

**COMPTES ANNUELS ET/OU AUTRES
DOCUMENTS À DÉPOSER EN VERTU DU
CODE DES SOCIÉTÉS ET DES ASSOCIATIONS**

DONNÉES D'IDENTIFICATION (à la date du dépôt)

Dénomination : **BPOST**

Forme juridique : Société Anonyme de Droit Public

Adresse : Boulevard Anspach

N° : 1

Boîte : 1

Code postal : 1000

Commune : Bruxelles

Pays : Belgique

Registre des personnes morales (RPM) - Tribunal de l'entreprise de Bruxelles, francophone

Adresse Internet : <https://bpostgroup.com/fr>

Adresse e-mail :

Numéro d'entreprise

0214.596.464

Date du dépôt du document le plus récent mentionnant la date de publication des actes constitutif et modificatif(s) des statuts

13-05-2020

Ce dépôt concerne :

les COMPTES ANNUELS en **EURO** approuvés par l'assemblée générale du **10-05-2023**

les AUTRES DOCUMENTS

relatifs à

l'exercice couvrant la période du

01-01-2022

au

31-12-2022

l'exercice précédent des comptes annuels du

01-01-2021

au

31-12-2021

Les montants relatifs à l'exercice précédent sont identiques à ceux publiés antérieurement.

Numéros des sections du document normalisé non déposées parce que sans objet :

C-cap 6.2.2, C-cap 6.2.5, C-cap 6.3.4, C-cap 6.3.6, C-cap 6.4.2, C-cap 6.5.2, C-cap 6.7.2, C-cap 6.17, C-cap 9, C-cap 11, C-cap 12, C-cap 13, C-cap 14

**LISTE DES ADMINISTRATEURS, GÉRANTS ET COMMISSAIRES ET DÉCLARATION
CONCERNANT UNE MISSION DE VÉRIFICATION OU DE REDRESSEMENT
COMPLÉMENTAIRE**

LISTE DES ADMINISTRATEURS, GÉRANTS ET COMMISSAIRES

LISTE COMPLÈTE des nom, prénoms, profession, domicile (adresse, numéro, code postal et commune) et fonction au sein de la société

CALUWAERTS ANN

Sint-Medardusstraat 28
3060 Bertem
BELGIQUE

Début de mandat : 2023-01-01

Fin de mandat : 2023-05-10

Administrateur

HANARD AUDREY

Chester Way 56 C
SE114R London
ROYAUME-UNI

Début de mandat : 2021-05-12

Fin de mandat : 2025-05-14

Administrateur

VEN CAROLINE

Kannunik Peetersstraat 70
2600 Berchem (Antwerpen)
BELGIQUE

Début de mandat : 2019-05-08

Fin de mandat : 2023-05-10

Administrateur

CUNNINGHAM DAVID

Cordova Rd Fort Lauderdale 909
FL 33316 x
UNITED STATES

Début de mandat : 2022-05-11

Fin de mandat : 2026-05-13

Administrateur

TIREZ DIRK

Monstincklaan 109
1150 Woluwé-Saint-Pierre
BELGIQUE

Début de mandat : 2021-09-15

Fin de mandat : 2022-12-09

Administrateur délégué

NOTEN JULES

Zegersdreef 3
2930 Brasschaat
BELGIQUE

Début de mandat : 2021-05-12

Fin de mandat : 2025-05-14

Administrateur

LEVAUX LAURENT

Avenue du Maréchal 23
1180 Uccle
BELGIQUE

Début de mandat : 2019-05-08

Fin de mandat : 2023-05-10

Administrateur

DESCLEE LIONEL

Avenue Prekelinden 165
1200 Woluwe-Saint-Lambert
BELGIQUE

Début de mandat : 2021-05-12

Fin de mandat : 2025-05-14

Administrateur

STONE MICHAEL

SheenPark 54
TW9 1UP Richmond
ROYAUME-UNI

Début de mandat : 2022-05-11

Fin de mandat : 2026-05-13

Administrateur

EL GHABRI MOHSSIN

Rue Emile Feron 141
1060 Saint-Gilles
BELGIQUE

Début de mandat : 2021-05-12

Fin de mandat : 2025-05-14

Administrateur

STEWART RAY

Narrows Drive 16632
33477 Jupiter Florida
ETATS-UNIS

Début de mandat : 2018-05-09

Fin de mandat : 2022-05-11

Administrateur

ROTTIERS SONJA

Nieuwpoortstraat 9b1.1
8300 Knokke-Heist
BELGIQUE

Début de mandat : 2021-05-12

Fin de mandat : 2025-05-14

Administrateur

WILLEMS SONJA

Kruisstraat 14
3545 Zelem
BELGIQUE

Début de mandat : 2021-05-12

Fin de mandat : 2025-05-14

Administrateur

EY REVISEURS D'ENTREPRISES SRL - EY BEDRIJFSREVISOREN BV (B00160)

0446334711
De Kleetlaan 2
1831 Diegem
BELGIQUE

Début de mandat : 2021-05-12

Fin de mandat : 2024-05-08

Commissaire

Représenté directement ou indirectement par :

WEVERS HAN (A01843)

De Kleetlaan 2
1831 Diegem
BELGIQUE

PVMD REVISEURS D'ENTREPRISE SC - PVMD BEDRIJFSREVISOREN CV (B00416)

0471089804
Avenue d'Argenteuil 51
1410 Waterloo
BELGIQUE

Début de mandat : 2021-05-12

Fin de mandat : 2024-05-08

Commissaire

Représenté directement ou indirectement par :

CHAERELS ALAIN (A01690)

Avenue d'Argenteuil 51
1410 Waterloo
BELGIQUE

FRANCOIS HILDE (00000000)

Rue de la Régence / Regentschapsstraat 2
1000 Bruxelles
BELGIQUE

Début de mandat : 2021-10-01

Fin de mandat : 2024-09-30

Commissaire

ROLAND PHILIPPE (00000000)

Rue de la Régence / Regentschapsstraat 2
1000 Bruxelles
BELGIQUE

Début de mandat : 2022-10-01

Fin de mandat : 2025-09-30

Commissaire

DÉCLARATION CONCERNANT UNE MISSION DE VÉRIFICATION OU DE REDRESSEMENT COMPLÉMENTAIRE

L'organe de gestion déclare qu'aucune mission de vérification ou de redressement n'a été confiée à une personne qui n'y est pas autorisée par la loi, en application des articles 34 et 37 de la loi du 22 avril 1999 relative aux professions comptables et fiscales.

Les comptes annuels n'ont pas été vérifiés ou corrigés par un expert-comptable externe, par un réviseur d'entreprises qui n'est pas le commissaire.

Dans l'affirmative, sont mentionnés dans le tableau ci-dessous: les nom, prénoms, profession et domicile; le numéro de membre auprès de son institut et la nature de la mission:

- A. La tenue des comptes de la société*,
- B. L'établissement des comptes annuels*,
- C. La vérification des comptes annuels et/ou
- D. Le redressement des comptes annuels.

Si des missions visées sous A. ou sous B. ont été accomplies par des comptables agréés ou par des comptables-fiscalistes agréés, peuvent être mentionnés ci-après: les nom, prénoms, profession et domicile de chaque comptable agréé ou comptable-fiscaliste agréé et son numéro de membre auprès de l'Institut Professionnel des Comptables et Fiscalistes agréés ainsi que la nature de sa mission.

(* Mention facultative.)

Nom, prénoms, profession, domicile	Numéro de membre	Nature de la mission (A, B, C et/ou D)

COMPTES ANNUELS

BILAN APRÈS RÉPARTITION

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
ACTIF				
FRAIS D'ÉTABLISSEMENT	6.1	20	<u>1.439.925</u>	<u>1.848.295</u>
ACTIFS IMMOBILISÉS		21/28	<u>1.656.870.827</u>	<u>1.792.817.000</u>
Immobilisations incorporelles	6.2	21	32.996.212	42.320.991
Immobilisations corporelles	6.3	22/27	298.832.003	298.878.710
Terrains et constructions		22	75.054.584	80.724.754
Installations, machines et outillage		23	59.088.740	55.963.474
Mobilier et matériel roulant		24	52.463.923	48.661.896
Location-financement et droits similaires		25		
Autres immobilisations corporelles		26	112.224.755	113.528.587
Immobilisations en cours et acomptes versés		27		
Immobilisations financières	6.4/6.5.1	28	1.325.042.612	1.451.617.299
Entreprises liées	6.15	280/1	1.324.773.880	1.451.447.244
Participations		280	1.139.469.061	1.220.294.642
Créances		281	185.304.819	231.152.602
Entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation	6.15	282/3		
Participations		282		
Créances		283		
Autres immobilisations financières		284/8	268.733	170.055
Actions et parts		284	123.951	13.951
Créances et cautionnements en numéraire		285/8	144.782	156.104

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
ACTIFS CIRCULANTS		29/58	1.545.124.473	1.357.339.603
Créances à plus d'un an		29	2.000.000	
Créances commerciales		290		
Autres créances		291	2.000.000	
Stocks et commandes en cours d'exécution		3	8.399.892	10.569.917
Stocks		30/36	8.399.892	10.569.917
Approvisionnements		30/31	4.740.983	5.591.950
En-cours de fabrication		32		
Produits finis		33	2.235.307	2.989.525
Marchandises		34	1.408.833	1.247.652
Immeubles destinés à la vente		35	14.768	740.790
Acomptes versés		36		
Commandes en cours d'exécution		37		
Créances à un an au plus		40/41	661.161.296	596.409.238
Créances commerciales		40	543.572.769	554.769.247
Autres créances		41	117.588.527	41.639.991
Placements de trésorerie	6.5.1/6.6	50/53	182.194.415	160.000.000
Actions propres		50		
Autres placements		51/53	182.194.415	160.000.000
Valeurs disponibles		54/58	656.145.768	554.996.254
Comptes de régularisation	6.6	490/1	35.223.102	35.364.194
TOTAL DE L'ACTIF		20/58	3.203.435.225	3.152.004.899

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
PASSIF				
CAPITAUX PROPRES				
Apport				
Capital		10/15	<u>806.706.363</u>	<u>766.462.586</u>
Capital souscrit		10/11	363.980.448	363.980.448
Capital non appelé		10	363.980.448	363.980.448
En dehors du capital		100	363.980.448	363.980.448
Primes d'émission		101		
Autres		11		
		1100/10		
		1109/19		
Plus-values de réévaluation		12	76.040	76.040
Réserves		13	71.947.354	76.006.582
Réserves indisponibles		130/1	50.846.958	50.846.958
Réserve légale		130	50.846.958	50.846.958
Réserves statutairement indisponibles		1311		
Acquisition d'actions propres		1312		
Soutien financier		1313		
Autres		1319		
Réserves immunisées		132	21.100.395	25.159.623
Réserves disponibles		133	2	2
Bénéfice (Perte) reporté(e)	(+)/(-)	14	370.702.520	326.399.516
Subsides en capital		15		
Avance aux associés sur la répartition de l'actif net		19		
PROVISIONS ET IMPÔTS DIFFÉRÉS		16	<u>171.146.870</u>	<u>173.404.427</u>
Provisions pour risques et charges		160/5	164.113.405	165.017.887
Pensions et obligations similaires		160	26.395.875	28.980.368
Charges fiscales		161		
Grosses réparations et gros entretien		162	389.189	118.856
Obligations environnementales		163		
Autres risques et charges		6.8 164/5	137.328.341	135.918.663
Impôts différés		168	7.033.465	8.386.541

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
DETTES		17/49	<u>2.225.581.992</u>	<u>2.212.137.885</u>
Dettes à plus d'un an	6.9	17	652.390.079	830.990.876
Dettes financières		170/4	652.390.079	830.990.876
Emprunts subordonnés		170		
Emprunts obligataires non subordonnés		171	647.390.079	646.649.891
Dettes de location-financement et dettes assimilées		172		
Etablissements de crédit		173		163.340.985
Autres emprunts		174	5.000.000	21.000.000
Dettes commerciales		175		
Fournisseurs		1750		
Effets à payer		1751		
Acomptes sur commandes		176		
Autres dettes		178/9		
Dettes à un an au plus	6.9	42/48	1.399.958.006	1.216.591.843
Dettes à plus d'un an échéant dans l'année		42	173.448.341	21.590.909
Dettes financières		43	645	61
Etablissements de crédit		430/8	645	61
Autres emprunts		439		
Dettes commerciales		44	316.378.057	359.466.745
Fournisseurs		440/4	316.378.057	359.466.745
Effets à payer		441		
Acomptes sur commandes		46	26.243.576	26.269.574
Dettes fiscales, salariales et sociales	6.9	45	454.700.372	400.237.773
Impôts		450/3	45.001.238	9.772.581
Rémunérations et charges sociales		454/9	409.699.134	390.465.192
Autres dettes		47/48	429.187.016	409.026.781
Comptes de régularisation	6.9	492/3	173.233.908	164.555.166
TOTAL DU PASSIF		10/49	3.203.435.225	3.152.004.899

COMPTE DE RÉSULTATS

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
Ventes et prestations		70/76A	2.301.899.224	2.343.566.886
Chiffre d'affaires	6.10	70	2.256.820.904	2.308.056.092
En-cours de fabrication, produits finis et commandes en cours d'exécution: augmentation (réduction)	(+)/(-)	71	-704.515	-859.065
Production immobilisée		72	3.072.009	3.966.587
Autres produits d'exploitation	6.10	74	42.710.825	32.403.273
Produits d'exploitation non récurrents	6.12	76A		
Coût des ventes et des prestations		60/66A	2.211.705.487	2.140.234.104
Approvisionnements et marchandises		60	6.435.137	7.999.705
Achats		600/8	5.632.272	10.738.622
Stocks: réduction (augmentation)	(+)/(-)	609	802.865	-2.738.917
Services et biens divers		61	757.669.251	811.620.947
Rémunérations, charges sociales et pensions	(+)/(-)	6.10 62	1.270.065.043	1.217.366.990
Amortissements et réductions de valeur sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles		630	62.923.627	61.744.695
Réductions de valeur sur stocks, sur commandes en cours d'exécution et sur créances commerciales: dotations (reprises)	(+)/(-)	6.10 631/4	1.275.441	272.856
Provisions pour risques et charges: dotations (utilisations et reprises)	(+)/(-)	6.10 635/8	-904.482	-2.864.767
Autres charges d'exploitation	6.10	640/8	20.076.940	28.889.814
Charges d'exploitation portées à l'actif au titre de frais de restructuration	(-)	649		
Charges d'exploitation non récurrentes	6.12	66A	94.164.530	15.203.865
Bénéfice (Perte) d'exploitation	(+)/(-)	9901	90.193.737	203.332.782

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
Produits financiers		75/76B	92.609.748	48.392.658
Produits financiers récurrents		75	18.543.727	11.740.580
Produits des immobilisations financières		750	3.999.999	4.766.104
Produits des actifs circulants		751	8.993.211	5.524.830
Autres produits financiers	6.11	752/9	5.550.517	1.449.646
Produits financiers non récurrents	6.12	76B	74.066.021	36.652.078
Charges financières		65/66B	33.313.097	42.374.337
Charges financières récurrentes	6.11	65	28.316.501	21.205.687
Charges des dettes		650	17.002.560	13.445.537
Réductions de valeur sur actifs circulants autres que stocks, commandes en cours et créances commerciales: dotations (reprises)	(+)/(-)	651	23.163	14.462
Autres charges financières		652/9	11.290.778	7.745.688
Charges financières non récurrentes	6.12	66B	4.996.596	21.168.650
Bénéfice (Perte) de l'exercice avant impôts	(+)/(-)	9903	149.490.387	209.351.103
Prélèvement sur les impôts différés		780	1.353.076	1.000.864
Transfert aux impôts différés		680		
Impôts sur le résultat	(+)/(-)	6.13 67/77	30.599.309	51.971.524
Impôts		670/3	40.116.648	51.973.190
Régularisation d'impôts et reprise de provisions fiscales		77	9.517.340	1.666
Bénéfice (Perte) de l'exercice	(+)/(-)	9904	120.244.154	158.380.443
Prélèvement sur les réserves immunisées		789	4.059.227	3.002.591
Transfert aux réserves immunisées		689		
Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter	(+)/(-)	9905	124.303.382	161.383.034

AFFECTATIONS ET PRÉLÈVEMENTS

	Codes	Exercice	Exercice précédent
Bénéfice (Perte) à affecter	(+)/(-) 9906	450.702.898	424.399.979
Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter	(+)/(-) (9905)	124.303.382	161.383.034
Bénéfice (Perte) reporté(e) de l'exercice précédent	(+)/(-) 14P	326.399.516	263.016.944
Prélèvement sur les capitaux propres	791/2		
sur l'apport	791		
sur les réserves	792		
Affectation aux capitaux propres	691/2		
à l'apport	691		
à la réserve légale	6920		
aux autres réserves	6921		
Bénéfice (Perte) à reporter	(+)/(-) (14)	370.702.520	326.399.516
Intervention des associés dans la perte	794		
Bénéfice à distribuer	694/7	80.000.378	98.000.463
Rémunération de l'apport	694	80.000.378	98.000.463
Administrateurs ou gérants	695		
Travailleurs	696		
Autres allocataires	697		

ANNEXE

ETAT DES FRAIS DE CONSTITUTION, D'AUGMENTATION DE CAPITAL OU D'AUGMENTATION DE L'APPORT, FRAIS D'ÉMISSION D'EMPRUNTS ET FRAIS DE RESTRUCTURATION

	Codes	Exercice		Exercice précédent
Valeur comptable nette au terme de l'exercice	20P	XXXXXXXXXX		1.848.295
Mutations de l'exercice				
Nouveaux frais engagés	8002			
Amortissements	8003	408.370		
Autres	8004		(+)/(-)	
Valeur comptable nette au terme de l'exercice	(20)	1.439.925		
Dont				
Frais de constitution, d'augmentation de capital ou d'augmentation de l'apport, frais d'émission d'emprunts et autres frais d'établissement	200/2	1.439.925		
Frais de restructuration	204			

ETAT DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

FRAIS DE DÉVELOPPEMENT

Valeur d'acquisition au terme de l'exercice

Mutations de l'exercice

Acquisitions, y compris la production immobilisée

Cessions et désaffectations

Transferts d'une rubrique à une autre

Valeur d'acquisition au terme de l'exercice

Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice

Mutations de l'exercice

Actés

Repris

Acquis de tiers

Annulés à la suite de cessions et désaffectations

Transférés d'une rubrique à une autre

Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice

VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE

Codes	Exercice	Exercice précédent
8051P	XXXXXXXXXX	118.957.726
8021	5.107.668	
8031	1.266.485	
(+)/(-) 8041		
8051	122.798.909	
8121P	XXXXXXXXXX	81.375.682
8071	12.639.452	
8081		
8091		
8101	1.266.485	
(+)/(-) 8111		
8121	92.748.649	
81311	30.050.260	

CONCESSIONS, BREVETS, LICENCES, SAVOIR-FAIRE, MARQUES ET DROITS SIMILAIRES

Valeur d'acquisition au terme de l'exercice

Mutations de l'exercice

- Acquisitions, y compris la production immobilisée
- Cessions et désaffectations
- Transferts d'une rubrique à une autre

Valeur d'acquisition au terme de l'exercice

Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice

Mutations de l'exercice

- Actés
- Repris
- Acquis de tiers
- Annulés à la suite de cessions et désaffectations
- Transférés d'une rubrique à une autre

Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice

VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE

Codes	Exercice	Exercice précédent
8052P	XXXXXXXXXX	73.141.311
8022		
8032	1.050.660	
(+)/(-) 8042		
8052	72.090.651	
8122P	XXXXXXXXXX	69.502.843
8072	1.087.096	
8082		
8092		
8102	1.011.910	
(+)/(-) 8112		
8122	69.578.029	
211	<u>2.512.622</u>	

GOODWILL

Valeur d'acquisition au terme de l'exercice

Codes	Exercice	Exercice précédent
8053P	XXXXXXXXXX	41.261.222

Mutations de l'exercice

Acquisitions, y compris la production immobilisée

Cessions et désaffectations

Transferts d'une rubrique à une autre

(+)/(-)

8023		
8033		
8043		
8053	41.261.222	

Valeur d'acquisition au terme de l'exercice

Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice

8123P	XXXXXXXXXX	40.160.743
-------	------------	------------

Mutations de l'exercice

Actés

Repris

Acquis de tiers

Annulés à la suite de cessions et désaffectations

Transférés d'une rubrique à une autre

(+)/(-)

8073	667.149	
8083		
8093		
8103		
8113		
8123	40.827.892	
212	<u>433.331</u>	

Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice

VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE

ETAT DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	Codes	Exercice	Exercice précédent
TERRAINS ET CONSTRUCTIONS			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8191P	XXXXXXXXXX	324.579.115
Mutations de l'exercice			
Acquisitions, y compris la production immobilisée	8161	336.807	
Cessions et désaffectations	8171	12.130.359	
Transferts d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8181	561.749	
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8191	313.347.312	
Plus-values au terme de l'exercice			
	8251P	XXXXXXXXXX	1.512.519
Mutations de l'exercice			
Actées	8211		
Acquises de tiers	8221		
Annulées	8231		
Transférées d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8241		
Plus-values au terme de l'exercice	8251	1.512.519	
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice			
	8321P	XXXXXXXXXX	245.366.880
Mutations de l'exercice			
Actés	8271	5.587.115	
Repris	8281		
Acquis de tiers	8291		
Annulés à la suite de cessions et désaffectations	8301	11.148.458	
Transférés d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8311	-290	
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8321	239.805.248	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	(22)	75.054.584	

	Codes	Exercice	Exercice précédent
INSTALLATIONS, MACHINES ET OUTILLAGE			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8192P	XXXXXXXXXX	192.629.296
Mutations de l'exercice			
Acquisitions, y compris la production immobilisée	8162	11.189.685	
Cessions et désaffectations	8172	16.919.063	
Transferts d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8182		
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8192	186.899.919	
Plus-values au terme de l'exercice			
	8252P	XXXXXXXXXX	
Mutations de l'exercice			
Actées	8212		
Acquises de tiers	8222		
Annulées	8232		
Transférées d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8242		
Plus-values au terme de l'exercice	8252		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice			
	8322P	XXXXXXXXXX	136.665.823
Mutations de l'exercice			
Actés	8272	8.070.966	
Repris	8282		
Acquis de tiers	8292		
Annulés à la suite de cessions et désaffectations	8302	16.919.063	
Transférés d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8312	-6.548	
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8322	127.811.178	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	(23)	59.088.740	

	Codes	Exercice	Exercice précédent
MOBILIER ET MATÉRIEL ROULANT			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8193P	XXXXXXXXXX	248.899.819
Mutations de l'exercice			
Acquisitions, y compris la production immobilisée	8163	21.341.814	
Cessions et désaffectations	8173	24.355.631	
Transferts d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8183		
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8193	245.886.002	
Plus-values au terme de l'exercice	8253P	XXXXXXXXXX	
Mutations de l'exercice			
Actées	8213		
Acquises de tiers	8223		
Annulées	8233		
Transférées d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8243		
Plus-values au terme de l'exercice	8253		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8323P	XXXXXXXXXX	200.237.923
Mutations de l'exercice			
Actés	8273	17.532.643	
Repris	8283		
Acquis de tiers	8293		
Annulés à la suite de cessions et désaffectations	8303	24.355.631	
Transférés d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8313	7.143	
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8323	193.422.079	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	(24)	52.463.923	

	Codes	Exercice	Exercice précédent
AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8195P	XXXXXXXXXX	287.289.937
Mutations de l'exercice			
Acquisitions, y compris la production immobilisée	8165	18.993.078	
Cessions et désaffectations	8175	3.057.539	
Transferts d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8185	-561.749	
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8195	302.663.726	
Plus-values au terme de l'exercice	8255P	XXXXXXXXXX	7.441.694
Mutations de l'exercice			
Actées	8215		
Acquises de tiers	8225		
Annulées	8235		
Transférées d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8245		
Plus-values au terme de l'exercice	8255	7.441.694	
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8325P	XXXXXXXXXX	181.203.044
Mutations de l'exercice			
Actés	8275	19.358.219	
Repris	8285		
Acquis de tiers	8295		
Annulés à la suite de cessions et désaffectations	8305	2.680.292	
Transférés d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8315	-305	
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8325	197.880.666	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	(26)	112.224.755	

ETAT DES IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

ENTREPRISES LIÉES - PARTICIPATIONS, ACTIONS ET PARTS

Valeur d'acquisition au terme de l'exercice

Mutations de l'exercice

Acquisitions

Cessions et retraits

Transferts d'une rubrique à une autre

Valeur d'acquisition au terme de l'exercice

Plus-values au terme de l'exercice

Mutations de l'exercice

Actées

Acquises de tiers

Annulées

Transférées d'une rubrique à une autre

Plus-values au terme de l'exercice

Réductions de valeur au terme de l'exercice

Mutations de l'exercice

Actées

Reprises

Acquises de tiers

Annulées à la suite de cessions et retraits

Transférées d'une rubrique à une autre

Réductions de valeur au terme de l'exercice

Montants non appelés au terme de l'exercice

Mutations de l'exercice

Montants non appelés au terme de l'exercice

VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE

ENTREPRISES LIÉES - CRÉANCES

VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE

Mutations de l'exercice

Additions

Remboursements

Réductions de valeur actées

Réductions de valeur reprises

Différences de change

Autres

VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE

RÉDUCTIONS DE VALEUR CUMULÉES SUR CRÉANCES AU TERME DE L'EXERCICE

Codes	Exercice	Exercice précédent
	XXXXXXXXXX	1.367.901.959
8391P		
	65.968.813	
8361		
	219.749.173	
8371		
(+)/(-) 8381		
	1.214.121.600	
8391		
8451P	XXXXXXXXXX	
8411		
8421		
8431		
(+)/(-) 8441		
8451		
8521P	XXXXXXXXXX	147.607.317
8471	4.996.550	
8481	72.954.778	
8491		
8501		
(+)/(-) 8511	-4.996.550	
8521	74.652.539	
8551P	XXXXXXXXXX	0
(+)/(-) 8541		
8551	0	
(280)	<u>1.139.469.061</u>	
281P	XXXXXXXXXX	<u>231.152.602</u>
8581	24.750.000	
8591		
8601		
8611		
(+)/(-) 8621	6.552.216	
(+)/(-) 8631	-77.150.000	
(281)	<u>185.304.819</u>	
8651		

AUTRES ENTREPRISES - PARTICIPATIONS, ACTIONS ET PARTS

Valeur d'acquisition au terme de l'exercice

Codes	Exercice	Exercice précédent
8393P	XXXXXXXXXX	13.951

Mutations de l'exercice

Acquisitions

8363 110.000

Cessions et retraits

8373

Transferts d'une rubrique à une autre

(+)/(-) 8383

Valeur d'acquisition au terme de l'exercice

8393 123.951

Plus-values au terme de l'exercice

8453P XXXXXXXXXXXX

Mutations de l'exercice

Actées

8413

Acquises de tiers

8423

Annulées

8433

Transférées d'une rubrique à une autre

(+)/(-) 8443

Plus-values au terme de l'exercice

8453

Réductions de valeur au terme de l'exercice

8523P XXXXXXXXXXXX

Mutations de l'exercice

Actées

8473

Reprises

8483

Acquises de tiers

8493

Annulées à la suite de cessions et retraits

8503

Transférées d'une rubrique à une autre

(+)/(-) 8513

Réductions de valeur au terme de l'exercice

8523

Montants non appelés au terme de l'exercice

8553P XXXXXXXXXXXX

Mutations de l'exercice

(+)/(-) 8543

Montants non appelés au terme de l'exercice

8553

VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE

(284) 123.951

AUTRES ENTREPRISES - CRÉANCES

VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE

285/8P XXXXXXXXXXXX 156.104

Mutations de l'exercice

Additions

8583 9.720

Remboursements

8593 21.042

Réductions de valeur actées

8603

Réductions de valeur reprises

8613

Différences de change

(+)/(-) 8623

Autres

(+)/(-) 8633

VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE

(285/8) 144.782

RÉDUCTIONS DE VALEUR CUMULÉES SUR CRÉANCES AU TERME DE L'EXERCICE

8653

INFORMATIONS RELATIVES AUX PARTICIPATIONS

PARTICIPATIONS ET DROITS SOCIAUX DÉTENUS DANS D'AUTRES ENTREPRISES

Sont mentionnées ci-après, les entreprises dans lesquelles la société détient une participation (comprise dans les rubriques 280 et 282 de l'actif) ainsi que les autres entreprises dans lesquelles la société détient des droits sociaux (compris dans les rubriques 284 et 51/53 de l'actif) représentant 10% au moins du capital, des capitaux propres ou d'une classe d'actions de la société.

DÉNOMINATION, adresse complète du SIÈGE et pour les entreprises de droit belge, mention du NUMÉRO D'ENTREPRISE	Droits sociaux détenus				Données extraites des derniers comptes annuels disponibles			
	Nature	directement		par les filiales	Comptes annuels arrêtés au	Code devise	Capitaux propres	Résultat net
		Nombre	%				%	(+) ou (-) (en unités)
ALTERIS 0474218449 Société anonyme Boulevard Anspach / Anspachlaan 1 1 1000 Bruxelles BELGIQUE	Aandelen op naam zonder nominale waarde	4.099.999	99,99	0,01	2021-12-31	EUR	151.553.226	26.263.581
AMP 0403482188 Société anonyme Route de Lennik 451 1070 Anderlecht BELGIQUE	Aandelen op naam zonder nominale waarde	168.000	100		2021-12-31	EUR	20.809.632	253.363
APPLE EXPRESS COURIER LTD Geen rechtsvorm Satellite Drive 5300 L4W 512 Mississauga, Ontario CANADA	Aandelen op naam zonder nominale waarde	100	100		2021-12-31	CAD	34.198.003	5.517.849
Active Ants International bv Geen rechtsvorm Zeelandhaven 6 3433 PL Nieuwegein PAYS-BAS	Aandelen op naam	160	75	25	2020-12-31	EUR	9.643.336	-356.664
Aldipress bv BV Joan Muyskenweg 43 1114 AN Amsterdam-Duivendrecht PAYS-BAS	Gewone aandelen	1.100	100					
Anthill BV Geen rechtsvorm Zeelandhaven 6 3433 PL Nieuwegein PAYS-BAS	Gewone aandelen	1.482	75		2021-12-31	EUR	3.164.447	-42.470
BPOST NORTH AMERICA HOLDING , INC. Geen rechtsvorm 1st Avenue 935 xxxxx King of Prussia, Pennsylvania ETATS-UNIS	Aandelen op naam zonder nominale waarde	500.000	100		2021-12-31	USD	1.349.320.816	

BPOST US HOLDINGS INC. Geen rechtsvorm Centeville Road, Suite 400 2711 19808 City of Wilmington, County of New Castle ETATS-UNIS	Gewone aandelen	500.000	100		2021-12-31	USD	16.057.575	-17.791.977
CERTIPOST 0475396406 Soci�t� anonyme Boulevard Anspach / Anspachlaan 1 1 1000 Bruxelles BELGIQUE	Aandelen op naam zonder nominale waarde	8.260	100		2021-12-31	EUR	1.815.059	288.988
DYNAGROUP BV Geen rechtsvorm Daelderweg 21 6361 HK Nuth PAYS-BAS	Aandelen op naam zonder nominale waarde	2.900	100		2021-12-31	EUR	30.130.768	-54.529
EURO-SPRINTERS 0447703597 Soci�t� anonyme Boulevard Anspach / Anspachlaan 1 1 1000 Bruxelles BELGIQUE	Aandelen op naam zonder nominale waarde	21.676	99,99	0,01	2021-12-31	EUR	6.539.671	441.728
FREIGHT DISTRIBUTION MANAGEMENT SYSTEM LTD Geen rechtsvorm Eucalyptus Place, Eastern Creek 7 NSW 2766 Sidney AUSTRALIE	Aandelen op naam zonder nominale waarde	2.226	100		2021-12-31	AUD	8.663.198	1.760.761
FREIGHT DISTRIBUTION MANAGEMENT WAREHOUSING LTD Geen rechtsvorm Eucalyptus Place, Eastern Creek 7 NSW 2766 Sidney AUSTRALIE	Aandelen op naam zonder nominale waarde	2.226	100		2021-12-31	AUD	7.078.714	338.560
Freight4U Logistics bv 0568772663 Geen rechtsvorm Bedrijvenzone Machelen-Cargo 709 2 1830 Machelen (Brabant Flamand) BELGIQUE	Gewone aandelen	100	100		2021-12-31	EUR	-312.653	26.779
Jofico cv 0737436758 Geen rechtsvorm Grotesteenweg 214 2600 Berchem (Antwerpen) BELGIQUE	Gewone aandelen	1	20		2021-12-31	EUR	234.391	-99.871
LANDMARK GLOBAL (UK) LTD Heathrow Unit 3 TW14 8EE Feltham ROYAUME-UNI	Gewone aandelen	32.497.599	100		2021-12-31	GBP	2.159.570	1.463.344

N°	0214596464								C-cap 6.5.1
----	------------	--	--	--	--	--	--	--	-------------

LANDMARK GLOBAL INC. Geen rechtsvorm Anacapa Street 212 CA93101 Santa Barbara ETATS-UNIS	Gewone aandelen	45.071.273	100		2021-12-31	USD	80.502.597	27.443.147
LANDMARK TRADE SERVICES LTD Geen rechtsvorm Halford drive 5130 N9A6J3 Windsor Ontario CANADA	Gewone aandelen	151	100		2021-12-31	CAD	4.060.177	43.965
Leen Menken Foodservice Logistis BV Geen rechtsvorm Chromstraat 155 2718 RJ Zoetermeer PAYS-BAS	Gewone aandelen	2.100	100		2021-12-31	EUR	502.891	1.325
Marceau 1 SAS SAS Avenue Marceau 6 75008 Paris FRANCE	Gewone aandelen	3.166.423	68,59					
Radial Belgium 0680928617 Geen rechtsvorm Boulevard Anspach/Anspachlaan 1 1 1000 Bruxelles BELGIQUE	Aandelen op naam zonder nominale waarde	10.000	99,99	0,01	2021-12-31	EUR	624.625	-47.391
Radial Commerce Ltd Geen rechtsvorm Broadgate Chadderton 26 OL9 9XA Middleton Oldham ROYAUME-UNI	Gewone aandelen	56.000.000	14,66	85,34	2021-12-31	GBP	-2.578.492	-57.803
Radial Italy srl Geen rechtsvorm Via Leonardo Da Vinci 4-6-8 20090 Cusago (MI) ITALIE	Aandelen op naam zonder nominale waarde	1.000.000	100		2021-12-31	EUR	100.029	-584.001
Radial Luxembourg SARL Geen rechtsvorm rue de Bitbourg 7a 1273 Luxembourg LUXEMBOURG	Gewone aandelen	125	100		2021-12-31	EUR	106.571.321	-7.788
Radial Poland Sp z.o.o. Geen rechtsvorm ul. Swierkowa , Bronze 1A 05-850 Ozarow Mazowiecki POLOGNE	Gewone aandelen	1.000	100		2021-12-31	PLN	34.591.134	14.602.412

N°	0214596464							C-cap 6.5.1
----	------------	--	--	--	--	--	--	-------------

SPEOS BELGIUM 0427627864 Société anonyme Boulevard Anspach / Anspachlaan 1 1 1000 Bruxelles BELGIQUE	Aandelen op naam zonder nominale waarde	77.413	100		2021-12-31	EUR	17.790.817	3.469.851

PLACEMENTS DE TRÉSORERIE ET COMPTES DE RÉGULARISATION DE L'ACTIF

AUTRES PLACEMENTS DE TRÉSORERIE

Actions, parts et placements autres que placements à revenu fixe

- Actions et parts - Valeur comptable augmentée du montant non appelé
- Actions et parts - Montant non appelé
- Métaux précieux et œuvres d'art

Titres à revenu fixe

- Titres à revenu fixe émis par des établissements de crédit

Comptes à terme détenus auprès des établissements de crédit

- Avec une durée résiduelle ou de préavis
 - d'un mois au plus
 - de plus d'un mois à un an au plus
 - de plus d'un an

Autres placements de trésorerie non repris ci-avant

Codes	Exercice	Exercice précédent
51		
8681		
8682		
8683		
52	42.194.415	15.000.000
8684		
53	140.000.000	145.000.000
8686		
8687	140.000.000	145.000.000
8688		
8689		

COMPTES DE RÉGULARISATION

Ventilation de la rubrique 490/1 de l'actif si celle-ci représente un montant important

- 490 LOYERS PAYES
- 490 INTEREST RATE SWAP : partie effective
- 490 AUTRES
- 491 PRODUITS ACQUIS POUR LIVRAISON & SERVICES DIVERS, COMMISSIONS
- 491 PRODUITS FINANCIERS RECUS

Exercice
2.924.315
8.811.741
17.099.524
5.720.985
666.537

ETAT DU CAPITAL ET STRUCTURE DE L'ACTIONNARIAT

ETAT DU CAPITAL

Capital

Capital souscrit au terme de l'exercice

Capital souscrit au terme de l'exercice

Modifications au cours de l'exercice

Représentation du capital

Catégories d'actions

S.F.P.I. + ETAT BELGE

Actions publiques

Actions nominatives

Actions dématérialisées

Capital non libéré

Capital non appelé

Capital appelé, non versé

Actionnaires redevables de libération

Actions propres

Détenues par la société elle-même

Montant du capital détenu

Nombre d'actions correspondantes

Détenues par ses filiales

Montant du capital détenu

Nombre d'actions correspondantes

Engagement d'émission d'actions

Suite à l'exercice de droits de conversion

Montant des emprunts convertibles en cours

Montant du capital à souscrire

Nombre maximum correspondant d'actions à émettre

Suite à l'exercice de droits de souscription

Nombre de droits de souscription en circulation

Montant du capital à souscrire

Nombre maximum correspondant d'actions à émettre

Capital autorisé non souscrit

Parts non représentatives du capital

Répartition

Nombre de parts

Nombre de voix qui y sont attachées

Ventilation par actionnaire

Nombre de parts détenues par la société elle-même

Nombre de parts détenues par les filiales

Codes	Exercice	Exercice précédent
100P	XXXXXXXXXX	363.980.448
(100)	363.980.448	

Codes	Montants	Nombre d'actions
	185.766.826	102.075.649
	178.213.623	97.925.295
8702	XXXXXXXXXX	102.075.649
8703	XXXXXXXXXX	97.925.295

Codes	Montant non appelé	Montant appelé, non versé
(101)		XXXXXXXXXX
8712	XXXXXXXXXX	

Codes	Exercice
8721	
8722	
8731	
8732	
8740	
8741	
8742	
8745	
8746	
8747	
8751	

Codes	Exercice
8761	
8762	
8771	
8781	

EXPLICATION COMPLÉMENTAIRE RELATIVE À L'APPORT (Y COMPRIS L'APPORT EN INDUSTRIE)

Exercice

PROVISIONS POUR AUTRES RISQUES ET CHARGES

VENTILATION DE LA RUBRIQUE 164/5 DU PASSIF SI CELLE-CI REPRÉSENTE UN MONTANT IMPORTANT

	Exercice
1636 PROVISION POUR RISQUES PERTES & CHARGES LITIGES EN COURS	15.807.031
1637 PROVISION POUR RISQUES & CHARGES DE PERSONNEL	113.343.655
1639 PROVISION POUR RISQUES PERTES & CHARGES AUTRES OPERATIONS	4.214.706
1640 PROVISION POUR LE FONDS D'ASSURANCE ET REFACTURATION	3.962.948

ETAT DES DETTES ET COMPTES DE RÉGULARISATION DU PASSIF

VENTILATION DES DETTES À L'ORIGINE À PLUS D'UN AN, EN FONCTION DE LEUR DURÉE RÉSIDUELLE

Dettes à plus d'un an échéant dans l'année

	Codes	Exercice
Dettes financières	8801	173.448.341
Emprunts subordonnés	8811	
Emprunts obligataires non subordonnés	8821	
Dettes de location-financement et dettes assimilées	8831	
Etablissements de crédit	8841	173.448.341
Autres emprunts	8851	
Dettes commerciales	8861	
Fournisseurs	8871	
Effets à payer	8881	
Acomptes sur commandes	8891	
Autres dettes	8901	

Total des dettes à plus d'un an échéant dans l'année

(42)		173.448.341
------	--	--------------------

Dettes ayant plus d'un an mais 5 ans au plus à courir

Dettes financières	8802	5.000.000
Emprunts subordonnés	8812	
Emprunts obligataires non subordonnés	8822	
Dettes de location-financement et dettes assimilées	8832	
Etablissements de crédit	8842	
Autres emprunts	8852	5.000.000
Dettes commerciales	8862	
Fournisseurs	8872	
Effets à payer	8882	
Acomptes sur commandes	8892	
Autres dettes	8902	

Total des dettes ayant plus d'un an mais 5 ans au plus à courir

8912		5.000.000
------	--	------------------

Dettes ayant plus de 5 ans à courir

Dettes financières	8803	647.390.079
Emprunts subordonnés	8813	
Emprunts obligataires non subordonnés	8823	647.390.079
Dettes de location-financement et dettes assimilées	8833	
Etablissements de crédit	8843	
Autres emprunts	8853	
Dettes commerciales	8863	
Fournisseurs	8873	
Effets à payer	8883	
Acomptes sur commandes	8893	
Autres dettes	8903	

Total des dettes ayant plus de 5 ans à courir

8913		647.390.079
------	--	--------------------

DETTES GARANTIES (COMPRISES DANS LES RUBRIQUES 17 ET 42/48 DU PASSIF)

Dettes garanties par les pouvoirs publics belges

- Dettes financières
- Emprunts subordonnés
- Emprunts obligataires non subordonnés
- Dettes de location-financement et dettes assimilées
- Etablissements de crédit
- Autres emprunts
- Dettes commerciales
- Fournisseurs
- Effets à payer
- Acomptes sur commandes
- Dettes salariales et sociales
- Autres dettes

Codes	Exercice
8921	
8931	
8941	
8951	
8961	
8971	
8981	
8991	
9001	
9011	
9021	
9051	
9061	
8922	
8932	
8942	
8952	
8962	
8972	
8982	
8992	
9002	
9012	
9022	
9032	
9042	
9052	
9062	

Total des dettes garanties par les pouvoirs publics belges

Dettes garanties par des sûretés réelles constituées ou irrévocablement promises sur les actifs de la société

- Dettes financières
- Emprunts subordonnés
- Emprunts obligataires non subordonnés
- Dettes de location-financement et dettes assimilées
- Etablissements de crédit
- Autres emprunts
- Dettes commerciales
- Fournisseurs
- Effets à payer
- Acomptes sur commandes
- Dettes fiscales, salariales et sociales
- Impôts
- Rémunérations et charges sociales
- Autres dettes

Total des dettes garanties par des sûretés réelles constituées ou irrévocablement promises sur les actifs de la société

Codes	Exercice
9072	
9073	
450	45.001.238
9076	
9077	409.699.134

DETTES FISCALES, SALARIALES ET SOCIALES

Impôts (rubriques 450/3 et 179 du passif)

- Dettes fiscales échues
- Dettes fiscales non échues
- Dettes fiscales estimées

Rémunérations et charges sociales (rubriques 454/9 et 179 du passif)

- Dettes échues envers l'Office National de Sécurité Sociale
- Autres dettes salariales et sociales

COMPTES DE RÉGULARISATION

Ventilation de la rubrique 492/3 du passif si celle-ci représente un montant important

- 4920 CHARGES A IMPUTER POUR LIVRAISON & SERVICES DIVERS
- 4929 AUTRES CHARGES A IMPUTER
- 4930 PRODUITS A REPORTER CONCERNANT LES RECETTES
- 4960 PROFIT DES DIFFERENCES DE CHANGE NON ENCORE REALISE

Exercice
97.836.654
10.025.585
64.807.726
563.942

RÉSULTATS D'EXPLOITATION**PRODUITS D'EXPLOITATION****CHIFFRE D'AFFAIRES NET**

Ventilation par catégorie d'activité

	Exercice	Exercice précédent
Courrier transactionnelle	731.104.997	735.334.678
Courrier publicitaires	187.329.984	197.005.408
Presse	265.823.379	271.497.000
Paquets + e-commerce	453.025.302	471.848.296
Services a valeur ajoutée	79.519.738	71.128.971
Courrier International	259.727.264	303.101.293
Distribution, commodité et autre	280.290.240	258.137.170
Autres		3.275

Ventilation par marché géographique

Autres produits d'exploitation

Subsides d'exploitation et montants compensatoires obtenus des pouvoirs publics

740

CHARGES D'EXPLOITATION

Travailleurs pour lesquels la société a introduit une déclaration DIMONA ou qui sont inscrits au registre général du personnel

Nombre total à la date de clôture	9086	26.763	27.481
Effectif moyen du personnel calculé en équivalents temps plein	9087	25.048,5	25.265,9
Nombre d'heures effectivement prestées	9088	34.371.481	35.979.746

Frais de personnel

Rémunérations et avantages sociaux directs	620	1.042.261.068	996.518.466
Cotisations patronales d'assurances sociales	621	206.537.580	198.971.531
Primes patronales pour assurances extralégales	622	7.403.481	7.714.075
Autres frais de personnel	623	13.862.913	14.162.918
Pensions de retraite et de survie	624		

	Codes	Exercice	Exercice précédent
Provisions pour pensions et obligations similaires			
Dotations (utilisations et reprises)	(+)/(-) 635	-2.584.493	-2.048.697
Réductions de valeur			
Sur stocks et commandes en cours			
Actées	9110		
Reprises	9111		
Sur créances commerciales			
Actées	9112	1.275.441	272.856
Reprises	9113		
Provisions pour risques et charges			
Constitutions	9115	25.848.272	24.200.922
Utilisations et reprises	9116	26.752.754	27.065.689
Autres charges d'exploitation			
Impôts et taxes relatifs à l'exploitation	640	17.484.899	22.968.765
Autres	641/8	2.592.041	5.921.049
Personnel intérimaire et personnes mises à la disposition de la société			
Nombre total à la date de clôture	9096		
Nombre moyen calculé en équivalents temps plein	9097	1.053	1.334,7
Nombre d'heures effectivement prestées	9098	2.019.659	2.571.270
Frais pour la société	617	58.172.696	69.188.352

RÉSULTATS FINANCIERS**PRODUITS FINANCIERS RÉCURRENTS****Autres produits financiers**

Subsides accordés par les pouvoirs publics et imputés au compte de résultats

Subsides en capital

Subsides en intérêts

Ventilation des autres produits financiers

Différences de change réalisées

Autres

Divers

CHARGES FINANCIÈRES RÉCURRENTES**Amortissement des frais d'émission d'emprunts****Intérêts portés à l'actif****Réductions de valeur sur actifs circulants**

Actées

Reprises

Autres charges financières

Montant de l'escompte à charge de la société sur la négociation de créances

Provisions à caractère financier

Dotations

Utilisations et reprises

Ventilation des autres charges financières

Différences de change réalisées

Ecart de conversion de devises

Autres

658 Frais de transaction et de banque

659 Commissions sur mandats postaux

Codes	Exercice	Exercice précédent
9125		
9126		
754	5.515.525	1.428.455
	34.992	21.191
6501	408.370	408.370
6502		
6510	23.163	14.462
6511		
653		
6560		
6561		
654	9.149.473	5.166.430
655	480.434	789.364
	1.624.834	1.776.961
	36.037	12.934

PRODUITS ET CHARGES DE TAILLE OU D'INCIDENCE EXCEPTIONNELLE

	Codes	Exercice	Exercice précédent
PRODUITS NON RÉCURRENTS	76	<u>74.066.021</u>	<u>36.652.078</u>
Produits d'exploitation non récurrents	(76A)		
Reprises d'amortissements et de réductions de valeur sur immobilisations incorporelles et corporelles	760		
Reprises de provisions pour risques et charges d'exploitation non récurrents	7620		
Plus-values sur réalisation d'immobilisations incorporelles et corporelles	7630		
Autres produits d'exploitation non récurrents	764/8		
Produits financiers non récurrents	(76B)	74.066.021	36.652.078
Reprises de réductions de valeur sur immobilisations financières	761	72.954.778	36.652.078
Reprises de provisions pour risques et charges financiers non récurrents	7621		
Plus-values sur réalisation d'immobilisations financières	7631	1.111.242	
Autres produits financiers non récurrents	769		
CHARGES NON RÉCURRENTES	66	<u>99.161.126</u>	<u>36.372.514</u>
Charges d'exploitation non récurrentes	(66A)	94.164.530	15.203.865
Amortissements et réductions de valeur non récurrents sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles	660	2.019.014	913.022
Provisions pour risques et charges d'exploitation non récurrents: dotations (utilisations)	(+)/(-) 6620		
Moins-values sur réalisation d'immobilisations incorporelles et corporelles	6630	92.145.516	14.290.843
Autres charges d'exploitation non récurrentes	664/7		
Charges d'exploitation non récurrentes portées à l'actif au titre de frais de restructuration	(-) 6690		
Charges financières non récurrentes	(66B)	4.996.596	21.168.650
Réductions de valeur sur immobilisations financières	661	4.996.550	21.165.878
Provisions pour risques et charges financiers non récurrents: dotations (utilisations)	(+)/(-) 6621		
Moins-values sur réalisation d'immobilisations financières	6631		
Autres charges financières non récurrentes	668	46	2.772
Charges financières non récurrentes portées à l'actif au titre de frais de restructuration	(-) 6691		

IMPÔTS ET TAXES**IMPÔTS SUR LE RÉSULTAT****Impôts sur le résultat de l'exercice**

Impôts et précomptes dus ou versés
Excédent de versements d'impôts ou de précomptes porté à l'actif
Suppléments d'impôts estimés

Impôts sur le résultat d'exercices antérieurs

Suppléments d'impôts dus ou versés
Suppléments d'impôts estimés ou provisionnés

Principales sources de disparités entre le bénéfice avant impôts, exprimé dans les comptes, et le bénéfice taxable estimé

DEPENSES NON ADMISES
DIVERS RÉDUCTIONS D'IMPÔTS ET EXEMPTIONS
AMORTISSEMENT ET PERTE DE VALEUR SUR ACTION

Codes	Exercice
9134	40.116.648
9135	60.000.187
9136	19.883.538
9137	
9138	
9139	
9140	
	28.483.645
	-69.974.136
	47.142.066

Incidence des résultats non récurrents sur le montant des impôts sur le résultat de l'exercice

Exercice

Sources de latences fiscales

Latences actives
Pertes fiscales cumulées, déductibles des bénéfices taxables ultérieurs
Autres latences actives

Latences passives
Ventilation des latences passives

Codes	Exercice
9141	
9142	
9144	

TAXES SUR LA VALEUR AJOUTÉE ET IMPÔTS À CHARGE DE TIERS**Taxes sur la valeur ajoutée, portées en compte**

A la société (déductibles)
Par la société

Montants retenus à charge de tiers, au titre de

Précompte professionnel
Précompte mobilier

Codes	Exercice	Exercice précédent
9145	59.680.488	47.173.176
9146	63.696.497	58.561.363
9147	168.613.338	143.968.278
9148	13.860.790	

DROITS ET ENGAGEMENTS HORS BILAN

GARANTIES PERSONNELLES CONSTITUÉES OU IRRÉVOCABLEMENT PROMISES PAR LA SOCIÉTÉ POUR SÛRETÉ DE DETTES OU D'ENGAGEMENTS DE TIERS

Dont

Effets de commerce en circulation endossés par la société

Effets de commerce en circulation tirés ou avalisés par la société

Montant maximum à concurrence duquel d'autres engagements de tiers sont garantis par la société

GARANTIES RÉELLES

Garanties réelles constituées ou irrévocablement promises par la société sur ses actifs propres pour sûreté de dettes et engagements de la société

Hypothèques

Valeur comptable des immeubles grevés

Montant de l'inscription

Pour les mandats irrévocables d'hypothéquer, le montant pour lequel le mandataire est autorisé à prendre inscription en vertu du mandat

Gages sur fonds de commerce

Le montant maximum à concurrence duquel la dette est garantie et qui fait l'objet de l'enregistrement

Pour les mandats irrévocables de mise en gage du fonds de commerce, le montant pour lequel le mandataire est autorisé à procéder à l'enregistrement en vertu du mandat

Gages sur d'autres actifs ou mandats irrévocables de mise en gage d'autres actifs

La valeur comptable des actifs grevés

Le montant maximum à concurrence duquel la dette est garantie

Sûretés constituées ou irrévocablement promises sur actifs futurs

Le montant des actifs en cause

Le montant maximum à concurrence duquel la dette est garantie

Privilège du vendeur

La valeur comptable du bien vendu

Le montant du prix non payé

Codes	Exercice
9149	
9150	
9151	
9153	
91611	
91621	
91631	
91711	
91721	
91811	
91821	
91911	
91921	
92011	
92021	

ENGAGEMENTS RÉSULTANT DE GARANTIES TECHNIQUES ATTACHÉES À DES VENTES OU PRESTATIONS DÉJÀ EFFECTUÉES

Exercice

MONTANT, NATURE ET FORME DES LITIGES ET AUTRES ENGAGEMENTS IMPORTANTS

- Garanties données
- Produit en consignation
- Lignes de crédit
- Garanties bancaires
- Situation avec l'Etat
- Contingent

Exercice
14.235.917
3.489.200
477.140.436
16.290.594
4.966.515
18.102.560

RÉGIMES COMPLÉMENTAIRES DE PENSION DE RETRAITE OU DE SURVIE INSTAURÉS AU PROFIT DU PERSONNEL OU DES DIRIGEANTS

Description succincte

En janvier 1995, la société bpost SA a instauré un plan de pension complémentaire (police d'assurance 01.1790) au profit du personnel contractuel barémique dont les fonctions sont rattachées aux classes F ou H et du personnel contractuel non barémique.
 En janvier 2012, la société bpost SA a instauré un nouveau plan de pension complémentaire (police d'assurance 07.8382) au profit du personnel contractuel barémique dont les fonctions sont rattachées aux classes F ou H. Le personnel concerné qui était affilié au plan de 1995 a eu le choix entre rester dans l'ancien plan ou entrer dans le nouveau plan, alors que les nouveaux entrants sont directement affiliés au nouveau plan.
 En janvier 2013, la société bpost SA a instauré un nouveau plan de pension complémentaire (police d'assurance 07.8555) au profit du personnel contractuel non barémique. Le personnel concerné qui était affilié au plan de 1995 a eu le choix entre rester dans l'ancien plan ou entrer dans le nouveau plan, alors que les nouveaux entrants sont directement affiliés au nouveau plan.
 Ces plans de pension sont des plans dit " contribution définie " et sont externalisés et financés par un contrat d'assurance de groupe. Ces plans définissent le versement de contributions payées par l'employeur et par les membres du personnel qui visent principalement à financer un capital payable en cas de vie à l'âge de officiel de la pension soit 65,66 ou 67 ans respectivement en fonction de l'année au cours de laquelle cet âge est atteint selon la législation en vigueur.

Mesures prises pour en couvrir la charge

Les allocations patronales et cotisations personnelles sont versées périodiquement à l'organisme en charge du financement des pensions. Selon la législation belge, l'employeur doit garantir un rendement minimal applicable tant aux allocations patronales qu'aux cotisations personnelles. A la date de clôture, la compagnie d'assurance nous a informé qu'il n'existe pas un sous-financement des réserves acquises légales par rapport aux réserves mathématiques constituées. La méthode utilisée par la compagnie d'assurance est la méthode de la valeur intrinsèque. Cette méthode consiste à comparer par individu d'une part les réserves définies dans le plan de pension et disponibles sur les comptes/contrats individuels à la date de clôture et d'autre part les réserves minimales individuelles calculées à la date de clôture. La différence négative détermine le sous financement individuel à la date de clôture. Le sous financement total est la somme des sous financement individuel.

PENSIONS DONT LE SERVICE INCOMBE À LA SOCIÉTÉ ELLE-MÊME

Montant estimé des engagements résultant de prestations déjà effectuées

Bases et méthodes de cette estimation

Codes	Exercice
9220	

NATURE ET IMPACT FINANCIER DES ÉVÈNEMENTS SIGNIFICATIFS POSTÉRIEURS À LA DATE DE CLÔTURE, non pris en compte dans le bilan ou le compte de résultats

Exercice

ENGAGEMENTS D'ACHAT OU DE VENTE DONT LA SOCIÉTÉ DISPOSE COMME ÉMETTEUR D'OPTIONS DE VENTE OU D'ACHAT

Exercice

NATURE, OBJECTIF COMMERCIAL ET CONSÉQUENCES FINANCIÈRES DES OPÉRATIONS NON INSCRITES AU BILAN

A condition que les risques ou les avantages découlant de ces opérations soient significatifs et dans la mesure où la divulgation des risques ou avantages soit nécessaire pour l'appréciation de la situation financière de la société

Exercice

AUTRES DROITS ET ENGAGEMENTS HORS BILAN (dont ceux non susceptibles d'être quantifiés)

Cfr. 6.20

Exercice
37.399.786

RELATIONS AVEC LES ENTREPRISES LIÉES, LES ENTREPRISES ASSOCIÉES ET LES AUTRES ENTREPRISES AVEC LESQUELLES IL EXISTE UN LIEN DE PARTICIPATION

ENTREPRISES LIÉES

Immobilisations financières

Participations

Créances subordonnées

Autres créances

Créances

A plus d'un an

A un an au plus

Placements de trésorerie

Actions

Créances

Dettes

A plus d'un an

A un an au plus

Garanties personnelles et réelles

Constituées ou irrévocablement promises par la société pour sûreté de dettes ou d'engagements d'entreprises liées

Constituées ou irrévocablement promises par des entreprises liées pour sûreté de dettes ou d'engagements de la société

Autres engagements financiers significatifs

Résultats financiers

Produits des immobilisations financières

Produits des actifs circulants

Autres produits financiers

Charges des dettes

Autres charges financières

Cessions d'actifs immobilisés

Plus-values réalisées

Moins-values réalisées

Codes	Exercice	Exercice précédent
(280/1)	1.324.773.880	1.451.447.244
(280)	1.139.469.061	1.220.294.642
9271		
9281	185.304.819	231.152.602
9291	114.792.872	53.952.516
9301		
9311	114.792.872	53.952.516
9321		
9331		
9341		
9351	27.524.472	55.849.888
9361	5.000.000	21.000.000
9371	22.524.472	34.849.888
9381		
9391		
9401		
9421	3.999.999	4.766.104
9431	6.876.343	4.525.386
9441		
9461		
9471		
9481		
9491		

ENTREPRISES ASSOCIÉES

Immobilisations financières

- Participations
- Créances subordonnées
- Autres créances

Créances

- A plus d'un an
- A un an au plus

Dettes

- A plus d'un an
- A un an au plus

Garanties personnelles et réelles

- Constituées ou irrévocablement promises par la société pour sûreté de dettes ou d'engagements d'entreprises associées
- Constituées ou irrévocablement promises par des entreprises associées pour sûreté de dettes ou d'engagements de la société

Autres engagements financiers significatifs

AUTRES ENTREPRISES AVEC UN LIEN DE PARTICIPATION

Immobilisations financières

- Participations
- Créances subordonnées
- Autres créances

Créances

- A plus d'un an
- A un an au plus

Dettes

- A plus d'un an
- A un an au plus

Codes	Exercice	Exercice précédent
9253		
9263		
9273		
9283		
9293		
9303		
9313		
9353		
9363		
9373		
9383		
9393		
9403		
9252		
9262		
9272		
9282		
9292		
9302		
9312		
9352		
9362		
9372		

TRANSACTIONS AVEC DES PARTIES LIÉES EFFECTUÉES DANS DES CONDITIONS AUTRES QUE CELLES DU MARCHÉ

Mention de telles transactions, si elles sont significatives, y compris le montant et indication de la nature des rapports avec la partie liée, ainsi que toute autre information sur les transactions qui serait nécessaire pour obtenir une meilleure compréhension de la position financière de la société

Néant

Exercice

RELATIONS FINANCIÈRES AVEC**LES ADMINISTRATEURS ET GÉRANTS, LES PERSONNES PHYSIQUES OU MORALES QUI CONTRÔLENT DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT LA SOCIÉTÉ SANS ÊTRE LIÉES À CELLE-CI OU LES AUTRES ENTREPRISES CONTRÔLÉES DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT PAR CES PERSONNES****Créances sur les personnes précitées**

Conditions principales des créances, taux d'intérêt, durée, montants éventuellement remboursés, annulés ou auxquels il a été renoncé

Garanties constituées en leur faveur**Autres engagements significatifs souscrits en leur faveur****Rémunérations directes et indirectes et pensions attribuées, à charge du compte de résultats, pour autant que cette mention ne porte pas à titre exclusif ou principal sur la situation d'une seule personne identifiable**

Aux administrateurs et gérants

Aux anciens administrateurs et anciens gérants

Codes	Exercice
9500	
9501	
9502	
9503	455.604
9504	

LE OU LES COMMISSAIRE(S) ET LES PERSONNES AVEC LESQUELLES IL EST LIÉ (ILS SONT LIÉS)**Emoluments du (des) commissaire(s)****Emoluments pour prestations exceptionnelles ou missions particulières accomplies au sein de la société par le(s) commissaire(s)**

Autres missions d'attestation

Missions de conseils fiscaux

Autres missions extérieures à la mission révisoriale

Emoluments pour prestations exceptionnelles ou missions particulières accomplies au sein de la société par des personnes avec lesquelles le ou les commissaire(s) est lié (sont liés)

Autres missions d'attestation

Missions de conseils fiscaux

Autres missions extérieures à la mission révisoriale

Codes	Exercice
9505	493.110
95061	64.160
95062	
95063	
95081	
95082	
95083	

Mentions en application de l'article 3:64, §2 et §4 du Code des sociétés et des associations

DÉCLARATION RELATIVE AUX COMPTES CONSOLIDÉS

INFORMATIONS À COMPLÉTER PAR LES SOCIÉTÉS SOUMISES AUX DISPOSITIONS DU CODE DES SOCIÉTÉS ET DES ASSOCIATIONS RELATIVES AUX COMPTES CONSOLIDÉS

La société établit et publie des comptes consolidés et un rapport consolidé de gestion

INFORMATIONS À COMPLÉTER PAR LA SOCIÉTÉ SI ELLE EST FILIALE OU FILIALE COMMUNE

Nom, adresse complète du siège et, s'il s'agit d'une société de droit belge, numéro d'entreprise de la(des) société(s) mère(s) et indication si cette (ces) société(s) mère(s) établit (établissent) et publie(nt) des comptes consolidés dans lesquels ses comptes annuels sont intégrés par consolidation*:

**RELATIONS FINANCIÈRES DU GROUPE DONT LA SOCIÉTÉ EST À LA TÊTE EN BELGIQUE AVEC LE (LES) COMMISSAIRE(S)
ET LES PERSONNES AVEC LESQUELLES IL EST LIÉ (ILS SONT LIÉS)**

MENTIONS EN APPLICATION DE L'ARTICLE 3:65, §4 ET §5 DU CODE DES SOCIÉTÉS ET DES ASSOCIATIONS

Emoluments du (des) commissaire(s) pour l'exercice d'un mandat de commissaire au niveau du groupe dont la société qui publie des informations est à la tête

Emoluments pour prestations exceptionnelles ou missions particulières accomplies auprès de ce groupe par le(s) commissaire(s)

Autres missions d'attestation

Missions de conseils fiscaux

Autres missions extérieures à la mission révisoriale

Emoluments des personnes avec lesquelles le (les) commissaire(s) est lié (sont liés) pour l'exercice d'un mandat de commissaire au niveau du groupe dont la société qui publie des informations est à la tête

Emoluments pour prestations exceptionnelles ou missions particulières accomplies auprès de ce groupe par des personnes avec lesquelles le (les) commissaire(s) est lié (sont liés)

Autres missions d'attestation

Missions de conseils fiscaux

Autres missions extérieures à la mission révisoriale

Codes	Exercice
9507	638.711
95071	64.160
95072	
95073	
9509	747.847
95091	
95092	
95093	

Mentions en application de l'article 3:64, §2 et §4 du Code des sociétés et des associations

RÈGLES D'ÉVALUATION

bpost SA

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÈGLES D'ÉVALUATION

établies conformément aux dispositions
de l'arrêté royal du
29 avril 2019 - Arrêté Royal portant exécution du Code des sociétés et des associations

COORDINATION

établie
le 30 novembre 2016

TABLE DES MATIÈRES

Art.

Chapitre Ier : ACTIF

Frais d'établissement
Immobilisations incorporelles - Logiciels d'application
Terrains et constructions
Installations, machines et outillages
Mobilier et matériel roulant
Immobilisations corporelles en vertu de contrats de location-financement
Autres immobilisations corporelles
Immobilisations corporelles en cours et acomptes versés
Immobilisations financières
Matières premières, fournitures et petit outillage
En cours de fabrication, produits finis, immeubles destinés à la vente (construits)
Marchandises
Actifs destinés à la vente
Commandes en cours d'exécution
Créances à un an au plus
Placements de trésorerie
Valeurs disponibles

Chapitre II : PASSIF

Capital souscrit
Plus-values de réévaluation
Réserve légale
Autres réserves indisponibles
Subsides en capital
Provisions pour pensions et obligations similaires
Provisions pour autres risques et charges :
 Provision pour grosses réparations et gros entretiens
 Litiges en cours
 Fonds d'assurance
 Accidents du travail et maladies professionnelles
Provisions pour l'assainissement du sol
Provisions pour autres obligations
Dettes à un an au plus
Comptes de régularisation

REMARQUE GÉNÉRALE

Tous les investissements sont amortis d'une manière linéaire et prorata temporis à partir de la date de mise en service. Les charges accessoires, comme les frais d'installation, les frais de transport, les taxes à l'entrée et les autres taxes non déductibles, les honoraires des notaires et des architectes seront amorties de la même manière que le montant principal de l'investissement.
Les frais et les investissements, effectués par bpost SA et faisant partie de l'obligation d'investir dans l'informatisation et la modernisation des bureaux de poste dans le cadre du contrat avec La Banque de La Poste, sont portés à l'actif et amortis selon les règles d'évaluation en vigueur.
Les actifs et les passifs courants reprennent les comptes dont le contenu porte sur la période de 12 mois à partir de la date bilantaire.
Ces règles d'évaluation sont d'application depuis le 1er janvier 2006.

Chapitre Ier

ACTIF

Art. 1er

I. Frais d'établissement (20).

Les frais d'établissement sont pris en charge durant la période de comptabilisation au cours de laquelle ils sont exposés.

Les frais de restructuration sont amortis sur 5 ans.

Art. 1bis

II. Immobilisations incorporelles (21).

Les immobilisations incorporelles, acquises de tiers ou par apport, sont comptabilisées à l'actif à la valeur d'acquisition. Les immobilisations

incorporelles autres que celles acquises de tiers ne sont portées à l'actif pour leur coût de revient que dans la mesure où celui-ci ne dépasse pas une estimation prudemment établie de la valeur d'utilisation de ces immobilisations ou de leur rendement futur pour l'entre-prise.

Les écarts de consolidation sont considérés comme immobilisations incorporelles. Les immobilisations incorporelles sont amorties en cinq ans.

Les investissements en recherche et développement de Poststation sont portés à l'actif et amortis en 3 ans.

Les autres investissements en recherche et développement sont amortis sur une période de 3 à 5 ans suivant leur durée de vie économique.

Logiciels d'application

Les logiciels d'application sont comptabilisés comme des immobilisations incorporelles aux conditions suivantes :

Soit s'ils sont acquis auprès de tiers ou obtenus en vertu d'un droit d'usage (contre rémunération unique), et utilisés dans l'entreprise pendant plusieurs exercices, qu'ils contribuent à la réalisation de l'objet social de l'entreprise et qu'ils sont destinés à un usage interne, les logiciels sont évalués au prix d'acquisition ou au montant de la rémunération unique.

Soit s'ils sont développés par bpost SA elle-même, les frais de coding, testing et maintenance, qui font partie d'un projet bien établi et circonscrit dans bpost SA, sont portés à l'actif. Ces frais sont portés à l'actif à condition qu'ils puissent être commercialisés.

Les logiciels d'application sont amortis en cinq ans.

Art. 2

III.A. Terrains et constructions (22).

§ 1. Les terrains sont évalués à la valeur d'acquisition.
Les frais d'assainissement sont pris en charge immédiatement.

§ 2. Les constructions sont évaluées à la valeur d'acquisition.

§ 3. Les terrains et les constructions, acquis gratuitement lors de l'entrée en vigueur de l'arrêté royal du 14 septembre 1992 portant approbation du premier Contrat de gestion de la Régie des postes et fixant des mesures relatives à cette Régie, sont évalués à la valeur d'apport.

§ 4. Les terrains et les constructions existants au 30 septembre 1992, date de la clôture des comptes de la Régie des postes, sont évalués à la valeur reprise dans lesdits comptes.

§ 5. Les constructions administratives et le réseau des bureaux de vente, ainsi que les installations fixes et utilitaires y attachées, sont évalués au prix d'acquisition et amortis en 30 ans. Les constructions acquises de l'Etat lors de la création de la Régie des postes ainsi que les travaux d'aménagement sont amortis en 30 ans à partir de l'exercice 1971.

§ 6. Les bâtiments industriels, achetés ou acquis, sont amortis en 25 ans.

§ 7. Lors de l'acquisition d'un terrain bâti, la valeur du terrain d'une part, et la valeur de la construction d'autre part, sont déterminées par un expert externe.

§ 8. Les coûts des expertises techniques, effectuées pour l'achat ou l'acquisition d'actifs immobilisés, sont compris dans leur valeur d'acquisition. Les amortissements suivent le même rythme que ces actifs.

§ 9. Les nouveaux travaux d'aménagement des immeubles sont comptabilisés sur un compte spécifique du grand livre et amortis en 10 ans ou sur la période d'amortissement restant si cette période est supérieure à 10 ans.

Art. 3

III.B. Installations, machines et outillages (23).

§ 1. Ces actifs sont évalués à la valeur d'acquisition.

§ 2. La valeur d'acquisition des éléments de l'actif, dont les caractéristiques techniques ou juridiques sont identiques, est établie par une individualisation du prix de chaque élément.

§ 3. Ces actifs sont amortis en dix ans.

Art. 4

III.C. Mobilier et matériel roulant (24).

§ 1. Ces éléments de l'actif sont évalués à la valeur d'acquisition.

§ 2. La valeur d'acquisition des éléments de l'actif, dont les caractéristiques techniques ou juridiques sont identiques, est établie par une individualisation du prix de chaque élément.

§ 3. Les éléments de l'actif qui sont fabriqués par bpost SA elle-même, sont évalués à leur valeur marchande.

§ 4. Pour les améliorations et travaux au matériel roulant, réalisés par bpost SA même, les dépenses sont évaluées à leur valeur marchande.

§ 5. Le mobilier est amorti en 10 ans.

§ 6. Le matériel roulant est amorti en général en 5 ans.

Toutefois, les exceptions suivantes sont d'application :

- Les tracteurs et les chariots élévateurs, obtenus ou acquis, sont amortis en 10 ans.
- Les bicyclettes et cyclomoteurs, obtenus ou acquis, sont amortis en 4 ans.

§ 7. Les actifs suivants sont amortis en 5 ans :

l'équipement accessoire du matériel roulant ;

les éléments de l'actif dont la durée d'utilité ou d'utilisation est minime.

§ 8. Les équipements pour le traitement de l'information sont amortis en 4 ou 5 ans en fonction de leur durée d'utilisation.

Art. 4bis

III.D. Immobilisations corporelles détenues en vertu de contrats de location-financement (25).

Les immobilisations corporelles détenues en vertu de contrats de location-financement sont évaluées à concurrence de la partie des versements échelonnés représentant la reconstitution en capital de la valeur du bien, objet du contrat.

Les amortissements sont basés sur la durée économique probable du bien, comme prévu dans le contrat de location-financement.

Art. 5

III.E. Autres immobilisations corporelles (26).

§ 1. Principe

Ces éléments de l'actif sont évalués à la valeur d'acquisition.

§ 2. Collections

Une collection de timbres est reprise à la valeur marchande sous déduction d'un coefficient de liquidité.

Les articles philatéliques et les attributs postaux sont valorisés à la valeur d'apport.

§ 3. Travaux d'aménagement

Les travaux d'aménagement des bâtiments loués et des bâtiments propriété de l'État sont évalués à la valeur d'acquisition.

Les amortissements tiennent compte de la durée du bail restant à courir au moment des travaux. Le délai normal d'amortissement est 10 ans.

§ 4. Biens immobiliers désaffectés

Lorsqu'il est décidé qu'un certain bien immobilier ne convient plus à l'exploitation, il est transféré, avec ses amortissements, vers la rubrique III.E. de l'actif du bilan.

Les amortissements continuent jusqu'au moment où la valeur de réalisation probable du bien est atteinte.

§ 5. Biens mobiliers qui ne conviennent plus à l'exploitation

Lorsqu'il est décidé qu'un bien mobilier ne convient plus à l'exploitation, il est maintenu dans les divers comptes.

Art. 6

III.F. Immobilisations corporelles en cours et acomptes versés (27).

Ces éléments de l'actif sont évalués à la valeur d'acquisition.

Art. 7

IV. Immobilisations financières (28).

Les participations et les actions sont évaluées à la valeur d'acquisition. Les créances et les cautionnements sont évalués à la valeur nominale.

Réductions de valeur :

Des réductions de valeur sont actées sur les participations et actions en cas de moins-values durables ou de dévalorisation justifiée par la situation, la rentabilité ou les perspectives des sociétés dans lesquelles on détient les participations ou les actions.

S'il ne peut être démontré, par la voie de budgets, projets d'entreprise, évaluations de tiers, contrats, promesses,..., que l'entreprise a des perspectives bénéficiaires suffisantes, une réduction de valeur sera actée.

Art. 8

A) VI.A.1. Matières premières, fournitures et petit outillage (30/31).

Les matières premières sont évaluées à la valeur d'acquisition.

Les achats de fournitures sont comptabilisés dans le compte de résultats, à l'exception du petit outillage et les uniformes qui sont évalués à la valeur d'acquisition.

B) VI.A.2/A.3/A.5. En cours de fabrication, produits finis, immeubles destinés à la vente (construits) (32/33/35).

Ces actifs sont évalués à leur coût de revient ou à la valeur de marché, si cette dernière est inférieure à la date de clôture de l'exercice.

Sous cette rubrique, les timbres-poste sont évalués au prix de revient de l'impression. Le prix de revient comprend les coûts directs et les coûts indirects de la production.

C) VI.A.4. Marchandises (34).

Ces actifs sont évalués à la valeur d'acquisition ou à la valeur de marché, si cette dernière est inférieure à la date de clôture de l'exercice. La valeur est calculée suivant la méthode FIFO (first in, first out).

D) Actifs destinés à la vente (35).

Les actifs destinés à la vente, pour lesquels un compromis de vente a été signé, sont repris dans cette rubrique jusqu'au moment de la signature de l'acte notarié.

Ces actifs sont évalués à leur valeur d'acquisition diminué des amortissements cumulés ou à leur valeur de vente si cette dernière est inférieure.

E) VI.B. Commandes en cours d'exécution (37).

Ces actifs sont évalués à leur coût de revient. Celui-ci est majoré des bénéfices imputables, à condition qu'ils puissent être considérés avec certitude comme acquis, et en tenant compte du degré d'avancement des travaux.

Art. 9

VII. Créances à un an au plus (40/41).

Les créances sont évaluées à leur valeur nominale.

§ 1. Les créances, dont les recouvrements sont douteux, sont comptabilisées comme des créances douteuses.

§ 2. Les créances comptabilisées comme créances douteuses font annuellement l'objet d'une réduction de valeur. La réduction de valeur estimée est comptabilisée dans le compte de résultats.

§ 3. Les créances, définitivement irrécouvrables et pour lesquelles on n'a pas appliqué des réductions de valeur, sont prises en charge dans le compte de résultats.

Art. 10

VIII. Placements de trésorerie (50/53).

Les titres sont évalués à la valeur d'acquisition. Les créances sur comptes à terme sont évaluées à leur valeur nominale.

Art. 11

IX. Valeurs disponibles (54/58).

Les valeurs disponibles sont évaluées à leur valeur nominale.

§1. Lorsqu'elles sont exprimées en devises étrangères, la conversion en euros s'effectue au taux de change en cours à la date de clôture.

Les différences de calcul négatives ou positives sont comptabilisées aux comptes de régularisation, code 490/1 et code 492/3 comme perte ou bénéfice.

À la fin de l'exercice, les deux comptes sont soldés par le compte de résultats.

Chapitre II

PASSIF

Art. 12

I.A. Capital souscrit (100).

Les apports en numéraire sont évalués à leur valeur nominale. Les apports en nature sont repris à une valeur conventionnelle. Cette valeur ne peut pas excéder la valeur de marché à l'achat des biens en cause, au moment où l'apport ou l'affectation a eu lieu.

Art. 13

III. Plus-values de réévaluation (12).

Les plus-values de réévaluation représentent :

- a) la plus-value non réalisée des constructions ;
- b) la valeur du Patrimoine des timbres de Malines.

Art. 14

IV. Réserves (13).

Elles sont évaluées à leur valeur nominale.

A) IV.A. Réserve légale.

La réserve légale est alimentée annuellement par un montant minimal de 5 % des bénéfices nets, jusqu'à ce que le montant total atteigne un dixième du capital social.

B) IV.B.2. Autres réserves indisponibles.

À partir de l'exercice 1993, une partie du bénéfice annuel peut être affectée, sur décision du Conseil d'administration, à la constitution d'une réserve spéciale dont le Conseil d'administration définit la destination au moment de l'établissement des comptes annuels et de l'affectation des bénéfices.

Conformément à l'article 10, § 4, de la loi du 6 juillet 1971 portant création de bpost SA, les bénéfices annuels à affecter sont diminués d'un montant de 5 %, qui est accordé à la direction et aux membres du personnel de bpost SA à titre de participation aux bénéfices, sans préjudice des dispositions de l'article 617 du code des Sociétés.

Art. 14bis

VI. Subsidés en capital (15).

Les subsidés reçus en capital sont valorisés à leur valeur nominale, sous déduction des impôts différés afférents à ces subsidés.

Art. 15

VII.A.1. Provisions pour pensions et obligations similaires

Lors de la conclusion des accords-cadres, des provisions sont constituées pour couvrir les coûts de ces engagements. Les provisions sont revues chaque année.

Art. 16

VII.A.3. Provisions pour grosses réparations et gros entretiens (16).

Si nécessaire, afin de maintenir les actifs, une provision est constituée pour les coûts de grosses réparations et gros entretiens périodiques. Les coûts sont estimés sur base d'évaluations techniques.

Art. 17

VII.A.4. Provisions pour autres risques et charges

Litiges en cours (16).

Une provision est constituée pour les litiges en cours.

Cette provision est constituée sur base d'un inventaire des litiges en cours connus à la date de clôture. Elle doit reprendre toutes les charges et profits inhérents au litige en cours.

Art. 18.

VII.A.4. Provisions pour autres risques et charges

Fonds d'assurance (16).

Les principes légaux du Fond d'assurance sont formulés dans l'article 10, § 3, de la loi du 6 juillet 1971, modifié par l'article 15, 1^o, de l'arrêté royal du 14 septembre 1992 et par la loi du 1^{er} avril 2007, MB 14 mai 2007. Suivant l'article 5 de cette loi, "La Poste ouvre dans sa comptabilité un compte afférant à un fonds d'assurance".

Le Fond d'assurance a pour objet de couvrir les pertes et dépenses résultant d'incendies, de vols, de pertes ou d'avaries ainsi que les indemnités en cas d'accident ou de dommage généralement quelconque causés aux tiers. Les risques concernés sont, soit non assurés, soit en dessous la franchise d'intervention d'une assurance existante.

Les dotations du fonds d'assurance seront calculées sur base d'informations statistiques fiables. Chaque année, le calcul sera soumis au Comité d'Audit pour approbation.

Art. 19.

VII.A.4. Provisions pour autres risques et charges

Accidents du travail et maladies professionnelles (16).

En matière d'accidents du travail et de maladies professionnelles, une provision est constituée.

Cette provision couvre l'octroi de rentes et/ou de capitaux aux victimes d'accidents du travail ou de maladies professionnelles et à leurs ayants droit.

La provision est calculée annuellement sur la base des dossiers en cours et selon les critères appliqués par les assureurs «Accidents du travail».

Art. 20.

Provision pour l'assainissement du sol

Une provision est constituée pour couvrir les charges qui pourraient éventuellement résulter des lois et décrets concernant l'obligation d'assainissement du sol.
La provision est constituée sur la base d'un inventaire des terrains pour lesquels le risque existe.

Art. 21.

VII.A.4. Provisions pour autres risques et charges

Provisions pour des obligations actuelles

Une provision peut être constituée pour les obligations résultant des événements pour lesquels des besoins de cash-flow seront probablement nécessaires pour le déroulement de ces événements. Le besoin de trésorerie doit être estimé d'une manière fiable.

Art. 22

IX. Dettes à un an au plus (42/43/44/45/46/47/48).

Les dettes sont évaluées à leur valeur nominale.

Le solde des congés et repos restant à accorder au personnel postal est comptabilisé comme une dette.

Cette dette est valorisée individuellement sur base de la rémunération individuelle valable en fin d'année, majorée de la partie due à la Sécurité sociale.

Art. 23.

Comptes de régularisation

Sont comptabilisées dans les comptes de régularisation toutes les recettes réalisées et dépenses effectuées qui se rapportent soit à des prestations, soit à des services, qui ne sont pas prestés dans la période clôturée.

Les comptes de régularisation sont valorisés à leur valeur nominale.

COMPLEMENT AUX REGLES D'EVALUATION, A INTEGRER DANS LES PROCEDURES DE TRAVAIL

Art 1bis

Logiciels

La valeur minimale doit être de 1.000 EUR par logiciel

Art 2

Terrains et constructions

Le seuil minimal à partir duquel les travaux d'aménagement des immeubles sont considérés comme investissements, est fixé à 3.800 EUR.

Les coûts du renouvellement ou de l'installation du câblage sont immédiatement comptabilisés comme "charges" dans le compte de résultats, s'ils n'apportent pas une plus-value substantielle.

Art 3 et Art 4

Installations, machines et outillages, mobilier et matériel roulant

Ces biens sont comptabilisés comme des immobilisations corporelles si le prix d'acquisition ou le prix de fabrication a une valeur minimale de 250 EUR (hors TVA)

Art 5

Les collections sont l'objet d'une valorisation quinquennale.

L'inventaire des collections est séparé de celui relatif à l'équipement infrastructurel de la division "Philatélie"

Aménagements : Le seuil minimal à partir duquel les travaux d'aménagement des immeubles loués et des bâtiments acquis de l'Etat sont considérés comme investissements, est 3.800 euro.

Art 8b)

Les coûts indirects ne comprennent pas les "business sustaining non-production overheads"

Art 9

Les créances sont considérées comme douteuses :

- 1) lorsque n'étant pas parvenue à contraindre par ses propres moyens le débiteur au paiement de sa dette, bpost doit avoir recours à d'autres instances pour en obtenir le recouvrement ;
- 2) lorsque la créance est échue depuis plus de 120 jours, à l'exclusion :
 1. des créances sur les entreprises liées et les entreprises avec lesquelles bpost a un lien de participation.
 2. des 15 clients les plus importants de bpost à condition :

- qu'il s'agisse de factures incontestées.
- que le client en question ne présente pas de risque financier d'insolvabilité
- que le client fasse partie d'une des catégories suivantes :
 - opérateur télécom
 - organisme public
 - organisme financier ou compagnie d'assurance
 - organisme intercommunal

3. des créances provenant de la vente des bâtiments

3) lorsqu'un autre motif permet de conclure que la créance est douteuse.

Les créances sont considérées comme irrécouvrables lorsque, soit :

1. bpost renonce à la créance parce que la procédure de recouvrement est estimée trop aléatoire ou génératrice de frais trop importants par rapport à la créance (article 17bis de la loi du 6 juillet 1971) ;
2. le débiteur a été déclaré en faillite et que la faillite est définitive ;
3. le débiteur est décédé et les héritiers renoncent à la succession ;
4. un autre motif permet de conclure à l'irrécouvrabilité de la créance.

Art 17

Pour la fixation du montant de la provision par litige, les règles suivantes sont utilisées :

- Principe général : la provision est égale au montant réclamé par la partie adverse, augmenté
 - des intérêts légaux, judiciaires, moratoires et/ou conventionnels
 - des frais (frais du rapport d'expert, frais de huissiers, des honoraires des avocats et autres frais de dossiers)
- A l'inverse du principe général : la provision peut être inférieure au montant réclamé dans les cas suivants :
 - la créance est assurée : dans ce cas la provision est égale à la dispense prévue dans la police d'assurance
 - il y a des éléments dans le dossier qui peuvent justifier un montant plus bas (par.ex. : un rapport d'expert, un jugement favorable en première instance, un autre arrêt, une clause dans le contrat, etc...)
- Si on juge, sur base des arguments précités, que le risque d'un arrêt/verdict favorable pour bpost est inférieur à 50%, le principe général sera appliqué et le montant de la provision sera égal à 100% du montant réclamé

Art 20

Provision pour l'assainissement du sol

Un rapport d'expert indépendant doit être la base d'un inventaire des terrains pour lesquels le risque existe

AUTRES INFORMATIONS À COMMUNIQUER DANS L'ANNEXE

Cfr 6.28: AUTRES DROITS ET ENGAGEMENTS HORS BILAN (dont ceux non susceptibles d'être quantifiés)

Le 10 décembre 2012, l'Autorité belge de la concurrence a conclu que certains aspects de la politique tarifaire de bpost sur la période janvier 2010-juillet 2011 enfreignaient le droit belge et européen de la concurrence et a imposé une amende d'environ 37,4 mEUR. Même si bpost a payé l'amende en 2013, elle a contesté les conclusions de l'Autorité belge de la concurrence et a fait appel de la décision devant la Cour d'appel de Bruxelles. Le 10 novembre 2016, la Cour d'appel de Bruxelles a annulé la décision de l'Autorité. L'autorité belge de la concurrence a fait appel de ce jugement devant la Cour de Cassation sur des points de droit. Le 22 novembre 2018, la Cour de Cassation a annulé le jugement et a renvoyé l'affaire devant la Cour d'appel de Bruxelles pour qu'elle soit rejugée. Par un arrêt du 19 février 2020, la Cour d'appel de Bruxelles a décidé de soumettre deux questions préjudicielles à la Cour de justice de l'UE ("CJUE"). Le 22 mars 2022, la CJUE a rendu une décision préjudicielle sur les deux questions soulevées par la Cour d'appel de Bruxelles. La Cour d'appel devra maintenant se prononcer à la lumière des réponses données par la CJUE. Une décision finale n'est pas attendue avant la fin de l'année 2023.

Cfr.1 Rapport de Gestion : Événement marquant de l'année

Le 10 août 2022, la Présidente du Conseil d'Administration de bpost a demandé de procéder à un examen de conformité interne concernant les appels d'offres publics alors en cours de l'État belge pour la distribution de journaux et périodiques reconnus en Belgique. Le 9 décembre 2022, le Conseil d'Administration et le CEO ont décidé de mettre mutuellement fin à leur collaboration. Dans ce contexte, la collaboration avec deux autres personnes au sein de bpostgroup a également pris fin. L'examen a révélé des cas de non-conformité aux politiques de la Société, ainsi que des indications de non-conformité aux lois applicables. L'examen a été étendu à la concession actuelle pour la distribution des journaux et périodiques en Belgique, ce qui a révélé des éléments pouvant également indiquer des violations potentielles des lois en vigueur. bpost continue de coopérer activement avec les autorités compétentes. Le risque de se voir imposer une amende dépendra des conclusions de l'Autorité belge de la Concurrence. Ce risque est actuellement, sous réserve de nouvelles conclusions de l'Autorité belge de la Concurrence, évalué comme possible mais non probable.

Cfr.9 Rapport de Gestion : Événements importants survenus après la clôture de l'exercice

À la suite de l'examen interne de conformité concernant (l'appel d'offres pour) la concession avec l'Etat belge pour la distribution de journaux et de périodiques reconnus en Belgique, des examens internes de conformité complémentaires ont été conduits concernant d'autres appels d'offres et contrats publics avec le gouvernement fédéral. bpost est assistée par des conseillers juridiques externes.

Les résultats préliminaires de ces examens internes de conformité, qui sont toujours en cours, ont révélé que les marges de bpost sur certains services fournis à l'Etat belge pouvaient ne pas être jugées acceptables sous les législations applicables et que certains de ces services pouvaient ne pas avoir été attribués conformément aux législations applicables. Les services concernés ont trait à la gestion des comptes du Gouvernement belge (les comptes dénommés 679), la gestion des plaques d'immatriculation et le traitement des amendes

Malgré l'incertitude liée aux examens de conformité susmentionnées, bpost estime qu'il est probable que les résultats préliminaires seront confirmés à l'issue de ces examens de conformité et causeront probablement un effet négatif important sur les résultats d'exploitation ou sur la situation financière de bpost qui peut être évalué comme suit :

- i. Le Conseil d'Administration a décidé en 2023 de procéder à des modifications contractuelles concernant la rémunération de certains services concernés, résultant en une réduction des marges à partir du premier trimestre 2023 et à l'avenir. Les estimations préliminaires, dans l'attente d'une analyse juridique et financière complémentaire, indiquent un impact négatif ajusté de l'EBIT sur les perspectives financières de l'ensemble de l'année 2023, en relation avec la performance des services concernés en 2023, de l'ordre de 25 à 50 mEUR. À ce stade, la direction n'est pas en mesure de réduire davantage cette fourchette ou de fournir des sensibilités supplémentaires à cette fourchette.
- ii. Cependant, bpost n'est actuellement pas en mesure de fournir des informations plus détaillées ou toutes autres estimations ou fourchettes d'estimations fiables quant à l'impact financier par rapport au passé, en raison des motifs décrits ci-dessus. De plus, bpost n'a actuellement aucune visibilité sur la date à laquelle d'éventuelles sorties de trésorerie pourraient se produire à cet égard.

L'impact financier lié aux services concernés dans le passé dépend de beaucoup de facteurs, dont les principaux sont les suivants, en fonction des services concernés :

- i. si, et dans quelle mesure, il y a et avait surcompensation compte tenu du type de coûts directs et indirects liés aux services qui devraient être pris en considération pour déterminer les marges, des cadres juridiques et réglementaires applicables à chaque contrat distinct pendant les différentes périodes contractuelles, de l'absence de marge prédéterminées acceptables en vertu de certaines de ces législations applicables, des recettes perçues pour les services concernés, de la durée des services concernés ainsi que des incertitudes quant à l'étendue de la période de rétroactivité qui peut s'appliquer,
- ii. si oui ou non et quelles actions les autorités compétentes prendraient et quel en serait le résultat (considérant que le gouvernement belge a indiqué qu'il contrôlerait la compensation payée pour les services délivrés par bpost).

AUTRES DOCUMENTS À DÉPOSER EN VERTU DU CODE DES SOCIÉTÉS ET DES ASSOCIATIONS

RAPPORT DE GESTION



bpost SA

Rapport de gestion 2022

Le rapport de gestion est conforme à l'article 3:6 du Code belge des sociétés et associations.

Table des matières

1.	<i>Événement marquant de l'année</i>	3
2.	<i>États Financiers</i>	4
	2.1. Compte de résultats.....	4
	2.2. Bilan.....	5
	2.3. Mouvements des capitaux propres	6
3.	<i>Commentaires sur les chiffres</i>	7
	3.1. Compte de résultats.....	7
	3.2. Bilan.....	11
4.	<i>Risques et incertitudes</i>	13
5.	<i>Recherche et développement</i>	13
6.	<i>Affectation du résultat</i>	13
7.	<i>Succursales</i>	14
8.	<i>Indépendance et compétence en matière de comptabilité et d'audit d'au moins un membre du Comité d'Audit et de supervision</i>	14
9.	<i>Événements importants survenus après la clôture de l'exercice</i>	14
10.	<i>Instruments Financiers</i>	15
11.	<i>Déclaration de Gouvernance d'Entreprise</i>	16
12.	<i>Informations requise par l'article 7:96 du code belge des sociétés et associations</i>	50
13.	<i>Information requises par l'article 7:97 du code belge des sociétés et associations</i>	51

1. Événement marquant de l'année

Le 28 février 2022, bpost, Ubiway et Golden Palace ont finalisé la vente d'Ubiway Retail.

Le 31 mai 2022, bpostgroup a acquis la majorité des actions d'IMX, un prestataire de services de livraison internationale basé à Paris. IMX offre une large gamme de solutions de livraison et de retour transfrontaliers pour les e-commerçants via une approche de vente directe et pour les PME et les particuliers via ses solutions numériques propriétaires " Happy-Post ", " ColisExpat " et " Shopiles ". L'acquisition d'IMX est une étape stratégique pour bpostgroup. Elle lui permet de bénéficier du potentiel du commerce électronique mondial en s'appuyant sur la réussite d'IMX.

Le 10 août 2022, la Présidente du Conseil d'Administration de bpost a demandé de procéder à un examen de conformité interne concernant les appels d'offres publics alors en cours de l'État belge pour la distribution de journaux et périodiques reconnus en Belgique. Le 9 décembre 2022, le Conseil d'Administration et le CEO ont décidé de mettre mutuellement fin à leur collaboration. Dans ce contexte, la collaboration avec deux autres personnes au sein de bpostgroup a également pris fin. L'examen a révélé des cas de non-conformité aux politiques de la Société, ainsi que des indications de non-conformité aux lois applicables. L'examen a été étendu à la concession actuelle pour la distribution des journaux et périodiques en Belgique, ce qui a révélé des éléments pouvant également indiquer des violations potentielles des lois en vigueur. bpost continue de coopérer activement avec les autorités compétentes. Le risque de se voir imposer une amende dépendra des conclusions de l'Autorité belge de la Concurrence. Ce risque est actuellement, sous réserve de nouvelles conclusions de l'Autorité belge de la Concurrence, évalué comme possible mais non probable.

Le 30 septembre 2022, après avoir reçu l'approbation de l'autorité néerlandaise de la concurrence, bpost a finalisé l'acquisition de 100 % des actions du distributeur de presse néerlandais Aldipress.

2. États Financiers

2.1. Compte de résultats

En millions EUR	2022	2021	Evol. %
Chiffre d'affaires	2.256,8	2.308,1	(2,2%)
Autres produits d'exploitation	45,1	35,5	27,0%
Produits d'exploitation non récurrents	0,0	0,0	-
Total des produits d'exploitation	2.301,9	2.343,6	(2,3%)
Approvisionnement et marchandises	6,4	8,0	20,0%
Charges de personnel	1.270,1	1.217,4	(4,3%)
Services et biens divers	757,7	811,6	6,6%
Autres charges d'exploitation	21,4	29,2	26,7%
Provisions	(0,9)	(2,9)	69,0%
Amortissements et réductions de valeur	62,9	61,7	(1,9%)
Charges d'exploitation non récurrentes	94,2	15,2	(519,7%)
Total des charges d'exploitation	2.211,7	2.140,2	(3,3%)
Bénéfice d'exploitation	90,2	203,3	(55,6%)
Bénéfice d'exploitation avant réductions de valeur et amortissements	153,1	265,0	(42,2%)
Revenus financiers récurrents	18,5	11,7	58,1%
Revenus financiers non récurrents	74,1	36,7	101,9%
Charges financières récurrentes	28,3	21,2	(33,5%)
Charges financières non récurrentes	5,0	21,1	76,3%
Bénéfice de l'exercice avant impôts	149,5	209,4	(28,6%)
Prélèvement sur impôts différés	(1,4)	(1,0)	(40,0%)
Transfert aux impôts différés	0,0	0,0	-
Charges d'impôts	30,6	52,0	41,2%
Prélèvements sur les réserves immunisées	(4,1)	(3,0)	(36,7%)
Transfert aux réserves immunisées	0,0	0,0	-
Bénéfice de l'exercice à affecter	124,3	161,4	(23,0%)

2.2. Bilan

En millions EUR	2022	2021
Actif		
Actifs non courants		
Immobilisations incorporelles (frais d'établissement inclus)	34,4	44,2
Immobilisations corporelles	298,8	298,9
Immobilisations financières	1.325,0	1,451,6
Créances commerciales et autres	2,0	0,0
	1.660,3	1.794,7
Actifs courants		
Stocks et en-cours	8,4	10,6
Créances commerciales et autres	661,2	596,4
Placements de trésorerie et valeurs disponibles	838,3	715,0
Comptes de régularisation	35,2	35,4
	1.543,1	1.357,3
Total de l'Actif	3.203,4	3.152,0
Passif		
Capitaux propres		
Capital souscrit	364,0	364,0
Plus-values de réévaluation	0,1	0,1
Réserves	71,9	76,0
Bénéfices reportés	370,7	326,4
	806,7	766,5
Provisions		
Provisions liées aux congés précédents la retraite	26,4	29,0
Provisions pour risques et charges	0,4	0,1
Autres provisions	137,3	135,9
Impôts différés	7,0	8,4
	171,1	173,4
Passifs non courants		
Dettes à long terme	652,4	831,0
	652,4	831,0
Passifs courants		
Dettes commerciales et autres	342,6	385,7
Dettes court terme	173,4	21,6
Charges sociales	409,7	390,5
Dettes fiscales	45,0	9,8
Autres dettes	429,2	409,0
Compte de régularisation	173,2	164,6
	1.573,2	1.381,1
Total du Passif	3.203,4	3.152,0

2.3. Mouvements des capitaux propres

En millions EUR						
Sélection de chiffres financiers	Capital souscrit	Réserves immunisées	Bénéfices reportés	Autres réserves	Plus-values de réévaluation	Total
Au 1er janvier 2022	364,0	0,0	326,4	76,0	0,1	766,5
Résultat de l'année	-	-	124,3	(4,1)	-	120,2
Dividendes	-	-	(80,0)	-	-	(80,0)
Prélèvements sur les réserves immunisées	-	-	-	-	-	-
Au 31 décembre 2022	364,0	0,0	370,7	71,9	0,1	806,7

3. Commentaires sur les chiffres

3.1. Compte de résultats

bpost a réalisé au cours de l'exercice 2022, selon les normes BGAAP, un bénéfice après impôts de 124,3 mEUR (2021: 161,4 mEUR).

bpost a enregistré un bénéfice d'exploitation de 90,2 mEUR contre 203,3 mEUR l'année dernière, ce qui représente une baisse de -113,1 mEUR ou -55,6%. Sans tenir compte des charges d'exploitation non récurrentes, le bénéfice d'exploitation a diminué de -34,1 mEUR, soit -15,6%, car la baisse des produits d'exploitation due aux circonstances défavorables du marché a été supérieure à la baisse des coûts, cette baisse des coûts - malgré l'impact de l'inflation - étant due aux mesures d'atténuation prises tout au long de l'année. La diminution du total des produits d'exploitation de -41,7 mEUR, soit -1,8%, est principalement due à la baisse du volume de courrier et du volume transfrontalier. Le total des charges d'exploitation, à l'exclusion des charges d'exploitation non récurrentes, a diminué de 7,5 mEUR, principalement en raison de la baisse des services et biens divers et des autres charges d'exploitation, partiellement compensée par l'augmentation des coûts salariaux, principalement due à l'augmentation des coûts par ETP (entre autres 6 indexations salariales de 2% et la modification de la réglementation relative aux équipes de nuit).

Produits d'exploitation (revenus)

Les produits d'exploitation de bpost SA ont diminué de -2,3% to 2.301,9 mEUR (2021: 2.343,6 mEUR).

En millions EUR	2022	2021	Evol. €	Evol. %
Ventes	2.256,8	2.308,1	(51,2)	(2,2%)
Autres produits d'exploitation	45,1	35,5	9,6	27,0%
Produits d'exploitation non récurrents	0,0	0,0	0,0	-
Produits d'exploitation	2.301,9	2.343,6	(41,7)	(1,8%)

L'évolution par portefeuille de produits se présente comme suit :

En millions EUR	2022	2021	Evol. €	Evol. %
Domestic Mail	1.189,1	1.209,1	(20,0)	(1,7%)
<i>Transactional Mail</i>	735,5	740,2	(4,7)	(0,6%)
<i>Advertising Mail</i>	187,3	197,1	(9,8)	(5,0%)
<i>Press</i>	266,2	271,8	(5,6)	(2,0%)
Proximity and convenience retail network	280,9	259,8	21,1	8,1%
Value added services	79,6	71,2	8,4	11,8%
Parcels Belgium and E-commerce logistics	453,0	471,9	(18,8)	(4,0%)
Cross border	266,4	307,1	(40,6)	(13,2%)
Autres	32,8	24,6	8,2	33,3%
Produits d'exploitation non récurrents	0,0	0,0	0,0	0,0%
Produits d'exploitation	2.301,9	2.343,6	(41,7)	(1,8%)

Les revenus du **Domestic mail** (c'est-à-dire Transactional, Advertising et Press combinés) ont diminué de -20,0mEUR, pour atteindre 1.189,1 mEUR, la baisse des volumes ayant été plus que compensée par l'amélioration nette des prix et du mix et les différences de jours ouvrables.

Le **Transactional mail** a enregistré une baisse sous-jacente du volume de -6,5% pour l'année, à comparer à une baisse sous-jacente de -8,0% du volume pour l'année 2021, due entre autres à une réduction de la communication relative à la COVID-19. **Advertising mail** a subi l'impact d'une baisse sous-jacente du volume de -6,9%, contre +0,9% durant la même période l'année dernière, qui avait vu un redressement des volumes après le confinement. Le volume **Press** a diminué sous l'effet combiné de la substitution électronique et de la rationalisation.

Proximity and convenience retail network a augmenté de +21,1 mEUR, pour atteindre 280,9 mEUR, grâce à l'augmentation de la rémunération du service d'intérêt économique général prévue dans le cadre du 7^e Contrat de Gestion, partiellement neutralisée par une diminution des revenus issus des activités bancaires et financières.

Les **Value Added Services** ont augmenté de +8,4 mEUR pour atteindre 79,6 mEUR en 2022, sous l'effet principalement des recettes supérieures pour les solutions liées aux amendes routières. En outre, les revenus supplémentaires facturés pour les demandes de configuration et de modification des solutions ont contribué à cette augmentation.

Parcels Belgium and E-commerce logistics ont diminué de -18,8 mEUR pour s'établir à 453,0 mEUR, en raison d'une baisse du volume des colis de -7,5% en 2022 contre une base comparable élevée de 10,3% en 2021, ce qui reflète l'internalisation d'Amazon, partiellement compensée par un mix-prix. Si l'on ne tient pas compte de l'internalisation d'Amazon, le volume sous-jacent a augmenté de +1,0% par rapport à 2021.

L'activité **Cross-border** a diminué de -40,6 mEUR pour atteindre 266,4 mEUR, à la suite de la baisse des volumes transfrontaliers d'Asie, en particulier à partir du troisième trimestre de 2021, compte tenu des volumes inférieurs liés à la suppression de l'exonération pour les envois de faible valeur à compter du 1^{er} juillet 2021 et de la baisse des activités postales transfrontalières, les colis entrants n'ayant pas pu compenser la baisse des volumes de courrier entrant.

Les revenus classés sous le poste **Autres** ont augmenté de 8,2 mEUR pour atteindre 32,8 mEUR, ce qui s'explique principalement en raison d'une récupération plus importante de la TVA au moment de la révision annuelle du taux de TVA.

Les charges d'exploitation

Les charges d'exploitation de bpost pour 2022 ont augmenté de -3,3% par rapport à l'année dernière et se sont élevées à 2.211,7 mEUR (2021: 2.140,2 mEUR), si l'on exclut les charges d'exploitation non récurrentes, les charges d'exploitation totales ont diminué de +7,5 mEUR.

Les coûts des **Approvisionnements et marchandises**, qui comprennent le coût des matières premières, des consommables et des biens destinés à la revente, ont légèrement diminué de 1,6 mEUR, pour s'établir à 6,4 mEUR.

Les coûts relatifs aux **Services et biens divers** ont baissé de +6,6%, en raison surtout de la diminution des coûts de transport liés au volume des activités transfrontalières en Asie et de la gestion efficace du pic de fin d'année.

En millions EUR	2022	2021	Evol. €
Loyers et charges locatives	157,6	172,0	14,4
Entretiens et réparations	58,5	71,7	13,2
Autres biens	19,5	16,1	(3,4)
Fourniture d'énergie	57,4	43,7	(13,7)
Frais postaux et de télécommunication	4,4	4,4	0,0
Frais d'assurances	23,6	28,4	4,8
Frais de transport	175,5	197,4	21,9
Publicité et annonces	11,4	12,5	1,1
Frais de consultance	13,0	13,1	0,1
Rémunération de tiers, honoraires	156,2	159,4	3,2
Autres services	22,4	23,6	1,2
Frais d'intérim	58,2	69,2	11,0
Total	757,7	811,6	53,8

- Les coûts de location ont diminué de 14,4 millions d'euros, principalement en raison de la baisse des coûts de location des bâtiments et des machines chez Alteris et de la baisse des coûts de la flotte de camionnettes louées à court terme, partiellement compensée par la hausse des coûts du cloud.
- Les frais d'entretien et de réparation ont diminué de 13,2 mEUR, en raison de la baisse des coûts de maintenance ICT et des coûts d'entretien des bâtiments (l'impact de la COVID-19 subsistait en 2021).
- La fourniture énergétique a augmenté de -13,7 mEUR, en raison de la hausse des prix de l'énergie (gaz, électricité et carburant).
- Les coûts de transport se sont élevés à 175,5 mEUR, en baisse de +21,9 mEUR, parallèlement à l'évolution des activités internationales générées par les activités transfrontalières asiatiques, et plus particulièrement des volumes plus faibles dus à la suppression de l'exonération pour les envois de faible valeur à partir du 1^{er} juillet 2021 et de la baisse des activités postales transfrontalières.
- Les frais de rémunération des tiers concernent principalement les services ICT, la rémunération des points poste, la gestion des intérimaires, les installations, la sécurité et les services externalisés. Ces coûts ont diminué de 3,2 mEUR, principalement en raison d'une baisse au niveau de la gestion des intérimaires.
- Les coûts liés aux intérimaires ont diminué de +11,0 mEUR, vu la réduction du nombre d'intérimaires qu'a permise la gestion réussie du pic de fin d'année. À noter que les frais relatifs aux intérimaires sont analysés avec les charges de personnel, sachant qu'ils constituent un meilleur indicateur de performance de l'utilisation du capital humain.

Les frais de personnel (1.270,1 mEUR) et **d'intérim** (58,2 mEUR) se sont élevés en 2022 à 1.328,3 mEUR, en hausse de -41,7 mEUR ou -3,24% par rapport à 2021. Les frais de personnel ont augmenté de -52,7 mEUR et les frais d'intérim ont baissé de +11,0 mEUR. Au 31 décembre 2022, l'effectif de bpost s'élevait à 26.763 membres du personnel (2021: 27.481). Le nombre moyen d'ETP et d'intérimaires pour 2022 était de 25.428 (2021: 26.246).

L'augmentation des coûts salariaux et intérimaires est principalement due à des coûts plus élevés par ETP (entre autres 6 indexations salariales de 2% et un changement dans la réglementation des équipes de nuit), les effets de la CCT 2021-2022 et les augmentations au mérite ont eu un impact négatif sur les prix. Les effets susmentionnés ont été partiellement compensés par la diminution des ETP (productivité accrue, poursuite de l'exécution d'actions de gestion spécifiques et élimination des deuxièmes tournées de distribution pendant la période de pointe au quatrième trimestre) qui a généré des coûts moins élevés et par un effet de mix positif, notamment dû à une diminution des facteurs statutaires, contractuels et intérimaires et à une légère augmentation des travailleurs logistiques et postaux.

Les dépréciations et amortissements ont légèrement augmenté, pour atteindre 62,9 mEUR (2021: 61,7 mEUR) ou -1,9%.

L'impact net des provisions s'est établi à -0,9 mEUR en 2022 (2021: -2,9 mEUR), ce qui s'explique surtout par la réévaluation des provisions pour litiges, obligations légales et accidents du travail.

Les autres charges d'exploitation ont diminué pour s'établir à 21,4 mEUR (2021: 29,2 mEUR) en raison surtout de l'impôt foncier

Les charges d'exploitation non récurrentes ont augmenté de -79,0 mEUR pour atteindre 94,2 mEUR (2021: 15,2 mEUR) et doivent être considérées conjointement avec l'augmentation des produits financiers non récurrents (+37,4 mEUR) et la diminution des charges financières non récurrentes (+16,1 mEUR). Les charges d'exploitation non récurrentes sont liées à la liquidation de filiales; 92,1 mEUR en 2022 liés à la liquidation d'Ubiway et 14,3 mEUR liés à la liquidation de CyDep en 2021.

Résultats financiers nets

Les produits financiers récurrents ont augmenté pour atteindre 18,5 mEUR (2021: 11,7 mEUR), principalement en raison de l'impact favorable des taux de change (4,1 mEUR) et de la hausse des intérêts sur les prêts accordés aux filiales.

Les revenus financiers non récurrents ont augmenté à 74,1 mEUR (2021: 36,7 mEUR) et doivent être considérés conjointement avec l'augmentation des charges d'exploitation non récurrentes et la diminution des charges financières non récurrentes compte tenu de la liquidation d'Ubiway et d'AMP en 2022 (69,2 mEUR) et de CyDep en 2021 (13,9 mEUR). La reprise d'une perte de valeur sur la participation dans bpost banque suite à la vente de cette participation à BNP Paribas Fortis ("BNPPF") a eu un impact en 2021 et 2022 de respectivement 19,5 mEUR et 4,8 mEUR. En outre, l'exercice 2021 a été marqué par l'extourne d'une dépréciation liée à Landmark Global UK (3,2 mEUR).

Les revenus financiers récurrents se sont établis à 28,3 mEUR (2021: 21,2 mEUR). Cette augmentation est principalement due à des différences de taux de change défavorables (3,6 mEUR) et aux intérêts sur les prêts financiers (3,2 mEUR).

Les charges financières non récurrentes ont diminué à 5,0 mEUR par rapport à 21,1 mEUR, conformément à l'évolution des réductions de valeur sur les participations. En 2022, une réduction de valeur a été comptabilisée pour bpost banque (5,0 mEUR), tandis qu'en 2021, une réduction de valeur a été comptabilisée pour Ubiway Group (18,0 mEUR) et bpost US Holdings (3,2 mEUR).

Impôts sur le résultat

Les charges d'impôt se sont chiffrées à 30,6 mEUR (2021: 52,0 mEUR). Cette diminution s'explique par la baisse du bénéfice avant impôt, l'impact de l'ajustement des impôts sur le revenu et de la reprise des provisions fiscales et des pertes de liquidation des filiales.

Le transfert aux réserves immunisées et les impôts différés étaient liés à la plus-value enregistrée sur la vente du bâtiment du Centre Monnaie, pour laquelle bpost a choisi d'appliquer l'imposition étalée du bénéfice. Le prix de vente sera réinvesti, si bien que ce gain sera soumis à l'impôt conformément à la dépréciation de ces actifs réinvestis et qu'il a été comptabilisé en profit au cours des années à venir. En 2022, 5,5 mEUR ont été comptabilisés en profit, contre 4,0 mEUR en 2021.

3.2. Bilan

Actifs

Le bilan total s'est établi à 3.203,4 mEUR en 2022 (2021: 3.152,0 mEUR), soit une augmentation de 51,4 mEUR par rapport à 2021.

Les immobilisations incorporelles ont diminué de 9,8 mEUR, ce qui s'explique principalement par les ajouts de 5,1 mEUR liés à la capitalisation des coûts induits par les projets ICT et la migration de l'infrastructure ICT vers le cloud, compensés par des dépréciations pour 14,4 mEUR.

Les immobilisations corporelles ont diminué de 0,1 mEUR. Les principaux composants de cette variation sont les suivants :

- Investissements pour un montant de 51,9 mEUR (2021: 67,4 mEUR).
- En partie compensée par les amortissements et les réductions de valeurs à hauteur de 50,5 mEUR (2021: 49,5 mEUR) et le transfert aux actifs détenus pour la vente pour 1,4 mEUR.

Les immobilisations financières ont diminué, pour atteindre 1.325,0 mEUR (2021: 1.451,6 mEUR). Les raisons de cette diminution de -126,6 mEUR sont :

- la vente de bpost banque (-119,5 mEUR);
- l'acquisition de Marceau (15,5 mEUR - IMX) et d' Aldipress (3,5 mEUR);
- la restructuration juridique des entités Ubiway et AMP, l'impact des augmentations de capital et la reprise des dépréciations avec un impact net de +20,8 mEUR;
- la diminution des créances à long terme envers les filiales (-45,8 mEUR), principalement due au transfert du long terme au court terme pour Altéris (-77,0 mEUR) partiellement compensée par des prêts supplémentaires à Radial (12,0 mEUR), Active Ants (8,8 mEUR), Marceau (4,0 mEUR) et l'effet positif de la conversion des prêts en devises (6,6 mEUR);

Les créances commerciales et autres créances ont augmenté de 64,8 mEUR, principalement en raison du transfert des créances non courantes aux créances courantes pour Altéris (+77,0 mEUR), partiellement compensé par le remboursement du prêt par bpost banque (-25,0 mEUR) le 3 janvier 2022 conformément à la finalisation de la transaction dans laquelle la BNPPF a acquis les 50% d'actions de bpost dans bpost banque.

La trésorerie et les équivalents de trésorerie ont augmenté pour s'élever à 838,3 mEUR (2021: 715,0 mEUR) conformément au résultat de l'année.

Les charges à reporter et les produits acquis ont diminué pour atteindre 35,2 mEUR (2021: 35,4 mEUR).

Passifs

Les capitaux propres ont augmenté, pour atteindre 806,7 mEUR (2021: 766,5 mEUR), en raison surtout du bénéfice de l'exercice (124,3 mEUR) neutralisé par le dividende proposé de 80,0 mEUR.

Les provisions et impôts différés se sont chiffrés à 171,1 mEUR (2021: 173,4 mEUR).

Les dettes financières à long terme s'élèvent à 652,4 mEUR (2021: 831,0 mEUR). Cette diminution s'explique principalement par le transfert du prêt à terme vers les dettes à court terme, étant donné que le montant restant est dû dans l'année (163,3 mEUR) et le remboursement des prêts aux filiales Ubiway (15,0 mEUR) et Certipost (1,0 mEUR).

Les dettes commerciales et autres dettes ont diminué, passant de 385,7 mEUR en 2021 à 342,6 mEUR en 2022, principalement en raison de la diminution du solde des fournisseurs (34,3 mEUR) et d'une réduction des frais terminaux des opérateurs postaux (8,8 mEUR), conformément aux règlements plus importants des positions en suspens de l'année précédente.

Les dettes à court terme ont augmenté de 21,6 mEUR en 2021 à 173,4 mEUR, principalement en raison du transfert de l'emprunt à terme de la dette non courante à la dette courante.

Les dettes sociales ont augmenté de 19,2 mEUR pour atteindre 409,7 mEUR (2021: 390,5 mEUR), ce qui s'explique par des coûts plus élevés par ETP dû à 6 indexations et de la modification de la réglementation relative aux équipes de nuit.

Les impôts à payer ont augmenté de 35,2 mEUR pour atteindre 45,0 mEUR (2021: 9,8 mEUR), principalement en raison du paiement différé des retenues à la source sur les salaires (30,6 mEUR), une mesure accordée par le gouvernement belge dans le contexte de la crise de l'énergie.

Les autres dettes ont diminué de 20,2 mEUR pour atteindre 429,2 mEUR, principalement en raison de la baisse du dividende en 2022 par rapport à l'année précédente (-18,0 mEUR).

Les charges à imputer et les produits à reporter ont augmenté pour atteindre 173,2 mEUR (2021: 164,6 mEUR) en raison de l'augmentation des charges à payer.

4. Risques et incertitudes

bpost est actuellement impliquée dans les contentieux initiés par des intermédiaires suivants :

- Une demande de dommages et intérêts pour un montant présumé (provisoire) d'environ 21,1 mEUR (hors paiement des intérêts de retard) dans le cadre d'une procédure judiciaire initiée par Publimail NV/SA. Le tribunal de commerce de Bruxelles a rejeté la plainte de Publimail le 3 mai 2016. Publimail a fait appel de cette décision le 16 décembre 2016. L'affaire devait être plaidée en avril 2021 mais le juge a décidé de reporter l'audience en attendant la décision de la Cour de justice européenne dans l'affaire opposant bpost à l'Autorité belge de la concurrence. Un jugement n'est pas attendu avant la fin de 2023.
- Une demande de dommages et intérêts d'un montant approximatif (provisoire) d'environ 28,0 mEUR (hors paiement des intérêts de retard) dans le cadre d'une procédure judiciaire initiée par Link2Biz International NV/SA et pendante devant le tribunal de commerce de Bruxelles. Certains aspects de la relation contractuelle entre Link2Biz et bpost font également l'objet d'une procédure pour mesures provisoires (adoptée le 21 juin 2010), pour laquelle bpost a fait appel en août 2010 et qui est actuellement pendante devant la Cour d'appel de Bruxelles. Il est prévu que la Cour retire ce point du registre suite à la clôture de la procédure de faillite par le Tribunal des sociétés du Brabant wallon en avril 2020, c'est-à-dire dans le courant de 2023.

Toutes les revendications et allégations sont contestées par bpost.

Le 10 décembre 2012, l'Autorité belge de la concurrence a conclu que certains aspects de la politique tarifaire de bpost sur la période janvier 2010-juillet 2011 enfreignaient le droit belge et européen de la concurrence et a imposé une amende d'environ 37,4 mEUR. Même si bpost a payé l'amende en 2013, elle a contesté les conclusions de l'Autorité belge de la concurrence et a fait appel de la décision devant la Cour d'appel de Bruxelles. Le 10 novembre 2016, la Cour d'appel de Bruxelles a annulé la décision de l'Autorité. L'autorité belge de la concurrence a fait appel de ce jugement devant la Cour de Cassation sur des points de droit. Le 22 novembre 2018, la Cour de Cassation a annulé le jugement et a renvoyé l'affaire devant la Cour d'appel de Bruxelles pour qu'elle soit rejugée. Par un arrêt du 19 février 2020, la Cour d'appel de Bruxelles a décidé de soumettre deux questions préjudicielles à la Cour de justice de l'UE ("CJUE"). Le 22 mars 2022, la CJUE a rendu une décision préjudicielle sur les deux questions soulevées par la Cour d'appel de Bruxelles. La Cour d'appel devra maintenant se prononcer à la lumière des réponses données par la CJUE. Une décision finale n'est pas attendue avant la fin de l'année 2023.

5. Recherche et développement

bpost SA développe de nouveaux produits et solutions afin d'enrichir son offre existante à destination des clients.

Par conséquent, bpost s'implique de façon intense dans l'innovation et les activités de recherche et de développement (R&D), à travers l'achat de nouveaux produits et solutions innovants ou le développement en gestion propre ou avec des partenaires de telles solutions neuves et innovantes. Les activités R&D exercent également un impact sur ICT et l'efficacité opérationnelle. En tant que tels, les investissements R&D réalisés par bpost visent à réduire l'impact environnemental de bpost.

6. Affectation du résultat

L'année civile 2022 se termine par un bénéfice de 124,3 mEUR. Le conseil d'administration propose la distribution d'un dividende d'un montant total de 80,0 mEUR relatif aux résultats de l'année 2022. Il propose en outre de reporter le solde du bénéfice de l'exercice, qui s'élève à 44,3 mEUR.

7. Succursales

L'entreprise ne compte pas de succursales.

8. Indépendance et compétence en matière de comptabilité et d'audit d'au moins un membre du Comité d'Audit et de supervision

Le Comité d'Audit et des Risques est composé de maximum 5 administrateurs non exécutifs, y compris au moins 1 administrateur indépendant. Le Président du Comité d'Audit et des Risques est désigné par les membres du Comité d'Audit et des Risques.

Collectivement, les membres du Comité d'Audit et des Risques possèdent suffisamment d'expertise pertinente dans le domaine de la comptabilité et de l'audit pour remplir efficacement leur rôle, notamment en matière financière. Sonja Rottiers est compétente en matière de comptabilité et d'audit, comme en témoignent ses fonctions actuelles de CEO de Lloyd's Insurance Company, d'administratrice du Belgian Finance Club et d'administratrice indépendante de Kinopolis Group SA et de Matexi SA. En outre, elle totalise plus de 35 ans d'expérience professionnelle dans le secteur financier (par exemple, en tant que CFO d'AXA Belgium et de Dexia Insurance). Les autres membres du Comité d'Audit et des Risques occupent ou ont occupé également plusieurs mandats d'administrateur ou de directeur dans de grandes entreprises ou organisations.

9. Événements importants survenus après la clôture de l'exercice

A la suite de l'examen interne de conformité concernant (l'appel d'offres pour) la concession avec l'Etat belge pour la distribution de journaux et de périodiques reconnus en Belgique, des examens internes de conformité complémentaires ont été conduits concernant d'autres appels d'offres et contrats publics avec le gouvernement fédéral. bpost est assistée par des conseillers juridiques externes.

Les résultats préliminaires de ces examens internes de conformité, qui sont toujours en cours, ont révélé que les marges de bpost sur certains services fournis à l'Etat belge pouvaient ne pas être jugées acceptables sous les législations applicables et que certains de ces services pouvaient ne pas avoir été attribués conformément aux législations applicables. Les services concernés ont trait à la gestion des comptes du Gouvernement belge (les comptes dénommés 679), la gestion des plaques d'immatriculation et le traitement des amendes

Malgré l'incertitude liée aux examens de conformité susmentionnés, bpost estime qu'il est probable que les résultats préliminaires seront confirmés à l'issue de ces examens de conformité et causeront probablement un effet négatif important sur les résultats d'exploitation ou sur la situation financière de bpost qui peut être évalué comme suit :

- i. Le Conseil d'Administration a décidé en 2023 de procéder à des modifications contractuelles concernant la rémunération de certains services concernés, résultant en une réduction des marges à partir du premier trimestre 2023 et à l'avenir. Les estimations préliminaires, dans l'attente d'une analyse juridique et financière complémentaire, indiquent un impact négatif ajusté de l'EBIT sur les perspectives financières de l'ensemble de l'année 2023, en relation avec la performance des services concernés en 2023, de l'ordre de 25 à 50 mEUR. A ce stade, la direction n'est pas en mesure de réduire davantage cette fourchette ou de fournir des sensibilités supplémentaires à cette fourchette.
- ii. Cependant, bpost n'est actuellement pas en mesure de fournir des informations plus détaillées ou toutes autres estimations ou fourchettes d'estimations fiables quant à l'impact financier par rapport au passé, en raison des motifs décrits ci-dessus. De plus, bpost n'a actuellement aucune visibilité sur la date à laquelle d'éventuelles sorties de trésorerie pourraient se produire à cet égard.

L'impact financier lié aux services concernés dans le passé dépend de beaucoup de facteurs, dont les principaux sont les suivants, en fonction des services concernés :

- i. si, et dans quelle mesure, il y a et avait surcompensation compte tenu du type de coûts directs et indirects liés aux services qui devraient être pris en considération pour déterminer les marges, des cadres juridiques et réglementaires applicables à chaque contrat distinct pendant les différentes périodes contractuelles, de l'absence de marge prédéterminées acceptables en vertu de certaines de ces législations applicables, des recettes perçues pour les services concernés, de la durée des services concernés ainsi que des incertitudes quant à l'étendue de la période de rétroactivité qui peut s'appliquer,
- ii. si oui ou non et quelles actions les autorités compétentes prendraient et quel en serait le résultat (considérant que le gouvernement belge a indiqué qu'il contrôlerait la compensation payée pour les services délivrés par bpost).

10. Instruments Financiers

Les principaux instruments financiers de bpost sont des prêts et emprunts intersociétés, des comptes bancaires, des dépôts à court terme, une obligation à long terme et des prêts et emprunts portant intérêt. L'objectif principal de ces instruments financiers est de financer les activités de bpost. En outre, bpost utilise des contrats de change à terme et des contrats de swap de change pour gérer certaines de ses expositions en devises étrangères. Ces contrats ont été souscrits afin de couvrir les risques de change liés aux prêts interentreprises accordés par post à ses filiales.

11. Déclaration de Gouvernance d'Entreprise

Code de référence et introduction

Dans la présente Déclaration de Gouvernance d'Entreprise, bpost décrit les principaux aspects de son cadre réglementaire de gouvernance d'entreprise. Ce cadre est conforme aux règles et principes énoncés dans la Loi du 21 mars 1991 portant réforme de certaines entreprises publiques économiques, et ses modifications ponctuelles (la « **Loi de 1991** »), le Code belge des Sociétés et Associations¹ (le « **CSA** »), les Statuts et la Charte de Gouvernance d'Entreprise.

En tant que société anonyme de droit public, bpost est régie par le CSA, sauf disposition contraire énoncée dans la Loi de 1991 ou d'autres lois ou règlements belges.

Statuts de la Société

La dernière version des Statuts de bpost a été adoptée lors de l'Assemblée Générale des Actionnaires qui s'est tenue le 13 mai 2020 et a été approuvée par Arrêté Royal daté du 6 décembre 2020².

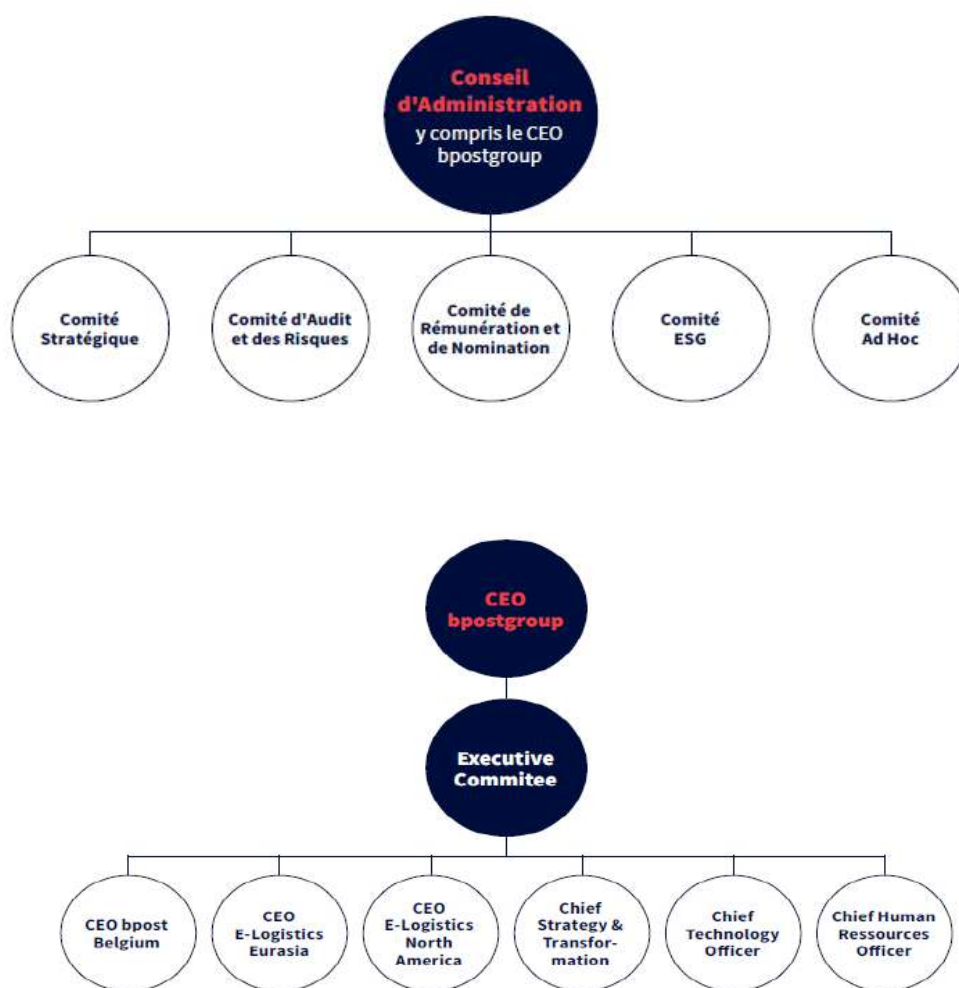
Les principales caractéristiques du modèle de gouvernance de bpost sont les suivantes :

- le **Conseil d'Administration** définit la politique et la stratégie générales de bpost et supervise la gestion opérationnelle ;
- le Conseil d'Administration a mis en place un **Comité Stratégique**, un **Comité d'Audit et des Risques**, un **Comité de Rémunération et de Nomination** et un **Comité ESG** chargés d'assister le Conseil d'Administration et de lui soumettre des recommandations ;
- un **Comité Ad Hoc** composé d'au moins 3 administrateurs indépendants du Conseil d'Administration, qui est établi et intervient si et lorsque la procédure prescrite à l'article 7:97 du CSA doit être appliquée ;
- l'Administrateur Délégué (Chief Executive Officer ou **CEO**) est responsable de la gestion opérationnelle. Le Conseil d'Administration a délégué les pouvoirs de gestion journalière au CEO³ ;
- l'**Executive Committee** (Comité Exécutif) assiste le CEO dans la gestion opérationnelle ;
- les responsabilités sont clairement réparties entre le Conseil d'Administration et le CEO.

¹ Daté du 23 mars 2019. Ce Code a été publié au Moniteur belge le 4 avril 2019.

² Cet Arrêté Royal a été publié au Moniteur belge le 29 décembre 2020. Conformément à l'article 41, § 4 de la Loi de 1991, toute modification des Statuts de bpost doit être approuvée par un Arrêté Royal délibéré en Conseil des Ministres.

³ Le 9 novembre 2022, sur recommandation du Comité de Rémunération et de Nomination, le Conseil d'Administration a décidé à l'unanimité de nommer Philippe Dartienne comme CEO *ad interim* avec effet immédiat, dans l'attente de la désignation d'un nouveau CEO. Pour plus de facilité, les références au « CEO » dans le présent rapport doivent être comprises comme CEO ou CEO *ad interim*.



Charte de Gouvernance d'Entreprise

Le Conseil d'Administration a adopté la Charte de Gouvernance d'Entreprise en date du 27 mai 2013. La Charte est en vigueur depuis le 25 juin 2013 et a été amendée pour la dernière fois par une décision du Conseil d'Administration du 4 août 2022.

Le Conseil d'Administration réexamine régulièrement la Charte de Gouvernance d'Entreprise de bpost et adopte tout changement jugé nécessaire et approprié.

La Charte de Gouvernance d'Entreprise contient des règles concernant :

- la structure de gouvernance d'entreprise : bpost applique une structure d'administration moniste, conformément à l'article 7:85 du CSA ;
- les devoirs du Conseil d'Administration, des Comités du Conseil, de l'Executive Committee et du CEO ;
- les responsabilités du Président/de la Présidente du Conseil d'Administration et du Secrétaire Général ;
- les exigences qui s'appliquent aux membres du Conseil d'Administration afin de garantir qu'ils disposent de l'expérience, de l'expertise et des compétences requises pour exercer leurs obligations et responsabilités ;
- la mise en place d'un système de déclaration des mandats et d'une réglementation visant à éviter les conflits d'intérêts et à formuler des directives quant à la manière dont il convient d'informer le Conseil d'Administration en toute transparence lorsque des conflits surviennent. Un administrateur ne peut participer aux délibérations et au vote portant sur toute question par rapport à laquelle il présente un conflit d'intérêts.

Code de Gouvernance d'Entreprise de référence

Le Code belge de Gouvernance d'Entreprise 2020 (le « **Code de Gouvernance d'Entreprise** ») est le code de référence applicable à bpost⁴. Le Code de Gouvernance d'Entreprise se base sur le principe « se conformer ou expliquer ». Les sociétés belges cotées en bourse sont tenues de respecter le Code de Gouvernance d'Entreprise, mais peuvent déroger à ses dispositions pour autant qu'elles justifient cette dérogation.

Déroghations au Code de Gouvernance d'Entreprise

Durant l'exercice financier 2022, bpost a respecté le Code de Gouvernance d'Entreprise, à l'exception des 4 dérogations suivantes :

- le Code de Gouvernance d'Entreprise (disposition 5.6) stipule que la durée d'un mandat au sein du Conseil d'Administration ne doit pas excéder 4 ans. Toutefois, Dirk Tirez a été nommé lors de l'Assemblée Générale des Actionnaires du 15 septembre 2021 en qualité d'administrateur pour une durée prenant fin dans un délai de 6 ans à partir du 1^{er} juillet 2021. Le fait de lier son mandat au sein du Conseil d'Administration à celui de CEO, au lieu de fixer une durée de 4 ans, était justifié, voire nécessaire afin d'assurer la continuité au sein de l'organisation et du management de la Société et contribue à la réalisation des objectifs à long terme de bpost⁵.
- le Code de Gouvernance d'Entreprise (disposition 7.6) prévoit que les administrateurs non exécutifs doivent recevoir une partie de leur rémunération sous forme d'actions dans la Société afin de leur permettre d'agir sur la base d'une perspective d'actionnaire à long terme. bpost déroge à ce principe et n'accorde aucune rémunération sous forme d'actions aux membres non exécutifs du Conseil d'Administration. Compte tenu de la rémunération actuelle, ainsi que de l'indépendance des administrateurs non exécutifs, bpost est d'avis qu'accorder une rémunération en actions ne contribuerait pas nécessairement aux objectifs du Code de Gouvernance d'Entreprise et considère que la politique de rémunération appliquée réalise l'objectif qui vise à permettre à ces administrateurs d'agir avec une perspective d'actionnaire à long terme et réduit la probabilité de conflits d'intérêts. En outre, au 31 décembre 2022, 4 des 10 administrateurs non exécutifs ont été nommés sur proposition de l'actionnaire de référence et, selon une enquête de Spencer Stuart, de nombreuses sociétés cotées en bourse ne rémunèrent pas leurs administrateurs non exécutifs en actions, y compris d'autres sociétés publiques belges cotées en bourse. Dès lors, bpost considère qu'une telle dérogation à la disposition 7.6 du Code de Gouvernance d'Entreprise est justifiée.

⁴ Le Code de Gouvernance d'Entreprise est disponible sur le site web de la Commission Corporate Governance (www.corporategovernancecommittee.be).

⁵ Le 9 décembre 2022, le Conseil d'Administration et Dirk Tirez ont décidé de commun accord de mettre un terme à leur collaboration : par conséquent, Dirk Tirez a démissionné avec effet immédiat en tant que membre du Conseil d'Administration et CEO.

- le Code de Gouvernance d'Entreprise (dispositions 7.7 et 7.9) prévoit que les managers exécutifs doivent détenir un nombre minimum d'actions dans la Société et bénéficier d'un équilibre approprié entre une rémunération en espèces et une rémunération différée. Toutefois, les membres de l'Executive Committee ne se voient pas accorder de rémunération en actions (actions, options sur actions ou autres droits d'acquiescer des actions) et aucune partie de leur rémunération n'est différée. Cette décision est conforme aux attentes de l'actionnaire majoritaire et bpost la considère comme justifiée, étant donné que le Conseil d'Administration est convaincu que le système actuel de rémunération de cadres contribue déjà à la réalisation des objectifs de promotion de création de valeur durable et des objectifs stratégiques, ainsi qu'à l'attraction et à la rétention de talents. Afin d'aligner davantage la politique de rémunération de bpost sur le Code de Gouvernance d'Entreprise, le Conseil d'Administration évalue l'introduction d'un plan d'intéressement à long terme (« long-term incentive plan - « LTIP ») basé sur un équilibre entre les performances individuelles et celles du groupe, similaire au LTIP mis en œuvre par une autre société publique belge cotée en bourse. Les membres de l'Executive Committee seraient incités à aligner leurs intérêts sur les objectifs de création de valeur durable de la société par le biais d'un LTIP basé sur la satisfaction de critères de performances et payé en espèces après une période de blocage.
- le Code de Gouvernance d'Entreprise (disposition 7.12) prévoit que les contrats avec des managers exécutifs devraient inclure des dispositions de recouvrement. Toutefois, aucune disposition spécifique sur la résiliation anticipée (y compris sur le recouvrement ou la retenue du paiement de la rémunération variable) n'est insérée dans les contrats avec des dirigeants. Cette dérogation au Code de Gouvernance d'Entreprise est justifiée par le fait que la rémunération variable des membres de l'Executive Committee est plafonnée et ne représente pas une part significative de leur rémunération.⁶ Dans pareilles circonstances, l'insertion de dispositions de recouvrement concernant le paiement de la rémunération variable des dirigeants aurait une influence limitée dans la poursuite d'objectifs de création de valeur à long terme et durables. En outre, le nombre de situations susceptibles de donner lieu à un recouvrement est très limité, car l'octroi d'une rémunération variable est fondé sur des informations financières vérifiées.

Conseil d'Administration

Composition

Règles générales régissant la composition du Conseil d'Administration

La composition du Conseil d'Administration est régie comme décrit ci-dessous :

- le Conseil d'Administration compte un maximum de 12 administrateurs, en ce compris le CEO et ne comprend que des administrateurs non exécutifs, à l'exception du CEO ;
- tous les administrateurs sont nommés (et peuvent être démis) par les actionnaires lors d'une Assemblée Générale des Actionnaires, sur proposition du Conseil d'Administration et parmi les candidats proposés par le Comité de Rémunération et de Nomination ;
- les administrateurs sont nommés pour un mandat renouvelable de maximum 4 ans, pour autant que la durée totale de leur mandat (renouvelé) n'excède pas 12 ans. Afin d'assurer la continuité de l'organisation, ces limitations ne s'appliquent pas au CEO ;
- chaque actionnaire détenant au moins 15 % des actions de bpost a le droit de proposer la nomination d'administrateurs *au prorata* de sa participation (« droit de nomination »). Les administrateurs nommés par un actionnaire peuvent être indépendants, à condition de satisfaire au critère général d'indépendance prévu à l'article 7:87 du CSA (compte tenu également des critères spécifiques d'indépendance prévus à la disposition 3.5 du Code de Gouvernance d'Entreprise et à l'article 4.2.6 de la Charte de Gouvernance d'Entreprise), mais il ne s'agit pas d'une obligation ;

⁶ Pour le membre de l'Executive Committee situé aux États-Unis, la part de la rémunération variable est plus élevée, conformément aux pratiques de marché locales.

- tous les administrateurs autres que le CEO et les administrateurs nommés en vertu du droit de nomination susmentionné, doivent être des administrateurs indépendants. En tout état de cause, le Conseil d'Administration doit compter à tout moment au moins 3 administrateurs répondant au critère général d'indépendance énoncé à l'article 7:87 du CSA, compte tenu également des critères spécifiques d'indépendance prévus à la disposition 3.5 du Code de Gouvernance d'Entreprise et à l'article 4.2.6 de la Charte de Gouvernance d'Entreprise. La Charte de Gouvernance d'Entreprise de bpost prévoit en outre que la moitié au moins des administrateurs doit satisfaire à tout moment aux critères d'indépendance énoncés à la disposition 3.5. du Code de Gouvernance d'Entreprise.
- tout administrateur peut être révoqué par une décision des actionnaires au cours d'une Assemblée Générale des Actionnaires ;
- si un mandat d'administrateur devait devenir vacant, les administrateurs restants sont habilités, conformément à l'article 7:88 du CSA, à pourvoir provisoirement cette vacance jusqu'à ce qu'une nomination définitive intervienne conformément aux règles susmentionnées.

La composition actuelle du Conseil d'Administration est conforme :

- aux exigences de représentation des deux sexes définies à (i) l'article 18, §2bis de la Loi de 1991 et (ii) à l'article 7:86 du CSA ; et
- aux exigences en matière d'usage des langues définies aux articles 16, 20, §2, 54/6, 5° et 148bis/1 de la Loi de 1991.

Enfin, conformément à la Loi du 3 septembre 2017 relative à la publication d'informations non financières et d'informations relatives à la diversité par certaines grandes entreprises et certains groupes, bpost applique une politique de diversité vis-à-vis de ses organes d'administration, de direction et de surveillance en ce qui concerne certains aspects tels l'âge, le genre, la formation et/ou l'expérience professionnelle. Une description de cette politique, de ses objectifs, de la façon dont elle a été mise en œuvre et des résultats obtenus au cours de la période couverte par le rapport est présentée ci-après dans le présent Rapport annuel.

Au 31 décembre 2022, le Conseil d'Administration était composé des 10 membres suivants :

Membres du Conseil d'Administration nommés par l'Assemblée Générale des Actionnaires sur proposition de l'État belge

NOM	FONCTION	PREMIER MANDAT D'ADMINISTRATEUR	MANDAT EXPIRANT EN
Audrey Hanard ^{(1) (2)}	Présidente du Conseil d'Administration et Administrateur non exécutif	2021	2025
Mohssin El Ghabri ⁽³⁾	Administrateur non exécutif	2021	2025
Laurent Levaux ⁽⁴⁾	Administrateur non exécutif	2012 ⁽⁵⁾	2023
Caroline Ven ⁽⁶⁾	Administrateur non exécutif	2012 ⁽⁵⁾	2023

Membres du Conseil d'Administration nommés par l'Assemblée Générale des Actionnaires

NOM	FONCTION	PREMIER MANDAT D'ADMINISTRATEUR	MANDAT EXPIRANT EN
David Cunningham ⁽¹⁾	Administrateur Indépendant	2022	2026
Lionel Desclée ⁽²⁾	Administrateur Indépendant	2021	2025
Jules Noten ⁽³⁾	Administrateur Indépendant	2021	2025
Sonja Rottiers ⁽⁴⁾	Administrateur Indépendant	2021	2025
Michael Stone ⁽⁵⁾	Administrateur Indépendant	2014	2026
Sonja Willems ⁽⁶⁾	Administrateur Indépendant	2021	2025

(1) Nommé(e) par l'Assemblée Générale des Actionnaires de bpost qui s'est tenue le 12 mai 2021.

(2) Nommée comme Présidente par décision du Conseil d'Administration en date du 12 mai 2021.

(3) Nommé lors de l'Assemblée Générale constituée de tous les actionnaires de bpost autres que les institutions publiques, qui s'est tenue le 22 septembre 2014. Son mandat a été renouvelé par les Assemblées Générales des Actionnaires qui se sont tenues respectivement le 9 mai 2018 et le 11 mai 2022.

(4) Nommé(e) lors de l'Assemblée Générale des Actionnaires de bpost qui s'est tenue le 8 mai 2019.

(5) Première désignation en tant qu'administrateur datant de 2012, mais n'a pas été en fonction du 9 mai 2018 au 8 mai 2019.

(6) Nommé(e) par l'Assemblée Générale des Actionnaires de bpost qui s'est tenue le 11 mai 2022.

Changements au niveau de la composition du Conseil d'Administration

Les changements suivants sont survenus au niveau de la composition du Conseil d'Administration en 2022 :

- lors de l'Assemblée Générale annuelle des Actionnaires du 11 mai 2022, les mandats de (i) Michael Stone et (ii) Ray Stewart ont expiré. Les Actionnaires ont décidé de (i) renouveler le mandat de Michael Stone et (ii) de nommer David Cunningham en tant qu'administrateurs indépendants pour un mandat de 4 ans ;
- le 14 octobre 2022, suite à sa nomination comme membre de l'Executive Committee, Jos Donvil a démissionné en tant qu'administrateur non exécutif nommé sur proposition de l'État belge, avec effet au 31 octobre 2022 ;
- le 24 octobre 2022, à la suite d'un examen de conformité relatif à la concession de la distribution des journaux en Belgique, le Conseil d'Administration et Dirk Tirez (CEO) ont décidé d'un commun accord que Dirk Tirez se retire temporairement durant l'examen. Pendant cette période, les pouvoirs de gestion journalière ont été confiés à Henri de Romrée avec effet à partir du 24 octobre 2022. Le 9 novembre 2022, sur recommandation du Comité de Rémunération et de Nomination, le Conseil d'Administration a décidé (i) du retour de Henri de Romrée dans sa fonction de CEO d'E-Logistics North-America et (ii) de nommer Philippe Dartienne en tant que CEO *ad interim* avec effet immédiat ;
- le 9 décembre 2022, le Conseil d'Administration et Dirk Tirez ont décidé de commun accord de mettre un terme à leur collaboration : par conséquent, Dirk Tirez a démissionné avec effet immédiat de son mandat de membre du Conseil d'Administration et CEO. En outre, sur proposition de l'État belge conformément à son droit de nomination et sur recommandation du Comité de Rémunération et de Nomination, le Conseil d'Administration a décidé à l'unanimité de nommer, par voie de cooptation, Ann Caluwaerts en tant qu'administratrice non exécutive en remplacement de Jos Donvil, avec effet au 1^{er} janvier 2023⁷.

En plus de ce qui précède, lors de l'Assemblée Générale des Actionnaires du 10 mai 2023, les mandats de Laurent Levaux et de Caroline Ven, administrateurs non exécutifs nommés sur proposition de l'État belge, expireront. Le Conseil d'Administration entend recommander des candidats, nommés par le Comité de Rémunération et de Nomination et sur proposition de l'État belge conformément à son droit de nomination, à la nomination par les Actionnaires lors de l'Assemblée Générale annuelle des Actionnaires du 10 mai 2023, en vue de pourvoir au remplacement des administrateurs dont le mandat arrivera à échéance.

Les administrateurs nouvellement nommés peuvent choisir de suivre une formation d'initiation afin de se familiariser avec les activités et l'organisation de bpost, ainsi qu'avec les règles énoncées dans la Charte de Gouvernance d'Entreprise. Ce programme comprend une visite des centres opérationnels et des centres de tri.

Pouvoirs et fonctionnement

Pouvoirs et responsabilités du Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration est habilité à accomplir tous les actes jugés nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social de bpost, à l'exception de ceux que la législation ou les Statuts réservent spécifiquement à l'Assemblée Générale des Actionnaires ou à d'autres organes de gestion.

Plus particulièrement, il incombe au Conseil d'Administration de :

- définir et de revoir régulièrement la stratégie à moyen et à long terme, de même que les orientations de politique générale de bpost et de ses filiales ;
- décider en toutes matières d'importance stratégique, financière ou opérationnelle pour bpost et ses filiales ;
- s'assurer que la culture de bpost soit favorable à la réalisation de sa stratégie et qu'elle encourage un comportement responsable et éthique ;
- contrôler la gestion de la Société par le CEO et l'Executive Committee ;
- agir en toutes autres matières réservées au Conseil d'Administration par le CSA ou la Loi de 1991.

Le Conseil d'Administration est habilité à déléguer des pouvoirs spécifiques et limités au CEO et aux autres membres du senior management et peut autoriser la subdélégation desdits pouvoirs. Le 30 juin 2017, le Conseil d'Administration a décidé d'approuver une délégation de pouvoirs formalisant la délégation par le Conseil d'Administration de pouvoirs spécifiques au CEO et à d'autres membres de l'Executive Committee. Cette politique, qui ne porte pas atteinte aux pouvoirs conférés au Conseil d'Administration par les Statuts de bpost ou en vertu de ceux-ci, a été publiée le 16 novembre 2017 aux annexes du Moniteur belge.

Fonctionnement du Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration se réunit chaque fois que les intérêts de la Société l'exigent ou à la demande d'au moins deux administrateurs. Le Conseil d'Administration se réunit en principe 7 fois par an et, en tout cas, 5 fois par an au moins. En 2022, le Conseil d'Administration s'est réuni à 19 reprises.

En règle générale, les décisions du Conseil d'Administration et des Comités du Conseil sont prises à la majorité simple des administrateurs présents ou représentés, bien que pour certaines questions du Conseil, une majorité des deux tiers soit requise (par exemple, les décisions relatives à l'approbation de tout renouvellement ou toute modification du Contrat de Gestion et certaines décisions relatives au statut administratif des collaborateurs statutaires). En cas d'égalité des voix, celle du Président/de la Présidente est prépondérante.

La Charte de Gouvernance d'Entreprise de bpost reflète les principes de fonctionnement du Conseil d'Administration et des Comités du Conseil.

⁷ Conformément à l'article 7:88 du CSA et à l'article 17 des Statuts, la prochaine Assemblée Générale des Actionnaires sera habilitée à confirmer (ou refuser) la cooptation d'Ann Caluwaerts.

La Charte de Gouvernance d'Entreprise prévoit, entre autres, que les décisions du Conseil d'Administration qui revêtent une importance stratégique, en ce compris l'adoption du plan d'entreprise et du budget annuel, ainsi que les décisions concernant des acquisitions stratégiques, alliances et cessions, doivent être préparées par un Comité du Conseil existant ou *ad hoc*. Pour ces décisions, le Conseil d'Administration s'efforcera d'obtenir un large soutien parmi ses différentes composantes, étant entendu qu'après un dialogue et des consultations suffisants, le Président/la Présidente du Conseil d'Administration pourra décider de soumettre la question au vote et que la décision sera adoptée si elle recueille la majorité des voix exprimées.

Procédure d'évaluation du Conseil d'Administration

Sous la direction du Président/de la Présidente, le Conseil d'Administration évalue régulièrement l'étendue de ses activités, sa composition et sa performance, de même que celles des Comités du Conseil, ainsi que l'interaction avec l'Executive Committee. Le cas échéant, le Président/la Présidente propose les mesures nécessaires pour remédier aux éventuelles déficiences du Conseil d'Administration ou d'un des Comités du Conseil.

Le Conseil d'Administration a mené une évaluation externe de son fonctionnement et de sa composition. Cette évaluation externe dirigée par Guberna a eu lieu entre septembre et novembre 2022. Les résultats de cette évaluation ont été présentés au Conseil d'Administration en décembre 2022 et des initiatives sont en préparation pour assurer que le fonctionnement du Conseil d'Administration et des Comités du Conseil continue toujours à s'améliorer. La mise en œuvre de ces initiatives interviendra au cours de l'année 2023.

Le Conseil d'Administration évalue et améliore son fonctionnement en permanence afin d'assurer une gestion de bpost qui soit toujours meilleure et plus efficace.

Transactions entre bpost, les membres de son Conseil d'Administration et les managers exécutifs

Une politique générale en matière de conflits d'intérêts s'applique au sein de bpost, qui proscrit toute situation de conflit d'intérêts de nature financière pouvant affecter le jugement personnel ou les tâches professionnelles d'un administrateur au détriment de bpostgroup.

Conformément à l'article 7:96 du CSA, les administrateurs suivants ont déclaré au Conseil d'Administration se trouver en situation de conflit d'intérêts personnel de nature patrimoniale en rapport avec des points à l'ordre du jour. Ils n'ont pas participé à la délibération ni au vote sur ces points.

Ci-dessous suivent des extraits pertinents des procès-verbaux du Conseil d'Administration :

1. Dirk Tirez lors de la réunion du Conseil d'Administration du 24 février 2022 :

« Avant de passer à l'évaluation des prestations du CEO pour 2021, le CEO a déclaré se trouver en situation de conflit d'intérêts personnel de nature patrimoniale tel que visé par l'article 7:96 du Code des Sociétés et Associations en ce qui concerne le point de l'ordre du jour relatif au compte rendu de ses prestations de 2021. Le CEO a quitté la salle de réunion et n'a pas participé à la délibération ni à la décision. Le CEO informera le Collège des Commissaires de son conflit d'intérêts conformément à l'article 7:96 du Code des Sociétés et Associations.

En l'absence du CEO, qui a déclaré se trouver en situation de conflit d'intérêts et qui n'a pas participé à la délibération et à la décision concernant ses prestations, la Présidente a fait part de la recommandation du Comité de Rémunération et de Nomination concernant l'évaluation des performances du CEO pour 2021. Le Conseil d'Administration a procédé à l'évaluation annuelle de la performance du CEO pour 2021.

Décision : après délibération et sur recommandation du Comité de Rémunération et de Nomination, le Conseil d'Administration a approuvé la proposition d'évaluation de la performance du CEO pour 2021.»

2. Dirk Tirez lors de la réunion du Conseil d'Administration du 24 octobre 2022 :

« Le Conseil d'Administration (le « Conseil ») a été reconvoqué à la demande de la Présidente afin de (i) continuer à délibérer sur l'examen interne (« Examen de Conformité du projet Cléopâtre ») mené sous la direction de la Présidente quant au respect des politiques internes de la Société (en ce compris le Code de Conduite et les exigences des politiques internes de la Société de se conformer aux lois et règlements applicables) dans le cadre de la poursuite par la Société de l'appel d'offres pour la concession de presse à venir (en particulier, le lot des journaux) (dit « projet Cléopâtre ») et (ii) d'envisager d'autres mesures à prendre à la lumière des constatations révélées par l'Examen de Conformité du projet Cléopâtre depuis les précédentes réunions du Conseil.

M. Dirk Tirez a été déclaré en situation de conflit d'intérêts personnel au sens de l'article 7:96 du Code des Sociétés et des Associations en ce qui concerne les décisions à considérer par le Conseil au cours de la réunion de ce jour au regard de la position de M. Tirez. Par conséquent, M. Tirez n'a pas participé à la réunion, hormis pour faire une déclaration. M. Tirez a été dûment informé de l'objectif de la réunion et a eu l'occasion de donner son point de vue. Après avoir fait une déclaration, M. Tirez a été excusé de la réunion. [...]

Le conseiller juridique externe a fourni au Conseil une mise à jour détaillée sur l'Examen de Conformité du projet Cléopâtre.

[...] *Décision* : Après délibération, le Conseil d'Administration a décidé à l'unanimité ce qui suit :

De commun accord avec M. Tirez, M. Tirez se retire temporairement de son mandat de CEO de bpost (administrateur délégué) (ci-après « Group CEO ») avec effet immédiat et jusqu'à l'achèvement de l'Examen de Conformité du projet Cléopâtre. Afin d'éviter toute ambiguïté, ceci inclut également toutes autres fonctions exécutives de M. Tirez dans les autres entités du groupe. Cela étant dit, le Conseil décide de maintenir le paiement de la rémunération de M. Tirez pendant cette période de retrait temporaire. Cette mise en retrait temporaire permettra à M. Tirez de donner suite à la demande de la Présidente de contribuer au bon déroulement de l'Examen de Conformité du projet Cléopâtre. [...]

Il est à noter que le Comité de Rémunération et de Nomination du Conseil d'Administration n'a pas pu, compte tenu de l'urgence, se réunir préalablement à la réunion du Conseil d'aujourd'hui, mais tous les membres du Comité de Rémunération et de Nomination étaient présents à la réunion du Conseil d'Administration d'aujourd'hui et ont exprimé leurs points de vue concernant les questions ci-dessus et les décisions à prendre. »

3. Dirk Tirez lors de la réunion du Conseil d'Administration du 9 décembre 2022 :

« Le Conseil d'Administration (le « Conseil ») a été convoqué d'urgence à la demande de la Présidente afin de (i) continuer à délibérer à propos d'un examen interne (« Examen de Conformité du projet Cléopâtre ») mené sous la direction de la Présidente quant au respect des politiques internes de la Société (en ce compris le Code de Conduite et les exigences des politiques internes de la Société de se conformer aux lois et règlements applicables) dans le cadre de la poursuite de l'appel d'offres pour la concession de presse à venir (en particulier, le lot des journaux) (ledit « projet Cléopâtre ») et (ii) d'envisager d'autres mesures à prendre à la lumière des constatations révélées par l'Examen de Conformité du projet Cléopâtre depuis les précédentes réunions du Conseil.

M. Dirk Tirez a été déclaré en situation de conflit d'intérêts personnel au sens de l'article 7:96 du Code des Sociétés et des Associations en ce qui concerne les décisions à prendre par le Conseil au cours de la réunion de ce jour concernant la position de M. Tirez. Par conséquent, M. Tirez n'a pas participé à la réunion. M. Tirez a été dûment informé de l'objectif de la réunion et a eu l'occasion de donner son point de vue.

La Présidente a introduit une discussion sur l'Examen de Conformité du projet Cléopâtre et a rappelé les constatations de cet examen. [...]

La Présidente a proposé à la Société de conclure l'accord de séparation et de coopération avec M. Tirez, qui comprend les principales conditions suivantes : engagements de coopération de la part de M. Tirez, engagements de confidentialité et de communication de la part de M. Tirez et de la Société, renonciation mutuelle aux réclamations de la part de M. Tirez et du Conseil, renonciation de la part de M. Tirez à ses droits aux primes, aucune obligation de non-concurrence pour M. Tirez (ce qui signifie que la Société ne doit pas payer d'indemnité de non-concurrence) et aucune rémunération par de la Société à M. Tirez en relation avec la cessation du contrat et la coopération de M. Tirez (dit « Accord de Séparation et de Coopération Tirez »). [...]

Décision : Après avoir délibéré sur les questions susmentionnées et dans le meilleur intérêt de la Société, le Conseil a décidé à l'unanimité ce qui suit :

- Approuve l'Accord de Séparation et de Coopération Tirez, en donnant mandat à la Présidente, avec pouvoir de substitution, pour finaliser, signer et exécuter, au nom et pour le compte de la Société, l'Accord de Séparation et de Coopération Tirez.
- Par conséquent, conformément aux modalités de l'Accord de Séparation et de Coopération Tirez, le Conseil reconnaît et convient que (i) la Société met fin à sa collaboration avec M. Tirez avec effet au 9 décembre 2022, (ii) M. Tirez démissionne de son poste d'administrateur et d'administrateur délégué de la Société avec effet au 9 décembre 2022, et (iii) M. Philippe Dartienne continue en tant que « CEO bpostgroup ad interim » (délégué à la gestion journalière ad interim) de bpostgroup jusqu'à la nomination d'un CEO permanent pour bpostgroup. [...]

Il est à noter que le Comité de Rémunération et de Nomination du Conseil n'a pas pu, compte tenu de l'urgence, se réunir préalablement à la réunion du Conseil d'aujourd'hui en ce qui concerne les décisions ci-dessus, mais tous les membres du Comité de Rémunération et de Nomination étaient présents à la réunion du Conseil d'aujourd'hui et ont exprimé leurs points de vue concernant les questions ci-dessus et les décisions à prendre. »

Transactions entre bpost et son actionnaire majoritaire ou d'autres parties liées

La procédure relative aux transactions avec une partie liée, décrite à l'article 7:97 du CSA, sera particulièrement observée pour toute décision relative au Contrat de Gestion ou à toute autre transaction conclue avec l'État belge ou d'autres parties liées de bpost (autres que celles visées à l'article 7:97, 1^{er} §, section 3 du CSA).

En 2022, bpost a appliqué la procédure susmentionnée dans le cadre de la prolongation des accords de concession pour la distribution des journaux et périodiques et de l'accord de relation conclu avec l'État belge. L'annonce relative à ces transactions est disponible au public sur le site web de bpost⁸.

⁸ <https://press.bpost.be/>

Comités du Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration a institué 4 Comités du Conseil, chargés d'assister le Conseil d'Administration et de lui soumettre des recommandations dans des domaines spécifiques : (i) le Comité Stratégique, (ii) le Comité d'Audit et des Risques (conformément à l'article 7:99 du CSA), (iii) le Comité de Rémunération et de Nomination (conformément à l'article 7:100 du CSA) et (iv) le Comité ESG. Le rôle de ces Comités du Conseil est défini dans la Charte de Gouvernance d'Entreprise. Ces Comités du Conseil sont des comités consultatifs et la prise de décision stratégique demeure la responsabilité du Conseil d'Administration dans son ensemble.

Comité Stratégique

Le Comité Stratégique conseille le Conseil d'Administration sur des questions stratégiques et est chargé, en particulier de :

- revoir périodiquement les développements du secteur, de la concurrence et du marché, en les confrontant aux objectifs et stratégies de bpost et de ses filiales, et de recommander si nécessaire des mesures correctrices ;
- aider et guider le management dans la préparation des dossiers stratégiques à examiner par le Conseil d'Administration ainsi que des discussions y relatives. Cela inclut notamment, sans s'y limiter, l'élaboration d'options et de scénarios stratégiques, la définition de la vision, de la mission et des stratégies, la définition de propositions de valeur, l'élaboration de canevas stratégiques pour surveiller l'exécution de la stratégie à long terme par le biais d'objectifs stratégiques, de plans progressifs et d'objectifs, ainsi que les dossiers de planification des activités et de leur mise en œuvre en général ;
- examiner les transactions ou initiatives stratégiques proposées par le Conseil d'Administration, le CEO ou l'Executive Committee, en ce compris les acquisitions et cessions, les alliances stratégiques ou tout accord de coopération à plus long terme, ainsi que l'entrée sur de nouveaux marchés ou zones géographiques ;
- superviser l'avancement des projets et initiatives stratégiques et du plan d'entreprise en fonction des progrès de la Société par rapport aux objectifs stratégiques, en recourant aux KPI prédéfinis et convenus, et fournir un feed-back et des recommandations au Conseil d'Administration sur les résultats et sur les actions correctives si nécessaire ;
- revoir les résultats des transactions stratégiques (par exemple, les acquisitions, fusions, cessions) par rapport à la valeur prévue de la transaction pour la Société et recommander des mesures au Conseil d'Administration, le cas échéant ;
- faire rapport au Conseil d'Administration sur ses activités, ce qui inclut notamment un bilan annuel des prestations du Comité et toute recommandation visant à modifier l'étendue de ses tâches, sa composition et son fonctionnement.

Le Comité Stratégique est composé au maximum de 6 administrateurs. Le Président du Comité Stratégique est désigné par les membres du Comité Stratégique.

Au 31 décembre 2022, le Comité Stratégique se composait des 5 membres suivants :

NOM	FONCTION
Lionel Desclée (Président)	Administrateur indépendant
Michael Stone	Administrateur indépendant
Jules Noten	Administrateur indépendant
Caroline Ven	Administrateur non exécutif

Le Comité Stratégique s'est réuni à 6 reprises en 2022.

Comité d'Audit et des Risques

Le Comité d'Audit et des Risques conseille le Conseil d'Administration en matière de comptabilité, d'audit et de contrôle interne et est chargé en particulier de :

- contrôler l'intégrité des états financiers de bpost et des processus de reporting comptables et financiers, ainsi que des audits des états financiers et du budget de bpost ;
- contrôler et superviser l'efficacité du système de contrôle interne et du cadre de gestion des risques de bpost ;
- contrôler la fonction d'audit interne et son efficacité ;
- contrôler la performance du Collège des Commissaires et l'audit statutaire des comptes annuels et consolidés, en ce compris le suivi des questions et recommandations formulées par le Collège des Commissaires ;
- revoir et contrôler l'indépendance des commissaires, en particulier au regard des dispositions du CSA ;
- proposer des candidats au Conseil d'Administration pour les deux commissaires à nommer par l'Assemblée Générale des Actionnaires ;
- informer le Conseil d'Administration des résultats de l'audit et de l'exécution de ses missions ;
- nommer, révoquer, remplacer et évaluer annuellement les performances du Chief Audit Executive ;
- aborder la gestion des risques et la gouvernance au sein de bpost, notamment à la lumière de la stratégie de la Société et favoriser une culture appropriée du risque;
- approuver et examiner la politique et le processus de gestion des risques de bpost visant à identifier, gérer et surveiller les risques critiques et suivre la mise en œuvre de cette politique et de ce processus ;
- suivre minutieusement le processus d'identification des risques au sein de bpost et superviser l'exposition aux risques de la Société : cela inclut le développement d'une vision et d'une exposition des risques critiques et de la stratégie du management pour y faire face ;
- conseiller et rendre compte régulièrement au Conseil d'Administration de la stratégie et de l'exposition aux risques et informer le Conseil d'Administration de la mise en œuvre de la politique et du processus de gestion des risques;
- analyser les risques et opportunités de la stratégie, tels qu'identifiés dans le cadre de l'évaluation des risques stratégiques de la Société et d'autres facteurs essentiels, comme : les tendances et changements pertinents au sein du secteur, les activités émergentes ou en évolution de la concurrence, les développements gouvernementaux ou législatifs et la performance de la Société par rapport aux objectifs financiers fixés par le Conseil d'Administration et communiqués aux Actionnaires ;

Le Comité d'Audit et des Risques est composé de maximum 5 administrateurs non exécutifs, y compris au moins 1 administrateur indépendant. Le Président du Comité d'Audit et des Risques est désigné par les membres du Comité d'Audit et des Risques.

Collectivement, les membres du Comité d'Audit et des Risques possèdent suffisamment d'expertise pertinente dans le domaine de la comptabilité et de l'audit pour remplir efficacement leur rôle, notamment en matière financière. Sonja Rottiers est compétente en matière de comptabilité et d'audit, comme en témoignent ses fonctions actuelles de CEO de Lloyd's Insurance Company, d'administratrice du Belgian Finance Club et d'administratrice indépendante de Kinopolis Group SA et de Matexi SA. En outre, elle totalise plus de 35 ans d'expérience professionnelle dans le secteur financier (par exemple, en tant que CFO d'AXA Belgium et de Dexia Insurance). Les autres membres du Comité d'Audit et des Risques occupent ou ont occupé également plusieurs mandats d'administrateur ou de directeur dans de grandes entreprises ou organisations.

Au 31 décembre 2022, le Comité d'Audit et des Risques se composait des 3 membres suivants :

NOM	FONCTION
Sonja Rottiers (Présidente)	Administrateur Indépendant
Lionel Desclée	Administrateur Indépendant
David Cunningham	Administrateur Indépendant

Le Comité d'Audit et des Risques s'est réuni à 5 reprises en 2022.

Comité de Rémunération et de Nomination

Le Comité de Rémunération et de Nomination est chargé de conseiller le Conseil d'Administration, principalement sur des dossiers relatifs à la nomination et à la rémunération des administrateurs, du CEO et de l'Executive Committee. Il est tenu, en particulier de :

- identifier et proposer des candidats au Conseil d'Administration pour pourvoir les postes vacants à mesure qu'ils se présentent, en tenant compte des propositions faites par les parties concernées, en ce compris les actionnaires ;
- proposer des candidats pour un mandat de membre du Conseil d'Administration (en application ou non du droit de nomination prévu à l'article 14, §2 des Statuts) ;
- conseiller le Conseil d'Administration quant à la nomination du Président ou de la Présidente du Conseil d'Administration ;
- conseiller le Conseil d'Administration quant à la nomination du CEO et aux propositions faites par le CEO pour la nomination des autres membres de l'Executive Committee ;
- conseiller le Conseil d'Administration sur la rémunération du CEO et des autres membres de l'Executive Committee, y compris sur les arrangements relatifs à la résiliation anticipée de leurs mandats ;
- examiner la rémunération (programmes d'intéressement à long terme basé sur des actions ou des espèces et à court terme) pour les administrateurs, les membres de l'Executive Committee et les collaborateurs ;
- établir des objectifs de performance et mener des évaluations de performance pour le CEO et d'autres membres de l'Executive Committee ;
- conseiller le Conseil d'Administration quant à la rémunération des membres du Conseil d'Administration ;
- conseiller le Conseil d'Administration sur les aspects relatifs à la gestion des talents et à la politique de diversité et d'inclusion ;
- préparer et soumettre le rapport de rémunération au Conseil d'Administration ;
- conseiller le Conseil d'Administration sur la politique de rémunération à soumettre, le cas échéant, à l'Assemblée Générale des Actionnaires ;
- prendre en charge le processus de planification de la succession des membres du Conseil d'Administration et de l'Executive Committee, en tenant compte des défis et opportunités auxquels bpost fait face, ainsi que des compétences et de l'expertise requises pour chaque poste et de l'équilibre approprié d'aptitudes, de connaissances, d'expérience et de diversité à conserver au niveau du Conseil d'Administration et de ses comités ;
- expliquer le rapport de rémunération lors de l'Assemblée Générale annuelle des Actionnaires.

Le Comité de Rémunération et de Nomination est composé d'un minimum de 3 et d'un maximum de 5 administrateurs non exécutifs, avec en permanence une majorité d'administrateurs indépendants. Collectivement, les membres du Comité de Rémunération et de Nomination possèdent une expertise pertinente suffisante en ce qui concerne les politiques de rémunération afin de remplir leurs rôles avec efficience.

Au 31 décembre 2022, le Comité de Rémunération et de Nomination se composait des 4 membres suivants :

NOM	FONCTION
Audrey Hanard (Chair)	Présidente du Conseil d'Administration ^a et administrateur non exécutif
Jules Noten	Administrateur Indépendant
Michael Stone	Administrateur Indépendant
Sonja Willems	Administrateur Indépendant

Le Comité de Rémunération et de Nomination s'est réuni à 6 reprises en 2022.

Comité ESG

Le Comité ESG (environnemental, social et de gouvernance) conseille le Conseil d'Administration, principalement sur des questions relatives à la stratégie et aux activités ESG de bpost, en ce compris la préparation et la mise en œuvre d'initiatives ESG et le soutien de bpostgroup dans le développement d'une position de leader mondial en matière de performance ESG. Les responsables d'équipes ESG et groupes cibles y relatifs gèrent leurs initiatives spécifiques avec leurs équipes respectives. Ils se réunissent mensuellement avec l'équipe de développement durable du groupe afin de partager les progrès de leurs initiatives, en ce compris les défis et opportunités rencontrés. Le Chief Strategy & Transformation Officer, assisté de l'équipe de développement durable du groupe, fait rapport 3 à 4 fois par an au Comité ESG de l'avancement global de la feuille de route ESG. Au cours de ces sessions, les risques et opportunités sont discutés, incluant des approfondissements sur des sujets spécifiques et le pilotage de la stratégie ESG. Le cadre de gouvernance ESG de bpostgroup est décrit ci-dessous :

Conseil d'Administration, assisté par le Comité ESG

En tant qu'organe décisionnel ultime de l'entreprise, le Conseil d'Administration supervise toutes les responsabilités ESG.



Responsable en chef de la Stratégie et de la Transformation, assisté de l'équipe de Développement durable du groupe

Responsable de l'exécution et de la gestion de toutes les questions ESG, y compris l'identification des risques et opportunités ESG, ainsi que la coordination des initiatives de durabilité dans l'ensemble du groupe.



Responsables d'équipe ESG et propriétaires cibles

Intégrés dans l'entreprise et responsables de la coordination, de la mise en œuvre et du reporting, ainsi que des initiatives et des questions ESG concernant les business units.

Le Comité ESG est chargé en particulier de:

- conseiller le Conseil d'Administration par rapport à la stratégie globale de durabilité du groupe et d'examiner régulièrement l'évolution et l'impact de cette stratégie ;
- formuler des recommandations au Conseil d'Administration quant aux questions touchant aux responsabilités ESG et à la conduite de l'entreprise à cet égard, conformément à la stratégie de durabilité du groupe ;
- aider la direction à exécuter la stratégie de durabilité et à mettre en œuvre le programme et les initiatives ESG du groupe ;
- coordonner et de fournir des conseils à propos des initiatives et engagements en matière de durabilité ESG dans l'ensemble du groupe et d'encourager l'intégration des thèmes liés à l'ESG dans la stratégie d'entreprise globale;
- surveiller les tendances ESG en matière de politique publique, de réglementation et de législation et de fournir des conseils à ce sujet, ainsi qu'à propos des questions ESG émergentes, et de conseiller le Conseil d'Administration sur les mesures supplémentaires à déployer en réaction à ces tendances et/ou questions ;
- identifier les risques et opportunités ESG susceptibles d'exercer un impact sur la capacité du groupe à créer de la valeur à long terme et d'affecter ses activités, ses opérations, ses performances et/ou sa réputation ;
- conseiller le Conseil d'Administration sur l'intégration des risques et opportunités ESG dans la stratégie et le développement à long terme du groupe ;
- soumettre les informations relatives au développement durable dans le rapport intégré au Conseil d'Administration;
- assister le Conseil d'Administration, la direction et les équipes de communication de bpost par rapport aux obligations de bpost en matière de communication et de reporting non financiers ;
- assister les équipes de communication en ce qui concerne les messages ESG clés du groupe liés à la stratégie et à la création de valeur à long terme, et veiller à ce que l'ESG se reflète correctement dans les publications financières et autres communications sur le marché.

Le Comité ESG se compose de maximum de 6 administrateurs. Le président du Comité ESG est désigné par les membres du Comité ESG.

Au 31 décembre 2022, le Comité ESG se composait des 5 membres suivants :

NOM	FONCTION
Laurent Levaux (Président)	Administrateur non exécutif
Mohssin El Ghabri	Administrateur non exécutif
Audrey Hanard	Administrateur non exécutif
Caroline Ven	Administrateur non exécutif
Sonja Willems	Administrateur Indépendant

Le Comité ESG s'est réuni à 3 reprises en 2022.

Direction générale

CEO *ad interim*

L'actuel CEO *ad interim*, Philippe Dartienne, a été nommé le 9 novembre 2022 par le Conseil d'Administration en attendant la nomination d'un nouveau CEO. Pour plus de facilité, les références au « CEO » dans le présent rapport doivent être comprises comme CEO ou CEO *ad interim*.

Le CEO est chargé (i) de la gestion journalière et de la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion, (ii) de la mise en œuvre des résolutions du Conseil d'Administration et (iii) des pouvoirs spécifiques qui lui sont délégués par le Conseil d'Administration conformément aux articles 18, § 2 et 25 des Statuts. Le CEO fait régulièrement rapport au Conseil d'Administration.

Le CEO peut être révoqué par le Conseil d'Administration.

Executive Committee

La gestion opérationnelle de bpost est assurée par l'Executive Committee, sous la direction du CEO. L'Executive Committee compte un maximum de 9 membres, nommés (pour la durée déterminée par le Conseil d'Administration) et révoqués par le Conseil d'Administration, sur recommandation du CEO et après avoir reçu l'avis du Comité de Rémunération et de Nomination.

L'Executive Committee se réunit régulièrement, sur convocation du CEO. L'Executive Committee est assisté par l'Executive Committee Secretary (secrétaire du Comité Exécutif).

Les membres individuels de l'Executive Committee exercent les pouvoirs spécifiques qui leur sont confiés par le Conseil d'Administration ou le CEO, selon le cas. Dans les limites de ces pouvoirs, les membres de l'Executive Committee peuvent déléguer des pouvoirs spécifiques et limités à un ou plusieurs membres du personnel de bpost. Les membres de l'Executive Committee peuvent autoriser la sous-délégation de ces pouvoirs.

L'Executive Committee prépare, sous la direction du CEO, un plan d'entreprise (*business plan*) évaluant les objectifs et la stratégie à moyen terme de bpost. Ce plan d'entreprise est soumis à l'approbation du Conseil d'Administration.

Au 31 décembre 2022, l'Executive Committee se composait des membres suivants :

NOM	FONCTION
Phillippe Dartienne	CEO <i>ad interim</i>
Mark Michiels	Chief Human Resources Officer
Anette Böhm	Chief Human Resources Officer Group
Jos Donvil	CEO bpost Belgium
Kathleen Van Beveren	CEO e-Logistics Eurasia
Henri de Romrée	CEO e-Logistics North America
Nicolas Balse	Chief Strategy & Transformation Officer
James Edge	Chief Technology Officer

En raison de son départ à la retraite, Mark Michiels a terminé sa fonction de Chief Human Resources (responsable des ressources humaines) au 31 décembre 2022.

Comité Loi 1991

La Loi de 1991 prescrit plusieurs dispositions précisant la composition, la nomination et le fonctionnement d'un « Comité Loi 1991 ». Depuis l'entrée en vigueur de la Loi de décembre 2015, les pouvoirs à assigner au Comité Loi 1991 sont limités à la négociation du Contrat de Gestion avec l'État belge (étant entendu que le Contrat de Gestion requiert l'approbation ultérieure du Conseil d'Administration). Par conséquent, le Comité Loi 1991 ne restera en vigueur que pour les fins et tâches limitées qui lui sont assignées par la Loi de 1991, telle que modifiée.

Au 31 décembre 2022, le Comité Loi 1991 était composé du CEO, qui préside le Comité, et de deux autres membres (un membre d'expression néerlandophone et un membre d'expression francophone) : Mark Michiels et Catherine Delvaux.

Secrétaire Général

Le Conseil d'Administration et les Comités du Conseil sont assistés par le Group Company Secretary, Ross Hurwitz, qui est également Chief Legal Officer et l'Executive Committee Secretary chez bpost. Il a été nommé dans ces attributions le 23 septembre 2021.

Le Collège des Commissaires

Le Collège des Commissaires contrôle la situation financière ainsi que les états financiers consolidés et non consolidés de bpost. Le Collège des Commissaires de bpost comprend quatre membres : (i) deux Commissaires nommés par l'Assemblée Générale des Actionnaires et (ii) deux Commissaires nommés par la Cour des Comptes, l'institution belge responsable de la vérification des comptes publics. Les membres du Collège des Commissaires sont nommés pour des mandats renouvelables de trois ans. L'Assemblée Générale des Actionnaires détermine la rémunération des membres du Collège des Commissaires.

Au 31 décembre 2022, le Collège des Commissaires de bpost était composé comme suit :

- EY Réviseurs d'entreprises SRL/BV (« **EY** »), représentée par M. Han Wevers (membre de l'*Institut des Réviseurs d'Entreprises*), De Kleetlaan 2, 1831 Diegem, Belgique (son mandat a été renouvelé par l'Assemblée Générale annuelle des Actionnaires du 12 mai 2021 et il expirera après de l'Assemblée Générale des Actionnaires qui se tiendra en 2024) ;
- PVMD Réviseurs d'Entreprises SRL (« **PVMD** »), représentée par M. Alain Chaerels (membre de l'*Institut des Réviseurs d'Entreprises*), Avenue d'Argenteuil 51, 1410 Waterloo, Belgique (son mandat a été renouvelé par l'Assemblée Générale des Actionnaires du 12 mai 2021 et il expirera après l'Assemblée Générale annuelle des Actionnaires qui se tiendra en 2024) ;
- M. Philippe Roland, Premier Président de la Cour des Comptes, Rue de la Régence 2, 1000 Bruxelles, Belgique (son mandat a été renouvelé par la Cour des Comptes le 1^{er} octobre 2022 jusqu'au 30 septembre 2025) ; et

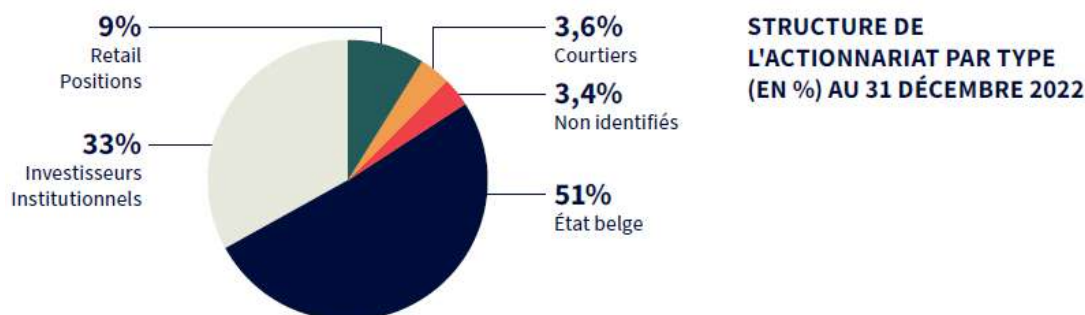
- Mme Hilde François, Présidente de la Cour des Comptes, Rue de la Régence 2, 1000 Bruxelles (nommée par la Cour des Comptes le 1^{er} octobre 2021 jusqu'au 30 septembre 2024).

EY et PVMD sont responsables de l'audit des états financiers consolidés de bpost. Pour l'exercice clôturé au 31 décembre 2022, EY et PVMD ont perçu 1.300.897 EUR (hors TVA) d'honoraires pour l'audit des états financiers de bpost et de ses filiales, et 64.160 EUR (hors TVA) d'honoraires pour des services autres que des services d'audit. Les deux Commissaires désignés par la Cour des Comptes ont perçu 85.661 EUR de rémunération pour leurs services liés à l'audit des états financiers non consolidés de bpost pour l'exercice clôturé au 31 décembre 2022.

Structure d'actionariat et droits des actionnaires

Les actions de bpost ont la forme nominative ou dématérialisée. Au 31 décembre 2022, le capital social de bpost était représenté par 200.000.944 actions, admis à la négociation sur le marché réglementé d'Euronext Brussels.

Avec respectivement 48.263.200 (24,13%) et 53.812.449 (26,91%) actions bpost en leur possession au 31 décembre 2022, l'État belge et la SFPI détenaient ensemble 102.075.649 (51,04%) des actions avec droits de vote émises par bpost. Les 97.925.295 actions restantes sont détenues par des actionnaires individuels et des actionnaires institutionnels européens et internationaux.



En 2022, bpost n'a pas reçu de déclaration de transparence indiquant qu'un seuil de notification avait été franchi (ou croisé à la hausse ou à la baisse) conformément à la Loi du 2 mai 2007 relative à la divulgation des participations significatives dans les sociétés cotées en bourse et aux Statuts. Toutes les notifications de transparence sont disponibles sur le site web de bpost à l'adresse http://corporate.bpost.be/investors/share-information/transparency-declarations?sc_lang=fr-FR.

Les actions de la Société sont librement cessibles, à condition que, conformément à l'article 147bis de la Loi de 1991 et à l'article 11 de la Charte de Gouvernance d'Entreprise, la participation directe des Institutions publiques dans le capital social soit supérieure à 50%.

Au 31 décembre 2022, bpost ne détenait aucune action propre.

Chaque action donne à son détenteur le droit à une voix. Outre les restrictions sur les droits de vote imposées par la loi, les Statuts prévoient que, si des actions sont détenues par plus d'un propriétaire, sont mises en gage ou si les droits afférents aux actions font l'objet d'une copropriété, d'un usufruit ou de tout autre type de démembrement des droits y attachés, le Conseil d'Administration peut suspendre l'exercice des droits y afférents jusqu'à ce qu'une personne ait été désignée comme seule détentrice des actions concernées à l'égard de bpost.

Rapport de Rémunération

Le rapport de rémunération de bpost⁹ (le « **Rapport de Rémunération** ») est établi conformément à l'article 3:6 §3 du Code belge des Sociétés et Associations (le « **CSA** »), au Code belge de Gouvernance d'Entreprise 2020 (le « **Code de Gouvernance d'Entreprise** ») et aux pratiques et tendances du marché.

bpost considère qu'une communication claire et transparente sur les principes et la mise en œuvre de sa politique de rémunération est essentielle. Dès lors, dans le présent Rapport de Rémunération, elle partage des informations pertinentes sur les rémunérations versées aux membres du Conseil d'Administration et de l'Executive Committee au cours de l'exercice financier 2022. Le Rapport de Rémunération inclut en outre des tableaux qui fournissent des informations complémentaires concernant la rémunération totale des membres du Conseil d'Administration et de l'Executive Committee, ainsi que les performances réalisées et le versement de la rémunération variable.

1. Procédure d'élaboration de la politique de rémunération et de fixation de la rémunération individuelle des membres du Conseil d'Administration et de l'Executive Committee

Conformément à l'article 7:89/1 du CSA et au Code de Gouvernance d'Entreprise, bpost dispose d'une politique de rémunération spécifique (« la « **Politique de rémunération** ») fixant les principes de rémunération applicables (i) aux membres non exécutifs du Conseil d'Administration, (ii) au CEO et (iii) aux autres membres de l'Executive Committee.

La Politique de rémunération a été préparée par le Conseil d'Administration, sur recommandation du Comité de Rémunération et de Nomination et approuvée par l'Assemblée Générale des Actionnaires du 12 mai 2021¹⁰. La Politique de rémunération, ainsi que les résultats du vote des actionnaires, sont disponibles sur le site internet¹¹ de bpost. Toute modification importante de cette Politique de rémunération doit être approuvée par l'Assemblée Générale des Actionnaires, sur recommandation du Conseil d'Administration et du Comité de Rémunération et de Nomination. Dans tous les cas, la Politique de rémunération doit être approuvée par l'Assemblée Générale des Actionnaires au moins tous les quatre ans. La Politique de rémunération est applicable depuis le 1^{er} janvier 2021 et bpost n'y a pas dérogé au cours de l'exercice financier 2022.

bpost distingue trois groupes différents pour lesquels les principes de rémunération sont détaillés dans le présent Rapport de Rémunération :

- les membres non exécutifs du Conseil d'Administration ;
- le CEO et
- les membres de l'Executive Committee.

La rémunération individuelle des membres du Conseil d'Administration et des membres de l'Executive Committee dépend de la catégorie à laquelle ils appartiennent.

Le Comité de Rémunération et de Nomination examine régulièrement les principes de la Politique de rémunération et leur application et il continuera de le faire. Le Conseil d'Administration et le Comité de

⁹ Une société anonyme de droit public constituée et existant en vertu du droit belge, ayant son siège social au Boulevard Anspach 1, 1000 Bruxelles (Belgique) et enregistrée auprès de la Banque-Carrefour des Entreprises sous le numéro 214.596.464 (RPM Bruxelles) (la « **Société** » ou « **bpost** »).

Le contenu du présent rapport ne concerne pas les filiales belges de bpost, dont la politique de rémunération est alignée sur le marché national de référence, ni les filiales étrangères de bpost, dont les politiques de rémunération sont alignées sur les marchés locaux de référence des entreprises du secteur et visent à attirer et conserver des administrateurs et cadres qualifiés et expérimentés. À cet égard, il convient de noter que (i) tous les mandats d'administrateurs dans les filiales belges ne sont pas rémunérés et que (ii) le groupe Radial a son propre plan d'intéressement, conforme aux pratiques du marché des États-Unis.

Tous les montants mentionnés dans le présent rapport sont des montants bruts.

¹⁰ <https://bpostgroup.com/fr/investisseurs/gouvernance/assemblees-generales-des-actionnaires>: la Politique de rémunération a été approuvée le 12 mai 2021 avec une majorité de 91,73% des votes en sa faveur et 8,27% de votes défavorables.

¹¹ <https://bpostgroup.com/sites/default/files/2021-07/8-bpost-remuneration-policy-fr.pdf>

Rémunération et de Nomination ont également continué à analyser la possibilité et la faisabilité de l'introduction d'un plan d'intéressement à long terme. L'objectif de ce plan serait d'obtenir un meilleur alignement des actions et initiatives du management sur les performances à long terme de bpost, comme expliqué plus loin dans ce rapport (voir [Section 3](#) ci-dessous).

2. Rémunération totale des membres du Conseil d'Administration, du CEO et des autres membres de l'Executive Committee

A. Rémunération des membres non exécutifs du Conseil d'Administration

La rémunération des membres du Conseil d'Administration (à l'exception du CEO) se compose de deux éléments :

- une rémunération fixe mensuelle ; et
- un jeton de présence par réunion de Comité consultatif¹² à laquelle les administrateurs assistent.

La rémunération fixe mensuelle et les jetons de présence sont soumis à une indexation automatique au 1^{er} mars de chaque année civile sur la base de l'indice santé.

Aucune autre allocation n'est payée aux membres du Conseil d'Administration dans le cadre de leur mandat.

Le CEO n'a droit à aucune rémunération pour son mandat de membre du Conseil d'Administration.

Rémunération fixe mensuelle

Au cours de l'exercice financier 2022, les membres du Conseil d'Administration (à l'exception du CEO) ont reçu la rémunération fixe mensuelle suivante :

- 3.859,52 EUR pour la Présidente du Conseil d'Administration, qui préside également la Commission Paritaire de bpost, telle qu'indexée au 1^{er} mars 2022 ;
- 1.929,76 EUR pour chaque autre administrateur (à l'exception du CEO), telle qu'indexée au 1^{er} mars 2022.

Jetons de présence

Les membres du Conseil d'Administration (à l'exception du CEO) ont également reçu un jeton de présence de 1.929,76 EUR par réunion de Comité consultatif à laquelle ils ont assisté.

Rémunération totale

Pour l'exercice financier 2022, le montant total de la rémunération octroyée à l'ensemble des membres du Conseil d'Administration (à l'exception du CEO) s'est élevé à 455.604,47 EUR.

Le tableau ci-dessous reprend la rémunération annuelle totale versée à titre individuel à chaque membre du Conseil d'Administration (à l'exception du CEO), sur la base de sa participation aux réunions des différents Comités consultatifs :

¹² Les Comités consultatifs incluent le Comité Stratégique, le Comité de Rémunération et de Nomination, le Comité d'Audit et des Risques, le Comité ESG et le Comité Ad Hoc.

MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION	CONSEIL D'ADMINISTRATION		COMITÉ STRATÉGIQUE		COMITÉ DE RÉMUNÉ- RATION ET DE NOMINATION		COMITÉ D'AUDIT ET DES RISQUES		COMITÉ ESG		COMITÉ AD HOC		RÉMUNÉ- RATION ANNUELLE TOTALE (EUR)
	MONTANT (EUR)	RÉUNIONS (*)	MONTANT	MEETINGS (*)	AMOUNT (EUR)	MEETINGS (*)	AMOUNT (EUR)	MEETINGS (*)	AMOUNT (EUR)	MEETINGS (*)	AMOUNT (EUR)	MEETINGS (*)	
ANN CALUWAERTS (depuis le 1er janvier 2023)		NA		NA		NA		NA		NA		NA	
DAVID CUNNINGHAM (depuis le 11 mai 2022)	14.824,12	13/13		NA		NA	1.929,76	1/2		NA	1.929,76	1/2	18.683,64
LIONEL DESCLÉE	22.885,78	19/19	11.442,89	6/6		NA	9.513,13	5/5		NA	9.513,13	5/5	53.354,93
JOS DONVIL (Jusqu'au 31 octobre 2022)	19.026,26	9/14	7.583,37	4/4		NA	1.929,76	1/1		NA		NA	28.539,39
MOSSHIN EL GHABRI	22.885,78	16/19		NA		NA		NA	5.789,28	3/3		NA	28.675,06
AUDREY HANARD (Présidente Jusqu'au 15 décembre 2022) (**)	44.898,57	19/19		NA	11.307,22	6/6		NA	3.859,52	2/2		NA	60.065,31
LAURENT LEVAUX	22.885,78	8/19		NA	1.929,76	1/3		NA	1.929,76	1/3		NA	26.745,30
JULES NOTEN	22.885,78	17/19	11.442,89	6/6	11.307,22	6/6		NA		NA		NA	45.635,89
SONJA ROTTIERS (Présidente à partir du 16 décembre 2022) (**)	23.896,61	18/19		NA		NA	9.513,13	5/5		NA	9.513,13	5/5	42.922,87
RAY STEWART (Jusqu'au 11 mai 2022)	8.149,46	5/5		NA	7.447,70	4/4	5.653,61	3/3		NA	1.794,09	1/1	23.044,86
MICHAEL STONE	22.885,78	17/19	11.442,89	6/6	1.929,76	1/2	5.653,61	3/3		NA	7.719,04	4/4	49.631,08
CAROLINE VEN	22.885,78	16/19	9.648,80	5/6		NA		NA	5.789,28	3/3		NA	38.323,86
SONJA WILLEMS	22.885,78	19/19		NA	11.307,22	6/6		NA	5.789,28	3/3		NA	39.982,28
TOTAL	270.995,48		51.560,84		45.228,88		34.193,00		23.157,12		30.469,15		455.604,47

(*) Le nombre total de réunions utilisé comme référence dans le tableau dépend du moment où l'administrateur concerné a été nommé membre du Conseil d'Administration ou d'un Comité consultatif.

(**) Audrey Hanard étant partie en congé de maternité en date du 16 décembre 2022, le Conseil d'Administration a décidé de son remplacement temporaire par Sonja Rottiers en tant que Présidente du Conseil d'Administration pendant son absence.

B. Rémunération du CEO et des autres membres de l'Executive Committee

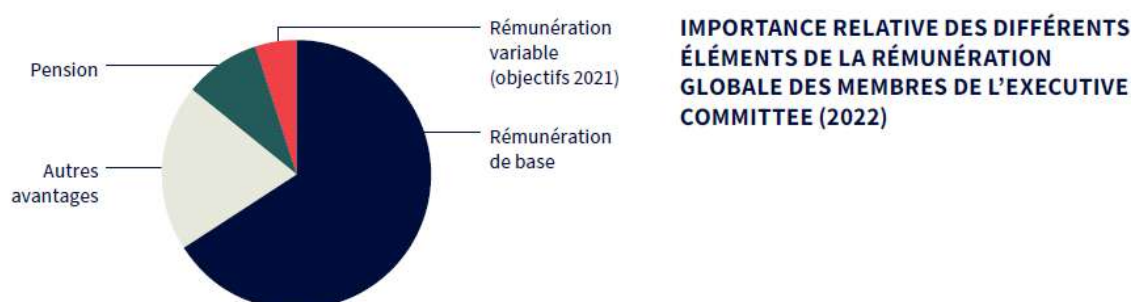
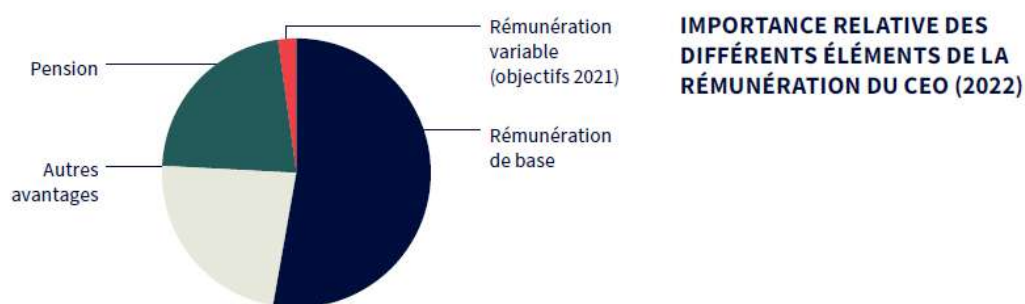
Conformément à la Politique de rémunération, le paquet de rémunération du CEO et des autres membres de l'Executive Committee comprenait en 2022 :

- un salaire de base fixe ;
- un salaire variable à court terme¹³ ;
- des primes d'assurance épargne-pension ; et
- d'autres avantages divers.

Aucune action, option sur action ou tout autre droit d'acquérir des actions (ou autre rémunération basée sur des actions) n'a été accordé(e) à ou exercé(e) par le CEO ou les autres membres de l'Executive Committee ou n'est venu(e) à échéance en 2022. Aucune option relevant d'un précédent plan d'option sur action n'était due pour l'exercice 2022.

Aucune modification substantielle de la rémunération du CEO et des autres membres de l'Executive Committee n'a eu lieu par rapport à l'exercice financier précédent.

L'importance relative des différentes composantes de la rémunération du CEO et des membres de l'Executive Committee est illustrée dans les graphiques ci-dessous.



¹³ Un salaire variable d'intéressement à long terme est disponible, mais uniquement pour le membre de l'Executive Committee situé aux États-Unis. Voir la Politique de rémunération pour obtenir de plus amples informations à cet égard.

Salaire de base

Le salaire de base consiste en un salaire de base fixe payé en espèces et défini par la nature et les spécificités des fonctions, accordé indépendamment des résultats de bpost :

- le salaire de base total du CEO pour l'exercice financier 2022 s'élève à 515.995,90 EUR (tel qu'indexé au 1^{er} février, 1^{er} avril, 1^{er} juin, 1^{er} septembre et 1^{er} décembre 2022)¹⁴. Le CEO n'a reçu aucune rémunération pour son mandat de membre du Conseil d'Administration ;
- le salaire de base total versé aux autres membres de l'Executive Committee pour l'exercice financier 2022 s'est élevé à 3.826.074,81 EUR (tel qu'indexé au 1^{er} février, 1^{er} avril, 1^{er} juin, 1^{er} septembre et 1^{er} décembre 2022). Le montant de leur salaire de base individuel reflète les responsabilités et caractéristiques de la fonction, ainsi que le niveau d'expérience et les performances des membres de l'Executive Committee durant l'année écoulée.

Le salaire de base du CEO a été payé mensuellement, en douze tranches égales. Les autres membres de l'Executive Committee ont été payés conformément à la législation locale en vigueur.

Le salaire de base fait l'objet d'une révision annuelle sur la base d'une étude comparative couvrant de grandes entreprises belges, afin d'offrir une rémunération totale conforme à la médiane du marché de référence.

Salaire variable à court terme

Le salaire variable à court terme consiste en un salaire variable payé en espèces. En 2022, le CEO et les autres membres de l'Executive Committee en Belgique ont reçu un salaire variable à court terme en rapport avec leurs performances au cours de l'exercice 2021 de 30 % (à l'objectif) de leur rémunération de base fixe annuelle. En cas de surperformance, le salaire variable à court terme pourrait dépasser 30 % et éventuellement atteindre un maximum de 60 % de leur rémunération de base fixe annuelle.

Le salaire variable à court terme est accordé sur la base de la réalisation d'objectifs de performance à la fois collectifs et individuels, qui avaient été fixés début 2021. Le ratio entre les objectifs collectifs et les objectifs de performance individuelle est de 70%-30%. Enfin, les objectifs collectifs sont segmentés pour le groupe et les business units afin d'améliorer la pertinence.

- Les **objectifs collectifs** (70% du potentiel salaire variable total cible à court terme¹⁵) sont liés aux performances par rapport aux indicateurs clés de performance (Key Performance Indicators ou KPI's) fixés par le Conseil d'Administration sur recommandation du Comité de Rémunération et de Nomination. Ces KPI comprennent des indicateurs financiers et non financiers :
 - **EBIT** (50%) : reflète les résultats financiers du groupe et des business units. Les résultats financiers applicables au CEO et aux autres membres de l'Executive Committee en charge des unités de support sont liés au groupe, tandis que ceux des membres de l'Executive Committee en charge d'une business unit sont liés pour 30% au groupe et pour 70% à leur business unit respective. Le facteur de paiement pour 2021 variait entre 136,1% et 153,2%.
 - **Indice de loyauté client** (15%) : reflète la fidélité des clients de bpost. Le paiement pour ce critère est égal aux résultats de l'année donnée. L'indice de loyauté client pour 2021 se compose de trois indicateurs. Les résultats pour 2021 ont atteint un facteur de paiement de 123%.
 - **Indice d'absentéisme à court terme** (5%) : reflète respectivement le bien-être ou l'engagement du personnel de bpost. Le paiement pour ces critères est égal aux résultats de l'année donnée. L'indice d'absentéisme à court terme, mesuré sur une base trimestrielle et spécifique

¹⁴ Le 9 décembre 2022, le Conseil d'Administration et Dirk Tirez ont décidé d'un commun accord de mettre un terme à leur collaboration : par conséquent, Dirk Tirez a démissionné en tant que (i) membre du Conseil d'Administration et (ii) CEO avec effet immédiat. Dirk Tirez était rémunéré en tant que CEO jusqu'au le 9 décembre 2022.

¹⁵ Avec un minimum de 0% en cas de sous-performance et un maximum de 200% en cas de surperformance.

à l'unité commerciale et au groupe pour 2021 a atteint un paiement situé entre 16,9% et 140% pour ce critère en 2021, selon le domaine de responsabilités.

Afin d'assurer un alignement constant sur la réalité du marché et les meilleures pratiques, la pondération des indicateurs non financiers pour les objectifs collectifs a légèrement été adaptée. Depuis le 1^{er} janvier 2022 (pour le salaire variable à verser en 2023), l'indice de loyauté client pèse 20% et l'indice d'absentéisme à court terme n'est plus pris en compte.

- Les **objectifs de performance individuels** (30% du potentiel salaire variable total cible à court terme¹⁶) sont fixés et convenus au début de chaque année (i) entre le Conseil d'Administration et le CEO et (ii) entre le CEO et chaque membre de l'Executive Committee.

Ces objectifs individuels sont évalués annuellement au cours du premier trimestre suivant la fin de l'exercice financier, par le Conseil d'Administration sur recommandation du Comité de Rémunération et de Nomination.

Des objectifs clairs et mesurables sont fixés, qui doivent être atteints dans un délai convenu. La performance individuelle est mesurée par rapport à ces objectifs.

Les principaux objectifs de performance individuels à atteindre par le CEO durant l'exercice financier 2021 étaient les suivants :

- réalisation de résultats financiers spécifiques fixés par le Conseil d'Administration ;
- création de la stabilité, renforcement de l'équipe de management et promotion d'une nouvelle culture et de nouvelles valeurs pour réaliser la stratégie de durabilité du Conseil d'Administration ;
- sécurisation de la stratégie de durabilité à long terme, incluant (i) le développement d'un nouveau plan stratégique ambitieux, y compris l'alignement stratégique avec le Conseil d'Administration et le management et (ii) engagement dans la transformation fixée par la stratégie de durabilité à long terme ;
- amélioration de l'engagement général des membres du personnel, la qualité de la performance des contrats de services publics et la satisfaction des clients.

Les principaux objectifs de performance individuels à atteindre par les autres membres de l'Executive Committee durant l'exercice financier 2021 étaient les suivants :

- les réalisations et développements commerciaux spécifiques incluant (i) le développement du futur modèle opérationnel et de main-d'œuvre, (ii) la mise en œuvre du plan omni-commerce de l'UE, (iii) l'assurance de la création de valeur lors du pic de fin d'année au niveau des colis en Belgique et (iv) la poursuite de la transformation digitale du groupe ;
- l'exécution du plan de transformation à l'étranger et en Belgique, y compris (i) l'accélération de la transformation de Radial US et (ii) l'assistance à la transformation fixée par la stratégie de durabilité à long terme ;
- le leadership d'équipe, l'engagement des membres du personnel et l'orientation client.

En 2021, les objectifs individuels ont atteint un paiement entre 105% et 150% pour les membres de l'Executive Committee.

Le CEO a reçu un salaire variable à court terme de 218.406 EUR¹⁷ en 2022, sur la base de la réalisation des objectifs collectifs et des objectifs de performance individuels pour l'année 2021.

Les membres de l'Executive Committee ont reçu un salaire variable global à court terme de 1.159.945,49 EUR en 2022, sur la base de la réalisation des objectifs collectifs et des objectifs de performances individuels pour l'année 2021.

¹⁶ Avec un minimum de 0% en cas de sous-performance et un maximum de 200% en cas de surperformance.

¹⁷ Comme le salaire variable du CEO représente moins d'un quart de sa rémunération annuelle, l'étalement dans le temps des critères applicables au salaire variable, tel que prévu à l'article 7:91, par. 2 du Code belge des Sociétés et des Associations n'est pas applicable.

Le salaire variable à court terme pour la réalisation des objectifs collectifs et des objectifs de performance individuels au cours de l'exercice financier 2022 sera, le cas échéant, déterminé et payé en mai 2023, après évaluation des performances de chaque membre de l'Executive Committee et repris dans le Rapport de Rémunération qui sera publié en 2024.

Contribution au régime de pension

Le CEO et les autres membres de l'Executive Committee bénéficient d'un régime de pension complémentaire (deuxième pilier) :

- la contribution totale au régime de pension du CEO pour l'exercice financier 2022 s'est élevée à 214.030,84 EUR ;
- la contribution globale au régime de pension des membres de l'Executive Committee pour l'exercice financier 2022 s'est élevée à 504.518,67 EUR.

Autres avantages

Le CEO et les autres membres de l'Executive Committee ont bénéficié d'autres avantages, tels qu'une couverture décès en cours d'emploi et invalidité, une assurance médicale, des titres-repas (hormis pour le CEO), des allocations de représentation et une voiture de société. Ces avantages font l'objet d'une étude comparative régulière et sont adaptés en fonction des pratiques courantes. Le montant des autres avantages est exposé dans le tableau ci-dessous.

Rémunération totale

La **rémunération totale** versée au CEO en 2022 s'élève à 968.373,62 EUR (comparée à 620.659,39 EUR en 2021) et peut être ventilée comme indiqué dans le tableau ci-dessous.

La **rémunération totale** versée en 2022 aux membres de l'Executive Committee (autres que le CEO) s'élève à 5.796.181,98 EUR (comparée à 3.898.218,66 EUR en 2021) et peut être ventilée comme indiqué dans le tableau ci-dessous :

RÉMUNÉRATION TOTALE DU CEO ET DES AUTRES MEMBRES DE L'EXECUTIVE COMMITTEE EN 2022						
NOM ET FONCTION	RÉMUNÉRATION FIXE (EUR)			SALAIRE VARIABLE (EUR)	RÉMUNÉRATION TOTALE (EUR)	PROPORTION DE RÉMUNÉRATION FIXE ET VARIABLE ¹⁹
	SALAIRE DE BASE	AUTRES AVANTAGES	CONTRIBUTION AU RÉGIME DE PENSION			
Dirk Tirez (rémunéré en tant que CEO jusqu'au 9 décembre 2022)	515.995,9	19.940,88 ²⁰	214.030,84	218.406	968.373,62	Fixe : 77,45 % Variable : 22,55 %
Autres membres de l'Executive Committee	3.826.074,81 ²¹	305.643,01 ²²	504.518,67	1.159.945,49	5.796.181,98	Fixe : 79,99 % Variable : 20,01 %

C. Utilisation de dispositions de recouvrement

Il n'existe pas de dispositions contractuelles spécifiques de recouvrement en faveur de bpost pour le salaire variable versé au CEO et aux autres membres de l'Executive Committee.

D. Modifications dans la composition de l'Executive Committee de bpost – indemnités de départ

Les changements suivants sont intervenus en 2022 dans la composition de l'Executive Committee :

- le 9 novembre 2021, le Conseil d'Administration a décidé, sur recommandation du Comité de Rémunération et de Nomination, de nommer (i) Jean Muls en tant que **CEO bpost Belgium** et membre de l'Executive Committee et (ii) Nicolas Baise en tant que **Chief Strategy & Transformation Officer** et membre de l'Executive Committee, tous deux avec effet à partir du 10 janvier 2022 ;

- le 1^{er} décembre 2021, sur recommandation du Comité de Rémunération et de Nomination, le Conseil d'Administration a décidé de nommer James Edge comme **Chief Technology Officer** et membre de l'Executive Committee avec effet à partir du 15 janvier 2022 ;
- le 28 janvier 2022, sur recommandation du Comité de Rémunération et de Nomination, le Conseil d'Administration a décidé de nommer :
 - Henri de Romrée en tant que **CEO e-Logistics North America** et membre de l'Executive Committee avec effet à partir du 7 mars 2022 ;
 - Anette Böhm en tant que **Chief Human Resources Officer Group** et membre de l'Executive Committee avec effet à partir du 1er juin 2022 ;
- le 15 février 2022, sur recommandation du Comité de Rémunération et de Nomination, le Conseil d'Administration a décidé de nommer Philippe Dartienne comme **Chief Financial Officer** et membre de l'Executive Committee avec effet à partir du 1^{er} juin 2022 ;
- le 3 octobre 2022, sur recommandation du Comité de Rémunération et de Nomination, le Conseil d'Administration a décidé de :
 - mettre fin avec effet immédiat à la collaboration avec Jean Muls en tant que **CEO bpost Belgium** et membre de l'Executive Committee : une indemnité de départ de 619.461,53 EUR a été versée suite au licenciement conformément aux termes et conditions du contrat de travail. Aucune indemnité de non-concurrence n'a été versée.
 - nommer Jos Donvil en tant que **CEO bpost Belgium** et membre de l'Executive Committee avec effet au 31 octobre 2022 - suite à sa nomination en tant que membre de l'Executive Committee, Jos Donvil a démissionné en tant que membre du Conseil d'Administration avec effet au 31 octobre 2022 ;
- le 24 octobre 2022, à la suite d'un examen de conformité relatif à la concession de la distribution des journaux en Belgique, le Conseil d'Administration et Dirk Tirez (CEO) ont décidé d'un commun accord que Dirk Tirez se retire temporairement durant l'examen. Pendant cette période, les pouvoirs de **gestion journalière** ont été confiés à Henri de Romrée (CEO E-Logistics North America) avec effet à partir du 24 octobre 2022. Henri de Romrée a continué d'être rémunéré en tant que membre de l'Executive Committee ;
- le 9 novembre 2022, le Conseil d'Administration a décidé à l'unanimité (i) du retour de Henri de Romrée dans sa fonction de CEO d'E-Logistics North-America et (ii) de nommer Philippe Dartienne (CFO) en tant que **CEO ad interim** avec effet immédiat. Philippe Dartienne a continué à être rémunéré en tant que membre de l'Executive Committee ;
- le 14 novembre 2022, une procuration spéciale a été octroyée à Koen Aelterman en tant que **Chief Financial Officer ad interim** (conformément aux délégations de pouvoirs de bpost), en attendant la nomination d'un nouveau CEO ;
- le 9 décembre 2022, le Conseil d'Administration et Dirk Tirez ont décidé de commun accord de mettre un terme à leur collaboration : par conséquent, Dirk Tirez a démissionné avec effet immédiat en tant que (i) membre du Conseil d'Administration et (ii) CEO. Dirk Tirez a été rémunéré en tant que CEO jusqu'au 9 décembre 2022. Aucune indemnité de départ, indemnité de non-concurrence ni rémunération variable pour la réalisation d'objectifs collectifs et individuels pour l'année se terminant le 31 décembre 2022 n'ont été dus ;
- le 31 décembre 2022, Mark Michiels a pris sa retraite en tant que **CHRO**.

3. Conformité avec la Politique de rémunération de bpost, objectifs à long terme et durabilité

Le montant total des rémunérations payées durant l'exercice 2022 est conforme aux principes de la Politique de rémunération approuvée par l'Assemblée Générale des Actionnaires du 12 mai 2021.

L'objectif de la Politique de rémunération de bpost consiste à attirer, à motiver et à retenir les meilleurs talents qualifiés nécessaires pour atteindre les objectifs à court et à long terme au sein d'un cadre cohérent. La Politique de rémunération est structurée de façon à concilier les intérêts du Conseil d'Administration et de la direction de bpost avec ceux des actionnaires, des parties prenantes et de la société en général :

- le niveau de rémunération de base fixe permet de garantir, d'une part, que bpostgroup puisse toujours compter sur un management professionnel et expérimenté, même lors de périodes plus difficiles, telles que la crise de la COVID-19 ;

- le paiement du salaire variable à court terme, d'autre part, permet de garantir l'accomplissement de critères de performances à la fois financiers et non financiers qui traduisent la stratégie de bpost.

4. Rémunération des collaborateurs

bpost applique les mêmes principes de rémunération pour le personnel de direction et ses collaborateurs : tous bénéficient d'une rémunération de base fixe, d'une rémunération variable et de divers avantages. La composante de la rémunération de base fixe est régulièrement revue. La composante de la rémunération variable dépend d'indicateurs financiers et non financiers de bpost. Des avantages supplémentaires sont accordés, en fonction des qualifications et de l'ancienneté du personnel.

En tant que principal opérateur postal en Belgique et fournisseur de colis et de services de logistique d'e-commerce en Europe, en Amérique du Nord et en Asie, bpostgroup emploie plus de 34.509 collaborateurs expérimentés et talentueux, qui s'engagent à servir les clients et les communautés de bpost. bpost s'engage à continuer à améliorer les conditions de travail afin de promouvoir un lieu de travail collaboratif, inclusif et sain. bpost est convaincue que cela aidera la Société à attirer, à développer et à retenir les meilleurs talents et compétences afin de stimuler la stratégie de bpost.

Le ratio entre la rémunération la plus élevée parmi les membres de la direction (CEO ou membre de l'Executive Committee, selon le cas) et la rémunération la plus basse des employés (sur la base d'un équivalent temps plein) au sein de la Société en 2022 était de 32.

5. Informations concernant le vote des actionnaires

L'Assemblée Générale des Actionnaires du 11 mai 2022 a approuvé le Rapport de Rémunération de 2021 avec une majorité de 87,92% des votes (contre 79,82% en 2021) (et 12,08% de votes défavorables contre 19,80% en 2021).

bpost encourage un dialogue ouvert et constructif avec ses actionnaires pour discuter de son approche de gouvernance, incluant la rémunération.

L'une des préoccupations soulevées à propos de la Politique de rémunération de bpost est que l'entreprise se base sur ses performances de l'année précédente plutôt que sur ses performances durant l'année faisant l'objet du rapport pour le paiement du salaire variable à court terme. Néanmoins, comme énoncé ci-dessus (voir [Section 2B](#)), le salaire variable à court terme pour la réalisation des objectifs collectifs et des objectifs de performance individuels pendant l'année de référence, le cas échéant, n'est déterminé (et payé) qu'en mai de l'année suivante, après l'évaluation des performances du CEO et de chaque membre de l'Executive Committee. Le montant du salaire variable à court terme, le cas échéant, lié à la réalisation des objectifs durant l'exercice financier 2022 et devant être déterminé (et payé) en mai 2023, n'est dès lors pas connu le jour de la publication du présent Rapport de Rémunération et sera repris dans le Rapport de Rémunération qui sera publié en 2024.

6. Rémunération des membres du Conseil d'Administration et de l'Executive Committee en contexte

Cette section situe la rémunération des membres du Conseil d'Administration et des membres de l'Executive Committee et son évolution au fil du temps dans le contexte plus large de la rémunération moyenne des collaborateurs de bpost (sur une base d'équivalent temps plein) et des performances de bpost. Le tableau suivant donne une vue d'ensemble sur l'évolution de la rémunération totale des membres du Conseil d'Administration et de l'Executive Committee dans le temps, durant les cinq dernières années. Le tableau affiche également cette évolution dans le contexte plus large de la rémunération moyenne des collaborateurs de bpost (sur une base d'équivalent temps plein) et des critères de performances annuels globaux.

La méthodologie utilisée pour le calcul de la moyenne de rémunération (sur une base d'équivalent temps plein) des collaborateurs est la suivante : la somme du salaire mensuel, du bonus annuel, d'autres avantages, divisée par le nombre total de collaborateurs sur une base d'équivalent temps plein.

	EXERCICE 2018 (EUR OU %)	ÉVOLUTION EN % VS EXERCICE 2018	EXERCICE 2019 (EUR OU %)	ÉVOLUTION EN % VS EXERCICE 2019	EXERCICE 2020 (EUR OU %)	ÉVOLUTION EN % VS EXERCICE 2020	EXERCICE 2021 (EUR OU %)	ÉVOLUTION EN % VS EXERCICE 2021	EXERCICE 2022 (EUR OU %)
RÉMUNÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DU MANAGEMENT ⁽¹⁾									
Rémunération totale des membres du Conseil d'Administration	331.510,77	17%	388.123,43	-17,8% ⁽²⁾	319.138,05	53,59% ⁽³⁾	490.161,55	-7,05%	455.604,47
Rémunération totale du CEO	902.123,95	-18%	736.325,66	-15,4%	623.285,02	-0,42%	620.659,39	56,02%	968.373,62 ⁽¹⁰⁾
Rémunération totale des autres membres de l'Executive Committee	4.363.457,84	4%	4.277.964,94	10,7%	4.791.691,71 ⁽¹¹⁾	-18,65% ⁽⁸⁾	3.898.218,66	48,69%	5.796.181,98 ⁽¹¹⁾
PERFORMANCES DE LA SOCIÉTÉ									
Mesures financières (EBIT ajusté)	424.261.989,47	-27%	310.805.491,40	-9,7%	280.573.881,37	24,51%	349.346.004,54	-20%	278.498.240,70
Produit d'exploitation total (ajusté)	3.850.200.000,00	-0,3%	3.837.800.000,00	8,3%	4.154.600.000,00	4,31%	4.333.721.258,15	1,47%	4.397.525.430,98
Indice de loyauté client	57,95%	73% (4)	100,17%	-8,2%	91,95%	34%(9)	123,19%	-3,36%	119,05%
Indice d'absentéisme à court terme	4,37%	3%	4,52%	9,7%	4,96% (5)	2,41%	5,08%	11,02%	5,64%
Indice d'engagement des collaborateurs							72,4%	-1,24%	71,5%
RÉMUNÉRATION MOYENNE DES COLLABORATEURS SUR LA BASE D'UN ÉQUIVALENT TEMPS PLEIN ⁽⁶⁾									
Collaborateurs de la Société	46.256,00	2%	47.259,00	1,8%	48.118,00	0,1%	48.182,21	5,2%	50.704,15

Des explications concernant les informations incluses dans le tableau ci-dessus peuvent être trouvées ci-dessous :

- (1) La rémunération totale des membres du Conseil d'Administration et des membres de l'Executive Committee inclut le salaire variable à court terme. La rémunération totale de l'Executive Committee inclut également des indemnités de départ éventuelles.
- (2) La diminution de la rémunération totale des membres du Conseil d'Administration en 2020 s'explique par le fait que depuis octobre 2019, le mandat d'un administrateur indépendant était vacant.
- (3) L'augmentation de la rémunération totale des membres de l'Executive Committee (à l'exception du CEO) en 2020 en comparaison avec 2019 peut s'expliquer par (i) des changements dans la composition de l'Executive Committee ayant entraîné une rémunération de base d'un montant supérieur, de même que par (ii) une augmentation des coûts de pension et (iii) par l'amélioration des performances de la Société en 2019 en comparaison avec les résultats de 2018, ce qui a débouché sur un salaire variable à court terme d'un montant supérieur pour les performances des membres de l'Executive Committee en 2019, payé en 2020.
- (4) L'augmentation de l'indice de loyauté client en 2019 peut s'expliquer par le bon avancement des indicateurs opérationnels liés à la livraison de courrier et de colis, de même que par les résultats positifs de NPS Parcels, un critère additionnel pris en compte dans la détermination de l'indice de loyauté client à partir de 2019.
- (5) Le pourcentage de 4,96% représente l'indice d'absentéisme à court terme pour tout l'exercice financier 2020. Toutefois, pour le calcul des objectifs collectifs de 2020, seul l'indice d'absentéisme à court terme du 3e trimestre 2020 sera pris en compte en raison de l'impact des quarantaines liées à la COVID-19, soit 3,94%.
- (6) La rémunération moyenne des collaborateurs de bpost exclut les administrateurs, les membres de l'Executive Committee et le CEO qui auraient conclu un contrat de travail avec la Société.
- (7) L'augmentation de la rémunération totale des membres du Conseil d'Administration en 2021 s'explique par le fait que (i) le nombre de membres du Conseil d'Administration était moindre en 2020 et (ii) qu'il y a eu un nombre important de réunions du Comité de Rémunération et de Nomination en 2021, en raison du remplacement du CEO et d'autres administrateurs dont le mandat s'est terminé.
- (8) La diminution de la rémunération totale des membres de l'Executive Committee s'explique par un nombre réduit de membres de l'Executive Committee durant l'exercice financier 2021.
- (9) L'augmentation de l'indice de loyauté client en 2021 s'explique par les progrès et les bons résultats liés à tous les indicateurs composant cet indice au cours de l'année.
- (10) L'augmentation de la rémunération totale du CEO en 2022 par rapport aux 3 exercices financiers précédents s'explique par le fait que (i) la police d'assurance du CEO (couvrant la période de juillet 2021 – date de nomination de Dirk Tirez en tant que CEO – jusqu'au 31 décembre 2021) a été facturée en 2022 et non en 2021, (ii) en 2020 et 2021, aucun bonus n'a été versé aux CEOs respectifs car ils n'avaient pas presté une année complète (i.e., Jean-Paul Van Avermaet pour 2020 et 2021, Dirk Tirez pour 2021) et (iii) l'indexation au cours de 2022.
- (11) L'augmentation de la rémunération totale de l'Executive Committee en 2022 s'explique par (i) le fait qu'en 2021, le nombre de membres de l'Executive Committee était inférieur, (ii) la rémunération totale inclut l'indemnité de départ de 619.461,53 EUR versée à Jean Muls et (iii) l'indexation au cours de 2022.

Gestion des risques et Compliance

Gestion des risques

Le modèle de gestion des risques d'entreprise (Entreprise Risk Management – « **ERM** ») aide bpost à gérer efficacement les risques et à mettre en œuvre les contrôles nécessaires en vue d'atteindre ses objectifs. Le modèle ERM couvre : (i) la gestion des risques, permettant à bpost de prendre des décisions éclairées sur les risques qu'elle est prête à prendre pour atteindre ses objectifs stratégiques, en tenant compte des facteurs externes et (ii) les activités de contrôle interne, comprenant les politiques, procédures et pratiques opérationnelles internes de gestion des risques. Les meilleures pratiques en matière de gestion des risques et de contrôle interne (telles que par exemple la norme internationale ISO31000) et les directives de la Commission sur la Gouvernance d'Entreprise ont été utilisées comme références pour définir le modèle ERM.

La description suivante des activités de contrôle interne et de gestion des risques de bpost est une description factuelle ayant pour objet de couvrir les principales caractéristiques de ces activités.

Évaluation des risques

L'objectif de la gestion des risques, basée sur le modèle ERM, est d'instaurer une approche cohérente dans l'entreprise et d'insuffler une culture de la gestion des risques dans l'organisation. Une évaluation des risques stratégiques fait partie intégrante du processus de définition et de révision de la stratégie de bpost. De plus, une gestion des risques et du contrôle interne est implémentée au niveau des processus, des produits ou des projets. Ce dernier aspect comprend l'évaluation de l'adéquation des contrôles internes les plus importants pour limiter les risques identifiés au niveau d'un processus, d'un produit ou d'un projet particulier. Une même méthode structurée est appliquée pour la gestion des risques :

- identification des risques susceptibles d'avoir un impact sur la réalisation des objectifs ;
- évaluation des risques afin de pouvoir les prioriser ;
- décision quant aux réponses à apporter et aux plans d'action pour traiter les principaux risques ;
- contrôle de la mise en œuvre des plans d'action, de l'évolution globale et identification des risques émergents.

La cohérence des activités relatives aux risques est assurée par l'utilisation d'un cadre unique de critères d'évaluation des risques. Cette approche garantit une circulation des risques, à la fois en aval et en amont.

Vous trouverez de plus amples informations sur les risques dans la section « Gestion des risques » du rapport annuel.

Activités de contrôle

En général

Des politiques et procédures sont en place pour les processus clés (comptabilité, achats, investissements, trésorerie, etc.). Ils sont soumis à des contrôles réguliers et les contrôles internes sont surveillés le cas échéant.

Toutes les sociétés du groupe utilisent un système informatique central d'entreprise (Enterprise Resource Planning – « **ERP** ») ou un logiciel de comptabilité pour soutenir le traitement efficace des transactions opérationnelles, effectuer les activités de comptabilité et fournir des données pour la consolidation. Ces systèmes fournissent à la direction des informations de gestion transparentes et fiables dont elle a besoin pour surveiller, contrôler et diriger les opérations commerciales. Les conflits potentiels liés à la séparation des droits dans le système ERP font l'objet d'un suivi étroit et régulier. Des processus de gestion sont mis en œuvre par bpost pour s'assurer que des mesures appropriées soient prises quotidiennement afin de maintenir la performance, la disponibilité et l'intégrité de ses systèmes informatiques. L'adéquation et l'efficacité des services sont reprises dans des accords internes de niveau de service (SLA) et suivis via des rapports périodiques de performances et d'incidents adressés aux différentes entités (business units) concernées.

En lien spécifique avec les états financiers

Des processus financiers systématiques et structurés garantissent un reporting qualitatif et ponctuel. Ces processus incluent les principaux contrôles ou activités suivants :

- un planning minutieux et détaillé de toutes les activités, en ce compris les responsables et les délais,
- la communication par le Département Finance Group des directives à appliquer avant la clôture, en ce compris tous les principes comptables IFRS qui sont applicables à toutes les entités légales et unités opérationnelles ;
- une séparation des tâches entre les équipes dans les différentes entités juridiques chargées effectivement de la réalisation des activités comptables et les départements chargés d'examiner les informations financières. La révision est plus spécifiquement assurée par (i) les partenaires financiers notamment chargés de l'analyse de l'information financière dans leur domaine de responsabilité et (ii) le département Finance Group, responsable de l'analyse finale de l'information financière des différentes entités légales et unités opérationnelles, ainsi que de la préparation des états financiers consolidés ;
- une justification et une analyse systématiques des comptes après la clôture. Celle-ci entraîne un suivi et un feed-back sur le respect des timings et de la qualité, ainsi que les enseignements à tirer afin de tendre vers une amélioration continue

Information et communication

Le département de Communication Interne utilise une grande variété d'outils tels que l'intranet de la Société et le bulletin d'information des collaborateurs pour transmettre des messages de manière structurée et systématique en provenance du top management et du niveau opérationnel.

Les informations sur la performance financière et opérationnelle sont partagées entre le management opérationnel et financier et l'Executive Committee. Outre l'analyse mensuelle du reporting préparée par les partenaires financiers, l'Executive Committee réalise chaque trimestre un examen approfondi de la performance des différentes business units.

Une répartition claire des responsabilités et une bonne coordination entre les différents départements impliqués assurent un processus efficace et ponctuel de communication des informations financières périodiques. Tous les principes, directives et interprétations comptables IFRS à appliquer par l'ensemble des entités juridiques et des entités opérationnelles sont communiqués régulièrement par le département Finance Group aux équipes comptables des différentes entités juridiques et unités opérationnelles.

En externe, les départements Relations Presse, Relations publiques et Relations Investisseurs assurent la gestion des parties prenantes, telles que la presse, les pouvoirs publics et la communauté financière. Ces départements centralisent et valident les communications externes susceptibles d'avoir un impact potentiel au niveau du groupe. Cela comprend, mais sans s'y limiter, les informations financières.

Des informations financières sont mises à la disposition du marché sur une base trimestrielle, semestrielle et annuelle. Avant toute publication externe, ces informations financières sont soumises à (i) un processus de validation interne approfondi, (ii) à une analyse par le Comité d'Audit et des Risques et (iii) à l'approbation du Conseil d'Administration de bpost.

Surveillance

Engagement envers une gouvernance d'entreprise qui favorise la responsabilisation

Le Conseil d'Administration supervise la gestion opérationnelle de la Société. Le Comité d'Audit et des Risques conseille le Conseil d'Administration sur les questions de comptabilité, d'audit, de gestion des risques et de contrôle interne. Sans préjudice du rôle de supervision du Conseil d'Administration, l'Executive Committee met en place des directives et procédures de gestion des risques et de contrôle interne et s'assure de leur déploiement effectif. Un modèle composé de trois « lignes de défense » a été mis en œuvre :

- la direction opérationnelle est chargée de mettre en place et d'assurer la maintenance de la gestion des risques et des contrôles internes : il s'agit de la première « ligne de défense » ;
- les fonctions de la deuxième « ligne de défense », telles que Legal & Compliance, Regulatory, Data Protection, Safety & Prevention, Security ou Integrity, fournissent un soutien spécialisé à la première ligne de direction opérationnelle. Toutes les fonctions de la deuxième ligne font rapport au moins annuellement à l'Executive Committee de l'évolution des risques dans le cadre de leurs domaines respectifs ;

- enfin, Corporate Audit, qui est responsable de la réalisation des audits internes au sein de bpostgroup, est la troisième « ligne de défense ». Le Corporate Audit Director rapporte au président du Comité d'Audit et des Risques et au CEO.

L'Audit d'entreprise (interne) et le Collège des Commissaires (externe)

bpost dispose d'un département d'audit interne professionnel travaillant d'après les standards de l'Institut d'Auditeurs internes. Le département est soumis tous les cinq ans à un examen externe de qualité. L'Audit d'entreprise effectue une évaluation annuelle des risques avec une révision semestrielle pour déterminer le programme d'audit. Au travers de ses missions, le département d'Audit d'entreprise fournit une garantie raisonnable quant à l'efficacité du contrôle interne dans les différents processus, produits ou projets révisés.

Le Collège des Commissaires de bpost fournit un avis indépendant sur les états financiers annuels statutaires et consolidés. Il effectue une révision limitée sur les états financiers consolidés intermédiaires à mi-année. En outre, il passe en revue les changements matériels apportés aux principes comptables IFRS et évalue les différents contrôles clés identifiés dans les processus qui soutiennent la mise en place des états financiers.

Comité d'Audit et des Risques et Conseil d'Administration

Le Comité d'Audit et des Risques conseille le Conseil d'Administration sur les questions de comptabilité, d'audit, de gestion des risques et de contrôle interne.

Pour ce faire, le Comité d'Audit et des Risques reçoit et vérifie :

- toutes les informations financières pertinentes permettant au Comité d'Audit et des Risques d'analyser les états financiers ;
- une mise à jour trimestrielle concernant la trésorerie ;
- tout changement significatif apporté aux principes comptables IFRS ;
- les constatations pertinentes résultant des activités du Département d'Audit Interne de bpost et/ou du Collège des Commissaires ;
- le rapport semestriel du département d'Audit sur l'état d'avancement du suivi des recommandations d'audit et le rapport d'activité annuel ;
- les conclusions annuelles de l'Executive Committee sur la réalisation effective des activités de gestion des risques et de contrôle interne et les informations périodiques concernant les évolutions principales des activités et des risques y associés.

En dernier ressort, le Conseil d'Administration s'assure qu'un système et des procédures de contrôle interne sont mis en place. Le Conseil d'Administration surveille le fonctionnement et l'adéquation des systèmes et procédures de contrôle interne, en considérant l'examen effectué par le Comité d'Audit et des Risques et il prend les mesures nécessaires pour assurer l'intégrité des états financiers. Une procédure est en place, permettant de convoquer rapidement l'organe directeur approprié de bpost si et quand les circonstances l'exigent.

Des informations plus détaillées sur la composition et le fonctionnement du Comité d'Audit et des Risques et du Conseil d'Administration figurent dans la section Conseil d'Administration et Comité d'Audit et des Risques de la présente Déclaration de Gouvernance d'Entreprise.

Compliance

bpostgroup s'appuie sur une base de valeurs d'entreprise fortes et de pratiques commerciales éthiques visant à soutenir notre stratégie commerciale durable et responsable. Ces valeurs et pratiques reflètent notre engagement envers nos collègues, collaborateurs, fournisseurs, clients, partenaires commerciaux, actionnaires et la société au sens large. Il est nécessaire de se forger une réputation d'organisation digne de confiance et éthique auprès de nos parties prenantes pour entretenir des relations saines et solides et favoriser une expérience client et des performances financières positives.

Pour y parvenir, bpostgroup encourage chaque collaboratrice et collaborateur à se conformer en permanence aux normes éthiques les plus élevées. Ces normes, valeurs et principes sont énoncés dans le Code de Conduite de bpostgroup, qui se reflète dans de multiples codes, politiques et procédures de bpostgroup.

Le respect des codes, politiques et procédures de bpostgroup fait l'objet d'un contrôle minutieux. Le Conseil d'Administration supervise régulièrement l'engagement de bpostgroup envers des valeurs d'entreprise fortes et des pratiques commerciales éthiques et prend des décisions et des mesures pour les améliorer, le cas échéant.

Département Compliance de bpostgroup

Le département Compliance de bpostgroup est responsable de la coordination des activités de conformité au sein de bpostgroup, et vise à promouvoir, à tous les niveaux, une conduite éthique, le respect des valeurs et la conformité avec les lois, les règles et les politiques internes et externes, à prévenir les comportements illégaux ou non éthiques et à assurer une réponse appropriée si de tels comportements se produisent. Le département Compliance de bpostgroup est géré par le Director Compliance, qui rapporte directement au Chief Legal Officer et au CEO de bpostgroup.

Engagement en faveur de l'intégrité et des valeurs éthiques

MESURES	2021	2022
Nombre de plaintes enregistrées pour comportement contraire à l'éthique au travail	50	53
Nombre de cas rapportés de corruption et de pots-de-vin	0	0
Montant des amendes légales et réglementaires et des transactions supérieures à 10.000 EUR liés à des atteintes à la protection des données, à la corruption ou à des dommages environnementaux	0	0

bpostgroup s'engage à travailler en permanence à l'amélioration de ses processus de diligence raisonnable et à la sensibilisation à l'intégrité et au comportement éthique dans l'ensemble du groupe, notamment par le biais de directives de bonnes communication, de la communication directe avec le personnel et du suivi des cas enregistrés de comportement non éthique sur le lieu de travail. Les membres du personnel sont encouragés à signaler les violations ou les préoccupations suspectes par différents moyens.

En 2022, bpostgroup n'a enregistré aucun cas de corruption ou de pots-de-vin, ni d'amendes légales ou réglementaires, ni de transactions supérieures à 10.000 EUR liés à des violations de données, à des cas de corruption ou à des dommages environnementaux. Le nombre de plaintes enregistrées sur des comportements non éthiques sur le lieu de travail a légèrement augmenté, principalement en Amérique du Nord. Pour y remédier, Radial a lancé, entre autres, un deuxième Employee Resource Group dédié à ce sujet en octobre 2022 en initiant un mouvement positif pour s'exprimer et communiquer. Au cours de l'année 2022, bpostgroup a renforcé les efforts visant à créer un environnement dans l'ensemble du groupe où les personnes se sentent en sécurité et autorisées à s'exprimer, et a mis à jour son Code de Conduite (voir ci-dessous).

Code de Conduite

Le Conseil d'Administration et l'Executive Committee ont adopté le Code de Conduite de bpostgroup, initialement publié en 2007 et mis pour la dernière fois à jour en décembre 2022.

Ce Code – publiquement disponible sur le [site internet de bpostgroup](#) – renferme des principes généraux décrivant les valeurs et les normes éthiques applicables à toutes celles et tous ceux qui travaillent au sein du groupe et permet de prendre les mesures adéquates en cas de non-respect de ces principes. Ces principes sont renforcés par les codes, politiques et procédures pertinents en vigueur au sein des entités, filiales et entreprises de bpostgroup.

bpostgroup attend de l'ensemble de son personnel qu'il se conforme au Code de Conduite et l'utilise comme référence dans sa pratique quotidienne. Toute violation du Code de Conduite doit être signalée via les canaux établis prévus dans le Code de Conduite de bpostgroup, le cas échéant de manière confidentielle.

Politique des Droits de l'Homme

bpostgroup s'engage à respecter les normes les plus élevées de comportement éthique en matière de protection et de promotion des droits de l'homme (en ce compris la liberté d'association et de négociation collective, l'interdiction du travail forcé, de la traite des êtres humains, de l'esclavage moderne et du travail des enfants). bpostgroup a adopté et publié [une Politique des Droits de l'Homme](#). bpostgroup attend de toutes les personnes impliquées dans les activités du groupe qu'elles respectent cette Politique des Droits de l'Homme. bpostgroup applique une tolérance zéro en ce qui concerne les violations des droits de l'homme et n'admet aucune exception à cette Politique des Droits de l'Homme.

Code des Transactions et de Communication

Afin de se conformer aux réglementations en matière de délits d'initiés et de manipulation du marché, bpostgroup a adopté un Code des Transactions et de Communication, qui est publiquement disponible sur le [site internet de bpostgroup](#). Ce Code, modifié de temps à autre pour être conforme aux lois et réglementations les plus récentes en matière d'abus de marché, vise à sensibiliser les collaboratrices et collaborateurs, les cadres supérieurs et les personnes occupant des responsabilités dirigeantes (membres du Conseil d'Administration et de l'Executive Committee) ainsi que les personnes qui leur sont associées aux conduites potentiellement inappropriées. Le Code des Transactions et de Communication contient des règles strictes en matière de confidentialité et de non-utilisation des informations « sensibles » sur le prix de l'action et des restrictions en matière de transactions. Les règles de ce Code ont été largement diffusées au sein de bpostgroup et le Code est disponible pour l'ensemble des collaboratrices et collaborateurs, des cadres supérieurs et des personnes assumant des responsabilités dirigeantes. Conformément au règlement Abus de marché du 16 avril 2014, les personnes exerçant des responsabilités dirigeantes chez bpost ont été informées de leurs obligations concernant les opérations d'initiés telles qu'établies par la réglementation.

Engagement en faveur du développement des compétences des collaboratrices et collaborateurs

Un bon leadership est inestimable et génère de meilleurs résultats pour bpost. Pour développer les compétences, bpost a mis en place son propre centre de formation. Des cours techniques sont organisés dans les différentes unités opérationnelles (par exemple, une formation sur les Normes Internationales d'Information Financière (International Financial Reporting Standards ou « IFRS ») utilisées dans le cadre de la préparation des comptes consolidés de bpost) et enfin des cours *ad hoc* sont développés en fonction des besoins. Le développement personnel est motivé par des descriptions de fonction claires et sur une évaluation semestrielle structurée des performances. Des sessions de coaching *ad hoc* sont également encouragées.

Diversité

Création d'une culture de diversité et d'inclusion

bpost est une entreprise très diversifiée en termes de personnel et elle s'est engagée à créer et soutenir une culture collaborative sur le lieu de travail. Un tel environnement diversifié permet au groupe d'optimiser les interactions avec ses clients et parties prenantes et de répondre aux défis de manière efficace et variée.

Dans ce contexte, bpost a développé une Politique de la Diversité visant à sensibiliser aux questions de diversité et d'inclusion au sein du groupe. L'objectif de cette Politique de la Diversité est d'aider les collaboratrices et collaborateurs et le management de bpost à créer une culture où la diversité et l'inclusion sont des pratiques quotidiennes.

Le programme est axé sur l'engagement, la sensibilisation et la participation. Le Conseil d'Administration donne le ton en amont et est le véritable sponsor des workshops consacrés à la diversité et à l'intégration organisés pour les équipes qui investissent dans la sensibilisation à la diversité et à l'inclusion et/ou qui traitent de sujets précis dans le cadre de la diversité et l'inclusion.

Diversité au sein du Conseil d'Administration et de l'Executive Committee

bpost est d'avis que la diversité des compétences et des points de vue au sein du Conseil d'Administration et de l'Executive Committee facilite une bonne compréhension de l'organisation et des affaires de l'entreprise. Elle permet aux membres de remettre en cause de manière constructive des décisions stratégiques, d'assurer une sensibilisation à la gestion des risques et d'être plus ouverts aux idées novatrices.

bpost respecte les dispositions de l'article 7:86 du CSA en matière de mixité hommes-femmes, mais la Politique de la Diversité pour les membres de son management va au-delà de ce strict minimum légal.

Dans la composition du Conseil d'Administration et de l'Executive Committee, une attention particulière est accordée à la diversité en termes d'âge, d'expérience professionnelle, de genre et de diversité géographique. Lors de l'examen des candidatures pour les postes vacants, le Comité de Rémunération et de Nomination tient compte des tableaux de bord équilibrés de ces critères de diversité.

Les aspects liés à la diversité qui sont pris en compte concernant les membres du Conseil d'Administration et de l'Executive Committee de bpost sont les suivants :

- **Genre** : la diversité des genres induit une meilleure compréhension du marché, stimule la créativité, améliore l'efficacité du leadership et favorise l'efficacité des relations globales. Afin de parvenir à une meilleure diversité des genres au sein de son management, bpost entend (i) identifier les talents féminins potentiels à un stade précoce, (ii) offrir des opportunités permettant aux femmes de développer pleinement leur potentiel, (iii) inscrire les femmes à des programmes de développement les préparant à des rôles de management.
- **Âge** : la diversité des âges sur le lieu de travail fait partie du capital humain et procure un large éventail de connaissances, valeurs et préférences. Une telle gestion de la diversité des âges induira un environnement plus dynamique en mouvement continu. Afin de parvenir à une diversité des âges, bpost entend veiller à ce que son management se compose (i) de talents d'âge plus mûr, possédant une expérience riche et solide et (ii) de talents jeunes à potentiel élevé qui sont désireux d'apprendre.
- **Expérience professionnelle** : pour maintenir sa position concurrentielle dans un environnement en constante évolution, bpost doit attirer et conserver des talents disposant d'expertises professionnelles diverses. La diversité des bagages professionnels offre à bpost un éventail d'expertises et d'expériences nécessaires pour relever les défis complexes auxquels elle est confrontée. Afin de parvenir à une telle diversité en matière d'expériences professionnelles au sein de son management, bpost entend identifier les personnes (i) possédant des parcours professionnels spécifiques et (ii) ayant travaillé dans divers secteurs à différents moments de leur carrière.
- **Diversité géographique** : la diversité géographique présente une corrélation significative et positive avec les performances de l'entreprise, surtout dans le cadre de la globalisation accrue de ses activités et de sa stratégie. Afin de parvenir à une diversité géographique, bpost prend en compte des éléments d'extranéité dans le profil et le processus de recrutement des candidats.

Le Conseil d'Administration vérifie chaque année si la diversité au sein du management de bpost s'est améliorée.

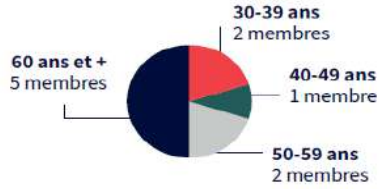
Aspects liés à la diversité – Mise en œuvre et résultats

Au 31 décembre 2022, le résultat des aspects liés à la diversité qui sont pris en compte concernant les membres du Conseil d'Administration et de l'Executive Committee est le suivant :

Conseil d'Administration



40% — 60%
femmes — hommes



Belges



Irlandais

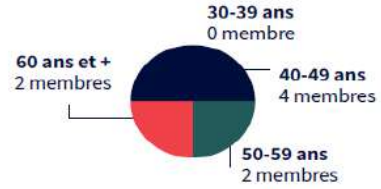


Américain

Executive Committee



25% — 75%
femmes — hommes



Belges



Allemand



US/UK

Diversité des genres

Diversité des âges

Diversité géographique

Expérience professionnelle



12. Informations requise par l'article 7:96 du code belge des sociétés et associations

Une politique générale en matière de conflits d'intérêts s'applique au sein de bpost, qui proscriit toute situation de conflit d'intérêts de nature financière pouvant affecter le jugement personnel ou les tâches professionnelles d'un administrateur au détriment de bpostgroup.

Conformément à l'article 7:96 du CSA, les administrateurs suivants ont déclaré au Conseil d'Administration se trouver en situation de conflit d'intérêts personnel de nature patrimoniale en rapport avec des points à l'ordre du jour. Ils n'ont pas participé à la délibération ni au vote sur ces points.

Ci-dessous suivent des extraits pertinents des procès-verbaux du Conseil d'Administration :

1. Dirk Tirez lors de la réunion du Conseil d'Administration du 24 février 2022 :

« Avant de passer à l'évaluation des prestations du CEO pour 2021, le CEO a déclaré se trouver en situation de conflit d'intérêts personnel de nature patrimoniale tel que visé par l'article 7:96 du Code des Sociétés et Associations en ce qui concerne le point de l'ordre du jour relatif au compte rendu de ses prestations de 2021. Le CEO a quitté la salle de réunion et n'a pas participé à la délibération ni à la décision. Le CEO informera le Collège des Commissaires de son conflit d'intérêts conformément à l'article 7:96 du Code des Sociétés et Associations.

En l'absence du CEO, qui a déclaré se trouver en situation de conflit d'intérêts et qui n'a pas participé à la délibération et à la décision concernant ses prestations, la Présidente a fait part de la recommandation du Comité de Rémunération et de Nomination concernant l'évaluation des performances du CEO pour 2021. Le Conseil d'Administration a procédé à l'évaluation annuelle de la performance du CEO pour 2021.

Décision : après délibération et sur recommandation du Comité de Rémunération et de Nomination, le Conseil d'Administration a approuvé la proposition d'évaluation de la performance du CEO pour 2021.»

2. Dirk Tirez lors de la réunion du Conseil d'Administration du 24 octobre 2022 :

« Le Conseil d'Administration (le « Conseil ») a été reconvoqué à la demande de la Présidente afin de (i) continuer à délibérer sur l'examen interne (« Examen de Conformité du projet Cléopâtre ») mené sous la direction de la Présidente quant au respect des politiques internes de la Société (en ce compris le Code de Conduite et les exigences des politiques internes de la Société de se conformer aux lois et règlements applicables) dans le cadre de la poursuite par la Société de l'appel d'offres pour la concession de presse à venir (en particulier, le lot des journaux) (dit « projet Cléopâtre ») et (ii) d'envisager d'autres mesures à prendre à la lumière des constatations révélées par l'Examen de Conformité du projet Cléopâtre depuis les précédentes réunions du Conseil.

M. Dirk Tirez a été déclaré en situation de conflit d'intérêts personnel au sens de l'article 7:96 du Code des Sociétés et des Associations en ce qui concerne les décisions à considérer par le Conseil au cours de la réunion de ce jour au regard de la position de M. Tirez. Par conséquent, M. Tirez n'a pas participé à la réunion, hormis pour faire une déclaration. M. Tirez a été dûment informé de l'objectif de la réunion et a eu l'occasion de donner son point de vue. Après avoir fait une déclaration, M. Tirez a été excusé de la réunion. [...]

Le conseiller juridique externe a fourni au Conseil une mise à jour détaillée sur l'Examen de Conformité du projet Cléopâtre.

[...] Décision : Après délibération, le Conseil d'Administration a décidé à l'unanimité ce qui suit :

De commun accord avec M. Tirez, M. Tirez se retire temporairement de son mandat de CEO de bpost (administrateur délégué) (ci-après « Group CEO ») avec effet immédiat et jusqu'à l'achèvement de l'Examen de Conformité du projet Cléopâtre. Afin d'éviter toute ambiguïté, ceci inclut également toutes autres fonctions exécutives de M. Tirez dans les autres entités du groupe. Cela étant dit, le Conseil décide de maintenir le paiement de la rémunération de M. Tirez pendant cette période de retrait temporaire. Cette mise en retrait temporaire permettra à M. Tirez de donner suite à la demande de la Présidente de contribuer au bon déroulement de l'Examen de Conformité du projet Cléopâtre. [...]

Il est à noter que le Comité de Rémunération et de Nomination du Conseil d'Administration n'a pas pu, compte tenu de l'urgence, se réunir préalablement à la réunion du Conseil d'aujourd'hui, mais tous les membres du Comité de Rémunération et de Nomination étaient présents à la réunion du Conseil d'Administration d'aujourd'hui et ont exprimé leurs points de vue concernant les questions ci-dessus et les décisions à prendre. »

3. Dirk Tirez lors de la réunion du Conseil d'Administration du 9 décembre 2022 :

« Le Conseil d'Administration (le « Conseil ») a été convoqué d'urgence à la demande de la Présidente afin de (i) continuer à délibérer à propos d'un examen interne (« Examen de Conformité du projet Cléopâtre ») mené sous la direction de la Présidente quant au respect des politiques internes de la Société (en ce compris le Code de Conduite et les exigences des politiques internes de la Société de se conformer aux lois et règlements applicables) dans le cadre de la poursuite de l'appel d'offres pour la concession de presse à venir (en particulier, le lot des journaux) (ledit « projet Cléopâtre ») et (ii) d'envisager d'autres mesures à prendre à la lumière des constatations révélées par l'Examen de Conformité du projet Cléopâtre depuis les précédentes réunions du Conseil.

M. Dirk Tirez a été déclaré en situation de conflit d'intérêts personnel au sens de l'article 7:96 du Code des Sociétés et des Associations en ce qui concerne les décisions à prendre par le Conseil au cours de la réunion de ce jour concernant la position de M. Tirez. Par conséquent, M. Tirez n'a pas participé à la réunion. M. Tirez a été dûment informé de l'objectif de la réunion et a eu l'occasion de donner son point de vue.

La Présidente a introduit une discussion sur l'Examen de Conformité du projet Cléopâtre et a rappelé les constatations de cet examen. [...]

La Présidente a proposé à la Société de conclure l'accord de séparation et de coopération avec M. Tirez, qui comprend les principales conditions suivantes : engagements de coopération de la part de M. Tirez, engagements de confidentialité et de communication de la part de M. Tirez et de la Société, renonciation mutuelle aux réclamations de la part de M. Tirez et du Conseil, renonciation de la part de M. Tirez à ses droits aux primes, aucune obligation de non-concurrence pour M. Tirez (ce qui signifie que la Société ne doit pas payer d'indemnité de non-concurrence) et aucune rémunération par de la Société à M. Tirez en relation avec la cessation du contrat et la coopération de M. Tirez (dit « Accord de Séparation et de Coopération Tirez »). [...]

Décision : Après avoir délibéré sur les questions susmentionnées et dans le meilleur intérêt de la Société, le Conseil a décidé à l'unanimité ce qui suit :

- Approuve l'Accord de Séparation et de Coopération Tirez, en donnant mandat à la Présidente, avec pouvoir de substitution, pour finaliser, signer et exécuter, au nom et pour le compte de la Société, l'Accord de Séparation et de Coopération Tirez.
- Par conséquent, conformément aux modalités de l'Accord de Séparation et de Coopération Tirez, le Conseil reconnaît et convient que (i) la Société met fin à sa collaboration avec M. Tirez avec effet au 9 décembre 2022, (ii) M. Tirez démissionne de son poste d'administrateur et d'administrateur délégué de la Société avec effet au 9 décembre 2022, et (iii) M. Philippe Dartienne continue en tant que « CEO bpostgroup ad interim » (délégué à la gestion journalière ad interim) de bpostgroup jusqu'à la nomination d'un CEO permanent pour bpostgroup. [...]

Il est à noter que le Comité de Rémunération et de Nomination du Conseil n'a pas pu, compte tenu de l'urgence, se réunir préalablement à la réunion du Conseil d'aujourd'hui en ce qui concerne les décisions ci-dessus, mais tous les membres du Comité de Rémunération et de Nomination étaient présents à la réunion du Conseil d'aujourd'hui et ont exprimé leurs points de vue concernant les questions ci-dessus et les décisions à prendre. »

13. Information requises par l'article 7:97 du code belge des sociétés et associations

La procédure relative aux transactions avec une partie liée, décrite à l'article 7:97 du CSA, sera particulièrement observée pour toute décision relative au Contrat de Gestion ou à toute autre transaction conclue avec l'État belge ou d'autres parties liées de bpost (autres que celles visées à l'article 7:97, 1^{er} §, section 3 du CSA).

En 2022, bpost a appliqué la procédure susmentionnée dans le cadre de la prolongation des accords de concession pour la distribution des journaux et périodiques et de l'accord de relation conclu avec l'État belge. L'annonce relative à ces transactions est disponible au public sur le site web de bpost¹⁸.

¹⁸ <https://press.bpost.be/>

RAPPORT DES COMMISSAIRES

Rapport du Collège des Commissaires à l'assemblée générale de bpost SA de droit public pour l'exercice clos le 31 décembre 2022

Dans le contexte du contrôle légal des Comptes Annuels de la société bpost SA de droit public (« la Société »), nous vous faisons rapport dans le cadre de notre mandat de commissaire. Ce rapport inclut notre opinion sur le bilan au 31 décembre 2022, le compte de résultats de l'exercice clos le 31 décembre 2022 ainsi que les annexes formant ensemble les « Comptes Annuels », et inclut également notre rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires. Ces rapports constituent un ensemble et sont inséparables. Le 4 mai 2023, l'organe d'administration a mis à jour les comptes annuels en ce qui concerne l'annexe « C-cap 6.20 » intitulée « Cfr. 9 Rapport de gestion : événements importants survenus après la clôture de l'exercice » ainsi que la section « 9. Événements importants survenus après la clôture de l'exercice » du rapport de gestion de l'organe d'administration. Par conséquent, ce rapport a été mis à jour et remplace notre rapport d'audit émis le 16 mars 2023.

Les membres du Collège des Commissaires inscrits au registre public de l'Institut des Réviseurs d'Entreprises ont été nommés commissaires par l'assemblée générale du 12 mai 2021, conformément à la proposition de l'organe d'administration émise sur recommandation du comité d'audit et sur présentation du conseil d'entreprise. Notre mandat vient à échéance à la date de l'assemblée générale qui délibérera sur les Comptes Annuels clos au 31 décembre 2023. Nous avons exercé le contrôle légal des Comptes Annuels durant 14 exercices consécutifs.

Les membres de la Cour des Comptes ont été nommés pour 3 ans par l'Assemblée Générale de la Cour des Comptes le 7 septembre 2022 et le 29 septembre 2021 conformément aux dispositions de l'article 25, §3 de la loi du 21 mars 1991 portant réforme de certaines entreprises publiques économiques.

Rapport sur l'audit des Comptes Annuels

Opinion sans réserve

Nous avons procédé au contrôle légal des Comptes Annuels de bpost SA de droit public, comprenant le bilan au 31 décembre 2022, ainsi que le compte de résultats pour l'exercice clos à cette date et l'annexe, dont le total du bilan s'élève à € 3.203.435 milliers et dont le compte de résultats se solde par un bénéfice de l'exercice de € 120.244 milliers.

A notre avis, les Comptes Annuels donnent une image fidèle du patrimoine et de la situation financière de la Société au 31 décembre 2022, ainsi que de ses résultats pour l'exercice clos à cette date, conformément au référentiel comptable applicable en Belgique.

Paragraphe d'observation – passif éventuel

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons l'attention sur l'annexe F-cap 6.20 « Autres informations à communiquer dans l'annexe » des comptes annuels qui décrit les investigations qui ont lieu en ce moment sur l'attribution de la concession presse à l'entreprise ainsi que les différentes évaluations réalisées par le management et leurs potentiels impacts.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons également l'attention sur l'annexe susmentionnée, intitulée « Cfr. 9 Rapport de gestion : événements importants survenus après la clôture de l'exercice », décrivant les événements importants qui se sont produits après l'établissement des Comptes Annuels par l'organe d'administration, mais avant l'approbation par l'assemblée générale des actionnaires. Nos procédures relatives aux événements postérieures à la clôture susmentionnés se limitent uniquement à la mise à jour des comptes annuels telle que décrite dans l'annexe C-cap 6.20 » intitulée « Cfr. 9 Rapport de gestion : événements importants survenus après la clôture de l'exercice » des Comptes Annuels et ne s'étendent à aucune autre procédure. A l'exception des événements postérieures à la clôture décrits dans l'annexe C-cap 6.20 » intitulée « Cfr. 9 Rapport de gestion : événements importants survenus après la clôture de l'exercice », nos procédures à l'égard de tous les autres éléments ont été finalisées à la date de notre rapport de vérification initial.

Fondement de notre opinion sans réserve

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit (International Standards on

Auditing - (« ISA's ») telles qu'applicables en Belgique. Par ailleurs, nous avons appliqué les ISA's approuvées par l'International Auditing and Assurance Standards Board (« IAASB ») et applicables à la date de clôture et non encore approuvées au niveau national. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Nos responsabilités pour l'audit des Comptes Annuels » du présent rapport.

Nous nous sommes conformés à toutes les exigences déontologiques qui sont pertinentes pour notre audit des Comptes Annuels en Belgique, y compris celles relatives à l'indépendance.

Nous avons obtenu de l'organe d'administration et des préposés de la Société, les explications et informations requises pour notre audit et nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Points clés de l'audit

Les points clés de l'audit sont les points qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants lors de l'audit des Comptes Annuels de la période en cours.

Les points clés de l'audit ont été traités dans le contexte de notre audit des Comptes Annuels pris dans leur ensemble aux fins de l'élaboration de notre opinion sur ceux-ci et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces points.

Reconnaissance des revenus relatifs aux frais terminaux et aux Services d'Intérêt Économique Général (« SIEG »)

Description du point clé de l'audit

La reconnaissance des revenus est un point clé dans le cadre de notre audit compte tenu des montants concernés (€ 2.257 millions de chiffres d'affaires en 2022 comme repris dans l'annexe C-cap 4 des Comptes Annuels) et étant donné la complexité et les hypothèses utilisées pour estimer plusieurs sources de revenus à la fin de l'année. Les principales zones de risque sont décrites ci-dessous.

- ▶ Les revenus relatifs à la compensation financière pour les Services d'Intérêt Économique Général (« SIEG ») et pour la distribution des journaux et des périodiques sont estimés en fin d'année sur la base de calculs et de principes complexes convenus contractuellement et s'élèvent à € 302.6 millions. Ces contrats comprennent différents modèles de calcul pour la détermination de la compensation financière annuelle. La compensation la plus basse est accordée et donc prise en compte pour la reconnaissance des revenus. Ces modèles de calcul sont basés sur des données diverses (telles que les volumes réels, les objectifs de qualité, les coûts encourus relatifs aux services concernés,...) et impliquent des estimations de la Direction.
- ▶ Les revenus réalisés avec d'autres opérateurs postaux (« frais terminaux ») (€ 58.2 millions) sont estimés sur base de calculs complexes impliquant des données multiples. L'estimation de ces revenus est basée sur les volumes échangés (en kilogrammes et par article), les prix convenus avec les opérateurs postaux étrangers et d'autres conditions contractuelles (e.g. la qualité des services liés à la distribution du courrier).

Résumé des procédures d'audit mises en œuvre

- ▶ Nous avons acquis une compréhension de l'environnement de contrôle interne relatif aux processus liés à la reconnaissance des revenus, effectué des procédures de cheminement pour des transactions relatives aux principales catégories de revenus ainsi qu'évalué la conception et l'efficacité opérationnelle des dispositifs importants du contrôle interne. Nous avons également évalué les contrôles généraux relatifs à l'environnement informatique et testé les contrôles applicatifs informatiques clés soutenant le processus de reconnaissance des revenus avec l'aide de nos experts en systèmes informatiques.
- ▶ Nous avons évalué le processus d'estimation du management et validé les calculs en effectuant (i) une revue des données clés et des hypothèses utilisées dans les modèles de calcul sur base des dispositions contractuelles, (ii) des contrôles pour s'assurer que les principes liés au transfert des risques et avantages étaient correctement traités compte tenu des clauses contractuelles et (iii) une réconciliation des données de base clés utilisées dans les modèles de calcul (volumes, prix,...) avec les systèmes informatiques sous-jacents, les contrats et les autres documents fournis par des sources externes.
- ▶ Nous avons effectué des procédures analytiques détaillées sur les flux de revenus importants pour détecter des tendances ou transactions inhabituelles en les comparant avec les revenus de l'année passée et en effectuant une analyse des revenus sur une base désagrégée.
- ▶ Nous avons effectué une revue des événements survenus après la clôture des comptes en analysant les transactions importantes enregistrées en 2023 et en comparant ces transactions avec les estimations enregistrées à la fin d'année.
- ▶ Nous avons également évalué la pertinence et l'exhaustivité des informations reprises dans les Comptes Annuels compte tenu de la réglementation applicable en Belgique.

Perte de valeur des participations et créances sur entreprises liées

Description du point clé de l'audit

Au 31 décembre 2022, la rubrique « Immobilisations financières sur entreprises liées » s'élève à € 1.325 millions. Elle représente une partie significative du bilan et comprend les participations détenues par la Société ainsi que les prêts à long terme consentis à des entreprises liées.

Ces participations et ces prêts font l'objet de réductions de valeur en cas de moins-value ou de dépréciation durable justifiée par la situation, la rentabilité ou les perspectives de l'entreprise liée concernée. L'appréciation du caractère durable requiert l'exercice du jugement de la Direction dans son choix des éléments à considérer, éléments qui peuvent correspondre selon le cas à des éléments historiques (valeur des capitaux propres) ou à des éléments prévisionnels.

S'il existe des indices de pertes de valeur durables, la Société prépare une évaluation de ces pertes de valeur. Celle-ci consiste à comparer la valeur estimée des participations et créances sur les entreprises liées à leurs valeurs comptables. L'évaluation est un processus d'appréciation qui nécessite des estimations concernant les flux de trésorerie futurs, le coût moyen pondéré du capital (« CMPC ») et le taux de croissance des revenus et des coûts à appliquer afin de déterminer la valeur d'utilité.

Nous avons considéré que l'évaluation des participations et des créances est un point clé de l'audit en raison de leur importance dans les Comptes Annuels de la Société et du jugement nécessaire à l'appréciation des hypothèses retenues par la Société pour conclure sur la nécessité de procéder à des réductions de valeur sur les participations et/ou prêts consentis à des entreprises liées.

Résumé des procédures d'audit mises en œuvre

- ▶ Nous avons évalué la conception et la mise en œuvre par la Direction des contrôles internes développés pour identifier les indicateurs d'une éventuelle perte de valeur sur les participations et prêts octroyés, déterminer la valeur de ces actifs et calculer les éventuelles réductions de valeur à acter.
- ▶ Nous avons revu les procès-verbaux du conseil d'administration et des organes de gestion de la Société et tenu des réunions régulières avec la Direction afin d'identifier les indicateurs d'une éventuelle perte de valeur.
- ▶ Lorsque des indicateurs d'une éventuelle perte de valeur ont été identifiés, nous avons contrôlé l'évaluation des actifs concernés préparée par la Direction en s'assurant que les modèles d'évaluation utilisés sont conformes aux pratiques usuelles d'évaluation et que ceux-ci ont été correctement appliqués.
- ▶ Nous avons testé chacune des hypothèses clés utilisées dans les modèles d'évaluation. Ces hypothèses clés concernent le coût moyen pondéré du capital (« CMPC »), le taux de croissance et les flux de trésorerie futurs.

Nous avons impliqué nos spécialistes internes en matière d'évaluation pour nous assurer du caractère raisonnable des hypothèses clés par rapport à des données externes comparables. Nous avons testé le caractère raisonnable des flux de trésorerie utilisés compte tenu des données historiques disponibles et rapproché les données prévisionnelles utilisées avec les plans d'affaires présentés au conseil d'administration.

- ▶ Nous avons testé les analyses de sensibilité préparées par la Direction.

Responsabilités de l'organe d'administration dans le cadre de l'établissement des Comptes Annuels

L'organe d'administration est responsable de l'établissement des Comptes Annuels donnant une image fidèle conformément au référentiel comptable applicable en Belgique et aux dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique ainsi que du contrôle interne que l'organe d'administration estime nécessaire à l'établissement de Comptes Annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Dans le cadre de l'établissement des Comptes Annuels, l'organe d'administration est chargé d'évaluer la capacité de la Société à poursuivre son exploitation, de fournir, le cas échéant, des informations relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si l'organe d'administration a l'intention de mettre la Société en liquidation ou de cesser ses activités, ou s'il ne peut envisager une autre solution alternative réaliste.

Nos responsabilités pour l'audit des Comptes Annuels

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les Comptes Annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et d'émettre un rapport du commissaire contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit effectué selon les normes ISA's permettra de toujours détecter toute anomalie significative lorsqu'elle existe. Des anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce qu'elles puissent, individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des Comptes Annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Lors de l'exécution de notre contrôle, nous respectons le cadre légal, réglementaire et normatif qui s'applique à l'audit des Comptes Annuels en Belgique. L'étendue du contrôle légal des Comptes Annuels ne comprend pas d'assurance quant à la viabilité future de la Société ni quant à l'efficacité ou l'efficacite avec laquelle l'organe d'administration a mené ou mènera les affaires de la Société. Nos responsabilités relatives à l'application par l'organe d'administration du principe comptable de continuité d'exploitation sont décrites ci-après.

Dans le cadre d'un audit réalisé selon les normes ISA's, nous exerçons notre jugement professionnel et nous faisons preuve d'esprit critique tout au long de l'audit. Nous effectuons également les procédures suivantes:

- ▶ l'identification et l'évaluation des risques que les Comptes Annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, la définition et la mise en œuvre de procédures d'audit en réponse à ces risques et le recueil d'éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie provenant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- ▶ la prise de connaissance suffisante du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la Société;
- ▶ l'appréciation du caractère approprié des règles d'évaluation retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par l'organe d'administration, de même que des informations fournies par l'organe d'administration les concernant;

- ▶ conclure sur le caractère approprié de l'application par l'organe d'administration du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants recueillis, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport du commissaire sur les informations fournies dans les Comptes Annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport du commissaire. Néanmoins, des événements ou des situations futures pourraient conduire la Société à cesser son exploitation;
- ▶ évaluer la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des Comptes Annuels, et apprécier si ces Comptes Annuels reflètent les transactions et les événements sous-jacents d'une manière telle qu'ils en donnent une image fidèle.

Nous communiquons au comité d'audit, constitué au sein de l'organe d'administration, notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit ainsi que les constatations importantes découlant de notre audit, y compris toute faiblesse significative dans le contrôle interne.

Nous fournissons également au comité d'audit, constitué au sein de l'organe d'administration, une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles déontologiques pertinentes concernant l'indépendance, et nous leur communiquons, le cas échéant, toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir une incidence sur notre indépendance ainsi que les éventuelles mesures de sauvegarde y relatives.

Parmi les points communiqués au comité d'audit, constitué au sein de l'organe d'administration, nous déterminons les points qui ont été les plus importants lors de l'audit des Comptes Annuels de la période en cours, qui sont de ce fait les points clés de l'audit. Nous décrivons ces points dans notre rapport du commissaire sauf si la loi ou la réglementation en interdit la publication.

Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires

Responsabilités de l'organe d'administration

L'organe d'administration est responsable de l'établissement et du contenu du rapport de gestion, de la déclaration non financière annexée à celui-ci, du respect des dispositions légales et réglementaires applicables à la tenue de la comptabilité, ainsi que du respect du Code des sociétés et des associations et des statuts de la Société.

Responsabilités du Collège des Commissaire

Dans le cadre de notre mandat de commissaire et conformément à la norme belge complémentaire (Révisée) aux normes internationales d'audit (ISA's) applicables en Belgique, notre responsabilité est de vérifier, dans tous les aspects significatifs, le rapport de gestion, la déclaration non financière annexée à celui-ci, ainsi que le respect de certaines dispositions du Code des sociétés et des associations et des statuts de la Société, ainsi que de faire rapport sur ces éléments.

Aspects relatifs au rapport de gestion

A notre avis, après avoir effectué nos procédures spécifiques sur le rapport de gestion, le rapport de gestion concorde avec les Comptes Annuels et ce rapport de gestion a été établi conformément aux articles 3:5 et 3:6 du Code des sociétés et des associations.

Dans le cadre de notre audit des Comptes Annuels, nous sommes également tenus d'examiner, sur la base des renseignements obtenus lors de l'audit, si le rapport de gestion comporte une anomalie significative, à savoir une information substantiellement fautive ou autrement trompeuse. Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas d'anomalie significative à vous communiquer.

L'information non financière requise par l'article 3:6, § 4 du Code des sociétés et des associations est reprise dans le rapport de gestion sur les Comptes Annuels. Pour l'établissement de cette information non financière, la Société s'est basée sur le cadre de référence des standards Global Reporting Initiatives Standards (« GRI »). Nous ne nous prononçons toutefois pas sur la question de savoir si cette information non financière est établie dans tous ses aspects significatifs conformément au cadre de référence des standards Global Reporting Initiatives (« GRI ») précité.

Mention relative au bilan social

Le bilan social, à déposer à la Banque nationale de Belgique conformément à l'article 3:12, § 1er, 8 du Code des sociétés et des associations, traite tant au niveau de la forme qu'au niveau du contenu, des mentions requises par le Code des sociétés et des associations, et ne comprend pas d'incohérences significatives par rapport aux informations dont nous disposons dans notre dossier de contrôle.

Mentions relatives à l'indépendance

Notre cabinet de révision et notre réseau n'ont pas effectué de missions incompatibles avec le contrôle légal des Comptes Annuels et nous sommes restés indépendants vis-à-vis de la Société au cours de notre mandat.

Les honoraires pour les missions supplémentaires qui sont compatibles avec le contrôle légal des Comptes Annuels visés à l'article 3:65 du Code des sociétés et des associations ont été correctement déclarés et ventilés dans les annexes aux Comptes Annuels.

Autres mentions

- ▶ Sans préjudice d'aspects formels d'importance mineure, la comptabilité est tenue conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique.
- ▶ L'affectation des résultats proposée à l'assemblée générale est conforme aux dispositions légales et statutaires.
- ▶ Nous n'avons pas connaissance d'autre opération conclue ou de décision prise en violation des statuts ou du Code des sociétés et des associations qui devrait être mentionnée dans notre rapport mis à part le fait que les comptes annuels de l'année passée n'ont pas été déposés à la Banque Nationale Belge endéans les délais prescrits par l'article 3:8 du code des sociétés et associations.
- ▶ Conformément aux dispositions des articles 7:96 et 7:97 du Code des sociétés et des associations, nous avons évalué les conséquences patrimoniales pour la Société des décisions prises en conflit d'intérêts, telles que décrites dans les procès-verbaux de l'organe d'administration.

- Le présent rapport est conforme au contenu de notre rapport complémentaire destiné au comité d'audit visé à l'article 11 du règlement (UE) n° 537/2014.

Diegem, le 5 mai 2023

Le Collège des Commissaires

**Les Membres de l'Institut des Réviseurs
d'Entreprises**

EY Réviseurs d'Entreprises SRL
Commissaire
Représentée par



Han Wevers *
Partner
* Agissant au nom d'une SRL

23HW0109



PVMD Réviseurs d'entreprises SC
Commissaire
Représentée par

Alain Chaerels



**La Cour des Comptes
représentée par**

Philippe Roland
Premier Président de la Cour des comptes



Hilde François
Présidente de la Cour des comptes

BILAN SOCIAL

Numéros des commissions paritaires dont dépend la société:

ETAT DES PERSONNES OCCUPÉES

TRAVAILLEURS POUR LESQUELS LA SOCIÉTÉ A INTRODUIT UNE DÉCLARATION DIMONA OU QUI SONT INSCRITS AU REGISTRE GÉNÉRAL DU PERSONNEL

Au cours de l'exercice

Nombre moyen de travailleurs

	Codes	Total	1. Hommes	2. Femmes
Temps plein	1001	20.998,4	15.298,7	5.699,7
Temps partiel	1002	5.919,1	3.214,5	2.704,6
Total en équivalents temps plein (ETP)	1003	25.048,5	17.500,5	7.548

Nombre d'heures effectivement prestées

Temps plein	1011	28.626.587	21.428.873	7.197.714
Temps partiel	1012	5.744.894	3.142.583	2.602.311
Total	1013	34.371.481	24.571.456	9.800.025

Frais de personnel

Temps plein	1021	1.233.649.776	861.214.945	372.434.831
Temps partiel	1022	36.415.266	12.296.865	24.118.401
Total	1023	1.270.065.043	873.511.810	396.553.233

Montant des avantages accordés en sus du salaire

	1033	1.677.315	1.153.615	523.700
--	------	-----------	-----------	---------

Au cours de l'exercice précédent

Nombre moyen de travailleurs en ETP

Nombre d'heures effectivement prestées

Frais de personnel

Montant des avantages accordés en sus du salaire

	Codes	P. Total	1P. Hommes	2P. Femmes
Nombre moyen de travailleurs en ETP	1003	25.265,9	17.685,7	7.580,2
Nombre d'heures effectivement prestées	1013	35.979.746	25.704.176	10.275.570
Frais de personnel	1023	1.217.366.990	836.783.684	380.583.306
Montant des avantages accordés en sus du salaire	1033	1.703.227	1.058.092	645.136

TRAVAILLEURS POUR LESQUELS LA SOCIÉTÉ A INTRODUIT UNE DÉCLARATION DIMONA OU QUI SONT INSCRITS AU REGISTRE GÉNÉRAL DU PERSONNEL (suite)

	Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
A la date de clôture de l'exercice				
Nombre de travailleurs	105	20.862	5.901	24.840,9
Par type de contrat de travail				
Contrat à durée indéterminée	110	19.708	5.718	23.627,6
Contrat à durée déterminée	111	1.154	183	1.213,3
Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini	112	0	0	0
Contrat de remplacement	113	0	0	0
Par sexe et niveau d'études				
Hommes	120	15.141	3.210	17.311,7
de niveau primaire	1200	13.468	3.089	15.552,3
de niveau secondaire	1201	1.029	80	1.085,7
de niveau supérieur non universitaire	1202	286	24	302,4
de niveau universitaire	1203	358	17	371,3
Femmes	121	5.721	2.691	7.529,2
de niveau primaire	1210	4.722	2.516	6.401,6
de niveau secondaire	1211	568	111	646,4
de niveau supérieur non universitaire	1212	155	26	174,6
de niveau universitaire	1213	276	38	306,6
Par catégorie professionnelle				
Personnel de direction	130	81	0	81
Employés	134	20.670	5.771	24.572,4
Ouvriers	132	111	130	187,5
Autres	133	0	0	0

PERSONNEL INTÉRIMAIRE ET PERSONNES MISES À LA DISPOSITION DE LA SOCIÉTÉ

	Codes	1. Personnel intérimaire	2. Personnes mises à la disposition de la société
Au cours de l'exercice			
Nombre moyen de personnes occupées	150	1.053	
Nombre d'heures effectivement prestées	151	2.019.659	
Frais pour la société	152	58.172.696	

TABLEAU DES MOUVEMENTS DU PERSONNEL AU COURS DE L'EXERCICE

ENTRÉES

Nombre de travailleurs pour lesquels la société a introduit une déclaration DIMONA ou qui ont été inscrits au registre général du personnel au cours de l'exercice

Par type de contrat de travail

- Contrat à durée indéterminée
- Contrat à durée déterminée
- Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini
- Contrat de remplacement

Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
205	7.643	6.937	8.725,9
210	1.173	42	1.196
211	6.470	6.895	7.529,9
212	0	0	0
213	0	0	0

SORTIES

Nombre de travailleurs dont la date de fin de contrat a été inscrite dans une déclaration DIMONA ou au registre général du personnel au cours de l'exercice

Par type de contrat de travail

- Contrat à durée indéterminée
- Contrat à durée déterminée
- Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini
- Contrat de remplacement

Par motif de fin de contrat

- Pension
- Chômage avec complément d'entreprise
- Licenciement
- Autre motif

Dont: le nombre de personnes qui continuent, au moins à mi-temps, à prester des services au profit de la société comme indépendants

Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
305	8.059	7.239	9.367,5
310	2.092	462	2.373,7
311	5.967	6.777	6.993,8
312	0	0	0
313	0	0	0
340	370	284	530,5
341	0	0	0
342	1.315	97	1.377,8
343	6.374	6.858	7.459,2
350			

RENSEIGNEMENTS SUR LES FORMATIONS POUR LES TRAVAILLEURS AU COURS DE L'EXERCICE

Initiatives en matière de formation professionnelle continue à caractère formel à charge de l'employeur

Nombre de travailleurs concernés
 Nombre d'heures de formation suivies
 Coût net pour la société
 dont coût brut directement lié aux formations
 dont cotisations payées et versements à des fonds collectifs
 dont subventions et autres avantages financiers reçus (à déduire)

Initiatives en matière de formation professionnelle continue à caractère moins formel ou informel à charge de l'employeur

Nombre de travailleurs concernés
 Nombre d'heures de formation suivies
 Coût net pour la société

Initiatives en matière de formation professionnelle initiale à charge de l'employeur

Nombre de travailleurs concernés
 Nombre d'heures de formation suivies
 Coût net pour la société

Codes	Hommes	Codes	Femmes
5801	5.893	5811	3.559
5802	66.433	5812	40.122
5803	9.621.313	5813	5.810.666
58031	9.621.313	58131	5.810.666
58032		58132	
58033		58133	
5821	18.334	5831	8.237
5822	330.125	5832	148.317
5823	14.175.787	5833	6.368.832
5841		5851	
5842		5852	
5843		5853	

AUTRES DOCUMENTS

(à spécifier par la société)

5. Valeur pour les Clients et les Citoyens



84,5 %

**score de satisfaction
des clients**

2.760

nombre total de points PUDO

3.3 millions

**de préférences enregistrées
de consommateurs**

549 mille

**livraisons de colis sur le
dernier kilomètre par jour en
Belgique**

5.6 millions

**de lettres distribuées
par jour**

Jour après jour, nous connectons des personnes, des entreprises et la société. Qu'il s'agisse de nos associés dans nos centres de fulfillment qui préparent des commandes de clients, d'agents de nos call center qui répondent à des questions de consommateurs, ou de nos factrices et facteurs qui sillonnent jour après jour toutes les rues de Belgique, nous sommes sans cesse en mouvement.

Grâce au réseau retail dense de bpost, nous possédons au moins un bureau de poste dans chaque commune de Belgique, offrant des services d'envoi et de réception, des services bancaires et un distributeur automatique de billets quand d'autres banques n'en proposent pas un. Nous jouons un rôle de premier plan dans le tissu social de la société. Notre proximité et la confiance dont jouissent nos collaborateurs nous permettent également de proposer des solutions innovantes qui rapprochent les citoyens et les autorités. En d'autres termes, nous sommes un catalyseur de la cohésion sociale, aujourd'hui et à l'avenir.

Avec un taux de satisfaction de 84,5%, qu'il s'agisse de clients particuliers ou professionnels, bpost prouve jour après jour qu'elle est un partenaire fiable en Belgique. bpost est le prestataire du service postal universel en Belgique et a formalisé ses engagements concernant sa proximité avec les citoyens belges dans le 7e Contrat de Gestion qui a été signé en 2021 et qui court jusqu'à fin 2026.

En tant qu'opérateur postal national, l'histoire de bpost est étroitement liée à celle de la Belgique. Cependant, ces dernières années, nous avons évolué d'une entreprise postale traditionnelle en un prestataire mondial de services logistiques dans le domaine des colis et de l'e-commerce. Nous sommes un groupe mondial dont le siège social est situé en Belgique et qui comprend diverses entités dans le monde, chacune ayant ses propres forces et services.

5.1 Expérience client

INDICATEUR	UNIT	2019 (BASE)	2021	2022
Score de satisfaction des clients – bpost	%	82	83	84,5
Nombre total de points PUDO (y compris les distributeurs de colis)	Nombre	2.088	2.500	2.760
Nombre total de distributeurs de colis	Nombre	150	501	692

Satisfaction du client

Au niveau de bpostgroup, nous mesurons l'expérience et la fidélité de nos clients sur la base du Net Promoter Score (NPS) sur une échelle de -100 à 100. Le NPS est une métrique largement utilisée par un grand nombre de nos clients. Leurs réponses nous permettent de nous faire une idée de leur niveau de satisfaction globale, y compris la mesure dans laquelle ils recommanderaient des produits ou services de bpostgroup à d'autres personnes.

Nous examinons le NPS pour toutes nos filiales et marques et faisons une distinction entre les clients B2B et B2C étant donné que la nature et les répondants de ces segments de clientèle diffèrent considérablement. Chaque unité au sein du groupe utilise les résultats granulaires pour mettre en place des plans d'action spécifiques et améliorer le NPS à mesure que nous progressons.

bpost réalise également une enquête de satisfaction client distincte qui inclut à la fois des clients particuliers et professionnels. Depuis 2019, notre score de satisfaction des clients n'a fait qu'augmenter, passant de 82 à 84,5%. Une réalisation clé en 2022 réside dans l'augmentation de la satisfaction concernant les courriers recommandés à la fois pour des clients particuliers et professionnels. En plus la satisfaction concernant la réception et l'envoi de colis pour des clients particuliers a aussi augmenté.

PUDO – une solution pratique et durable

Nous proposons à nos clients des solutions pratiques et durables, dont l'une est notre réseau Pick-Up Drop-Off (PUDO) en Belgique. Les consommateurs peuvent choisir de déposer tout simplement ou d'expédier leurs colis dans l'un des 2 760 points PUDO, dont des bureaux de poste, des points poste, des points colis et des distributeurs de colis. De nouveaux distributeurs automatiques ont été ajoutés à plus de 200 endroits, où ils sont disponibles 24h/24 et 7j/7 à l'aide d'un code reçu par smartphone ou par e-mail. Ces distributeurs automatiques sont situés dans des endroits très fréquentés, par exemple dans des gares ferroviaires ou des supermarchés.

Le réseau PUDO de bpost est déjà très étendu et, d'ici 2030, il sera porté à 4 000 points dans toute la Belgique. Le service PUDO est non seulement pratique, mais il contribue également à la réduction des émissions de CO₂. En effet, le nombre de livraisons qui échouent diminue et les volumes sont consolidés – un pas de plus vers la réalisation de nos objectifs de durabilité.

Préférences du client

Afin d'être la meilleure de sa catégorie en termes de convivialité pour le client et de fournir un service basé sur le principe "la première fois est la bonne", bpost continue d'investir dans la prise en compte des préférences de ses clients. Par exemple, s'il est absent, un client peut choisir un voisin spécifique pour une livraison, indiquer un endroit sûr pour y déposer un colis, ou choisir de retirer son colis dans un point d'enlèvement. Ces solutions permettent aux clients de recevoir leur colis en temps voulu et de manière pratique, ce qui contribue à accroître la satisfaction des clients et à améliorer le Net Promoter Score (NPS). Un autre avantage réside dans l'impact positif sur l'environnement. En effet, tous les colis sont livrés avec succès dès la première tentative – un exemple parfait de la façon dont la convivialité à l'égard du client et la durabilité peuvent aller de pair. Un service similaire a récemment été mis en place pour les envois recommandés, grâce à un mandat légal accordé à bpost. Il permet au facteur de déposer simplement la lettre recommandée dans la boîte aux lettres si personne n'est présent pour la signer pour réception, au lieu de demander au client de venir la récupérer un jour plus tard dans un point d'enlèvement. À ce jour, pas moins de 3,3 millions de préférences en termes de colis et de 200 000 mandats ont été enregistrés.

**3,3
millions**

**de Belges ont fait part
de leurs préférences
en matière de
réception de colis, et**

200.000

**d'entre eux ont
activé la fonction
"sign for me".**

“Nous avons choisi bpost pour plusieurs raisons : la qualité de son service, sa proximité et ses coûts relativement compétitifs pour la Belgique. Nous comptons sur bpost pour cette période de fin d’année, durant laquelle nous enverrons 30 à 40% de colis en plus à nos clients particuliers.”

Pierre-Yves Orban, Cofondateur, Javry



“Newpharma s’associe à bpost pour trois raisons principales : le NPS, le NPS et toujours le NPS.”

Pierre De Lit, COO-CTO Newpharma Group.

Remise de colis – logique et pratique

Au début de l’année 2022, un projet pilote de bpost, déployé dans huit communes belges, avait permis à des particuliers de remettre des colis qu’ils souhaitent envoyer à la personne qui vient leur en livrer un. Après un succès retentissant, le service a été étendu à toute la Belgique à la fin de l’année. En prime, bpost a également piloté le projet Recupel à l’échelle nationale. Les clients peuvent rassembler de petits appareils ménagers usagés tels que des sèche-cheveux, des brosses à dents et de vieux téléphones, les emballer, y apposer une étiquette Recupel et demander au facteur de les reprendre chaque fois qu’un colis leur est livré.

Un engagement vis-à-vis des PME

bpost s’est depuis toujours engagée en faveur des PME. Pendant la période de la Covid-19, bpost a fait œuvre de pionnier avec son programme “Tous les magasins en ligne” visant à aider les PME à développer leur présence en ligne. En 2022, bpost a lancé une nouvelle initiative destinée aux PME en proposant une nouvelle offre pour les entreprises qui envoient moins de 1.000 colis par an. Les PME peuvent créer un compte professionnel gratuit, sans contrat fixe, mais fondé sur une politique de prix conforme au marché. Cette évolution change la donne pour de nombreuses petites entreprises actives dans le commerce électronique, et cela correspond parfaitement à la mission de bpost d’aider les entreprises à se développer.

Dynahealth aide les prestataires de soins de santé à se concentrer sur ce qui importe réellement

Des tendances clés, telles que le vieillissement de la population, le désir qu’expriment les personnes âgées de rester chez elles le plus longtemps possible et l’augmentation des coûts dans les hôpitaux, ont amené DynaGroup à rechercher des solutions pour le secteur des soins de santé aux Pays-Bas et en Belgique. Face au besoin croissant en solutions de santé à domicile et à un marché qui n’est pas encore en mesure d’y répondre, l’entreprise affirme qu’elle “peut fournir des produits complexes, installer des équipements et effectuer des réparations. Rencontrez Dynahealth !”

Dynahealth fournit les solutions suivantes :

- Services de logistique sur le dernier kilomètre (solutions fournies le lendemain, voire le jour même) ;
- Services de fulfillment (stock central sur un seul site ou réparti sur plusieurs sites) ;
- Services d’installation (tels que le montage mural d’un ensemble de douche, l’installation d’un lit médicalisé et d’accessoires domestiques intelligents pour des soins à distance liés aux patients) ;
- Les spécialistes techniques assurent également des services de maintenance préventive et corrective, tant chez le client que sur un des sites de Dynahealth, y compris le nettoyage et les rafraîchissements de produits ;
- Gestion des actifs (un système d’administration central couvrant tous les produits).

“Le fait de fournir des services de logistique, d’installation et de réparation au client allège sa charge de travail, ce qui lui permet de se concentrer sur ce qui importe véritablement : les soins dispensés aux patients. Cette solution de bout en bout s’inscrit également dans notre philosophie de circularité, qui consiste à prolonger la durée de vie des produits pour les rendre beaucoup plus durables.”

Stephan Van Mulken
CEO DynaGroup

5.2 Innovation numérique

La mission de bpostgroup consistant à “connecter le numérique au physique”, l’innovation numérique est clairement un élément essentiel pour la concrétiser. L’an dernier, différentes initiatives ont été déployées qui soulignent cette mission :

Robotique chez Radial

Radial US a déployé des robots mobiles autonomes (AMR) dans son centre de fulfillment implanté à Romeoville, IL, en partenariat avec Locus Robotics. Cette technologie innovante permettra d’exécuter des volumes importants de commandes pour SKIMS, une marque de détail orientée vers les solutions, qui crée la prochaine génération de sous-vêtements, de vêtements d’intérieur et de vêtements moulants.

Les AMR de Locus permettent également d’accélérer l’intégration de nouveaux employés de Radial et de travailleurs saisonniers afin qu’ils puissent être hautement productifs, plus rapidement. La solution englobe des fonctionnalités multilingues intégrées et une interface intuitive et ne nécessite pas de longues sessions de formation ni des ressources supplémentaires en matière de formation et de développement.

En partenariat avec Advanced Handling Systems (AHS, LLC), un chef de file, proposant des services d’intégration complets de solutions automatisées d’exécution et de distribution de commandes, Radial a mis en œuvre un nouveau système Exotec Skypod pour Gymshark, une communauté de fitness et une marque de vêtements basée au Royaume-Uni.

Le système Exotec Skypod est le premier de son genre à utiliser des robots mobiles, en mesure de se déplacer en trois dimensions et d’atteindre des hauteurs de quelque 12 mètres pour permettre un entreposage efficace et à haute densité. Le système Skypod Exotec utilise la navigation par balayage laser et un logiciel robuste pour augmenter le débit de l’entrepôt. Le système est également conçu pour améliorer les conditions de travail des collaborateurs chargés de l’exécution des commandes et promouvoir une productivité plus durable de l’entrepôt en réduisant les tâches hautement répétitives et physiquement intensives telles que le fait de se déplacer à pied, de hisser des charges et de se pencher.

“Ce nouveau déploiement accroît la capacité de Radial à évoluer stratégiquement afin de répondre aux besoins croissants de clients dynamiques et en pleine expansion comme SKIMS.”

Rick Faulk, CEO de Locus Robotics

App My bpost

L’application My bpost est actuellement classée comme la meilleure application de productivité en Belgique. Nous avons maintenant atteint 2,6 millions de téléchargements de l’application, qui est l’application de track & trace la plus complète pour smartphones. My bpost permet aux clients de suivre tous les envois munis d’un code-barres, provenant de bpost et d’autres transporteurs, et d’également créer des étiquettes pour des colis. Les utilisateurs peuvent également définir leurs préférences pour les colis et les envois recommandés, en utilisant nos distributeurs de colis PUDO, respectueux de l’environnement, et se servir des fonctionnalités de chatbot et de chat en direct en cas de besoin. Les utilisateurs de My bpost sont informés de l’arrivée de leurs biens précieusement. Dans une société de plus en plus numérisée, l’application My bpost est un atout important pour rendre nos services actuels accessibles numériquement et exploiter de nouvelles opportunités à l’avenir.

bpaid – la carte qui vous permet d’être vous-même

bpost applique sa politique d’inclusion à tous ses produits et services. En outre, fin 2022, tous les clients ont eu la liberté de choisir le prénom qu’ils souhaitaient voir apparaître sur leur carte prépayée bpaid afin de refléter leur propre sentiment d’identité. Qui plus est, nous avons également ajouté une encoche à la carte prépayée pour veiller à ce que les aveugles et les malvoyants puissent la trouver facilement dans leur portefeuille.

Le projet Connecting Smiles

Le projet Connecting Smiles place le client au centre de tout ce que nous entreprenons, avec une transformation CRM qui donne une vue à 360° des interactions avec les clients. L’objectif est de faire des clients heureux, des employés heureux, tout en améliorant l’efficacité et le libre-service par le biais du “digital first” (le numérique d’abord). L’intégration des services à la clientèle B2C et B2B a été lancée avec succès en 2022.



Solutions de multi-entrepotage Active Ants en Europe et au Royaume-Uni

Depuis ces dernières années, Active Ants s'étend à travers l'Europe, en Belgique et en Allemagne, le Royaume-Uni étant le dernier ajout au portefeuille. Grâce à cette expansion, Active Ants est en mesure d'offrir une solution de multi-entrepotage à des clients implantés partout en Europe, leur permettant ainsi de placer leurs stocks aussi près que possible de leurs clients. Comme ses entrepôts sont situés à proximité d'accès clés (aéroport de Schiphol/Amsterdam, aéroport de Bruxelles, ports de Rotterdam et d'Anvers), Active Ants peut offrir le meilleur point d'entrée en Europe et peut embarquer de nouveaux produits extrêmement rapidement.

5.3 Engagement communautaire : nos projets sociaux à travers le monde

bpost ne travaille pas de manière isolée, mais au sein de la société dans son ensemble. Cette société se compose de différentes communautés envers lesquelles nous sommes reconnaissants, car elles rendent notre travail intéressant et utile. Au fur et à mesure que bpost grandit, ces communautés grandissent avec nous : nous avons commencé en tant qu'opérateur postal belge, mais notre entreprise et nos communautés possèdent aujourd'hui une dimension plus internationale. Pour rester proches de nos racines, nous soutenons divers projets sociaux à travers le monde.

Comblant la fracture numérique

Dans le cadre du 7e Contrat de Gestion, bpost s'est engagée à soutenir la transformation numérique de l'État belge par le lancement de projets pilotes. De cette manière et via ses bureaux de poste, bpost veut agir comme un point de contact humain et physique pour les services numériques du secteur public, en particulier pour les citoyens isolés, vulnérables ou désavantagés sur le plan des outils numériques.

Les bureaux de poste peuvent aider l'État à "détecter" ces citoyens et à les orienter vers des solutions de soutien numérique en partenariat avec des organisations locales. Les bureaux de poste peuvent également proposer un encadrement pour aider ces citoyens pour certaines procédures numériques (par exemple, remplir un dossier, demander un abonnement pour les transports en commun, ou d'autres types de démarches qui requièrent une identification en ligne), en partenariat avec les services publics concernés et en fonction de leurs demandes.

bpost a lancé des projets pilotes et cherche activement à mettre en place des partenariats avec des organisations et des autorités publiques afin de continuer à donner vie à ces projets.



Le Fonds d'Alphabétisation bpost

En 1997, bpost a créé le Fonds d'Alphabétisation destiné à renforcer le niveau d'alphabétisation en soutenant de nouveaux projets d'alphabétisation menés par diverses organisations. Géré par la Fondation Roi Baudouin, le Fonds d'Alphabétisation bpost a été stimulé en 2009, lorsque nous avons commencé à lui remettre une partie des recettes de la vente des timbres de Noël. Depuis lors, le Fonds a reçu environ 1,4 mEUR, et en 2022, il a reçu 90.000 EUR de dons. À l'avenir, le fonds élargira son champ d'action aux domaines du changement climatique, de l'économie circulaire, de l'intégration sociale, de la diversité et de l'inclusion, ainsi que de la santé et du bien-être.

Les initiatives de bpostgroup pour venir en aide à l'Ukraine

Au cours de l'année 2022 et en 2023, un certain nombre d'initiatives ont été lancées pour collecter des fonds pour aider des réfugiés ukrainiens et les personnes les plus durement touchées par la crise de la guerre en Ukraine :

“Active Ants s’est démarquée des autres candidats grâce à certaines solutions uniques, comme l’intégration simple d’un logiciel avec reconnaissance de la langue pour les commandes, un emballage sans air personnalisé en fonction du produit et une impression individualisée et flexible, à un prix abordable, sur les boîtes pour améliorer la reconnaissance de la marque. La présence d’Active Ants en Belgique, aux Pays-Bas, en Allemagne et au Royaume-Uni signifie que nous pouvons accélérer notre croissance internationale sans avoir à rechercher un nouveau partenaire local.”

Nicolas Bartholomeeusen

Fondateur, Imby Pet Food

bpost s'associe à l'opérateur postal national d'Ukraine

bpost soutient toutes les personnes touchées par la crise humanitaire en Ukraine, et [nous avons récolté des dons de fournitures vitales](#) dans nos 657 bureaux de poste en mars et en avril 2022. En réponse à la crise humanitaire, des bénévoles de bpost ont conduit des [camions de l'entreprise](#) remplis de dons, jusqu'à la frontière ukrainienne. La cargaison a ensuite été remise à Ukrposhta, l'opérateur postal national ukrainien, qui a veillé à ce qu'elle parvienne aux personnes les plus nécessiteuses.

La campagne GivingTrax pour l'Ukraine

Landmark Global US, conjointement avec son partenaire GivingTrax, a lancé une campagne de collecte de fonds pour des organisations caritatives qui travaillent avec les personnes directement touchées par la guerre en Ukraine. Les employés ont été invités à faire des dons à l'International Rescue Committee, à la Global Empowerment Mission et au Save The Children Fund. Landmark a ajouté à cela des dons équivalant à 100% à ces dons, et l'impact total des dons des employés et de l'entreprise s'est ainsi élevé à 28.425 USD.

Radial EU et E-Logistics Eurasia

Radial EU s'est également associée à un collecteur de fonds local en Pologne, Europa Razem (Europe Together), pour aider les réfugiés ukrainiens fuyant la guerre. Europa Razem fournit l'aide humanitaire la plus urgente à des réfugiés et à d'autres personnes les plus touchées par les événements en Ukraine. Ils travaillent en étroite collaboration avec nos collègues de Radial Poland qui ont soutenu les réfugiés ukrainiens en 2022 et en 2023. Des collègues de toutes les business units d'Eurasie (Active Ants, Dynagroup et Landmark Global) ont fait des dons à Europa Razem, pour soutenir les actions en Pologne, et en tant qu'entreprise, Radial Poland a également fait des dons.

L'association caritative Oldham Foodbank

Depuis 2022, les collègues de Radial UK font des dons de pâtes, de lait longue conservation, de riz, de fruits en conserve et d'autres aliments longue conservation à l'Oldham Foodbank (banque alimentaire). Cette organisation caritative fournit trois jours de nourriture d'urgence équilibrée sur le plan nutritionnel et un soutien à des individus locaux qui lui sont envoyés dans des situations de crise. L'Oldham Foodbank fait partie d'un réseau national soutenu par le Trussell Trust, qui lutte contre la pauvreté et la faim dans tout le Royaume-Uni. L'Oldham Foodbank a ouvert ses portes en 2012 et en 2022, elle a fourni 8 048 colis d'urgence de trois jours.

Initiative Social2Gether

DynaGroupe a décidé de faire des dons à plusieurs initiatives caritatives chaque année, sur la base de suggestions d'employés quant aux initiatives caritatives à soutenir. C'est une façon de redonner à la communauté locale et à la société en général ce qui leur revient, avec des remises spéciales de prix Social2Gether organisées avec les bénéficiaires.



5.3 En résumé : Valeur pour le client et le citoyen chez bpostgroup

bpost est une organisation dynamique, qui accorde une grande importance à sa proximité vis-à-vis des citoyens et de la société. L'année 2022 a vu de nombreuses initiatives à tous les niveaux de l'entreprise, portant sur de nouvelles offres numériques bénéfiques pour la société, des avancées vers une inclusion toujours plus grande ou un soutien aux personnes dans le besoin. Notre engagement en faveur de pratiques durables est inscrit dans notre ADN, et nous encourageons nos partenaires à y prêter également une attention accrue. Certains des programmes mentionnés ici sont de "grande envergure", d'autres sont plus modestes sur le plan de leur portée et de leurs intentions, mais n'ayez aucun doute, ils sont tous importants – pour les clients, les citoyens et bpost.

6. Valeur environnementale



En tant que prestataire mondial de services logistiques, bpostgroup exerce un impact sur l'environnement dans toute la chaîne de valeur de l'e-commerce. Chaque jour, nous expédions plus d'un million de colis dans le monde entier via l'une des plus grandes flottes de voitures et de camions de Belgique, générant une importante empreinte carbone. C'est pourquoi nous sommes déterminés à lutter contre le changement climatique et à jouer un rôle positif dans les pays où nous opérons.

En 2022, notre groupe s'est fixé d'ambitieux objectifs fondés sur des données scientifiques et conformes à la trajectoire de 1,5°C. Ils incluent notamment une réduction de 55% de nos émissions dans le cadre des scopes 1 et 2, ainsi qu'une réduction de 14% de nos émissions pour le scope 3 d'ici 2030, par rapport à l'année de référence 2019.

Afin d'accélérer nos progrès, nous avons déployé une nouvelle stratégie et structure de gouvernance ESG, tout en investissant dans des politiques durables visant à électrifier la flotte et les voitures de société de bpost, à déployer des Ecozones dans toute la Belgique, à réutiliser et recycler les emballages, à utiliser de l'électricité verte et à concevoir de nouveaux bâtiments neutres en carbone pour nos activités.

“Être une référence en matière de durabilité environnementale sur tous les marchés où nous opérons.”

-7%

**réduction émissions CO₂
pour les scopes 1 et 2 par
rapport à 2021**

15%

**livraison sans émissions
sur le dernier kilomètre
en Belgique**

43%

**électricité renouvelable
consommée**

80,9%

**contenu recyclé dans
les emballages vendus**

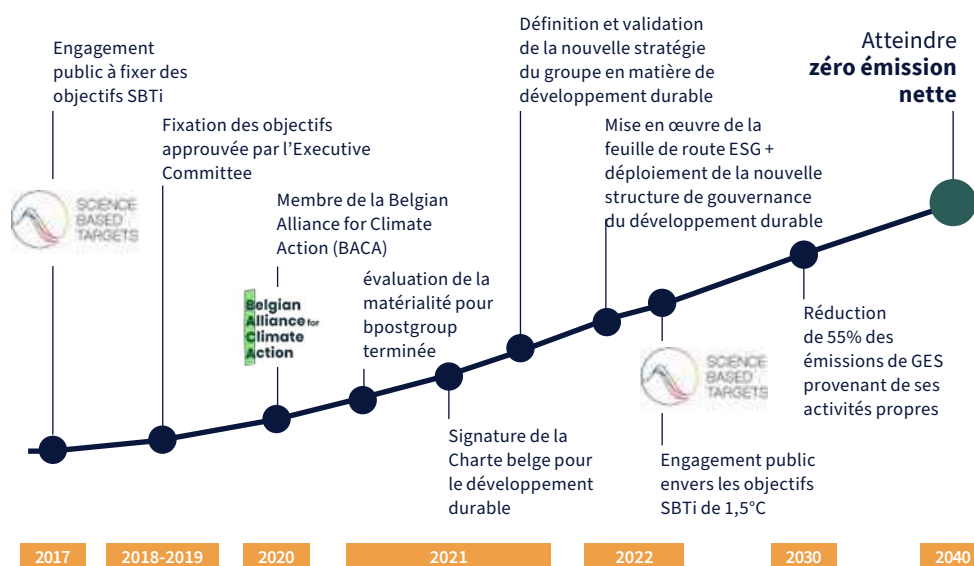
Notre ambition zéro émission nette

bpostgroup s'engage à atteindre des émissions nettes nulles d'ici 2040. Cette ambition commune à long terme nous encourage à accélérer nos efforts pour décarboner la chaîne d'approvisionnement de l'e-commerce et assurer la réutilisation ainsi que le recyclage des emballages dans le cadre d'une économie circulaire.

Notre approche peut être résumée par les objectifs à moyen terme suivants : réduction des émissions inhérentes aux scopes 1 et 2 de 55% d'ici 2030 :

- Livraisons du dernier kilomètre 100% sans émission
- 100% d'électricité verte
- Emballages 100% recyclables ou réutilisables
- 100% des nouvelles voitures de société sans émission

BPOSTGROUP S'ENGAGE FERMEMENT À INTENSIFIER ENCORE SES EFFORTS EN MATIÈRE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE



6.1 Décarbonation de la chaîne d'approvisionnement liée à l'e-commerce

Avancées dans la réalisation de nos objectifs

AMBITION	OBJECTIF 2030	AVANCÉES DANS LA RÉALISATION DES OBJECTIFS 2022	RÉALISATIONS EN 2022	REGARD PORTÉ VERS L'AVENIR
Réduction des émissions scope 1 et 2 de 55% d'ici 2030 et émissions nettes nulles d'ici 2040.	<ul style="list-style-type: none"> • Dernier kilomètre 100% sans émission • 100% d'électricité verte • 100% des nouvelles voitures de société sans émission 	<ul style="list-style-type: none"> • 15% des livraisons du dernier kilomètre sans émission • 43% d'électricité verte • Utilisation de carburants alternatifs pour 46 camions • 7% des nouvelles voitures de société sans émission 	<ul style="list-style-type: none"> • Expansion à 9 Ecozones au total • 615 véhicules électriques • Projet pilote de logistique urbaine collaborative à Anvers • Panneaux solaires sur plus de 30 immeubles dans le monde entier • Emménagement dans un siège central certifié BREEAM Excellent en mars 2022 	<ul style="list-style-type: none"> • bpost continue d'investir dans sa flotte verte. • Au total, c'est près de 1700 camionnettes électriques qui devraient arriver en 2023. Dix remorques à deux étages doivent également être livrées, dont certaines seront équipées de panneaux solaires. Un premier camion électrique sera également acquis en 2023.

Empreinte carbone

Résumé des performances

		2019 (BASE)	2021	2022	TENDANCE
SCOPE 1	tCO₂eq	88,997	95,084	90,143	↘
Flotte postale diesel et essence	tCO ₂ eq	67,983	72,993	69,107	↘
Gaz naturel et mazout de chauffage	tCO ₂ eq	20,986	22,065	21,020	↘
Fioul pour les générateurs	tCO ₂ eq	28	26	16	↘
SCOPE 2	tCO₂eq	30,266	32,837	28,620	↘
Électricité (basé sur le marché) ¹	tCO ₂ eq	29,794	32,384	28,348	↘
Chauffage urbain	tCO ₂ eq	472	453	272	↘
SCOPE 1 & 2	tCO₂eq	119,263	127,921	118,763	↘
Transport routier sous-traité	tCO ₂ eq	113,440	118,902	89,663	↘
Voyages d'affaires	tCO ₂ eq	1,374	513	731	↗
Navettes des collaborateurs	tCO ₂ eq	32,977	31,091	27,011	↘
Déchets	tCO ₂ eq	3,932	3,287	4,690	↗
Transport aérien sous-traité Belgique	tCO ₂ eq	37,597	16,096	19,133	↗
TOTAL DES ÉMISSIONS DE CO₂ - HISTORIQUE (SCOPES 1+2+3)	tCO₂eq	308,583	297,810	259,991	↘
Transport aérien sous-traité filiales ²	tCO ₂ eq	34,733	39,039	42,029	↗
Activités liées aux carburants et à l'énergie non incluses dans le scope 1 ou 2	tCO ₂ eq	22,248	23,818	22,304	↘
Biens et services achetés	tCO ₂ eq	76,260	116,576	101,441	↘
SCOPE 3	tCO₂eq	322,562	349,322	307,002	↘
TOTAL DES ÉMISSIONS DE CO₂ (SCOPES 1+2+3)	tCO₂eq	441,824	477,243	425,765	↘

En 2022, nous avons élargi les périmètres de notre reporting sur l'empreinte carbone pour nous conformer aux normes SBTi. Nous avons ajouté les émissions provenant des biens et services achetés ainsi que les émissions en amont, du puits au réservoir, de nos activités liées aux carburants et à l'énergie, et les émissions propres au transport aérien sous-traité pour les filiales de bpostgroup. Cette adaptation s'est traduite par une augmentation de l'empreinte globale. À des fins de comparaison, nous avons également inclus le périmètre historique.

En ce qui concerne le scope 1, la consommation de carburant de notre flotte a diminué de 5,3% grâce à nos efforts continus pour décarboner le dernier kilomètre. Notre consommation de gaz naturel et de mazout de chauffage a en outre diminué malgré l'ouverture de plusieurs bâtiments, grâce aux efforts déployés pour réduire la consommation d'énergie à la suite de la crise énergétique en Europe, ainsi qu'à un plus grand nombre de bâtiments performants et à une année plus chaude.

Dans le cadre du scope 2, les émissions liées à l'électricité ont baissé grâce à l'accroissement de la production photovoltaïque et de la proportion d'électricité verte.

Pour le scope 3, nous constatons que les voyages d'affaires ont augmenté à la suite de la levée des restrictions dues à la Covid-19. En revanche, nous constatons un recul des trajets domicile/travail des collaborateurs, grâce à la réduction du nombre de jours prestés, à l'augmentation du télétravail et à des méthodes de calcul plus granulaires. Les émissions liées aux déchets ont augmenté à la suite de l'accroissement des quantités de déchets dangereux générées par les entités en raison de l'élimination d'équipements spécifiques dans nos installations. Le transport aérien sous-traité a augmenté sous l'effet d'une hausse du trafic aérien. Radial, Apple Express et Landmark NAM ont en outre été inclus pour la première fois dans le transport aérien sous-traité.

- 1 La méthode basée sur le marché reflète les choix de bpost en termes d'approvisionnement en électricité, tels que l'achat d'électricité provenant de sources d'énergie renouvelable. Ceci est précisé en détail dans les contrats conclus entre bpost et ses fournisseurs d'énergie.
- 2 Depuis 2022, nous collectons des données détaillées sur le transport aérien sous-traité pour les filiales. Nous avons extrapolé les données de 2019 - 2021 à des fins de comparaison.

Flotte et livraison vertes

Résumé des performances

INDICATEUR	UNITÉ	2019 (BASE)	2021	2022
KPI – Proportion de livraisons sans émission sur le dernier kilomètre ⁽¹⁾	%	-	8,5%	15,3%
Nombre total d'Ecozones sans émission	Nombre	-	1	9
Proportion de véhicules à carburant alternatif déployés sur le dernier kilomètre ⁽¹⁾	%	31	33	40
Proportion de nouvelles voitures de société sans émission ⁽¹⁾	%	0	0	7

(1) Nouvelles métriques depuis 2021

En 2022, bpostgroup a fait un grand pas en avant dans l'électrification de sa flotte. Le groupe a ainsi quadruplé sa flotte électrique, commandé plus de 1.000 nouvelles camionnettes électriques et lancé 8 Ecozones supplémentaires dans toute la Belgique.

Initiatives clés de 2022

Expansion de la flotte de véhicules électriques

La réduction de la dépendance aux combustibles fossiles est une stratégie clé pour bpostgroup. C'est pourquoi, en 2022, bpostgroup a fait un énorme pas en avant dans la distribution durable, en quadruplant la taille de sa flotte électrique.



Dans le cadre d'un renouvellement progressif de sa flotte, bpost s'est procurée :

- 46 nouveaux camions GNL,
- Plus de 500 nouvelles camionnettes électriques
- 275 nouvelles remorques électriques, en combinaison avec des vélos électriques

Dans les Pays-Bas voisins, DynaGroup a lancé un projet pilote visant à décarboner sa distribution via le déploiement de deux grands véhicules 100% électriques sur le terrain.

Nouvelle infrastructure de recharge

bpost compte installer plus de 4.500 bornes de recharge d'ici 2030. En 2022, plus de 1.000 bornes de recharge étaient en service, soit deux fois plus qu'en 2021. Entretemps, Radial North America a lancé ses premières bornes de recharge pour voitures électriques sur notre nouveau site de l'Indiana. Et durant la mise en place de cette installation, une infrastructure a également été réalisée afin d'accueillir les futures bornes de recharge des camions électriques.

Voitures de société sans émission chez bpost

En 2021, bpost a mis à jour sa politique en matière de voitures de société dans le but d'encourager la transition vers les véhicules électriques. L'impact de cette stratégie proactive impliquant des incitants financiers et un support pour l'installation d'une borne de recharge au domicile des collaborateurs s'est poursuivi en 2022.

Les efforts initiaux ont été étoffés :

- (i) via une campagne de sensibilisation au choix d'une voiture 100% électrique dans les cas appropriés ;
- (ii) et via des négociations avec notre fournisseur de parking, afin de proposer des solutions pour la recharge des batteries au siège centrale de Bruxelles.

En 2023, la politique relative aux voitures de société fera l'objet d'une nouvelle analyse en vue d'accélérer la transition vers l'objectif "zéro émission" avant l'échéance de 2026.

De nouveaux modèles plus écologiques pour la logistique urbaine

Encore plus de points d'enlèvement dans toute la Belgique

En 2022, 300 nouveaux points d'enlèvement ont été ajoutés au réseau existant, qui incluent notamment de nouveaux distributeurs de colis à 200 emplacements. Au total, bpost propose 2.800 points d'enlèvement (Bureaux de Poste, Points poste, Points Colis, Distributeurs de Colis...). D'ici 2030, nous comptons avoir quelque 4.000 points d'enlèvement à travers toute la Belgique, de sorte que chacun puisse réceptionner ou livrer des colis à un endroit proche de son domicile.

Ecozones

Les Ecozones sont un réseau dense incluant des points de collecte dans les centres-villes (Bureaux de Poste, Points poste et Points colis), des Distributeurs de Colis, ainsi qu'une flotte de vélos et camionnettes 100% verts, dont l'objectif est de réduire le nombre de déplacements en voiture dans le cadre des livraisons. Avec, à la clé, deux avantages majeurs pour les villes et les citoyens : premièrement, une amélioration de l'air qu'ils respirent et deuxièmement, un gain de commodité dans leur quotidien bien rempli.

En 2019, bpost a lancé un projet pilote à Malines et depuis, plusieurs villes belges ont été transformées en Ecozone bpost. Namur, Louvain, Mons, Bruxelles, Courtrai, Bruges, Ostende et Louvain-la-Neuve sont toutes desservies par des véhicules sans émission.

Selon des chercheurs de la Vrije Universiteit Brussel (VUB), bpost a réduit ses émissions de carbone de 90% dans l'Ecozone de Malines, en plus d'une diminution significative du bruit et du trafic. Le projet a d'ailleurs remporté le prix de la "Réalisation environnementale de l'année" lors des Parcel and Postal Technology International Awards de Vienne en octobre 2021.

Optimisation des trajets

Aux Pays-Bas, DynaGroup cherche également à réduire les kilomètres parcourus et les émissions de CO₂, objectif qu'il compte atteindre via un nouveau logiciel d'optimisation des trajets. Cette puissante solution basée sur le cloud s'intègre au système de gestion des transports existant et réduit les émissions de CO₂ de près de 5% grâce à des tournées plus courtes et plus efficaces.

CULT

bpost est membre de la Collaborative Urban Logistics & Transport (CULT), une communauté d'entreprises qui partagent une même vision de la logistique urbaine durable. Depuis l'adoption de ce modèle, les kilomètres parcourus ont été réduits de 25% et les émissions de 90% grâce aux livraisons conjointes dans la ville d'Anvers. Danone, Delhaize, Jacobs Douwe Egberts, Pro-Duo, Proximus, Telenet et Schoenen Torfs combinent leurs volumes destinés aux points de vente et aux particuliers dans la ville d'Anvers et font appel à bpost pour les livrer ensemble. Le regroupement intelligent de marchandises à la périphérie de la ville se traduit immédiatement par une réduction de 25% des kilomètres parcourus et de 90% des émissions.

Bâtiments verts

Résumé des performances

INDICATEUR	UNITÉ	2019 (BASE)	2021	2022
Proportion d'électricité renouvelable	%	49	41	43
Capacité totale des installations d'électricité renouvelable	MWc	4.830	7.451	8.238
Superficie totale des installations d'électricité solaire	m ²	45.890	57.304	66.042

bpostgroup a augmenté sa proportion d'électricité renouvelable par rapport à 2021. En Belgique, nous avons presque atteint l'objectif de 100%, tout en produisant près de 7% de l'énergie que nous consommons. Aux États-Unis, nous avons augmenté la capacité de nos installations solaires.

Initiatives clés de 2022

Vers le zéro énergie fossile pour bpost

bpost investit en vue de réduire l'impact environnemental de ses activités, de ses bâtiments et de ses installations, qui consomment tous de l'électricité, du gaz et de l'eau. En avril 2022, près de 1.500 collaborateurs des services centraux de bpostgroup ont déménagé vers la nouvelle tour Multi à Bruxelles, qui offre une vitrine parfaite aux ambitions de bpostgroup en matière de durabilité. En effet, il s'agit du premier bâtiment neutre en CO₂ et exempt de combustibles fossiles de la capitale, dont 89% des matériaux de construction sont recyclés à partir d'autres bâtiments urbains. Le bâtiment a également obtenu la certification "BREEAM excellent" (Building Research Establishment Environmental Assessment Method). Mieux encore : les ruches pour 100.000 abeilles qui avaient été installées sur les toits du MCM, en partenariat avec la coopérative Made in Abeilles, ont également été transférées sur le toit de la tour Multi.



Certifications BREEAM aux Pays-Bas

Aux Pays-Bas, DynaGroup a emménagé dans des bâtiments certifiés BREEAM (very good) et exempts de combustibles fossiles à Bleiswijk et Amsterdam. Active Ants a également obtenu une certification BREEAM pour son bâtiment à Rosendaal.

Vers un éclairage 100% LED

bpost améliore l'efficacité énergétique de ses activités et installations afin de consommer moins d'énergie. En ce qui concerne l'électricité, nous avons remplacé l'éclairage de tous nos centres de tri, ce qui a permis de réduire de moitié la consommation de plus de 170.000 m². En 2022, près de 150.000 m² d'installations supplémentaires ont été modernisées chez Radial, dont le réseau d'éclairage global est désormais constitué à plus de 70% de luminaires LED à haut rendement énergétique. En termes de consommation de gaz naturel, et conformément à l'objectif européen et national, nous avons également réduit les températures dans tous nos bâtiments.

Énergie verte aux États-Unis

Dans le cadre de ses efforts en matière d'énergie solaire, Radial US a lancé sa première installation de panneaux solaires sur le toit d'un site de près de 45.000 m² à Rialto (Californie) en juin 2022. L'installation de 500 kW, construite en partenariat avec le propriétaire du bâtiment, produit suffisamment d'énergie solaire pour satisfaire 100% des besoins en électricité du bâtiment pendant la majeure partie de l'année, et jusqu'à 80% de la consommation d'énergie du site aux heures de pointe. Radial étudie actuellement d'autres projets solaires destinés au marché californien, ainsi qu'à d'autres régions d'Amérique du Nord où les conditions sont favorables à la production d'énergie solaire.



Compensation du carbone

Résumé des performances

INDICATEUR	UNITÉ	2019 (BASE)	2021	2022
Total des émissions de carbone compensées pour les clients	tCO ₂ eq.	2,000	7,880	32,307

La priorité de bpostgroup est de réduire ses émissions autant que possible. Durant la période de transition, nous avons également compensé une partie des émissions de notre groupe afin d'accélérer cette évolution mondiale vers une économie à faibles émissions de carbone.

bpost compense les émissions de CO₂ que nous ne pouvons pas (encore) éviter pour l'ensemble des colis en Belgique et des envois Clean Mail, Contract Letters et Direct Mail distribués dans nos centres (Hyper) Masspost. L'entité DynaGroup néerlandaise offre en outre un service de compensation à ses clients Dynafix et à tous les clients de Pieter Pot, un détaillant en alimentation qui vise le zéro déchet et des livraisons neutres en carbone.

En 2022, bpost a investi dans le projet Ghana Cookstove, certifié Gold Standard. En fournissant des cuisinières efficaces qui nécessitent jusqu'à 50% de bois et de charbon de bois en moins au plus grand nombre possible de Ghanéens, nous contribuons à réduire les émissions et à préserver les forêts du Ghana. [Plus d'infos sur ce projet.](#)



Achats durables

Résumé des performances

INDICATEUR	UNITÉ	2019 (BASE)	2021	2022
Part de fournisseurs de rang 1 couverte par le Code de Conduite des fournisseurs	%	35	34	49
Part des achats effectués auprès de fournisseurs de rang 1 importants dont la RSE a été évaluée par Ecovadis	%	39	57	65
Part de fournisseurs de rang 1 poursuivant des objectifs approuvés par l'initiative SBTi ⁽¹⁾	%	-	-	15

(1) Nouvelle métrique

En 2022, le département des achats de bpost a réalisé d'importants progrès dans l'adaptation de ses politiques, de ses processus et de son approche des achats en vue d'une responsabilité et d'une durabilité accrues. Comme illustré par le tableau ci-dessus, la mise en œuvre du "programme d'achats durables" a exercé un réel impact sur l'augmentation d'indicateurs tels que la "Part de fournisseurs de rang 1 couverte par le Code de Conduite des fournisseurs" et la "Part des achats effectués auprès de fournisseurs de rang 1 importants dont les activités ESG ont été évaluées par Ecovadis".

Initiatives clés de 2022

Programme d'approvisionnement durable

Les achats jouent un rôle essentiel pour la réalisation des ambitions, de la stratégie et de la feuille de route ESG de bpostgroup. C'est ainsi qu'en 2022, le groupe a lancé son programme d'achats durables afin d'assurer une harmonie optimale avec ses politiques, ses processus et son approche de l'approvisionnement dans ce domaine.

Le programme se décline à deux niveaux : premièrement, l'interaction avec les fournisseurs et les chaînes d'approvisionnement ; deuxièmement, la recherche de solutions durables pour bpostgroup.



Chaîne d'approvisionnement durable

La promotion de la durabilité tout au long de notre chaîne d'approvisionnement est essentielle pour apporter une valeur ajoutée à bpostgroup. Et pour y parvenir, nous devons établir des relations solides avec nos principaux fournisseurs.

Nous voulons travailler avec des fournisseurs qui adoptent des pratiques saines et durables dans les environnements et les communautés où nous déployons conjointement nos activités. Notre Code de Conduite Fournisseur guide nos partenaires dans la gestion appropriée des risques environnementaux, sociaux et de gouvernance. Évalués et actualisés en 2022, les ambitions et objectifs renouvelés de bpost pour la chaîne d'approvisionnement - à savoir une réduction de 14% des émissions de CO₂ d'ici 2030 par rapport à 2019 - y ont été ajoutés. Le Code s'attache spécifiquement à comprendre et réduire ces émissions de carbone. Voilà pourquoi les principaux fournisseurs liés par de nouveaux contrats doivent rendre compte de leur empreinte carbone et s'engager à réduire leurs émissions.

Nous avons également instauré de nouveaux processus et outils afin de pouvoir intégrer le Code dans nos méthodes de travail. Dans la foulée, bpost n'entretient plus de relations commerciales avec des tiers qui ne respectent pas pleinement ces principes. Cette règle est stipulée dans nos documents d'appel d'offres et dans les conditions générales du contrat.

Rechercher des solutions durables

bpostgroup est déterminé à se procurer des produits et solutions durables. Cela signifie que les exigences minimales du Code de Conduite des fournisseurs sont imposées et adaptées à tout projet d'approvisionnement spécifique. Il est essentiel de comprendre les solutions des fournisseurs et la manière dont les principes ESG peuvent faire partie intégrante de la conception, de la fabrication, de l'utilisation et de la fin de vie d'un produit ou d'un service, et cette nécessité se reflète dans le processus d'appel d'offres.

6.2 Réutilisation et recyclage des emballages dans le cadre d'une économie circulaire

Avancées dans la réalisation de nos objectifs

AMBITION	OBJECTIF 2030	AVANCÉES DANS LA RÉALISATION DES OBJECTIFS EN 2022	RÉALISATIONS 2022	REGARD PORTÉ VERS L'AVENIR
Offrir une solution durable pour la chaîne de valeur propre à l'e-commerce grâce à des emballages recyclables et réutilisables	Proposer des emballages bpost recyclables à 100% et composés d'au moins 70% de matériaux recyclés, d'ici 2030	<ul style="list-style-type: none"> 86,3% d'emballages recyclables 80,9% de contenu recyclé 	<ul style="list-style-type: none"> Active Ants est parvenue à réduire la taille de ses emballages et à éliminer le fardage grâce à une machine d'emballage qui ajuste la taille de la boîte Projet pilote Hipli avec des emballages réutilisables (jusqu'à 100 fois) Premières étapes vers un contenu recyclé plus élevé dans les emballages pour nos consommateurs 	<ul style="list-style-type: none"> Déploiement de la solution d'emballages réutilisables dans le cadre du projet Hipli Continuer à expérimenter et à ajouter des solutions d'emballage réutilisables

Sustainable Packaging

Performance Summary

INDICATEUR	UNITÉ	2019 (BASE)	2021	2022
Proportion d'emballages recyclables ou réutilisables vendus ⁽¹⁾	%	-	-	86,3
Proportion de contenu recyclé dans les emballages vendus ⁽¹⁾	%	-	-	80,9
Part de déchets recyclés	%	87	81	88

(1) Nouvelle métrique

Chez bpostgroup, nous sommes conscients des ressources que nous utilisons et des déchets que nous produisons. Voilà pourquoi nous gérons nos flux de déchets de manière responsable. Par rapport à 2021, nous constatons une proportion élevée de > 85% de déchets recyclés. Sur tous nos sites, nous trions les déchets selon différents flux et nous travaillons avec un partenaire agréé pour le recyclage (papier, cartons pour boissons, bouteilles en plastique, métal) ou l'élimination avec valorisation énergétique. En Belgique, 100% des déchets de plastique, papier et carton sont recyclés et 100% de nos déchets non triés sont incinérés à des fins de valorisation énergétique. Notre but est d'atteindre les mêmes objectifs sur tous les sites du groupe.

En 2022, nous avons ajouté deux nouveaux indicateurs pour les emballages durables : la proportion d'emballages recyclables ou réutilisables vendus et la proportion de contenu recyclé dans les emballages vendus. Les bureaux de poste de bpost vendent des emballages tels que des enveloppes à bulles, des boîtes cadeaux, des boîtes standard et des Fashion Bags. En 2021, nous avons lancé le premier Fashion Bag entièrement recyclé et recyclable, et en 2022, nous sommes parvenus à trouver une solution avec notre fournisseur pour que tous les emballages vendus sur notre site web et dans nos bureaux de poste soient 100% recyclables et fabriqués à partir de fibres proche de 100% recyclées. Toutes nos boîtes sont en outre réutilisables après leur envoi. Grâce à ces initiatives, nous avons déjà atteint l'objectif que nous avons fixé pour 2025.

Initiatives clés de 2022

Trois collaborations durables sur le pas de la porte

La première collaboration a démarré sous la forme d'un projet pilote dans 8 municipalités, mais avec un tel succès que bpost l'a étendue à l'ensemble de la Belgique fin 2022. Les citoyens peuvent désormais remettre un colis, à envoyer ou renvoyer, au facteur lorsqu'il vient livrer un autre colis. Les utilisateurs ont fait part de leur satisfaction, soulignant particulièrement la commodité et la durabilité de l'initiative mais aussi le contact plus personnel avec les facteurs.

Dans une deuxième collaboration, bpost s'est associée à Nespresso, une autre entreprise soucieuse de l'impact environnemental de ses activités. Les amateurs de café peuvent remettre leurs capsules usagées dans un sac de recyclage vert fourni par Nespresso aux facteurs de bpost ou les déposer dans un bureau de poste proche de chez eux.

Et enfin, bpost et Recupel se sont associées pour que les citoyens puissent remettre leurs petits appareils électriques - du sèche-cheveux à l'ordinateur portable - à recycler aux facteurs lorsqu'ils viennent livrer un colis. Recupel fournit les sacs de recyclage et les étiquettes aux utilisateurs qui en font la demande. Ce projet pilote durable se poursuivra au moins jusqu'à la fin du mois de février 2023.

Hipli : des colis réutilisables 100 fois

En 2022, bpost a lancé un projet pilote innovant et durable avec Hipli. Les sacs postaux réutilisables de cette société française ont été testés en partenariat avec Torfs, A.S. Adventure et Juttu. Après la livraison, les clients pouvaient déposer les sacs vides dans une boîte aux lettres rouge de bpost. bpost regroupait ensuite ces sacs pour les envoyer en ballot vers un atelier protégé belge en vue de leur nettoyage et de leur reconditionnement. Le projet pilote, couronné de succès, a débouché sur une offre commerciale pour les boutiques en ligne et autres fournisseurs d'emballages intéressés (Re-Zip...). Nous avons l'ambition d'étendre ce projet, raison pour laquelle un deuxième projet pilote sera mis en place en 2023 afin de tester les retours d'emballages réutilisables via notre réseau de vente au détail pour les emballages vides et retours de colis de plus gros format. Ce projet a reçu le prix de l'innovation de l'année en matière d'emballage ("Packaging innovation of the year") lors des Parcel and Postal Technology Awards de Francfort.

La robotique pour optimiser l'emballage durable

Active Ants, filiale de bpostgroup, agrandit son premier centre belge de fulfilment à Willebroek. Dans ce site, l'entreposage, l'enlèvement des commandes, l'emballage et le tri sont entièrement automatisés. Outre de meilleures conditions de travail pour les collaborateurs, cette robotisation permet de réduire l'impact écologique de l'activité. En effet, les différentes machines d'emballage adaptent les boîtes aux dimensions de la marchandise, les pèsent et y apposent une étiquette d'envoi. Il n'est donc plus nécessaire d'ajouter de matériau de remplissage pour combler le vide dans les paquets. Le stockage est également optimisé, vu que les robots entreposent en moyenne six fois plus de volume par mètre carré et réutilisent leur propre énergie, réduisant ainsi drastiquement la consommation énergétique du complexe.



Accroissement du contenu recyclé dans les emballages

Dans le but de soutenir l'un des plus gros clients de Radial, une société de cosmétiques exploitant un portefeuille de marques haut de gamme, nous nous sommes approvisionnés en carton ondulé intégrant davantage de contenu recyclé. Le contenu recyclé du carton ondulé standard est relativement limité (30-70%). Nous avons fait passer les deux plus gros expéditeurs desservant ce client au carton ondulé 100% recyclé, et nous nous sommes procuré des matériaux certifiés FSC pour des marques spécifiquement ciblées dans le portefeuille du client.

Dans le cadre d'une avancée décisive, Radial US a éliminé les matériaux non recyclables après avoir étudié d'autres possibilités de matériaux à teneur recyclée et/ou recyclable plus élevée pour les sacs postaux destinés à la société de cosmétiques. Un sac postal en papier recyclable via le tri sélectif a été choisi par le client et déployé avant notre période de pointe en fin d'année. Résultat, quelque 1.292 kilogrammes de matériaux ont été détournés du flux de déchets durant la seule période de pointe.



Partenariat entre Dynalogic et Pieter Pot

Dynalogic a gagné un nouveau client au Benelux : Pieter Pot, une société effectuant des livraisons quotidiennes de produits alimentaires dans des bocaux en verre réutilisables. Les services à valeur ajoutée de Dynalogic garantissent l'exécution et l'enregistrement corrects des livraisons. Dynalogic a pour objectif de rendre toutes les expéditions neutres en carbone et compense donc toutes les émissions de CO₂ produites lors du dernier kilomètre de livraison.

Une meilleure gestion des déchets grâce à Greenwaste

DynaGroup a entamé une collaboration avec Greenwaste afin d'étudier plus avant la meilleure façon de traiter les flux de déchets actuels. L'objectif était de déterminer dans quelles circonstances on peut choisir et optimiser la réutilisation ou le recyclage plutôt que la mise en décharge. Cette initiative nous aide à améliorer la gestion de nos déchets.

Les Petits Riens

Dans le cadre de sa certification ISO 14001, bpost a mis en place un projet durable avec l'association caritative "Les Petits Riens" dans son centre de tri NBX (Bruxelles). L'année dernière, bpost a envoyé près de 90.000 kg de marchandises non réclamées aux Petits Riens pour les personnes qu'elle aide. Le projet consiste à remplacer les cartons de livraison par des palettes bbox réutilisables. Chaque palette bbox peut contenir jusqu'à 100 kg, ce qui permet d'économiser jusqu'à 900 kg de carton. Pour bpost, cette initiative entraîne un impact social, environnemental et économique. Pour "Les Petits Riens", bpost joue un rôle important dans la livraison des dons à près de 1.500 personnes dans le besoin.

6.3 Taxonomie de l'UE

6.3.1 Introduction

Cette section rend compte des indicateurs clés de performance requis par le règlement UE 2020/852³ et les Actes délégués⁴ y relatifs (le Règlement Taxonomie de l'UE). La Taxonomie de l'UE a été adoptée par la Commission européenne pour soutenir l'objectif d'orienter les flux de capitaux vers une économie plus durable. Il est essentiel d'atteindre cet objectif pour réaliser l'ambition de l'Union européenne (UE) de devenir neutre sur le plan climatique d'ici 2050.

³ Règlement UE 2020/852 du Parlement européen et du Conseil, publié au Journal officiel de l'Union européenne le 22 juin 2020.

⁴ L'Acte délégué relatif au volet climatique (Règlement délégué de la Commission (UE) 2021/2139 du 4 juin 2021) et l'Acte délégué "Disclosure" (Règlement délégué de la Commission (UE) 2021/2178 du 6 juillet 2021).

La Taxonomie de l'UE est un système de classification qui définit quelles activités économiques peuvent être considérées comme écologiquement durables. Une activité écologiquement durable est une activité qui :

- est incluse dans l'Acte délégué sur le climat de la Taxonomie de l'UE, c'est-à-dire qu'il s'agit d'une "activité éligible" (détaillé dans la section 6.2) ;
- répond aux critères de Sélection Technique préalable pour prouver une contribution substantielle à un ou plusieurs objectifs environnementaux (détaillé dans la section 6.3.1) ;
- ne porte pas atteinte de manière significative à l'un des autres objectifs environnementaux (détaillé dans la section 6.3.2) ;
- est conforme aux garanties sociales minimales⁵, liées principalement à la diligence raisonnable en matière de droits de l'homme, à la lutte contre la corruption et les pots-de-vin, à la fiscalité et à la concurrence loyale (détaillé dans la section 6.3.3).

Une activité durable sur le plan environnemental, également appelée activité "alignée", est considérée comme apportant une contribution substantielle à l'un des six objectifs environnementaux de la Taxonomie de l'UE :

- atténuation des changements climatiques ;
- adaptation au changement climatique ;
- utilisation durable et protection des ressources aquatiques et marines ;
- transition vers une économie circulaire ;
- prévention et maîtrise de la pollution ;
- protection et restauration de la biodiversité et des écosystèmes.

En tant qu'entreprise proposant des services logistiques et postaux, nous nous efforçons de réduire notre impact sur l'environnement à plusieurs niveaux. Nous renvoyons au chapitre 6 Valeur environnementale du présent rapport pour informer nos parties prenantes de l'état d'avancement de notre démarche en matière de développement durable. Dans ce chapitre, nous examinons notre contribution à travers le prisme de la taxonomie de l'UE, qui constitue une nouvelle législation, introduite progressivement sur plusieurs années et pour laquelle il n'existe pas encore d'interprétation commune de la législation dans le secteur. bpostgroup a choisi d'appliquer une approche prudente pour évaluer l'éligibilité et l'alignement.

Pour l'exercice financier 2022, bpostgroup est tenu de déclarer sa contribution, en termes d'activités "éligibles" et "alignées", pour deux des six objectifs environnementaux : l'atténuation du changement climatique et l'adaptation au changement climatique. Dans les prochaines années, bpostgroup devra également rendre compte de sa contribution aux quatre autres objectifs environnementaux⁶.

L'éligibilité et l'alignement de la Taxonomie de l'UE doivent être rapportés en termes financiers, en tant que pourcentages du revenu total d'une entreprise, des ajouts de dépenses en capital et des charges d'exploitation (détaillé dans la section 6.4).

6.3.2 Procédure d'évaluation de l'éligibilité à la Taxonomie de l'UE de bpostgroup

Une "activité économique éligible" est une activité décrite dans la Taxonomie de l'UE. Il ne s'agit pas nécessairement d'une activité durable mais d'une activité qui peut être considérée comme durable du point de vue de l'environnement (c'est-à-dire "alignée") si elle répond en outre à des critères supplémentaires (voir section 4.3) définis dans les Actes délégués correspondants.

L'évaluation de nos activités éligibles au titre de la Taxonomie de l'UE a comporté les étapes suivantes :

- Recherche d'une activité correspondante basée sur le code NACE principal de bpostgroup (H53.10 - Activités de poste dans le cadre d'une obligation de service universel). Il s'agit de l'activité 6.6 Transport routier de fret
- Examen de la description des activités de Taxonomie faisant référence à un code NACE de bpostgroup⁷.
- Nouveau passage au crible de nos activités en vue de les faire correspondre à d'autres activités décrites dans la Taxonomie de l'UE (outre l'activité 6.6 mentionnée ci-dessus).
- Le résultat de ce second screening nous a permis d'identifier les activités éligibles supplémentaires suivantes exercées par bpostgroup :
 - 6.4 Exploitation de dispositifs de mobilité des personnes, cyclologistique
 - 6.5 Transport par motos, voitures particulières et véhicules utilitaires légers
 - 6.15 Infrastructures favorables aux transports routiers et aux transports publics à faible intensité de carbone. Nous avons considéré tous nos centres de tri dans l'UE comme faisant partie de l'infrastructure de transbordement incluse dans la description fournie par la Taxonomie de l'UE.

L'analyse d'éligibilité a été réalisée en impliquant et en collaborant avec chacune des business units concernées, ainsi que les Corporate et les Support Units qui ont réalisé l'exercice détaillé ci-dessus.

⁵ Les garanties minimales seront des procédures mises en œuvre par une société qui exerce une activité économique visant à assurer l'alignement avec les Principes directeurs pour les entreprises multinationales de l'OCDE et les Principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits humains, y compris les principes et les droits énoncés dans les huit conventions fondamentales identifiées dans la Déclaration de l'Organisation internationale du Travail relative aux principes et droits fondamentaux au travail et la Déclaration universelle des Droits de l'Homme.

⁶ Les critères relatifs aux quatre autres objectifs environnementaux devraient être officiellement approuvés d'ici fin 2023.

⁷ La Taxonomie de l'UE comprend une référence aux codes NACE (révision 2) pour chaque activité. Toutefois, ces références ne sont qu'indicatives et ne prévalent pas sur la définition spécifique fournie dans le texte de l'Acte délégué sur le Climat.

À ce stade, la Société considère que, conformément au reporting de 2021, E-Logistics North America et une grande partie des activités d'E-Logistics Eurasia ne se situent pas dans le périmètre explicite de la taxonomie de l'UE. Par conséquent, en adoptant une approche prudente, bpost considère les activités de tous nos centres de fulfilment de l'e-commerce comme non éligibles. Toutefois, l'UE ne donne guère d'indications quant à l'interprétation de ce qui est inclus ou exclu dans une activité spécifique. Cette analyse a été faite sur la base de nos meilleurs efforts d'interprétation, tout en maintenant l'approche prudente susmentionnée.

6.3.3 Processus d'évaluation de l'alignement à la Taxonomie européenne de bpostgroup

Une "activité économique alignée" est une activité qui est éligible à la Taxonomie et qui, en outre, répond aux critères de Sélection Technique préalable pour prouver une Contribution Substantielle à l'un des objectifs environnementaux de la Taxonomie de l'UE, ainsi qu'aux critères "ne porte pas atteinte de manière significative" pour cette activité et aux garanties sociales minimales. Une telle activité économique est considérée comme écologiquement durable ("alignée").

L'évaluation de nos activités afin de déterminer si elles sont alignées sur la Taxonomie de l'UE a comporté les étapes suivantes :

- a. Pour chaque activité éligible, analyser si les critères de Contribution Substantielle applicables à cette activité sont également remplis.
- b. Pour chaque activité éligible, analyser si les critères "ne porte pas atteinte de manière significative" pour cette activité éligible sont également remplis.
- c. Pour chaque activité éligible, analyser si bpostgroup dans son ensemble respecte les garanties sociales minimales.

a) Critères de Sélection technique préalable de la Contribution substantielle

Les critères de Sélection Technique préalable qui doivent être appliqués pour déterminer si une activité éligible apporte une contribution substantielle à l'un des objectifs environnementaux de la Taxonomie sont différents pour chaque activité définie par la Taxonomie. Il est donc nécessaire d'examiner séparément les différentes activités de bpostgroup éligibles à la Taxonomie, telles qu'elles sont regroupées dans la Taxonomie.

Services de livraison locaux

Une part importante des services de distribution postale de bpostgroup est effectuée à vélo (électrique) et/ou vélo cargo et est considérée comme éligible à la Taxonomie dans le cadre de l'activité taxonomique 6.4 "Exploitation de dispositifs de mobilité des personnes, cyclologique (contribution substantielle à l'atténuation du changement climatique)". Comme ces activités sont intrinsèquement "vertes", les critères de contribution substantielle sont simples : l'activité doit faire appel à des dispositifs de mobilité personnelle sans émission alimentés par l'utilisateur, une batterie ou une combinaison des deux, et les dispositifs de mobilité doivent être légalement autorisés à circuler sur les mêmes infrastructures que les vélos ou les piétons. Les activités de bpostgroup identifiées comme éligibles répondent à ces critères de Sélection Technique préalable.

Services de livraison à moyenne portée

Pour les distances plus longues et les colis plus volumineux, bpostgroup utilise une flotte de véhicules commerciaux légers qui est en train de passer du moteur à combustion interne à l'énergie électrique. Éligibles dans le cadre de l'activité taxonomique 6.5 "Transport par motos, voitures particulières et véhicules utilitaires légers (contribution substantielle à l'atténuation du changement climatique)", ces services de livraison sont soumis à un critère de Sélection Technique préalable pour les émissions des véhicules : les véhicules légers destinés au transport de marchandises (catégorie de véhicule N1) ne doivent pas émettre plus de 50 g de CO₂/km. Les services de livraison effectués avec les camionnettes de livraison électriques de bpostgroup répondent à cette exigence.

Transport en vrac du courrier et des colis

Pour le transport en vrac du courrier et des colis sur de plus longues distances, bpostgroup utilise une flotte moderne de camions conventionnels et de semi-remorques, qui est éligible à l'activité taxonomique 6.6 "Transport routier de fret (contribution substantielle à l'atténuation du changement climatique)". Toutefois, les critères de Sélection Technique préalable sont stricts : les véhicules utilitaires lourds (camions/poids lourds et semi-remorques relevant des catégories de véhicules M1 et N1) doivent soit être zéro émission, soit être considérés comme des "véhicules utilitaires lourds à faibles émissions"⁸ dont les émissions spécifiques de CO₂ sont inférieures à la moitié des émissions de référence de CO₂ de tous les véhicules de leur sous-groupe. Étant donné que le transport en vrac de bpostgroup utilise des véhicules conventionnels qui produisent des émissions pouvant être considérées comme moyennes pour leur sous-groupe de véhicules, ces activités éligibles ne répondent actuellement pas à l'exigence d'émissions fixée.

Infrastructure de support

Tous les services de livraison de bpostgroup dépendent d'un réseau de centres de tri et de distribution, qui s'efforcent de respecter les normes environnementales les plus récentes. Les activités liées à la distribution du courrier et des colis (à l'exclusion de l'e-commerce) sont considérées comme éligibles du point de vue de la Taxonomie dans le cadre de l'activité 6.15 "Infrastructures favorables aux transports routiers et aux transports publics à faible intensité de carbone (contribution substantielle à l'atténuation du changement climatique)". Les

⁸ Tel que défini à l'article 3, point (12), du règlement (UE) 2019/1242 du 20 juin 2019.

critères de Sélection Technique préalable précisent que les infrastructures et les installations doivent être dédiées au transbordement de marchandises entre les modes : infrastructures et superstructures terminales pour le chargement, le déchargement et le transbordement des marchandises. En outre, l'infrastructure ne doit pas être consacrée au transport ou au stockage de combustibles fossiles. Les activités de bpostgroup identifiées comme éligibles répondent à ces critères de Sélection Technique préalable.

b) Critères de Sélection technique préalable “ne porte pas atteinte de manière significative”

Pour pouvoir bénéficier de l'alignement, les activités éligibles à la Taxonomie ne doivent pas non plus nuire de manière significative à l'un des objectifs environnementaux de la Taxonomie de l'UE. Bien qu'il y ait un chevauchement important, les critères spécifiques “ne porte pas atteinte de manière significative” peuvent différer selon l'activité définie par la Taxonomie.

Toutes les activités éligibles à la Taxonomie

Dans le cadre des critères “ne porte pas atteinte de manière significative”, tous les services de livraison bpostgroup éligibles à la Taxonomie et les infrastructures de support doivent faire l'objet d'une évaluation solide de la vulnérabilité et des risques climatiques. De même, pour toutes les activités éligibles, des mesures doivent être mises en place pour réduire les déchets pendant l'utilisation et en fin de vie, conformément à la transition vers une économie circulaire. Vous trouverez plus d'informations sur l'évaluation de la vulnérabilité et des risques climatiques menée par bpostgroup dans le chapitre Gouvernance ([gestion des risques](#)).

Activités utilisant des véhicules de transport

Pour prévenir la pollution, les pneus utilisés sur les utilitaires légers (camionnettes), les poids lourds et les semi-remorques doivent être conformes à la classe la plus élevée (classe A) des exigences en matière de bruit de roulement externe, et doivent être conformes à l'une des deux classes les plus élevées (classe A ou B) pour l'efficacité énergétique (résistance au roulement). De plus, en s'appuyant sur les exigences “ne porte pas atteinte de manière significative” de l'économie circulaire, les camionnettes de livraison légères et les véhicules de transport en vrac de bpostgroup doivent être réutilisables ou recyclables à un minimum de 85% en poids, et réutilisables ou récupérables à un minimum de 95% en poids pour pouvoir bénéficier de l'alignement taxonomique. Bien que bpost ait investi au fil des ans dans des camionnettes électriques, l'interprétation rigoureuse des critères “ne porte pas atteinte de manière significative” par bpost fait que plus ou moins 7% seulement de ces investissements seront alignés.

Infrastructure de support

Des exigences supplémentaires “ne porte pas atteinte de manière significative” s'appliquent aux infrastructures de support (centres de tri et de distribution). Les risques de dégradation de l'environnement liés à la préservation de la qualité de l'eau et à la prévention du stress hydrique sont identifiés et traités. Au moins 70% (en poids) de tous les déchets de construction et de démolition non dangereux générés sur les sites de construction sont préparés en vue d'une réutilisation, d'un recyclage et d'une autre récupération des matériaux, et le cas échéant, le Protocole européen de traitement des déchets de construction et de démolition est respecté. Le cas échéant, le bruit et les vibrations résultant de l'utilisation de l'infrastructure sont atténués et, pendant les travaux de construction ou d'entretien, des mesures sont prises pour réduire le bruit, la poussière et les émissions polluantes. Une étude d'impacts environnementaux ou un examen préalable a été réalisé, et là où une étude d'impact a été effectuée, les mesures d'atténuation et de compensation requises pour protéger l'environnement sont mises en œuvre. Pour les sites/opérations situés dans ou à proximité de zones sensibles du point de vue de la biodiversité, une évaluation appropriée, le cas échéant, a été réalisée et toutes les mesures d'atténuation nécessaires sont mises en œuvre.

Beaucoup d'activités de bpostgroup éligibles à la Taxonomie qui répondent aux critères de l'examen technique préalable répondent également à tous les critères applicables “ne porte pas atteinte de manière significative”. Exception faite des services de livraison à moyenne distance de bpostgroup, qui utilisent des camionnettes de livraison électriques ne satisfaisant pas entièrement aux critères, car seuls 7% des camionnettes répondent aux exigences strictes concernant les pneus utilisés. En outre, toutes les activités exécutées par des sous-traitants (qu'il s'agisse d'opérateurs postaux à l'étranger ou d'autres tiers) ont été considérées comme non alignées, étant donné que bpost n'a aucune vue sur leur alignement.

c) Respect des garanties minimales

Pour se conformer aux garanties minimales telles qu'elles sont définies dans la Taxonomie de l'UE, une entreprise doit mettre en œuvre des procédures garantissant son alignement avec les normes internationales suivantes (veuillez vous référer à la note de bas de page 3) :

- les Principes directeurs pour les entreprises multinationales de l'OCDE ;
- les Principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits humains ;
- les principes et droits énoncés dans les huit conventions fondamentales identifiées dans la Déclaration de l'Organisation internationale du Travail relative aux principes et droits fondamentaux au travail ;
- la Déclaration universelle des Droits de l'Homme.

En plus des procédures déjà établies, bpostgroup a continué à introduire progressivement des mesures concernant les thèmes de la diligence raisonnable en matière de droits de l'homme, de la lutte contre la corruption et les pots-de-vin, de la fiscalité et de la concurrence loyale. Ces mesures sont considérées comme fournissant un niveau d'assurance suffisant pour conclure à la conformité de bpostgroup avec les Garanties Minimales.

Pour plus d'informations, voir le Chapitre Déclaration de Gouvernance d'Entreprise du rapport annuel 2022 de bpostgroup, et la [Politique des droits humains](#).

6.4 KPI de la Taxonomie de l'UE

6.4.1 Chiffre d'affaires

ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES	CODE	CAPEX ABSOLUES MILLIONS EUR	PART DE CAPEX %	CRITÈRES DE CONTRIBUTION SUBSTANTIELLE						CRITÈRES D'ABSENCE DE PRÉJUDICE IMPORTANT (DNSH - DOES NOT SIGNIFICANTLY HARM)											
				ATTÉNUATION DU CHANGEMENT CLIMATIQUE %	ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE %	RESSOURCES AQUATIQUES ET MARINES %	ÉCONOMIE CIRCULAIRE %	POLLUTION %	BIODIVERSITÉ ET ÉCOSYSTÈMES %	ATTÉNUATION DU CHANGEMENT CLIMATIQUE OUI/N	ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE OUI/N	RESSOURCES AQUATIQUES ET MARINES OUI/N	ÉCONOMIE CIRCULAIRE OUI/N	POLLUTION OUI/N	BIODIVERSITÉ ET ÉCOSYSTÈMES OUI/N	GARANTIES MINIMALES OUI/N	PART DES CAPEX ALIGNÉE SUR LA TAXINOMIE, ANNÉE N %	PART DES CAPEX ALIGNÉE SUR LA TAXINOMIE, ANNÉE N-1 %	CATÉGORIE (ACTIVITÉ HABILITANTE OU) E	CATÉGORIE (ACTIVITÉ TRANSITOIRE) T	
A. ACTIVITÉS ÉLIGIBLES À LA TAXINOMIE																					
A.1 ACTIVITÉS DURABLES SUR LE PLAN ENVIRONNEMENTAL (ALIGNÉES SUR LA TAXINOMIE)																					
Exploitation de dispositifs de mobilité des personnes, cyclologistique	6.4	18.2	0,4%	100,0%	0%	0%	0%	0%	0%	s.o.	Oui	s.o.	Oui	s.o.	s.o.	Oui	0,4%	s.o.			
Transport par motos, voitures particulières et véhicules utilitaires légers	6.5	8.8	0,2%	100,0%	0%	0%	0%	0%	0%	s.o.	Oui	s.o.	Oui	Oui	s.o.	Oui	0,2%	s.o.			
Infrastructures favorables aux transports routiers et aux transports publics à faible intensité de carbone	6.15	714.5	16,2%	100,0%	0%	0%	0%	0%	0%	s.o.	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	16,2%	s.o.	E		
TURNOVER OF ENVIRONMENTAL SUSTAINABLE ACTIVITIES (TAXONOMY-ALIGNED (A.1))		741.4	16,9%	100,0%	0%	0%	0%	0%	0%								16,9%	S.O.			
A.2 ACTIVITÉS ÉLIGIBLES À LA TAXINOMIE MAIS NON DURABLES SUR LE PLAN ENVIRONNEMENTAL (NON ALIGNÉES SUR LA TAXINOMIE)																					
Transport par motos, voitures particulières et véhicules utilitaires légers	6.5	1,004.1	22,8%																		
Transport routier de fret	6.6	200.4	4,6%																		
CHIFFRE D'AFFAIRES DES ACTIVITÉS ÉLIGIBLES À LA TAXINOMIE MAIS NON DURABLES SUR LE PLAN ENVIRONNEMENTAL (NON ALIGNÉES SUR LA TAXINOMIE) (A.2)		1,204.5	27,4%																		
TOTAL (A.1 + A.2)		1,945.9	44,3%																		
B. ACTIVITÉS NON ÉLIGIBLES À LA TAXINOMIE																					
Chiffre d'affaires des activités non éligibles à la taxinomie (B))		2,451.6	55,7%																		
TOTAL (A + B)		4,397.5	100,0%																		

Numérateur

Le numérateur comprend les recettes nettes éligibles et alignées liées aux activités économiques énumérées ci-dessous :

- 6.4. Exploitation de dispositifs de mobilité des personnes, cyclologistique
- 6.5. Transport par motos, voitures particulières et véhicules utilitaires légers
- 6.6. Transport routier de fret
- 6.15. Infrastructures favorables aux transports routiers et aux transports publics à faible intensité de carbone

Dans cette liste, seule l'activité 6.15 pourrait être considérée comme habilitante, au sens de l'Article 10, (1), point i), du Règlement (UE) 2020/852.

Nous avons évité le double comptage en suivant notre processus d'information financière ; chaque unité a fourni les informations séparément, sur la base de la classification des activités. Les revenus nets totaux ont ensuite été agrégés et validés par l'équipe de consolidation financière.

Conformément à notre analyse d'éligibilité, le numérateur n'inclut pas les revenus des activités des centres de fulfillment de l'e-commerce (E-Logistics North America et une grande partie du chiffre d'affaires d'E-Logistics Eurasia), donc une grande partie de notre chiffre d'affaires a été exclue pour l'éligibilité et l'alignement sur la base de l'interprétation par bpost de la législation européenne.

Dénominateur

Le dénominateur est le chiffre d'affaires net total de l'exercice 2022, tel qu'il ressort du compte de résultat consolidé inclus dans les états financiers consolidés.

6.4.2 Dépenses en capital

ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES	CODE	CAPEX ABSOLUS MILLIONS EUR	PART DE CAPEX %	CRITÈRES DE CONTRIBUTION SUBSTANTIELLE						CRITÈRES D'ABSENCE DE PRÉJUDICE IMPORTANT (DNSH - DOES NOT SIGNIFICANTLY HARM)						PART DES CAPEX ALIGNÉE SUR LA TAXINOMIE, ANNÉE N	PART DES CAPEX ALIGNÉE SUR LA TAXINOMIE, ANNÉE N-1	CATÉGORIE (ACTIVITÉ HABILITANTE OU)	CATÉGORIE (ACTIVITÉ TRANSITOIRE)
				ATTÉNUATION DU CHANGEMENT CLIMATIQUE %	ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE %	RESSOURCES AQUATIQUES ET MARINES %	ÉCONOMIE CIRCULAIRE %	POLLUTION %	BIODIVERSITÉ ET ÉCOSYSTÈMES %	ATTÉNUATION DU CHANGEMENT CLIMATIQUE OUI/N	ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE OUI/N	RESSOURCES AQUATIQUES ET MARINES OUI/N	ÉCONOMIE CIRCULAIRE OUI/N	POLLUTION OUI/N	BIODIVERSITÉ ET ÉCOSYSTÈMES OUI/N				
A. ACTIVITÉS ÉLIGIBLES À LA TAXINOMIE																			
A.1 ACTIVITÉS DURABLES SUR LE PLAN ENVIRONNEMENTAL (ALIGNÉES SUR LA TAXINOMIE)																			
Exploitation de dispositifs de mobilité des personnes, cyclologistique	6.4	2.3	0.7%	100,0%	0%	0%	0%	0%	0%	s.o.	Oui	s.o.	Oui	s.o.	s.o.	Oui	0.7%	s.o.	
Transport par motos, voitures particulières et véhicules utilitaires légers	6.5	0.2	0.1%	100,0%	0%	0%	0%	0%	0%	s.o.	Oui	s.o.	Oui	Oui	s.o.	Oui	0.1%	s.o.	
Infrastructures favorables aux transports routiers et aux transports publics à faible intensité de carbone	6.15	22.2	6.7%	100,0%	0%	0%	0%	0%	0%	s.o.	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	6.7%	s.o.	E
CAPEX DES ACTIVITÉS DURABLES SUR LE PLAN ENVIRONNEMENTAL (ALIGNÉES SUR LA TAXINOMIE (A.1))		24.8	7.5%	100,0%	0%	0%	0%	0%	0%								7.5%	S.O.	
A.2 ACTIVITÉS ÉLIGIBLES À LA TAXINOMIE MAIS NON DURABLES SUR LE PLAN ENVIRONNEMENTAL (NON ALIGNÉES SUR LA TAXINOMIE)																			
Transport par motos, voitures particulières et véhicules utilitaires légers	6.5	26.9	8.2%																
Transport routier de fret	6.6	9.9	3.0%																
CAPEX DES ACTIVITÉS ÉLIGIBLES À LA TAXINOMIE MAIS NON DURABLES SUR LE PLAN ENVIRONNEMENTAL (ACTIVITÉS NON ALIGNÉES SUR LA TAXINOMIE (A.2))		36.8	11.2%																
TOTAL (A.1 + A.2)		61.6	18.7%																
B. ACTIVITÉS NON ÉLIGIBLES À LA TAXINOMIE																			
CapEx des activités non éligibles à la taxinomie (B)		268.0	81.3%																
TOTAL (A + B)		329.7	100,0%																

Numérateur

Le numérateur inclut : (i) les dépenses en capital et les ajouts d'actifs au titre du droit d'utilisation liés aux activités éligibles à la Taxinomie énumérées à la section 4.3 ci-dessus et (ii) les dépenses en capital les ajouts d'actifs au titre du droit d'utilisation liés aux dépenses relatives à d'autres activités économiques éligibles et alignées à la Taxinomie, conformément à la section 1.1.2.2 de l'Annexe I de l'Acte délégué Disclosure. Le total des dépenses en capital éligible à la Taxinomie de l'UE est principalement calculé à partir des activités économiques suivantes :

- 6.4. Exploitation de dispositifs de mobilité des personnes, cyclologistique
- 6.5. Transport par motos, voitures particulières et véhicules utilitaires légers
- 6.6. Transport routier de fret
- 6.15. Infrastructures favorables aux transports routiers et aux transports publics à faible intensité de carbone

Dénominateur

Le dénominateur est constitué des dépenses en capital totales de bpostgroup (investissements réalisés au cours de l'exercice 2022) et des ajouts d'actifs au titre du droit d'utilisation, tels qu'ils apparaissent dans le compte de résultat consolidé inclus dans les états financiers consolidés.

6.4.3 Charges d'exploitation

ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES	CODE	OPEX ABSOLUES MILLIONS EUR	PART DE OPEX %	CRITÈRES DE CONTRIBUTION SUBSTANTIELLE						CRITÈRES D'ABSENCE DE PRÉJUDICE IMPORTANT (DNSH - DOES NOT SIGNIFICANTLY HARM)								CATÉGORIE (ACTIVITÉ HABILITANTE OU)	CATÉGORIE (ACTIVITÉ TRANSITOIRE)	
				ATTÉNUATION DU CHANGEMENT CLIMATIQUE	ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE	RESSOURCES AQUATIQUES ET MARINES	ÉCONOMIE CIRCULAIRE	POLLUTION	BIODIVERSITÉ ET ÉCOSYSTÈMES	ATTÉNUATION DU CHANGEMENT CLIMATIQUE	ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE	RESSOURCES AQUATIQUES ET MARINES	ÉCONOMIE CIRCULAIRE	POLLUTION	BIODIVERSITÉ ET ÉCOSYSTÈMES	GARANTIES MINIMALES	PART DES OPEX ALIGNÉES SUR LA TAXINOMIE, ANNÉE N			PART DES OPEX ALIGNÉES SUR LA TAXINOMIE, ANNÉE N-1
A. ACTIVITÉS ÉLIGIBLES À LA TAXINOMIE																				
A.1 ACTIVITÉS DURABLES SUR LE PLAN ENVIRONNEMENTAL (ALIGNÉES SUR LA TAXINOMIE)																				
Exploitation de dispositifs de mobilité des personnes, cyclologistique	6.4	1.1	0,5%	100%	0%	0%	0%	0%	0%	s.o.	Oui	s.o.	Oui	s.o.	s.o.	Oui	0,5%	s.o.		
Transport par motos, voitures particulières et véhicules utilitaires légers	6.5	0.3	0.2%	100%	0%	0%	0%	0%	0%	s.o.	Oui	s.o.	Oui	Oui	s.o.	Oui	0.2%	s.o.		
Infrastructures favorables aux transports routiers et aux transports publics à faible intensité de carbone	6.15	1.1	0.5%	100%	0%	0%	0%	0%	0%	n.a	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	0.5%	s.o.	E	
OPEX DES ACTIVITÉS DURABLES SUR LE PLAN ENVIRONNEMENTAL (ALIGNÉES SUR LA TAXINOMIE (A.1))		2.5	1.2%	100%	0%	0%	0%	0%	0%								1.2%	S.O.		
A.2 ACTIVITÉS ÉLIGIBLES À LA TAXINOMIE MAIS NON DURABLES SUR LE PLAN ENVIRONNEMENTAL (NON ALIGNÉES SUR LA TAXINOMIE)																				
Exploitation de dispositifs de mobilité des personnes, cyclologistique	6.4	0.0	0,0%																	
Transport par motos, voitures particulières et véhicules utilitaires légers	6.5	37.7	18.4%																	
Transport routier de fret	6.6	1.4	0.7%																	
OPEX DES ACTIVITÉS ÉLIGIBLES À LA TAXINOMIE MAIS NON DURABLES SUR LE PLAN ENVIRONNEMENTAL (ACTIVITÉS NON ALIGNÉES SUR LA TAXINOMIE (A.2))		39.0	19.1%																	
TOTAL (A.1 + A.2)		41.6	20.3%																	
B. ACTIVITÉS NON ÉLIGIBLES À LA TAXINOMIE																				
OpEx des activités non éligibles à la taxinomie (B)		163.2	79.7%																	
TOTAL (A + B)		204.8	100,0%																	

Numérateur

Le numérateur inclut : (i) les charges d'exploitation liées aux activités éligibles et alignées à la Taxonomie énumérées à la section 4.3 ci-dessus et (ii) les charges d'exploitation liées aux dépenses relatives à d'autres activités économiques éligibles et alignées à la Taxonomie, conformément à la section 1.1.3.2 de l'Annexe I de l'Acte délégué Disclosure.

Il convient toutefois de noter que le concept de charges d'exploitation dans la Taxonomie de l'UE suit la définition limitée de la notion financière ordinaire des charges d'exploitation. Selon la section 1.1.3.1 de l'annexe I de l'Acte délégué Disclosure, les dépenses pouvant être

considérées comme faisant partie du KPI des charges d'exploitation sont les coûts directs non capitalisés émanant de la recherche et du développement, des mesures de rénovation des bâtiments, des contrats de location à court terme, de l'entretien et des réparations, et des autres dépenses journalières pour l'entretien des immobilisations corporelles.

Parmi ces concepts, bpost a pu identifier les locations à court terme et les dépenses d'entretien et de réparation (respectivement sous les comptes bpost "loyer et frais de location" et "entretien et réparations").

Le total des charges d'exploitation "limitées" éligibles à la Taxonomie et alignées sur celle-ci est principalement calculé sur la base des activités économiques suivantes qui répondent à la définition réduite susmentionnée :

- 6.4. Exploitation de dispositifs de mobilité des personnes, cyclologique
- 6.5. Transport par motos, voitures particulières et véhicules utilitaires légers
- 6.6. Transport routier de fret
- 6.15. Infrastructures favorables aux transports routiers et aux transports publics à faible intensité de carbone

Dénominateur

Le dénominateur est les charges d'exploitation pour l'exercice financier 2022 exclusivement : lié aux montants totaux de la catégorie "loyer et frais de location" et "entretien et réparations".

7. Valeur sociale



34.509

**nombre de
collaborateurs**

37%

**femmes aux postes
à responsabilité**

117

**nationalités
représentées dans
l'ensemble du groupe**

8,9%

**diminution du taux
d'accidents**

>600

**personnes très éloignées
du marché du travail,
formées à un emploi
grâce à bpost boost**

Chez bpost, nous pensons qu'il est essentiel d'impliquer l'ensemble de nos collaboratrices et collaborateurs dans notre mission qui vise à faire partie intégrante de la vie quotidienne de nos clients. Nous apprécions le large éventail d'aptitudes, les compétences et la loyauté de nos membres du personnel et reconnaissons que nos effectifs sont la clé du succès de bpostgroup.

2022 fut la troisième année consécutive au cours de laquelle la pandémie de COVID-19 a eu un impact majeur sur le bien-être et les activités opérationnelles, le premier trimestre ayant été particulièrement affecté. Fort heureusement, le reste de l'année le fut moins et nous avons profité de l'occasion pour nous remettre sur les rails avec une politique de bien-être plus normalisée.

Il est de notre devoir de fournir à l'ensemble des collaboratrices et collaborateurs la meilleure culture d'entreprise, en garantissant de bonnes conditions de travail, un comportement éthique, la santé, la sécurité et le bien-être au travail. Pour ce faire, nous prenons diverses mesures au sein des différents pays, entreprises et unités opérationnelles en vue de renforcer et d'ancrer ce processus de façonnage culturel. Nous considérons que chaque collaboratrice et chaque collaborateur fait partie de la famille étendue de bpostgroup, qui compte plus de 34.000 membres à travers le monde, issus d'horizons très divers.

“Être une référence en matière de durabilité sociale sur tous les marchés où nous opérons.”

Notre ambition

bpostgroup ambitionne d'être une référence en matière de durabilité sociale sur tous les marchés où nous opérons, en mettant l'accent sur trois domaines importants où bpostgroup peut avoir un impact significatif :

- **La santé et la sécurité de nos effectifs avant tout** : devenir un employeur de choix en créant un environnement favorable à la sécurité physique et au bien-être mental.
- **Être un levier de carrière pour nos membres du personnel** : être un levier de carrière, en particulier pour la main-d'œuvre peu qualifiée, en proposant un emploi de qualité élevée et des programmes de perfectionnement et de requalification, tout en créant des parcours de carrière au sein ou en dehors de bpost.
- **Défendre la diversité, l'équité et l'inclusion au sein du groupe** : être un employeur garantissant l'inclusion et l'égalité des chances où toutes les personnes, quels que soient leur origine ethnique, leur milieu social, leur religion, leur genre, leur âge, leur capacité ou leur handicap, qu'il soit visible ou non, se sentent les bienvenues et soient valorisées.

7.1 La santé et la sécurité de nos effectifs avant tout

Avancées dans la réalisation de nos objectifs

AMBITION	OBJECTIF 2025 ¹	AVANCÉES DANS LA RÉALISATION DES OBJECTIFS EN 2022	RÉALISATIONS 2022	REGARD PORTÉ VERS L'AVANT
Devenir un employeur de choix en créant un environnement qui favorise la sécurité physique et le bien-être mental.	<ul style="list-style-type: none"> • Réduction de 14% du nombre d'accidents. • Réduction de l'absentéisme à 6,9%. 	<ul style="list-style-type: none"> • Réduction de 8,9% des accidents par rapport au niveau de référence de 2019. • L'absentéisme augmente en raison de la COVID-19 et affiche une tendance générale à la hausse sur le marché. 	<ul style="list-style-type: none"> • Programme de prévention des agressions verbales étendu aux opérations postales • Exercice d'analyse de données en matière d'absentéisme • Poursuite du développement d'un Baromètre des performances de sécurité • Programme de bien-être mental pour les managers opérationnels 	<ul style="list-style-type: none"> • Poursuite du renforcement de la sécurité grâce à une nouvelle façon de travailler, programme de formation des formateurs et plans d'action d'intégration • Déploiement d'un programme de bien-être mental

Résumé des performances²

INDICATEUR	UNITÉ	BPOST			BPOSTGROUP ²
		2019	2021	2022	2022
KPI – Absentéisme des collaborateurs	%	7,96	8,33	9,51	6,64
KPI – Taux de fréquence des collaborateurs	Accidents par 1.000.000 heures travaillées	27,14	27,59	24,65	21,49
Degré de gravité pour les collaborateurs	Journées perdues par 1.000 heures travaillées	0,84	0,89	0,77	0,58
Journées perdues des collaborateurs	Jours	29.205	31.200	27.641	29.002
Accidents du travail parmi les collaborateurs	Nombre	949	1.054	890	1.120
Nombre total de cas de décès parmi les collaborateurs	Nombre	2	1	2	2

Depuis 2020, les niveaux d'absentéisme sont en hausse, une tendance qui s'est poursuivie tout au long de 2022. La COVID-19 a continué d'impacter les niveaux d'absentéisme de bpost, notamment en début d'année, en raison du pic dû au variant Omicron. La fin d'année a, quant à elle, été marquée par un nombre particulièrement élevé d'infections virales et d'autres maladies saisonnières, assorties d'un moindre intérêt pour les campagnes de vaccination préventive, notamment contre la COVID-19 et la grippe.

¹ Ces objectifs sont spécifiques à bpost.

² Les chiffres liés à la santé et à la sécurité à l'échelle du groupe sont divulgués pour la première fois, en raison des défis liés à la consolidation des différentes définitions locales de la santé et de la sécurité dans nos opérations à l'échelle mondiale. L'historique chiffré de bpost est repris à l'annexe "États financiers non consolidés".

Outre la maladie physique, les recherches en Belgique relèvent une tendance à la hausse du nombre de collaborateurs atteints de troubles psychosociaux, ce qui se reflète également dans les données de l'entreprise. En outre, le cadre social plus large joue un rôle important dans l'augmentation du taux d'absentéisme, 2022 ayant été émaillée de crises économiques et sociales.

L'intensité relativement faible de la pandémie de COVID-19 nous a permis de nous refocaliser davantage sur un comportement de travail sûr. Cela s'est traduit par des indicateurs de performances de sécurité considérablement améliorés, en particulier au cours des trois premiers trimestres de l'année. Les incidents de sécurité les plus fréquents dans notre entreprise sont les glissades, les chutes ou l'utilisation inappropriée des véhicules. Pour limiter les risques d'accident et les problèmes de santé, nous effectuons régulièrement des analyses des risques. Les risques ainsi identifiés et les mesures à prendre sont communiqués au sein de l'entreprise.

Ce qui peut être réalisé par ce type de focalisation est corroboré par l'entité américaine de bpostgroup, Radial US, qui a affiché des résultats 80% meilleurs que la moyenne nationale américaine en termes de taux de blessures. Radial US a intégré des pratiques d'amélioration continue dans des programmes de sécurité et a organisé des événements Kaizen spécifiques à la sécurité pour améliorer les pratiques et les procédures à travers le réseau. Radial s'est améliorée dans toutes les catégories d'indicateurs avancés pour la prévention des blessures (observations de sécurité basées sur le comportement, présence au comité de sécurité et signalement des accidents évités de justesse) par rapport à l'année précédente.

Initiatives clés de 2022

Registre de sécurité et Baromètre des performances de sécurité

Nous avons mis en œuvre plusieurs initiatives en matière de santé et de sécurité, toutes couronnées de succès. Citons notamment la création d'un espace dédié à la sécurité sur le lieu de travail, l'incitation des collaboratrices et collaborateurs à signaler tout type d'incident en rapport avec la sécurité, ainsi que l'organisation de campagnes de communication sur la sécurité. Un registre de sécurité permet également de suivre les contrôles de sécurité de façon structurée. Nous pouvons ensuite en tirer des enseignements importants qui sont alors communiqués aux membres du personnel.

Le "Baromètre des performances de sécurité" (Safety Performance Barometer) est un instrument de bien-être amélioré qui mesure les performances en matière de sécurité et met fortement l'accent sur les principaux indicateurs de sécurité. Il fonctionne en consolidant les indicateurs de performances de sécurité existants, grâce auxquels nous obtenons un aperçu des performances de sécurité globales d'une région. Cela permet de prioriser la zone où le besoin est le plus criant, et pour quels aspects. Le Baromètre des performances de sécurité est associé au Registre de sécurité de bpost. Lancé pour la première fois en 2019, il est désormais pleinement intégré aux processus de suivi des performances du management.

Jeux de sécurité (Safety Games)

En 2022, nous avons formé nos collaboratrices et collaborateurs à la sécurité par le biais de la "ludification" : Une application leur envoie deux questions par jour sur la santé et la sécurité, de façon à rafraîchir leurs connaissances. Il y a au total cinquante questions, qui varient selon les saisons. Pour chaque bonne réponse, le joueur remporte dix timbres. Outre dans la Distribution du courrier, le concept Safety Games est maintenant appliqué au sein de notre unité Logistique.



Bien-être psychosocial de notre personnel

Chez bpost, nous souhaitons également nous assurer que nos collaboratrices et collaborateurs restent en bonne santé, en incluant des aspects tant psychosociaux que physiques. Notre système "Surveillance de la santé" prévoit des examens médicaux obligatoires pour tout le personnel postal de bpost. Pour mesurer le bien-être psychosocial des membres du personnel, nous sondons leur niveau d'enthousiasme. Outre notre programme d'aide aux collaboratrices et collaborateurs, des psychologues externes sont disponibles en cas de problèmes personnels plus complexes. Une ligne téléphonique confidentielle est également disponible pour les collaboratrices et collaborateurs 24h/24, 7j/7. Ces outils seront déployés à l'échelle mondiale dans un avenir proche.

Mental Health and Wellness Employee Resource Group (ERG)

En octobre 2022, pour le mois de la sensibilisation à la santé mentale, Radial US a lancé un deuxième groupe de ressources dédié à ce thème pour son personnel. Tout le monde a droit à la santé mentale et au bien-être, et la mission de Radial US est de fournir des services qui favorisent la santé mentale et le bien-être, stimulent l'autorégulation et écartent la stigmatisation en matière de santé mentale, en initiant un mouvement positif pour l'expression et la prise de contact.

7.2 Être un levier de carrière pour nos collaboratrices et collaborateurs

Avancées dans la réalisation de nos objectifs

Ces progrès dans la réalisation des objectifs s'expriment à travers bpostgroup, comme on peut le constater en comparant les réalisations passées avec les ambitions pour l'avenir :

AMBITION	OBJECTIF 2025	AVANCÉES DANS LA RÉALISATION DES OBJECTIFS EN 2022	RÉALISATIONS 2022	REGARD PORTÉ VERS L'AVENIR
Être un levier de carrière, en particulier pour la main-d'œuvre peu qualifiée, en offrant un emploi de qualité élevée et des programmes de perfectionnement et de reconversion, tout en créant des parcours de carrière au sein ou à l'extérieur de bpost.	<ul style="list-style-type: none"> Être reconnu comme un "excellent employeur" Obtenir le meilleur taux d'enthousiasme des collaborateurs du secteur. Développer des trajets de perfectionnement et de reconversion pour les collaboratrices et collaborateurs de bpost afin de soutenir la mobilité interne. 	<ul style="list-style-type: none"> Radial US et Landmark Global US enregistrent des résultats bien supérieurs à la référence américaine en matière d'enthousiasme des collaborateurs. Augmentation de 17,8% des heures de formation des collaborateurs par ETP, par rapport à la référence de 2019. 	<ul style="list-style-type: none"> Pour la première fois, nous avons aligné le sondage portant sur l'enthousiasme des collaboratrices et collaborateurs "My Voice" à travers bpostgroup. En 2022, bpost a permis à 80 collaboratrices et collaborateurs de devenir chauffeurs de camions. Depuis le début, bpost boost aura formé et guidé plus de 600 chômeurs vers un emploi par le biais de canaux non traditionnels. Dynagroup a inauguré une académie de formation et un centre d'expérience mettant l'accent sur les compétences générales requises pour la formation des clients. 	<ul style="list-style-type: none"> Pilote du nouveau programme d'orientation à l'embauche et d'intégration, et expansion des groupes de ressources pour les membres du personnel afin d'accroître l'enthousiasme et la rétention du personnel chez Radial US. Déploiement du plan d'action d'enthousiasme des collaborateurs et du programme d'apprentissage en ligne basé sur les résultats nationaux de l'enquête My Voice à travers bpostgroup.

Résumé des performances

INDICATEUR	UNITÉ	2019 (BASE)	2021	2022
KPI – Enthousiasme des collaborateurs ⁴	%	n/a	n/a	39,5
FORMATION ET DÉVELOPPEMENT DES COLLABORATEURS				
KPI – Total des heures de formation par ETP	heures	32,8	29,8	38,5
ROTATION DU PERSONNEL				
Rotation totale du personnel parmi les collaborateurs internes	%	15,7	19,0	16,3
Rotation volontaire du personnel parmi les collaborateurs internes	%	4,5	10,5	10,2
RECRUTEMENT DE NOUVEAUX COLLABORATEURS				
Total de nouveaux collaborateurs recrutés ⁵	Nombre	-	-	4.319

Chez bpostgroup, les opinions et le feed-back de nos collaboratrices et collaborateurs sont grandement valorisés, notre personnel étant en effet le moteur de l'entreprise. Pour la première fois, nous avons aligné l'enquête sur l'enthousiasme des collaborateurs "My Voice" dans l'ensemble du groupe afin de mieux comprendre la façon dont se sentent et prestent les collaboratrices et collaborateurs au sein de l'entreprise. L'enquête est menée sur une base semestrielle, avec de fréquentes vérifications intermédiaires, et les résultats sont comparés à la référence en fonction de la région et du secteur. Les scores de satisfaction des collaboratrices et collaborateurs varient selon les régions et les équipes locales travaillent sur des plans de développement visant à consolider nos points forts et à saisir nos opportunités de développement.

Il ressort des résultats que dans l'ensemble, les personnes interrogées sont satisfaites de leur emploi et fières de travailler pour bpostgroup. Les filiales américaines Radial et Landmark Global Inc., ainsi qu'Asian Landmark Global (APAC), enregistrent des résultats bien supérieurs aux références régionales. Au sein des entités européennes, les personnes interrogées perçoivent leur travail comme significatif et s'y sentent en sécurité. Les résultats indiquent également un faible risque de rétention. Cela étant, il est possible d'améliorer les scores d'enthousiasme des collaborateurs européens que nous traitons régulièrement lors de nos prises de pouls grâce à la mise à l'échelle de programmes de mobilité, et à l'augmentation des formations des collaboratrices et collaborateurs.

⁴ Nouveau KPI à l'échelle du groupe depuis 2022. Les scores des données historiques sur l'enthousiasme des collaborateurs sont disponibles pour bpost dans le rapport annuel de 2021.

Nous relevons une tendance positive dans la rotation de personnel au sein de bpostgroup, qui a diminué de 14% par rapport à l'année dernière. Au cours de 2022, des efforts ont été consentis pour améliorer l'enthousiasme et la rétention de personnel grâce au déploiement de plans d'action, de programmes de mentorat et de nouveaux programmes d'orientation à l'embauche et d'intégration, détaillés dans les réalisations principales ci-dessous.

Initiatives clés de 2022

Soutenir les membres du personnel enthousiastes

Bon nombre de collaboratrices et collaborateurs font du bénévolat pour des organisations caritatives qui offrent un excellent service et génèrent une grande valeur pour la société. bpost est ravie d'encourager cet enthousiasme par le biais de Star4U, un programme de financement qui récompense les initiatives conformes aux valeurs du groupe. Un jury composé de trois collaborateurs de bpost, assistés de trois experts externes, sélectionne les candidatures et décide du soutien financier qui sera octroyé. Depuis le lancement de Star4U en 2010, bpost a soutenu 1.158 projets et a fait plus de 955.000 EUR de dons. En 2022, Star4U a fait don de près de 85.000 EUR pour plus de 104 projets sélectionnés.

La plus grande équipe de Belgique

Le succès flamboyant de l'e-commerce a eu un impact direct sur les volumes de colis, en particulier durant le pic de fin d'année. Entre le Black Friday et le Nouvel An, bpost a livré quelque 11 millions de colis, dont pas moins de 622.000 rien que le 1er décembre. Cela ne nous a posé aucun problème, car les collaboratrices et collaborateurs de bpost forment "la plus grande équipe de Belgique" ! Afin de veiller à la gestion de ces volumes colossaux, 650 collègues des bureaux ont retroussé leurs manches pour aider à la collecte, à la saisie, au tri et à la livraison du courrier et des colis.

bpost boost

"bpost boost" a été lancé en 2020 dans le but d'aider les demandeurs d'emploi à accéder au marché du travail, à réaliser leur potentiel et à développer les compétences nécessaires pour débiter leur carrière. Le premier objectif est de les aider à faire leurs premiers pas chez bpost, mais l'entreprise prend son rôle sociétal au sérieux et admet qu'il est important d'enseigner des compétences générales qui puissent également être utilisées *en dehors* de bpost.

Les premiers projets de bpost boost ont été Dual Learning, Formation en Alternance (FALT) et PFI, et en 2022, 89 candidats ont commencé dans l'un de ces programmes :

- **Dual Learning /FALT** est un programme destiné aux personnes sans emploi bénéficiant de peu d'opportunités sur le marché du travail par manque de compétences et de formation. Le programme permet aux participants de combiner un apprentissage en salle de classe pour décrocher leur diplôme d'études secondaires, des cours de conduite pour obtenir leur permis de conduire et un stage chez bpost au sein de Sorting et Distribution. Au terme d'un parcours réussi, les candidats reçoivent un contrat en tant que collaborateur Mail chez bpost.
- **IBO (Individuele Beroeps Opleiding in Flanders) ou PFI (Plan Formation-Insertion en Wallonie)** sont des programmes de formation destinés aux demandeurs d'emploi inscrits au VDAB ou au Forem. Au cours d'un parcours IBO, qui dure généralement entre 4 et 13 semaines, ils suivent une formation "sur le tas" pour être collaborateur Mail ou conducteur de camion, après quoi un contrat leur est proposé. Les programmes IBO sont également disponibles pour les candidats qui n'ont qu'un niveau de base en néerlandais, bénéficiant alors de l'aide d'un coach linguistique durant la période de l'IBO.

FutureMe

De puis 2012 bpost applique son programme "Future me". Il offre aux collaboratrices et collaborateurs qui ne possèdent pas encore le diplôme d'études secondaires la possibilité de le décrocher via bpost. Être titulaire d'un diplôme, cela peut leur ouvrir des portes et leur offrir la possibilité d'accéder à un nouvel emploi, notamment dans le Retail. Certains poursuivent des études et, surtout, ce programme renforce la confiance en soi. bpost organise cette formation en étroite coopération avec les centres de formation pour adultes, prend financièrement en charge la formation et offre un soutien avec une option de coaching de carrière après l'obtention du diplôme. Le programme combine un nombre limité de sessions en classe avec une formation en distanciel via une plateforme en ligne, ce qui permet aux apprenants d'organiser leur temps en toute flexibilité. En 2022, cinquante collaboratrices et collaborateurs ont entamé ce trajet les menant vers leur avenir.

Language Factory

Nous avons besoin des langues pour communiquer avec les clients et les collègues, pour comprendre les séances d'information en matière de sécurité et les instructions de travail, ainsi que pour donner et recevoir du feedback et des évaluations. Une bonne compréhension de la langue locale ouvre des portes, mais pour certaines populations, la langue constitue également l'un des plus grands obstacles. Avec Language Factory, bpost boost répond aux besoins linguistiques des collaborateurs et des nouveaux candidats en proposant des cours de langue et du coaching linguistique. La simplification des documents afin de les rendre compréhensibles pour les collaborateurs ayant une connaissance limitée de la langue locale fait également partie de Language Factory, qui fournit toutes sortes d'outils pour soutenir les collaborateurs et le management.

DynaGroup Training Academy et Experience Centers

En 2022, DynaGroup a investi dans la poursuite du développement des installations de formation, en les transformant en Experience Centers. Chaque dépôt Dynalogic peut désormais utiliser ces installations de formation ultramodernes. L'accent est mis à la fois sur les compétences générales requises pour une expérience client parfaite, ainsi que sur les compétences plus poussées, comme l'installation d'une machine à laver ou l'assemblage d'un lit d'hôpital sur le site d'un client.

Le programme de développement TalentWheel

TalentWheel est le programme global de formation et de développement des talents au sein de DynaGroup. Chaque collaboratrice ou collaborateur a un talent propre et Dyna nourrit la passion d'en faire des fans : "Nous croyons fermement que nos collaboratrices et collaborateurs font la différence au quotidien ! La création de ce cadre nous aide à développer nos valeurs Dyna et à fournir à nos collaboratrices et collaborateurs les programmes nécessaires pour évoluer continuellement dans leur carrière au sein de Dyna."

Young bpost

En tant qu'initiative ascendante, interfonctionnelle et indépendante, Young bpost vise à être une voix de responsabilisation pour la plus jeune génération de notre entreprise. Nous soutenons l'attraction et la rétention des jeunes et facilitons la création de réseaux transversaux, tout en élargissant les horizons de nos membres sur des thèmes au sein et en dehors de bpost.



7.3 Défendre la diversité, l'équité et l'inclusion au sein du groupe

Avancées dans la réalisation de nos objectifs

AMBITION	OBJECTIF 2025	AVANCÉES DANS LA RÉALISATION DES OBJECTIFS EN 2022	RÉALISATIONS 2022	REGARD PORTÉ VERS L'AVENIR
Être un employeur de l'inclusion et de l'égalité des chances où toutes les personnes, quels que soient leur origine ethnique, leur milieu social, leur religion, leur genre, leur âge ou leur handicap, qu'il soit visible ou non, se sentent les bienvenues et soient valorisées.	Augmentation du taux de représentation des femmes aux postes à responsabilité à 45% à l'horizon 2025.	<ul style="list-style-type: none"> Augmentation de 6,2% du nombre de femmes aux postes à responsabilité chez bpost. Dans l'ensemble, le pourcentage de femmes aux postes à responsabilité est de 37%. 	<ul style="list-style-type: none"> Déploiement de la campagne "100% respect" au sein du groupe (en 19 langues). Mise en place de formations DE&I pour le management. Événements et communautés pour promouvoir la représentation des femmes (XandY, WIN). Publication d'une nouvelle politique de groupe en matière de DE&I "tolérance zéro pour les comportements inappropriés". 	<ul style="list-style-type: none"> bpost devient membre du réseau interentreprises open@work. Programme de mentorat chez Radial US : Équipe Learning & Development pour améliorer la gestion de la relève et l'épanouissement professionnel au sein de la population féminine.

Résumé des performances

INDICATEUR	UNITÉ	2019 (BASE)	2021	2022
KPI – Proportion de femmes occupant un poste à responsabilité ⁶	%	37,8	38,5	37,0
Proportion de femmes au niveau exécutif du groupe ⁷	%	28,6	16,7	28,6
Proportion de collaboratrices	%	35,7	34,9	34,5
Nombre total de nationalités (de collaborateurs) représentées sur le lieu de travail	Nombre	-	-	117

⁶ Les données historiques concernant les femmes aux postes à responsabilité et les femmes au niveau exécutif du groupe ont été corrigées. Par le passé, la proportion de femmes au niveau exécutif était représentative du "top management" à chaque niveau de filiale. Afin d'éviter toute confusion, le niveau exécutif est désormais défini comme l'Executive Committee (ExCo) du groupe, comme indiqué dans notre gouvernance de la direction.

⁷ Nouvelle mesure

La diversité est un fait. L'inclusion est notre choix. Chez bpostgroup, nous avons l'ambition d'être un employeur garantissant l'égalité des chances au moyen d'une culture participative, où toutes les personnes, quels que soient leur origine ethnique, leur milieu social, leur religion, leur genre, leur âge ou leur handicap, qu'il soit visible ou non, se sentent les bienvenues et soient valorisées.

Nous comptons plus de 34.000 collaboratrices et collaborateurs à travers le monde, soit 117 nationalités, qui mettent chaque jour leur savoir-faire au service de nos clients et de notre entreprise. Nous mettons tout en œuvre pour créer un environnement où chacun puisse être lui-même, respecté et apprécié pour ses compétences.

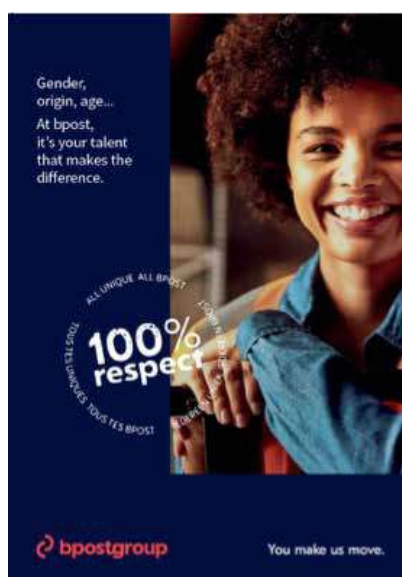
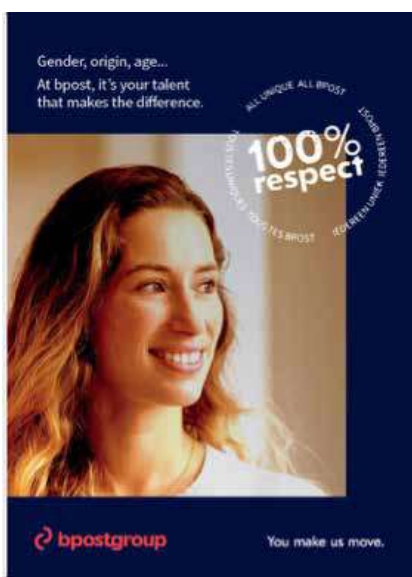
Nous pouvons nous prévaloir d'être sur la bonne voie dans la réalisation de l'objectif de 45 % de femmes aux postes de management en Belgique. Il y a toutefois encore une marge d'amélioration pour la représentation des femmes aux postes à responsabilité au sein du groupe. Nous continuons d'investir dans des initiatives, telles que le Women's Initiative Network (WIN) et "Women at Sorting", et dans l'élargissement d'un certain nombre d'initiatives en faveur des personnes LGBTQI+ et des personnes handicapées, décrites ci-dessous.

Initiatives clés de 2022

100% respect, Tous uniques, Tous bpostgroup

Dans la mesure où les collaboratrices et collaborateurs enthousiastes et dévoués sont les moteurs du succès de l'entreprise, nous nous efforçons d'instaurer une culture respectueuse à l'égard des personnes enthousiastes et dévouées. La campagne "100% Respect" a été lancée en 2022 dans cet état d'esprit. L'inclusion s'est traduite par "All unique, all bpost", un slogan concrétisé grâce à divers ateliers, groupes de discussion et campagnes de communication et de sensibilisation déployés dans toutes les entités de bpostgroup en Europe, en Asie et en Amérique du Nord.

Chez Landmark Global US, les membres du personnel ont imprimé des cartes du monde à afficher dans tous les entrepôts et ont été invités à y épingler leur pays ou région d'origine, moyen tangible de montrer à quel point nous sommes diversifiés au sein de notre effectif et de susciter des conversations sur la diversité.



Women at Sorting – Approche 100% respect

Soutenue par une équipe pluridisciplinaire et le service psychosocial, la direction de nos installations de tri a dressé un plan d'action ciblé par étapes pour encourager l'inclusion et le respect des femmes dans les centres de tri. En 2022, un plan d'action a été déployé avec le lancement de "All unique, all bpost" recentré sur le sexisme, la sensibilisation et la formation par le responsable de la diversité et de l'inclusion, et conseiller en prévention psychosociale.





Initiative XandY

XandY est une communauté de gestionnaires de bpost visant à stimuler la diversité, l'équité et l'inclusion, et à permettre aux femmes d'accéder aux postes à responsabilité. Le réseau rassemble une communauté de collègues femmes, hommes et non-binaires dans l'entreprise. L'objectif en est la connexion, l'inspiration et l'épanouissement des managers femmes avec le soutien d'hommes et de membres du Conseil d'Administration et de l'ExCo. Deux événements se sont tenus en 2022 et ont recueilli un franc succès.

Women's Initiative Network (WIN)

En 2022, Radial US a accueilli virtuellement la conférence annuelle Women's Initiative Network. Avec une centaine de participantes et participants, nous nous sommes associés à Lumiere Sciences pour découvrir les sept rôles de leadership au sein d'une organisation, y compris ceux qui établissent des stratégies à long terme et ceux qui acquièrent des informations pour valider la crédibilité organisationnelle, parmi bon nombre d'autres rôles !

Fondée en 2014, la WIN a pour principale mission d'autonomiser tous les membres en route vers le succès en leur fournissant compétences et ressources pour devenir des leaders d'opinion mondiaux.

Pride2b

Chez bpostgroup, nous imaginons un lieu de travail harmonieux où les collaboratrices et collaborateurs sont accueillis et respectés tels qu'ils et elles sont. Leurs différences reflètent nos clients et la société dans laquelle nous opérons, et nous considérons ces différences comme un atout. Nous veillons à l'égalité de traitement et des chances, la non-discrimination et le respect mutuel. Nous croyons en la force de la diversité et de la culture inclusives. Nous percevons la DE&I comme les fondements de l'appartenance, de l'enthousiasme et du bien-être au travail, et le groupe de travail Pride2bpost se concentre sur l'inclusion des collaboratrices et collaborateurs LGBTQI+. Un audit interne a été mené avec le soutien d'un partenaire expert externe, et des priorités ont été fixées pour les années à venir. bpost est maintenant sur le point de devenir membre du réseau interentreprises open@work.



Initiatives en faveur des personnes handicapées

En 2022, nous avons établi de solides partenariats avec les organisations Diversicom et Emino pour soutenir l'inclusion de collègues handicapés. Divers processus spécifiques ont été mis en place et sont en phase de déploiement.



Formation des gestionnaires du personnel DE&I

En 2022, Radial US a formé plus de 400 gestionnaires du personnel DE&I sur l'ensemble du réseau. Le programme était axé sur l'importance d'identifier les préjugés inconscients sur le lieu de travail, de saisir les différences entre l'équité et l'égalité, et d'instaurer une sécurité psychologique sur le lieu de travail.

De même, en Belgique, les gestionnaires du personnel ont commencé leur parcours de diversité et d'inclusion par une formation mise au point en collaboration avec UNIA.

7.4 En résumé : Valeur sociale chez bpostgroup

La valeur sociale couvre tous les aspects des activités de bpostgroup, dans le cadre desquelles il est fondamental d'être un employeur ayant un impact positif sur la société. Les exemples que nous avons en l'occurrence examinés ne sont que quelques-unes des nombreuses initiatives que nous déployons à l'échelle mondiale au profit de nos collaboratrices et collaborateurs et de la société dans son ensemble. Certains des changements que nous entreprenons prendront du temps à se concrétiser tandis que d'autres sont déjà pleinement opérationnels. Ce qui devrait toutefois être clair, c'est l'enthousiasme indéfectible de bpostgroup en faveur de la valeur sociale, aujourd'hui et demain.

10. Annexes

Glossaire

Abréviations

- **Loi de 1991** : la loi du 21 mars 1991 sur la réforme de certaines entreprises publiques économiques.
- **CSA** : Le code des Sociétés et des Associations
- **BU Belgium** : Les business Unités Mail, Parcels et Retail en Belgique
- **IBPT** : Institut Belge des services Postaux et Télécommunications
- **BNPPF** : BNP Paribas Fortis
- **BU** : Entité opérationnelle
- **B2B** : Business to Business
- **B2C** : Business to Consumer
- **Dépenses en capital** : montant total investi dans les immobilisations corporelles
- **CEO** : Chief Executive Officer (pour faciliter la compréhension, toute référence au « CEO » s'entend comme une référence au CEO ou au CEO *ad interim*)
- **Société** : une société anonyme de droit public constituée et existant en vertu du droit belge, ayant son siège social au Boulevard Anspach 1, 1000 Bruxelles (Belgique) et enregistrée auprès de la Banque-Carrefour des Entreprises sous le numéro 214.596.464 (RPM Bruxelles)
- **Taux de change constant** : Les chiffres, publiés en devise locale, de la période comparable précédente sont convertis en recourant aux taux de change appliqués pour la période actuelle publiée
- **Code de Gouvernance d'Entreprise** : Code de Gouvernance d'Entreprise belge de 2020
- **A&D** : Amortissements et dépréciations
- **EAT** : Earnings after Taxes (résultats après impôts)
- **EBIT** : Earnings Before Interests and Taxes (résultats avant intérêts et impôts)
- **EBITDA** : Earnings Before Interests, Taxes, Depreciation and Amortization (résultats avant intérêts, impôts, dépréciation et amortissement)
- **Taux d'imposition effectif** : Charge d'impôt sur le revenu/bénéfice avant impôt
- **E-Logistics Eurasia** : E-Logistics Europe et Asie
- **E-Logistics N. Am.** : E-Logistics Amérique du Nord
- **ERM** : Enterprise Risk Management
- **ERP** : Enterprise Resource Planning
- **EY** : EY Réviseurs d'Entreprises SRL
- **GES** : Gaz à effet de serre
- **ICT** : Information and Communication Technology (technologies de l'information et de la communication)
- **LTIP** : Long-Term Incentive Plan (plan d'intéressement à long terme)
- **NPS** : Net Promotor Score Taux de recommandation net
- **Opex** : Charges d'exploitation
- **PUDO** : Pick-up and Drop-off point (point de collecte et de dépôt)
- **PVMD** : PVMD Réviseurs d'Entreprises SC
- **BT** : Bilan trimestriel
- **Politique de rémunération** : la politique de rémunération de bpost approuvée par l'Assemblée Générale des Actionnaires du 12 mai 2021
- **SBTi** : Initiative « Science Based Targets »
- **SIEG** : Services d'intérêt économique général
- **VTC** : Valeur totale des Contrats
- **OSU** : obligations du service postal universel

Définitions

Absentéisme

L'absentéisme est le taux d'absence non planifiée des collaborateurs internes en raison d'accidents du travail ou de maladies professionnelles pendant la période de référence. Il se calcule en divisant le nombre total de jours d'absence des collaborateurs au cours de l'année considérée par le nombre d'heures travaillées au cours de cette même année, multiplié par 100.

Compensation des émissions de carbone

Une compensation carbone est une réduction ou une élimination des émissions de dioxyde de carbone ou d'autres gaz à effet de serre destinée à compenser des émissions produites ailleurs. Les compensations se mesurent en tonnes d'équivalent dioxyde de carbone (CO₂eq).

Émissions équivalent CO₂

bpostgroup utilise le Greenhouse Gas Protocol - A Corporate Accounting and Reporting Standard (édition révisée) ainsi que la méthodologie commune de l'UPU (Union postale universelle), de PostEurope et de l'IPC (International Postal Corporation), « GHG Inventory standard for the postal sector last version 2010 standard », pour collecter les données d'activité et calculer les émissions. bpostgroup fournit uniquement un rapport sur les émissions de CO₂. Les émissions de HFC provenant de la réfrigération ou de la climatisation sur site sont négligeables. Les émissions de NH₄, N₂O, PFC ou SF₆ sont négligeables et peu pertinentes en ce qui concerne les activités de bpost. Par conséquent, le programme GES de l'IPC n'a pas inclus ces émissions parmi les émissions à surveiller. La majorité des facteurs de conversion utilisés sont dérivés de l'IPC ou fournis directement par le fournisseur concerné.

bpostgroup établit un reporting concernant le

- Scope 1 : Émissions directement liées à nos activités : principalement les émissions de notre flotte (camions, camionnettes, voitures de société...) et le chauffage de nos bâtiments (gaz naturel et mazout de chauffage).
- Scope 2 : Émissions liées aux achats d'électricité et de chauffage
- Scope 3 : Émissions liées aux déplacements des collaborateurs, transports sous-traités, achats de biens et services, déchets, voyages d'affaires, émissions en amont générées par les achats de carburant

Score d'enthousiasme

L'enthousiasme des collaborateurs est déterminée par un tiers indépendant au moyen d'une enquête portant sur leur enthousiasme. L'enthousiasme des collaborateurs correspond à la mesure dans laquelle leur travail les inspire. Les collaborateurs engagés s'épanouissent dans leur travail, ils en sont fiers et considèrent qu'il a du sens.

Rotation du personnel

Le nombre de collaborateurs internes (en nombre de personnes) ayant quitté l'entité au cours de la période de référence. Le collaborateur en question a quitté l'entité et n'est plus rémunéré par cette dernière. Il se calcule en divisant le nombre total de collaborateurs ayant quitté l'entité au cours de la période de référence (année X) par le nombre moyen de collaborateurs de l'année X et de l'année X-1 multiplié par 100.

Consommation d'énergie

Énergie totale consommée en kWh par les bâtiments et par les activités à l'intérieur des bâtiments, à l'exclusion de la consommation d'énergie pour le transport et la logistique, pendant la période considérée. Il s'agit de l'électricité, du gaz naturel, du mazout de chauffage, du chauffage urbain, du fioul consommé pour les générateurs et du gazole pour les chariots élévateurs.

Taux d'incidence

Le taux d'incidence de blessures correspond au nombre d'accidents du travail pendant l'année considérée par million d'heures travaillées par les employés. C'est un indicateur du niveau de santé et de sécurité sur le lieu de travail. Il se calcule en divisant le nombre d'accidents du travail pendant l'année considérée par le nombre total d'heures travaillées pendant cette même année, multiplié par un million d'heures travaillées.

Journées perdues

Les jours perdus correspondent au nombre de jours d'arrêt de travail dus à des accidents de travail impliquant des collaborateurs, à l'exclusion des jours où le collaborateur n'aurait pas travaillé (week-ends, jours fériés, journées à temps partiel, par exemple).

Nouvelles recrues

Le nombre total de nouvelles recrues est l'effectif total de nouveaux collaborateurs internes pour l'année considérée.

Accidents du travail

Nombre total d'accidents du travail ayant entraîné un arrêt de travail ou un décès au cours de la période considérée.

Nombre total d'heures de formation

Il s'agit du nombre total d'heures de formation reçues par les collaborateurs internes ou le personnel temporaire de l'entité pendant la période considérée. Elles comprennent la formation, l'instruction et/ou l'éducation planifiées pour les collaborateurs ou les intérimaires, payées par l'entité, pendant et en dehors des heures de travail pendant la période considérée. Les formations formelles sont organisées en collaboration avec un formateur (interne ou externe) ou un organisme d'enseignement. Les formations se rapportent directement ou non à l'activité professionnelle et peuvent se dérouler sur site ou hors site.

Rotation volontaire du personnel

La rotation volontaire du personnel correspond au nombre de collaborateurs internes (en nombre de personnes) ayant quitté volontairement l'entité au cours de la période de référence. Le collaborateur en question a quitté l'entité et n'est plus rémunéré par cette dernière. Le nombre déclaré comprend tous les collaborateurs qui quittent volontairement l'organisation, par exemple en démissionnant ou en partant en retraite anticipée. Il se calcule en divisant le nombre total de collaborateurs ayant quitté volontairement l'entité au cours de la période de référence (année X) par le nombre moyen de collaborateurs de l'année X et de l'année X-1 multiplié par 100.

Femmes occupant des postes à responsabilité

Le nombre de collaboratrices internes occupant des postes à responsabilité dans l'entité au 31 décembre. Il s'agit des postes de haute direction, de cadre supérieur, de cadre moyen et de cadre junior.

Degré de gravité

Le degré de gravité est une mesure de sécurité utilisée pour évaluer le degré de criticité ou de gravité des blessures et des maladies au cours d'une période donnée, avec le nombre de jours perdus par accident comme indicateur de gravité. Il se calcule en divisant le nombre total de jours perdus au cours de l'année considérée par le nombre d'heures travaillées au cours de cette même année, multiplié par 1.000 heures travaillées.

Fournisseurs de rang 1

Fournisseurs qui représentent au moins 80% des achats effectués au cours de la période considérée.

Prix et distinctions

bpostgroup s'est vu octroyer les distinctions suivantes pour son approche en matière de développement durable:



bpostgroup est un des 20 membres du BEL[®] ESG, un nouvel indice dans la famille des indices BEL. Euronext a lancé le BEL[®] ESG, un nouvel indice boursier qui identifie et suit des sociétés cotées au sein des indices BEL[®] 20 et BEL[®] Mid et mettant en œuvre les meilleures pratiques environnementales, sociétales et de gouvernance (« ESG »).



La méthodologie d'évaluation EcoVadis permet d'évaluer dans quelle mesure une entreprise a intégré les principes du développement durable/de la responsabilité sociale d'entreprise dans ses activités et son système de gestion. La médaille d'argent d'EcoVadis 2022 (65/100) a été décernée à bpostgroup, qui se place dès lors dans le 90e percentile.



Sustainalytics fournit des recherches, des notations et des données analytiques sur l'environnement, les aspects sociétaux et la gouvernance (ESG) aux investisseurs institutionnels et aux entreprises. bpost a obtenu la notation 'risque faible' et se place ainsi 52e sur 385 dans le classement du secteur.



bpostgroup figure dans l'Ethibel Sustainability Index (ESI) Excellence Europe. L'ESI Excellence Europe recense les actions de 200 entreprises européennes ayant les meilleurs résultats en matière de responsabilité sociale et environnementale. Ce registre est mis à disposition des investisseurs qui souhaitent créer des fonds de placement durables. Chaque entreprise figurant dans ce registre fait régulièrement l'objet d'une analyse approfondie, à la suite de laquelle Forum Ethibel lui attribue une note.



Le CDP (Carbon Disclosure Project) gère le système mondial de divulgation pour les investisseurs, les entreprises, les villes, les états et les régions afin de gérer leur impact environnemental. bpostgroup a obtenu un score B pour le changement climatique en 2022, supérieur au C de la moyenne du secteur pour le transport intermodal et la logistique.



MSCI est un fournisseur de premier plan d'outils et de services d'aide à la décision pour la communauté mondiale des investisseurs. bpost a reçu un score A.



bpost a reçu le label CO2-Neutral[®]. Il constitue la garantie que bpost calcule, réduit et compense son impact climatique aux niveaux local et mondial. Ce label ne peut être obtenu que par des efforts sérieux en faveur du climat et est reconnu par Vinçotte, un organisme de certification international indépendant.



ISS est l'un des principaux fournisseurs de solutions de gouvernance d'entreprise et d'investissement responsable, d'informations sur les marchés, de services de fonds, d'événements et de contenu éditorial pour les investisseurs institutionnels et les entreprises, dans le monde entier. bpost a obtenu la note - 3 - pour le pilier Environnement, un 4 pour le pilier Social et un 5 pour le pilier Gouvernance.

À propos de nos états non financiers consolidés

Les états non financiers consolidés du présent rapport sont structurés selon les thèmes que nous jugeons pertinents. bpostgroup a fourni les informations citées dans cet index du contenu GRI pour la période du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2022 en se référant aux normes GRI. L'index du contenu GRI est disponible dans l'annexe : Index du contenu GRI.

Périmètre et limites

Les informations utilisées pour ces états non financiers consolidés, collectées auprès de nos business Unités mondiales, reposent sur les informations disponibles dans le cadre du reporting interne. Sauf indication contraire, les informations concernent l'année civile 2022 et couvrent toutes les activités de bpost, y compris celles de ses filiales.

La liste complète des filiales de bpost figure dans les états financiers consolidés de bpost. Nous définissons une filiale comme une entité dans laquelle bpost détient plus de 50% des actions et qui est significative en termes de chiffre d'affaires et de personnel. Les filiales prises en compte dans les données faisant l'objet du rapport sont énumérées ci-dessous.

BPOST ENTITIES	OWNERSHIP	SCOPE
bpost SA/NV	100%	Oui
Europrinters	100%	Oui
AMP	100%	Oui
Freight4U	100%	Oui
SPEOS	100%	Oui
DynaGroup (including Leen Menken)	100%	Oui
Landmark Global Inc. North America (including Landmark Trade Services)	100%	Oui
Landmark Global UK	100%	Oui
Landmark Global APAC	100%	Oui
Radial North America	100%	Oui
Radial Europe (Germany, Spain, Italy, Poland, Netherlands, UK)	100%	Oui
Active Ants	75%	Oui
Apple Express	100%	Oui
FDM Warehousing	100%	Oui
IMX France – acquired during 2022 and will be included in the non-financial reporting as of FY 2023.	100%	Non
Aldipress – acquired during 2022 and will be included in the non-financial reporting as of FY 2023.	100%	Non

Les filiales comprises dans le périmètre sont incluses à la date d'acquisition. Si la filiale a été acquise ou vendue en 2022, les données ne portent que sur la période postérieure/antérieure à la date d'acquisition/de vente.

Vérification externe

DNV, un organisme externe, vérifie la qualité des données relatives aux émissions de CO₂ de bpostgroup selon les normes ISO 14064. Par ailleurs, AIB Vinçotte a décerné à bpost la certification ISO 14001 pour ses sites stratégiques en Belgique. bpost s'attèle à formaliser davantage le processus et l'outil de reporting des données des filiales de bpost avant de soumettre l'ensemble de son reporting de Développement durable pour vérification externe.

Pour de plus amples informations sur notre gouvernance, nos récompenses et nos partenariats en matière de Développement durable, nous renvoyons à notre site web.

Références à des documents externes

Concernant notre Gouvernance en matière de développement durable, veuillez consulter la [section](#) suivante sur notre site web.

Pour en savoir plus sur la façon dont nous nous engageons auprès de nos parties prenantes, veuillez consulter la [section](#) suivante sur notre site web.

Le rapport annuel 2022 de bpostgroup a été préparé en conformité avec les normes GRI. Notre évaluation de l'importance relative et l'index du contenu GRI de ce rapport sont disponibles dans les annexes Index du contenu GRI et Matérialité et dialogue entre les parties prenantes de ce rapport, ainsi que sur notre [site web](#).

Pour connaître les prix et partenariats de bpost, veuillez consulter l'annexe Labels et distinctions et la [section](#) suivante sur notre site web.

Évaluation de la Matérialité et Implication des parties prenantes

En raison de l'attention croissante que lui portent les autorités, les marchés financiers, les clients, les consommateurs et les collaborateurs, la durabilité économique, sociale et écologique est un impératif majeur pour bpostgroup. Nous nous efforçons de créer de la valeur pour toutes les parties prenantes et aspirons à comprendre et à agir sur les sujets pertinents pour notre entreprise et nos parties prenantes.

Une évaluation indépendante de la matérialité a été réalisée en 2021 afin d'identifier les impacts ESG réels et potentiels de bpostgroup et de hiérarchiser les enjeux les plus pertinents pour nos parties prenantes et nos activités commerciales. En 2022, nous avons réalisé un examen annuel de la matérialité dans le cadre du lancement de la nouvelle stratégie de bpostgroup en matière de développement durable. Cet examen nous a permis de nous assurer que notre stratégie est axée sur les bons domaines, afin d'évaluer l'évolution du paysage du développement durable et d'identifier, comprendre et hiérarchiser les enjeux pertinents pour notre entreprise et nos parties prenantes.

Nous avons appliqué une procédure structurée en quatre phases afin de traiter les enjeux pertinents pour bpostgroup :

Phase 1 : Analyse de contexte : L'évaluation de la matérialité a débuté par une analyse contextuelle du paysage économique au sein duquel opère bpostgroup. Au cours de cette analyse de contexte, un examen par les pairs dans le domaine des évaluations et de la communication de la matérialité a été effectué. Une liste étendue de sujets importants a ensuite été établie, sur la base des normes de la Global Reporting Initiative, des lignes directrices ISO 26000 et d'autres cadres de durabilité communément acceptés. Des entretiens qualitatifs ont été menés avec les membres de l'Executive Committee et d'autres cadres supérieurs de bpostgroup en vue d'identifier les enjeux pertinents potentiels pour bpostgroup.

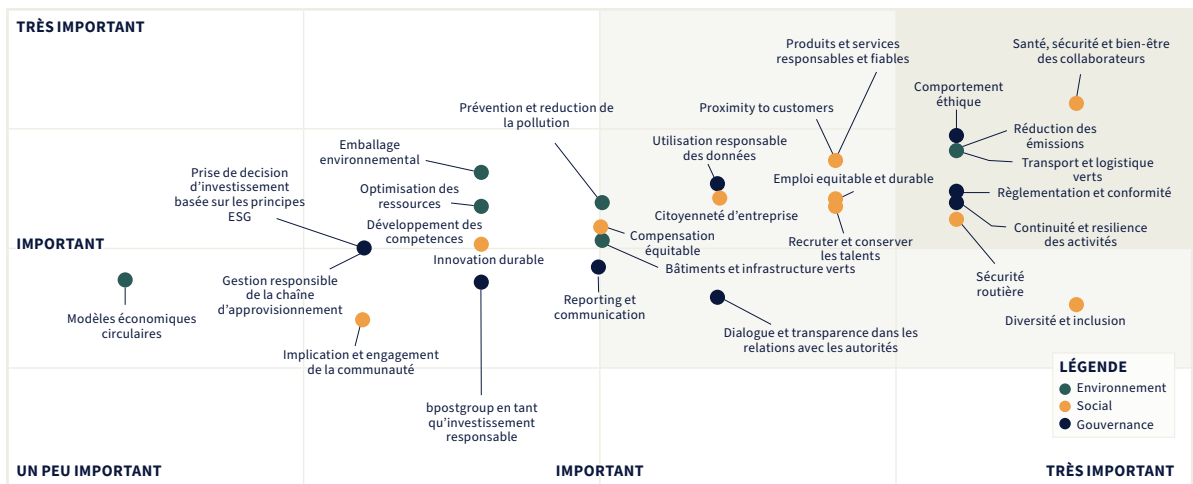
Phase 2 : Implication des parties prenantes : Lors de cette phase, nous avons identifié toutes les parties prenantes pertinentes pour l'exercice de matérialité. En interne, nous avons voulu nous concentrer sur l'Executive Committee et le management, les syndicats de bpost et les collaborateurs par filiale de bpostgroup. Sur le plan externe, les consommateurs, les clients professionnels et le secteur public, les fournisseurs, la communauté financière et la société civile ont été ciblés.

Phase 3 : Collecte et priorisation des thèmes pertinents : Sur la base des informations recueillies lors de l'analyse du contexte, une longue liste de sujets importants et pertinents pour bpostgroup a été réduite à une liste plus gérable de 28 thèmes. Plus de 1.400 parties prenantes issues de 13 pays différents ont pris part à une enquête numérique. Le taux de réponse élevé a montré que nos parties prenantes attachent une grande importance au développement durable et pourquoi il est essentiel pour bpostgroup d'être une référence en matière de durabilité sur tous les marchés où nous opérons. En outre, nous avons organisé des entretiens individuels avec de grands clients de bpostgroup dans le but d'approfondir les réponses recueillies.

Phase 4 : Développement et finalisation des enjeux de matérialité : Toutes les données ont ensuite été regroupées, analysées et traitées, pour aboutir à cinq domaines pertinents où bpostgroup peut avoir un impact significatif. Par la suite, les résultats de l'évaluation de la matérialité ont été intégrés dans la nouvelle mouture de la stratégie de bpostgroup en matière de développement durable, avec des objectifs et des actions spécifiques à court, moyen et long terme.

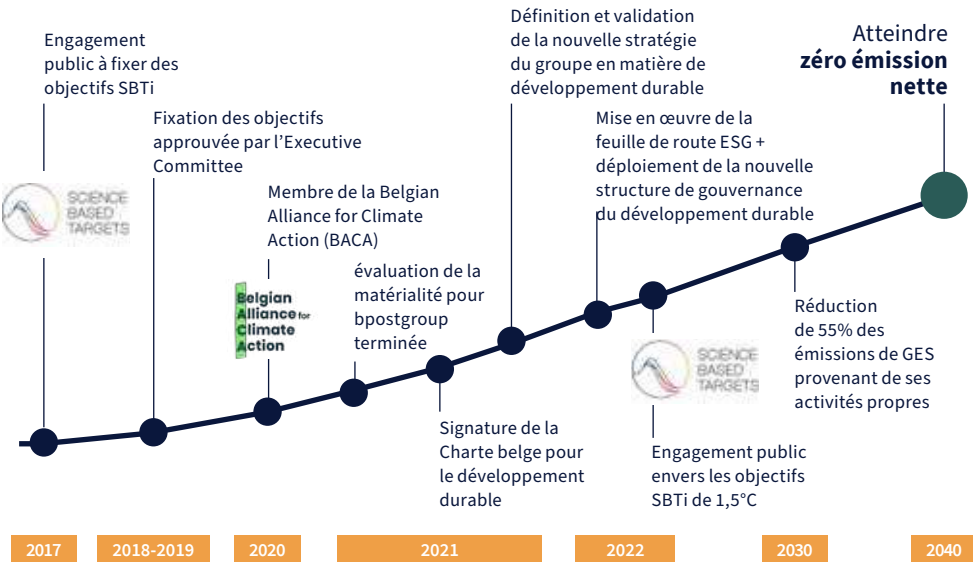
La matrice complète de matérialité de bpostgroup est présentée ci-dessous.

LA MATRICE DE MATÉRIALITÉ DE BPOSTGROUP



IMPORTANTÉ DE L'IMPACT SUR LES ACTIVITÉS

BPOSTGROUP S'ENGAGE FERMEMENT À INTENSIFIER ENCORE SES EFFORTS EN MATIÈRE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE, AVEC UN PLAN D'ACTION À L'HORIZON 2040



L'ambition de bpostgroup est d'être une référence en matière de durabilité sur tous les marchés où nous sommes actifs, en mettant l'accent sur cinq domaines pertinents où bpostgroup peut avoir un impact significatif :

- 1. La santé et la sécurité de nos effectifs avant tout** : être un employeur de choix en créant un environnement propice à la sécurité physique et au bien-être mental.
- 2. Être un levier pour la carrière de nos collaboratrices et collaborateurs** : être un levier pour la carrière, surtout pour les personnes peu qualifiées, en offrant des emplois de qualité et des programmes de perfectionnement et de reconversion, et en créant des parcours professionnels au sein de bpost ou même en dehors.
- 3. Valoriser la Diversité, l'Équité et l'Inclusion au sein du groupe** : être un employeur garantissant l'inclusion et l'égalité des chances par le biais d'une culture participative, où toutes les personnes, quels que soient leur origine ethnique, leur milieu social, leur religion, leur genre, leur âge ou leur handicap - visible ou invisible - se sentent les bienvenues et soient valorisées.
- 4. Décarboniser la chaîne d'approvisionnement de l'e-commerce** : être l'un des acteurs logistiques les plus verts dans les pays où nous sommes actifs. Réduire nos émissions de 55% d'ici 2030 et atteindre des émissions nettes nulles d'ici 2040.
- 5. Réutiliser et recycler les emballages dans le cadre d'une économie circulaire** : offrir une solution durable pour la chaîne de valeur de l'e-commerce grâce à des emballages recyclables et réutilisables.

L'équipe chargée du développement durable travaillera plus au niveau du groupe afin de façonner et intégrer davantage l'agenda ESG et soutenir les business Unités dans l'exécution de leurs objectifs.

États non financiers consolidés

Gouvernance

Éthique

INDICATEUR	Unité	2019	2020	2021	2022
Nombre de plaintes enregistrées pour comportement contraire à l'éthique au travail	Nombre	47	44	50	53
Nombre de cas rapportés de corruption et de pots-de-vin	Nombre	1	0	0	0
Montant des amendes légales et réglementaires et des règlements supérieurs à 10 000 USD liés à des atteintes à la protection des données, à la corruption ou à l'environnement	Euros	0	0	0	0

Valeur clients et citoyens

Satisfaction client

INDICATEUR	UNITÉ	2019	2020	2021	2022
Satisfaction du client - bpost	%	82	84	83	84,5
Nombre total de PUDO (y compris distributeurs de colis)	Nombre	1.819	2.303	2.500	2.760
Nombre total de distributeurs de colis	Nombre	206	365	501	692

Dialogue social

MESURE	UNITÉ	2019	2020	2021	2022
Nombre moyen de jours d'action de grève	Jours de grève par 1.000 collaborateurs	1,1	2,7	6,8	8,7
Proportion de collaborateurs internes couverts par une CCT	%	76,1	75,3	75,9	76,8

Engagement communautaire

MESURE	UNITÉ	2019	2020	2021	2022
Total des dons	euros	288,449	613,769	535,527	342,296

Valeur sociale

La santé et la sécurité de nos effectifs avant tout

MESURE	UNITÉ	BPOST				BPOSTGROUP ¹
		2019	2020	2021	2022	2022
SANTÉ ET SÉCURITÉ DES COLLABORATEURS INTERNES						
KPI - Absentéisme parmi les collaborateurs internes	%	7,96	8,36	8,33	9,51	6,64
KPI - Taux de fréquence pour les collaborateurs internes	Accidents par 1.000.000 heures travaillées	27,14	22,8	27,59	24,65	21,49
Degré de gravité pour les collaborateurs internes	Journées per-dues par 1 000 heures travaillées	0,84	0,93	0,89	0,77	0,58
Journées perdues pour les collaborateurs internes	Jours	29.205	34.669	31.200	27.641	29.002
Accidents du travail des collaborateurs internes	Nombre	949	848	1.054	890	1.120
Nombre total de cas de décès liés au travail parmi les collaborateurs internes	Nombre	2	3	1	2	2
SANTÉ ET SÉCURITÉ DU PERSONNEL TEMPORAIRE						
Taux de fréquence pour le personnel temporaire	Accidents par 1.000.000 heures travaillées	17,4	18,6	21,0	15,3	15,4
Degré de gravité pour le personnel temporaire	Journées per-dues par 1.000 heures travaillées	0,13	0,1	0,27	0,13	0,07
Journées perdues pour le personnel temporaire	Jours	245	283	478	289	502
Accidents du travail du personnel temporaire	Nombre	32	49	38	35	101
Nombre total de cas de décès liés au travail parmi le personnel temporaire	Nombre	0	0	0	0	0

¹ En 2022, nous avons pour la première fois aligné les chiffres de santé et de sécurité pour l'ensemble de bpostgroup. À titre de référence, nous avons ajouté les chiffres précédents pour bpost.

Être un levier pour la carrière de nos collaborateurs

Rotation du personnel et nouvelles recrues

MESURE	UNITÉ	2019	2020	2021	2022
KPI – Enthousiasme des collaborateurs ²	%	s.o.	s.o.	s.o.	39,5
ROTATION DU PERSONNEL					
Rotation totale du personnel parmi les collaborateurs internes	%	15,7	16,3	19,0	16,3
Rotation du personnel parmi les collaborateurs internes hommes	%	14,9	15,4	17,8	15,2
Rotation du personnel parmi les collaborateurs internes femmes	%	17,2	17,7	21,2	18,1
Rotation volontaire du personnel parmi les collaborateurs internes	%	4,5	11,2	10,5	10,2
NOUVELLES RECRUES³					
Nombre total de nouvelles recrues	Effectifs	-	-	-	4.319
Nombre total de nouveaux collaborateurs	Effectifs	-	-	-	2.608
Nombre total de nouvelles collaboratrices	Effectifs	-	-	-	1.651
Nombre total de nouvelles recrues non binaires/au genre non précisé	Effectifs	-	-	-	60
Nombre total de nouvelles recrues ≤ 30 ans	Effectifs	-	-	-	1.964
Nombre total de nouveaux collaborateurs internes au sein de la tranche d'âge 31-50	Effectifs	-	-	-	1.767
Nombre total de nouvelles recrues au sein de la tranche d'âge 50+	Effectifs	-	-	-	587

Formation et développement des collaborateurs

MESURE	UNITÉ	2019	2020	2021	2022
KPI - Nombre total d'heures de formation par ETP (collaborateurs et personnel temporaire)	Heures de formation par ETP	32,8	33,1	29,8	38,5
Nombre total d'heures de formation par collaborateur interne	Heures de formation par ETP	26,5	17,8	19,3	33,9
Nombre total d'heures de formation par membre du personnel temporaire	Heures de formation par ETP	82,2	88,6	99,2	45,4

2 Concernant l'historique des données sur l'enthousiasme des collaborateurs, les scores pour bpost sont disponibles dans le rapport annuel 2021. Pour la première fois, nous avons aligné l'enquête relative à l'implication des collaborateurs sur l'ensemble de bpostgroup.

3 Nouvelle mesures

Défendre la diversité, l'équité et l'inclusion au sein du groupe

Diversité des collaboratrices et collaborateurs

INDICATEUR	UNITÉ	2019	2020	2021	2022
Total de collaboratrices et collaborateurs internes	Effectifs	33.986	36.087	35.688	34.087
Total collaborateurs internes de sexe masculin	Effectifs	21.845	23.317	23.228	22.215
Total collaborateurs internes de sexe féminin	Effectifs	12.141	12.770	12.460	11.763
Nombre total de collaborateurs in-ternes non binaires/au genre non précisé	Effectifs	-	-	-	109
Total ETP	ETP	30.885,9	32.685,2	32.258,7	30.722,9
Total ETP hommes	ETP	20.262,9	21.549,2	21.384,3	20.344,9
Total ETP femmes	ETP	10.627,5	11.136,0	10.873,4	10.269,8
DIVERSITÉ DES COLLABORATRICES ET COLLABORATEURS					
KPI – Part des femmes occupant un poste à responsabilité ⁵	%	37,8	40,8	38,5	37,0
Nombre de femmes occupant au niveau 6 de direction du groupe ⁵	%	28,6	25	16,7	28,6
Part de femmes (collaboratrices internes)	%	35,7	35,4	34,9	34,5
Nombre total de nationalités au travail parmi les collaborateurs internes ⁴	Nombre	-	-	-	117
EFFECTIFS PAR CATÉGORIE D'ÂGE					
Nombre total de collaborateurs internes ≤ 30 ans	Effectifs	6.587	7.963	7.468	6.447
Nombre total de collaborateurs in-ternes au sein de la tranche d'âge 31-50	Effectifs	16.223	15.776	15.521	15.118
Nombre total de collaborateurs internes au sein de la catégorie d'âge des 50+	Effectifs	11.176	12.348	12.538	12.522

⁴ Nouvelle mesures

⁵ Les historiques des données concernant les femmes occupant un poste à responsabilité ou un poste de direction du groupe ont été corrigés. Auparavant, la part des femmes occupant un poste de direction était représentative du « top management » à chaque niveau de filiale. Afin de lever tout doute, le niveau exécutif correspond désormais à l'Executive Committee (ExCo), comme l'indique notre gouvernance en matière de leadership.

INDICATEUR	UNITÉ	2019	2020	2021	2022
EFFECTIF PAR TYPE DE CONTRAT					
Nombre total de collaborateurs internes avec un contrat à durée déterminée	Effectifs	915	2.465	2.112	1.632
Nombre total de collaborateurs internes hommes avec un contrat à durée déterminée	Effectifs	558	1.569	1.251	1.013
Nombre total de collaborateurs internes femmes avec un contrat à durée déterminée	Effectifs	357	896	769	619
Nombre total de personnes non bi-naires/au genre non précisé avec un contrat à durée déterminée ⁶	Effectifs	-	-	-	0
Nombre total de collaborateurs salariés avec un contrat à durée indéterminée	Effectifs	33.070	33.622	33.670	32.456
Nombre total de collaborateurs internes hommes avec un contrat à durée indéterminée	Effectifs	21.346	21.748	21.975	21.212
Nombre total de collaborateurs internes femmes avec un contrat à durée indéterminée	Effectifs	11.725	11.874	11.689	11.135
Nombre total de personnes non bi-naires/au genre non précisé avec un contrat à durée indéterminée ⁶	Effectifs	-	-	-	109
EFFECTIF EN TEMPS PARTIEL/TEMPS PLEIN					
Nombre total de collaborateurs internes occupés à temps plein	Effectifs	26.906	28.620	27.306	32.241
Nombre total de collaborateurs internes hommes occupés à temps plein	Effectifs	18.289	19.501	18.782	21.494
Nombre total de collaboratrices internes occupées à temps plein	Effectifs	8.617	9.119	8.524	10.639
Nombre total de personnes non bi-naires/au genre non précisé occupées à temps plein ⁶	Effectifs	-	-	-	108
Nombre total de collaborateurs internes occupés à temps partiel	Effectifs	7.080	7.465	8.382	1.848
Nombre total de collaborateurs internes hommes occupés à temps partiel	Effectifs	3.603	3.816	4.434	719
Nombre total de collaboratrices internes occupées à temps partiel	Effectifs	3.477	3.649	3.948	1.128
Nombre total de personnes non bi-naires/au genre non précisé occupées à temps partiel ⁶	Effectifs	-	-	-	1

⁶ Nouvelle mesure

Valeur environnementale

Décarboniser la chaîne d'approvisionnement de l'e-commerce

Empreinte carbone

	UNITÉ	2019	2020	2021	2022	TENDANCE
SCOPE 1	tCO₂eq	88.996	84.835	95.083	90.143	↘
Flotte postale diesel et essence	tCO ₂ eq	67.983	65.518	72.993	68.947	↘
Gaz naturel et mazout de chauffage	tCO ₂ eq	20.986	19.289	22.065	21.322	↘
Fioul pour les générateurs	tCO ₂ eq	28	28	26	16	↘
SCOPE 2	tCO₂eq	30.266	32.554	32.837	28.620	↘
Électricité (basé sur le marché) ⁷	tCO ₂ eq	29.794	32.054	32.384	28.348	↘
Chauffage urbain	tCO ₂ eq	472	500	453	272	↘
SCOPE 1 & 2	tCO₂eq	119.262	117.389	127.921	118.906	↘
SCOPE 3	tCO₂eq	322.562	337.222	349.322	306.993	↘
Transport routier sous-traité	tCO ₂ eq	113.440	128.772	118.902	89.663	↘
Voyages d'affaires	tCO ₂ eq	1.374	510	513	731	↗
Navettes des collaborateurs	tCO ₂ eq	32.977	31.782	31.091	27.011	↘
Déchets	tCO ₂ eq	3.932	4.652	3.287	4.690	↗
Transport aérien sous-traité BE	tCO ₂ eq	37.597	13.870	16.096	19.133	↗
Transport aérien sous-traité Filiales	tCO ₂ eq	34.733	40.176	39.039	42.029	↗
Activités liées au carburant et à l'énergie non comprises dans les scopes 1 ou 2	tCO ₂ eq	22.248	21.577	23.818	22.295	↘
Produits et services achetés	tCO ₂ eq	76.260	95.883	116.576	101.441	↘
TOTAL CO₂ EMISSIONS (SCOPE 1+2+3)	tCO₂eq	441.824	454.611	477.243	425.898	↘

Flotte verte

MESURE	UNITÉ	2019	2020	2021	2022
Proportion de normes EURO 5 et EURO 6	%	98	99	99	99
Consommation moyenne de carburant des camionnettes	l/km	10	9	9	9
Consommation moyenne de carburant des camions	l/km	27	24	27	28
Proportion de véhicules à carburant alternatif déployés sur le dernier kilomètre	%	31	30	33	40
KPI - Livraison dernier kilomètre sans émission ⁸	%	-	-	8,5	15,3
Nombre total d'Ecozones sans émission ⁸	Nombre	-	-	1	9
Proportion de nouvelles voitures de société sans émission ⁸	%	-	-	0	7

⁷ La méthode basée sur le marché reflète les choix de bpost en termes d'approvisionnement en électricité, tels que l'achat d'électricité provenant de sources d'énergie renouvelable. Ceci est détaillé dans les contrats conclus entre bpost et ses fournisseurs d'énergie.

⁸ Nouvelle mesures

Bâtiments verts

INDICATEUR	UNITÉ	2019	2020	2021	2022
Consommation d'énergie totale par collaborateur	MWh/unité(s)	7.8	7.1	7.6	7.5
Consommation d'énergie totale	kWh	268.028.666	256.789.292	272.431.809	257.321.218
Total d'électricité renouvelable/verte consommée	kWh	74.322.490	72.856.827	68.026.619	65.519.865
Proportion d'électricité renouvelable	%	49	46	41	43
Total d'électricité non renouvelable/grise consommée	kWh	77.991.882	86.773.932	97.268.650	87.871.048
Proportion d'électricité non renouvelable	%	51	54	59	57
Gaz naturel consommé	kWh	87.983.267	80.962.648	94.167.905	94.622.844
Total de mazout de chauffage consommé	kWh	24.593.356.84	9.026.551.05	10.225.193.00	7.561.488
Total de chauffage urbain consommé	kWh	2.680.653	2.894.043	2.654.016	1.594.832
Total de fioul consommé pour les générateurs	kWh	457.018	96.588	89.426	56.310
Proportion d'électricité renouvelable produite	%	3	3	4	5
Capacité totale des installations d'électricité renouvelable	MWp	4.830	6.610	7.451	8.238
Superficie totale des installations d'électricité solaire	m ²	45.890	54.485	57.304	66.042
Consommation totale d'eau	m ³	-	-	280.556	229.238

Compensation carbone

INDICATEUR	UNITÉ	2019	2020	2021	2022
Nombre de lettres pour lesquelles les clients ont compensé leurs émissions de carbone	Million de lettres	164	850	824	797
Total des émissions de carbone compensées	tCO ₂ eq	2.000	8.000	7.880	32.307

Achats durables⁹

INDICATEUR	UNITÉ	2019	2020	2021	2022
Part de fournisseurs de rang 1 couverte par le Code de Conduite des fournisseurs	%	35	31	34	49
Part des achats effectués auprès de fournisseurs de rang 1 importants dont la RSE a été évaluée par Ecovadis	%	39	38	57	65
Part de fournisseurs de rang 1 avec objectifs SBTi approuvés	%	s.o. – nouvelle mesure	s.o. – nouvelle mesure	s.o. – nouvelle mesure	15

⁹ Ces objectifs sont spécifiques à bpost.

Réutiliser et recycler les emballages dans le cadre d'une économie circulaire

Emballages recyclés¹⁰

INDICATEUR	UNITÉ	2019	2020	2021	2022
KPI – Pourcentage d'emballages recyclables ou réutilisables	%	s.o. – nouvelle mesure	s.o. – nouvelle mesure	s.o. – nouvelle mesure	86,3
KPI – Proportion de contenu recyclé dans les emballages	%	s.o. – nouvelle mesure	s.o. – nouvelle mesure	s.o. – nouvelle mesure	80,9

Gestion des déchets

INDICATEUR	UNITÉ	2019	2020	2021	2022
Total de déchets produits	t	62.241	70.378	64.127	79.907
Total des déchets non dangereux produits	t	62.127	70.248	64.055	78.181
Déchets recyclés	t	54.379	60.185	51.878	70.313
Part de déchets recyclés	%	87	86	81	88
Total des déchets résiduels incinérés à des fins de valorisation énergétique	t	3.246	2.644	7.938	2,886
Total des déchets résiduels incinérés sans valorisation énergétique ou enfouis	t	4.499	7.419	4.240	4.981
Total des déchets dangereux produits	t	114	130	71	1.726

¹⁰ Ces objectifs sont spécifiques à bpost.

Index du contenu GRI

ÉNONCÉ D'UTILISATION	bpostgroup a fourni les informations citées dans cet index du contenu GRI pour la période du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2022 en se référant aux normes GRI.	
GRI 1 UTILISÉE	GRI 1 : Fondation 2021	
NORME GRI	DISCLOSURE	LIEU
GRI 2 : PUBLICATIONS GÉNÉRALES 2021	2-1 Profil de l'organisation	Chapitre États financiers consolidés (structure bpostgroup)
	2-2 Entités incluses dans le reporting de l'organisation sur le développement durable	Annexe - Couverture des données
	2-3 Période de reporting, périodicité et point de contact	Annexe - Couverture des données
	2-4 Réaffirmation des informations	Annexe - États non financiers consolidés
	2-5 Vérification externe	Annexe - Couverture des données , Chapitre Déclaration de responsabilité de la direction et Rapport du Collège des Commissaires
	2-6 Activités, chaîne d'approvisionnement et autres relations commerciales	Chapitre Création de valeur partagée (Profil)
	2-7 Employés	Chapitre Création de valeur partagée (Profil)
	2-8 Travailleurs non employés	Chapitre Valeur sociale , Chapitre États non financiers consolidés
	2-9 Structure de gouvernance et composition	Chapitre Gouvernance - Structure de gouvernance , Chapitre Création de valeur partagée
	2-10 Nomination et sélection des membres de l'organe de gouvernance le plus élevé	Chapitre Déclaration de Gouvernance d'Entreprise
	2-11 Présidence de l'organe de gouvernance le plus élevé	Chapitre Déclaration de Gouvernance d'Entreprise
	2-12 Rôle de l'organe de gouvernance le plus élevé dans la supervision de la gestion des impacts	Chapitre Déclaration de Gouvernance d'Entreprise
	2-13 Délégation de responsabilité pour la gestion des impacts	Chapitre Déclaration de Gouvernance d'Entreprise
	2-14 Rôle de l'organe de gouvernance le plus élevé dans le reporting sur le développement durable	Chapitre Déclaration de Gouvernance d'Entreprise (Comité ESG)
	2-15 Conflits d'intérêts	Chapitre Déclaration de Gouvernance d'Entreprise
	2-16 Communication des enjeux critiques	Chapitre Déclaration de Gouvernance d'Entreprise
	2-17 Savoir collectif de l'organe de gouvernance le plus haut placé	Chapitre Déclaration de Gouvernance d'Entreprise
	2-18 Évaluation de la performance de l'organe de gouvernance le plus haut placé	Chapitre Déclaration de Gouvernance d'Entreprise
	2-19 Politiques de rémunération	Chapitre Déclaration de Gouvernance d'Entreprise
	2-20 Processus de détermination des rémunérations	Chapitre Déclaration de Gouvernance d'Entreprise
	2-21 Taux annuel de compensation totale	Chapitre Déclaration de Gouvernance d'Entreprise
	2-22 Déclaration de stratégie de développement durable	Annexe - Évaluation de la matérialité et Dialogue entre parties prenantes
	2-23 Engagements stratégiques	Annexe - Évaluation de la matérialité et Dialogue entre parties prenantes
	2-24 Intégration des engagements stratégiques	Annexe - Évaluation de la matérialité et Dialogue entre parties prenantes , Chapitre Valeur environnementale , Chapitre Valeur sociale
	2-25 Processus visant à remédier aux impacts négatifs	Chapitre Valeur environnementale , Chapitre Valeur sociale
	2-26 Mécanismes de demande de conseils et de communication de préoccupations	Annexe - Évaluation de la matérialité et Dialogue entre parties prenantes
	2-27 Conformité aux lois et règlements	Chapitre Déclaration de Gouvernance d'Entreprise

NORME GRI	DISCLOSURE	LIEU
	2-28 Adhésion à des associations	Chapitre Labels et distinctions
	2-29 Approche de l'implication des parties prenantes	Annexe - Évaluation de la matérialité et Dialogue entre parties prenantes
	2-30 Accords de négociation collective	Politique à l'égard des parties prenantes
GRI 3 : THÈMES PERTINENTS 2021	3-1 Processus de détermination des thèmes pertinents	Code de Conduite
	3-2 Liste des thèmes pertinents	Annexe - Évaluation de la matérialité et Dialogue entre parties prenantes
	3-3 Gestion des thèmes pertinents	Annexe - Évaluation de la matérialité et Dialogue entre parties prenantes, Chapitre Valeur sociale, Chapitre Valeur environnementale
GRI 201 : PERFORMANCE ÉCONOMIQUE 2016	201-1 Valeur économique directe générée et distribuée	Chapitre Bilan financier
	201-2 Implications financières et autres risques et opportunités dus au changement climatique	Chapitre Taxinomie de l'UE, Chapitre Valeur environnementale
	201-3 Obligations liées au plan d'avantages défini et autres régimes de retraite	Chapitre Gouvernance d'entreprise, Chapitre Taxinomie de l'UE, Chapitre Valeur environnementale
	201-4 Aide financière publique	Chapitre Gouvernance d'entreprise
GRI 202 : PRÉSENCE SUR LE MARCHÉ 2016	202-1 Ratios entre le salaire au premier échelon standard par genre comparé au salaire minimum local	Chapitre Gouvernance d'entreprise
	202-2 Proportion de cadres supérieurs recrutés dans la communauté locale	Chapitre Gouvernance d'entreprise
GRI 203 : IMPACTS ÉCONOMIQUES INDIRECTS 2016	203-1 Soutien aux investissements et aux services d'infrastructure	Chapitre États financiers consolidés, Chapitre Gestion des risques, Chapitre Taxinomie de l'UE, Chapitre Valeur environnementale
	203-2 Impacts économiques indirects significatifs	Chapitre États financiers consolidés, Chapitre Gestion des risques, Chapitre Taxinomie de l'UE, Chapitre Valeur environnementale
GRI 204 : PRATIQUES D'ACHAT 2016	204-1 Part de dépenses auprès de fournisseurs locaux	Chapitre Valeur environnementale (Achats responsables), Chapitre États non financiers consolidés
GRI 205 : LUTTE CONTRE LA CORRUPTION 2016	205-1 Évaluation du risque de corruption en lien avec les opérations	Chapitre Gouvernance d'entreprise
	205-2 Communication et formation relatives aux politiques et procédures de lutte contre la corruption	Code de Conduite
	205-3 Cas avérés de corruption et mesures prises	Chapitre États non financiers consolidés, Code de Conduite
GRI 206 : COMPORTEMENT ANTICONCURRENTIEL 2016	206-1 Actions en justice contre le comportement anticoncurrentiel et les pratiques antitrust	Chapitre Gestion des risques
GRI 207 : IMPÔTS 2019	207-1 Approche fiscale	Chapitre États financiers consolidés, Code de Conduite
	207-2 Gouvernance, contrôle et gestion des risques fiscaux	Chapitre États financiers consolidés, Chapitre Gouvernance d'entreprise, Chapitre États non financiers consolidés
	207-3 Implication des parties prenantes et gestion des questions liées à la politique fiscale	Chapitre États financiers consolidés, Code de Conduite
	207-4 Reporting pays par pays	Chapitre États financiers consolidés, Chapitre Gestion des risques
GRI 301 : MATIÈRES 2016	301-1 Consommation de matières en poids ou en volume	Chapitre Valeur environnementale (Empreinte carbone, Emballages durables), Chapitre États non financiers consolidés
	301-2 Matières recyclées utilisées	Chapitre Valeur environnementale (Empreinte carbone, Emballages durables), Chapitre États non financiers consolidés

NORME GRI	DISCLOSURE	LIEU
	301-3 Produits et matériaux d'emballage valorisés	Chapitre Valeur environnementale (Empreinte carbone, Emballages durables), Chapitre États non financiers consolidés
GRI 302 : ÉNERGIE 2016	302-1 Consommation énergétique au sein de l'organisation	Chapitre Valeur environnementale (Bâtiments verts), Chapitre États non financiers consolidés
	302-2 Consommation énergétique en dehors de l'organisation	Chapitre Valeur environnementale (Bâtiments verts), Chapitre États non financiers consolidés
	302-3 Intensité énergétique	Chapitre Valeur environnementale (Bâtiments verts), Chapitre États non financiers consolidés
	302-4 Réduction de la consommation énergétique	Chapitre Valeur environnementale (Bâtiments verts), Chapitre États non financiers consolidés
	302-5 Réduction des besoins énergétiques des produits et des services	Chapitre Valeur environnementale (Bâtiments verts), Chapitre États non financiers consolidés
GRI 305 : ÉMISSIONS 2016	305-1 Émissions directes de GES (Scope 1)	Chapitre Valeur environnementale (Empreinte carbone), Chapitre États non financiers consolidés
	305-2 Émissions indirectes de GES (Scope 2)	Chapitre Valeur environnementale (Empreinte carbone), Chapitre États non financiers consolidés
	305-3 Autres émissions indirectes de GES (Scope 3)	Chapitre Valeur environnementale (Empreinte carbone), Chapitre États non financiers consolidés
	305-4 Intensité des émissions de GES	Chapitre Valeur environnementale (Empreinte carbone), Chapitre États non financiers consolidés
	305-5 Réduction des émissions de GES	Chapitre Valeur environnementale (Empreinte carbone), Chapitre États non financiers consolidés
	305-6 Émissions de substances appauvrissant la couche d'ozone (SACO)	Chapitre Valeur environnementale (Empreinte carbone), Chapitre États non financiers consolidés
	305-7 Émissions d'oxydes d'azote (NOx), d'oxydes de soufre (SO x) et autres émissions atmosphériques significatives	Chapitre Valeur environnementale (Empreinte carbone), Chapitre États non financiers consolidés
GRI 306 : DÉCHETS 2020	306-1 Production de déchets et impacts significatifs liés aux déchets	Chapitre Valeur environnementale (Empreinte carbone, Emballages durables), Chapitre États non financiers consolidés
	306-2 Gestion des impacts significatifs liés aux déchets	Chapitre Valeur environnementale (Empreinte carbone, Emballages durables), Chapitre États non financiers consolidés
	306-3 Déchets générés	Chapitre Valeur environnementale (Empreinte carbone, Emballages durables), Chapitre États non financiers consolidés
	306-4 Déchets soustraits à l'élimination	Chapitre Valeur environnementale (Empreinte carbone, Emballages durables), Chapitre États non financiers consolidés
	306-5 Déchets destinés à l'élimination	Chapitre Valeur environnementale (Empreinte carbone, Emballages durables), Chapitre États non financiers consolidés
GRI 308 : ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE DES FOURNISSEURS 2016	308-1 Nouveaux fournisseurs analysés à l'aide de critères environnementaux	Chapitre Valeur environnementale (Achats responsables), Chapitre États non financiers consolidés
	308-2 Impacts environnementaux négatifs dans la chaîne d'approvisionnement et mesures prises	Chapitre Valeur environnementale (Achats responsables), Chapitre États non financiers consolidés
GRI 401 : EMPLOI 2016	401-1 Recrutement de nouveaux employés et rotation du personnel	Chapitre Valeur sociale (Être un levier de carrière pour nos collaborateurs), Chapitre États non financiers consolidés
	401-2 Avantages accordés aux collaborateurs à temps plein et non aux employés temporaires ou à temps partiel	Chapitre Déclaration de Gouvernance d'Entreprise
	401-3 Congé parental	Chapitre Déclaration de Gouvernance d'Entreprise
GRI 402 : RELATIONS EMPLOYÉS/DIRECTION 2016	402-1 Périodes minimales de préavis pour les modifications opérationnelles	Chapitre Déclaration de Gouvernance d'Entreprise

NORME GRI	DISCLOSURE	LIEU
GRI 403 : SANTÉ ET SÉCURITÉ AU TRAVAIL 2018	403-1 Système de gestion de la santé et de la sécurité au travail	Chapitre Valeur sociale (Priorité à la santé et à la sécurité de notre personnel), Chapitre États non financiers consolidés
	403-2 Identification des dangers, évaluation des risques et investigation des incidents	Chapitre Valeur sociale (Priorité à la santé et à la sécurité de notre personnel), Chapitre États non financiers consolidés
	403-3 Services de santé au travail	Chapitre Valeur sociale (Priorité à la santé et à la sécurité de notre personnel), Chapitre États non financiers consolidés
	403-4 Participation et consultation des travailleurs et communication relative à la santé et à la sécurité au travail	Chapitre Valeur sociale (Priorité à la santé et à la sécurité de notre personnel), Chapitre États non financiers consolidés
	403-5 Formation des travailleurs sur la santé et la sécurité au travail	Chapitre Valeur sociale (Priorité à la santé et à la sécurité de notre personnel), Chapitre États non financiers consolidés
	403-6 Promotion de la santé des travailleurs	Chapitre Valeur sociale (Priorité à la santé et à la sécurité de notre personnel), Chapitre États non financiers consolidés
	403-7 Prévention et atténuation des impacts sur la santé et la sécurité directement liés au travail	Chapitre Valeur sociale (Priorité à la santé et à la sécurité de notre personnel), Chapitre États non financiers consolidés
	403-8 Travailleurs couverts par un système de gestion de la santé et de la sécurité au travail	Chapitre Valeur sociale (Priorité à la santé et à la sécurité de notre personnel), Chapitre États non financiers consolidés
	403-9 Blessures liées au travail	Chapitre Valeur sociale (Priorité à la santé et à la sécurité de notre personnel), Chapitre États non financiers consolidés
	403-10 Mauvaise santé liée au travail	Chapitre Valeur sociale (Priorité à la santé et à la sécurité de notre personnel), Chapitre États non financiers consolidés
GRI 404 : FORMATION ET ÉDUCATION 2016	404-1 Nombre moyen d'heures de formation par an par employé	Chapitre Valeur sociale (Être un levier de carrière pour nos collaborateurs), Chapitre États non financiers consolidés
	404-2 Programmes de mise à niveau des compétences des employés et programmes d'aide à la transition	Chapitre Valeur sociale (Être un levier de carrière pour nos collaborateurs), Chapitre États non financiers consolidés
	404-3 Pourcentage d'employés bénéficiant de revues de performance et d'évolution de carrière	Chapitre États non financiers consolidés
GRI 405 : DIVERSITÉ ET ÉGALITÉ DES CHANCES 2016	405-1 Diversité des organes de gouvernance et des employés	Chapitre Déclaration de Gouvernance d'Entreprise
	405-2 Ratio du salaire de base et de la rémunération des femmes et des hommes	Chapitre Déclaration de Gouvernance d'Entreprise
GRI 406 : LUTTE CONTRE LA DISCRIMINATION 2016	406-1 Cas de discrimination et mesures correctives prises	Chapitre Déclaration de Gouvernance d'Entreprise (Éthique)
GRI 407 : LIBERTÉ D'ASSOCIATION ET NÉGOCIATION COLLECTIVE 2016	407-1 Opérations et fournisseurs pour lesquels le droit de liberté d'association et de négociation collective peut être en péril	Code de Conduite Politique en matière de droits humains Code de conduite Fournisseur

NORME GRI	DISCLOSURE	LIEU
GRI 408 : TRAVAIL DES ENFANTS 2016	408-1 Opérations et fournisseurs présentant un risque significatif lié au travail des enfants	Code de Conduite
GRI 409 : TRAVAIL FORCÉ OU OBLIGATOIRE 2016	409-1 Opérations et fournisseurs présentant un risque significatif de travail forcé ou obligatoire	Politique en matière de droits humains
GRI 410 : PRATIQUES DE SÉCURITÉ 2016	410-1 Formation du personnel de sécurité aux politiques et procédures relatives aux droits de l'homme	
GRI 411 : DROITS DES PEUPLES AUTOCHTONES 2016	411-1 Cas de violations des droits des peuples autochtones	
GRI 413 : COMMUNAUTÉS LOCALES 2016	413-1 Activités impliquant la communauté locale, évaluation des impacts et programmes de développement 413-2 Activités générant des impacts négatifs substantiels, réels ou potentiels sur les communautés locales	
GRI 414 : ÉVALUATION SOCIALE DES FOURNISSEURS 2016	414-1 New suppliers that were screened using social criteria	Code de conduite Fournisseur
	414-2 Negative social impacts in the supply chain and actions taken	Code de conduite Fournisseur
GRI 415 : POLITIQUE PUBLIQUES 2016	415-1 Contributions politiques	Chapitre Déclaration de Gouvernance d'Entreprise
GRI 416 : SANTÉ ET SÉCURITÉ DES CONSOMMATEURS 2016	416-1 Évaluation des impacts des catégories de produits et de services sur la santé et la sécurité	Chapitre Valeur sociale (Priorité à la santé et à la sécurité de notre personnel), Chapitre États non financiers consolidés
	416-2 Cas de non-conformité concernant les impacts des produits et des services sur la sécurité et la santé	Chapitre Valeur sociale (Priorité à la santé et à la sécurité de notre personnel), Chapitre États non financiers consolidés
GRI 418 : CONFIDENTIALITÉ DES DONNÉES DES CLIENTS 2016	418-1 Plaintes fondées relatives aux atteintes à la confidentialité des données des clients et aux pertes de données des clients	Politique de bpost relative à la confidentialité des données

Tableau de référence UN Global Compact

PRINCIPES GLOBAL COMPACT	RÉFÉRENCE*
DROITS HUMAINS	
Principe 1 : Les entreprises doivent promouvoir et respecter la protection des droits humains reconnus sur le plan international, et	Chapitre Déclaration de Gouvernance d'Entreprise
Principe 2 : veiller à ne pas se rendre complices de violations des droits humains.	Chapitre Déclaration de Gouvernance d'Entreprise
TRAVAIL	
Principe 3 : Les entreprises doivent respecter la liberté d'association et reconnaître de manière effective le droit de négociation collective ;	Code de Conduite Politique en matière de droits humains
Principe 4 : contribuer à l'élimination de toutes les formes de travail forcé ou obligatoire.	
Principe 5 : contribuer à l'abolition effective du travail des enfants ; et	
Principe 6 : contribuer à l'élimination de toute discrimination en matière d'emploi et de profession.	
ENVIRONNEMENT	
Principe 7 : Les entreprises doivent appliquer l'approche de précaution face aux défis environnementaux.	Chapitre Valeur environnementale , Chapitre Gestion des risques
Principe 8 : prendre des initiatives tendant à promouvoir une plus grande responsabilité en matière d'environnement ; et	
Principe 9 : favoriser le développement et la diffusion de technologies respectueuses de l'environnement.	
Principe 10 : Agir contre la corruption sous toutes ses formes, y compris l'extorsion de fonds et les pots-de-vin.	Code de Conduite Politique en matière de droits humains

Tableau de référence TCFD

PUBLICATIONS RECOMMANDÉES PAR LA TCFD		LIEN VERS LES PUBLICATIONS
GOUVERNANCE Informer sur la gouvernance de l'organisation concernant les enjeux et les opportunités liés au climat	a. Décrire la façon dont le Conseil d'Administration supervise les risques et opportunités liés au climat b. Décrire le rôle du management dans l'évaluation et la gestion des risques et opportunités liés au climat	Chapitre Déclaration de Gouvernance d'Entreprise Chapitre Déclaration de Gouvernance d'Entreprise
STRATÉGIE Informer sur les impacts réels et potentiels des risques et opportunités liés au climat sur les activités, la stratégie et la planification financière de l'organisation lorsque ces informations sont pertinentes	a. Décrire les risques et opportunités liés au climat auxquels l'organisation a été confrontée à court, moyen et long terme b. Décrire l'impact des risques et opportunités liés au climat sur les activités, la stratégie et la planification financière de l'organisation. c. Décrire la résilience de la stratégie de l'organisation, en tenant compte de différents scénarios liés au climat, y compris un scénario de 2°C ou inférieur.	Chapitre Valeur environnementale , Chapitre Taxinomie de l'UE , Chapitre Gestion des risques Impact des opportunités liées au climat : Chapitre Gestion des risques , Chapitre Valeur environnementale , Chapitre Taxinomie de l'UE Impact sur les activités et la stratégie : Chapitre Création de valeur partagée Impact des risques liés au changement climatique Chapitre Gestion des risques , Chapitre Taxinomie de l'UE
GESTION DES RISQUES Indiquer comment l'organisation identifie, évalue et gère les risques liés au climat.	a. Décrire les processus de l'organisation visant à identifier et évaluer les risques liés au climat. b. Décrire les processus de l'organisation visant à gérer les risques liés au climat. c. Décrire comment les processus d'identification, d'évaluation et de gestion des risques liés au climat sont intégrés dans la gestion globale des risques de l'organisation.	Chapitre Gestion des risques , Chapitre Taxinomie de l'UE Dans le cadre des exigences de la taxinomie de l'UE, bpostgroup a mené une analyse physique du risque climatique sur ses activités belges afin d'évaluer les événements météorologiques extrêmes chroniques et aigus résultant du changement climatique. En 2023, nous mettrons en œuvre une nouvelle stratégie ERM pour bpostgroup, prévoyant l'évaluation des impacts réels et potentiels des risques et opportunités liés au climat et la prise en compte de différents scénarios liés au climat.
MESURES ET OBJECTIFS Indiquer les mesures et les objectifs utilisés pour évaluer et gérer les risques et opportunités liés au climat lorsque ces informations sont pertinentes	a. Indiquer les mesures utilisées par l'organisation pour évaluer les risques et les opportunités liés au climat, conformément à sa stratégie et à son processus de gestion des risques. b. Informer sur les émissions de gaz à effet de serre (GES) de Scope 1, 2, et le cas échéant, 3, et les risques associés. c. Décrire les objectifs utilisés par l'organisation pour gérer les risques et opportunités liés au climat et les performances	Chapitre Valeur environnementale , Annexe - États non financiers consolidés